SUITE DE

L'HISTOIRE

DU GOUVERNEMENT DE

VENISE

OU

L'HISTOIRE

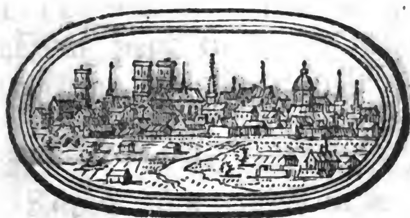
DES USCOQUES.

PAR LE SIEUR

AMELOT DE LA HOUSSAIE

TOME TROISIE'ME.





A AMSTERDAM

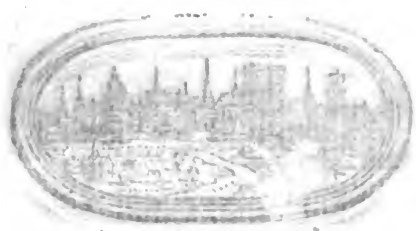
Chez PIERRE MORTIER, Libraire sur le Vygendam à la Ville de Paris.

M DC XCV.

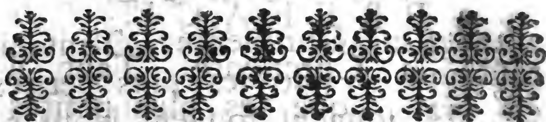
OU

L'HISTOIRE

TOME TROISIÈME.



Chez Pierre Mortier, Libraire
sur le Vygendam à la Ville de Paris.



PREFACE.

COMME ce n'eſt pas pour rendre le nom des Uſcoques plus célébre dans le Monde, que l'Archevêque de Zara a écrit leur Hiſtoire : ce n'eſt pas non plus pour le rendre plus fameux en France, que je la traduis en nôtre Langue. De bonnes raiſons m'en ont fait venir l'envie. L'utilité, que le Lecteur peut tirer des ſolides inſtructions qu'elle contient ; & la connoiſſance qu'elle donne des vraies cauſes de la Guerre, que la République de Veniſe a eüe dans ce Siécle contre la Maiſon d'autriche, & des maux qu'une Bande de Voleurs a cauſés à

toute la Chretienté. Tant il eſt vrai, que les plus petites choſes donnent ſouvent le branle aux plus grans événemens, comme le dit ce Grand-Politique-Romain. [a] Ajoûtés à cela la nouveauté de céte Hiſtoire, qui ne paroît en Italien, que depuis l'année 1676. & qui n'a point encore été miſe en François. Je ſai bien, que celle du Feu Procurateur *Nani*, que Monſieur l'Abbé Tallemant a traduite, parle aſſés des Uſcoques dans les trois premiers livres. Mais comme ce que ce Noble-Vénitien en dit, ne fait pas une narration ſuivie, ni compléte, d'autant que c'eſt l'Hiſtoire de Veniſe, qu'il écrit, & non pas celle des Uſcoques: la Traduction, que je vous donne, n'en ſera pas moins

a *Non tamen ſine uſu fuerit, introſpicere illa primo aſpectu levia, ex queis magnarum ſæpe rerum motus oriuntur.* Tac. Ann. 4.

moins nouvelle, ni moins agréable.

Cet Ouvrage a trois Parties. La premiére, dont l'Archevêque de Zara est l'Auteur, contient une Rélation éxacte de tout ce que les Uscoques ont fait de plus mémorable, depuis leur établissement à *Segna*, Ville de Croatie, apartenant à la Maison-d'Autriche, c'est à dire environ depuis l'an 1540. jusques à la fin de l'année 1602. & céte Partie est d'autant plus à estimer; que ce Prélat fut emploié dans toutes les négotiations, qui se firent au sujet des Uscoques, soit à Rome, sous le Pontificat de Clément VIII. dont il étoit Sécrétaire; ou à Zara, où il vit, comme proche Voisin des Uscoques, une partie des choses qu'il raconte. De sorte que personne n'en pouvoit mieux parler que lui. La seconde & la troisiéme Parties sont de

Frà-Paolo Sarpio, Téologien de la Seigneurie de Venise, lequel a continué l'Histoire de l'Archevêque jusques en l'année 1613. Et c'est de lui, que le Procurateur *Nani* a emprunté tout ce qu'il dit des Uscoques, ainsi qu'il est aisé de voir par la conformité du récit, qu'il fait, de divers accidens, racontés par *Frà-Paolo*. Car bien que l'impression de l'Histoire des Uscoques soit posterieure de beaucoup d'années à celle de l'Histoire de Venise de *Nani*, il est bien vrai-semblable, que ce Gentil-homme n'a pas manqué de voir les Manuscrits de *Frà-Paolo*, dans la Bibliotéque de S. Marc, où sont les propres Originaux de tous ses Ecrits. Si bien que céte Histoire des Uscoques est l'Original de celle de *Nani*, pour ce qui concerne céte Matiére.

Quant à la troisiéme Partie. Il

est

est à remarquer, que ce n'est point proprement une continuation de l'Histoire des Uscoques, bien qu'elle aille jusqu'à l'année 1616. mais plûtôt un Commentaire Historique & Politique des deux premiéres Parties, & que c'est pour cela, que *Frà-Paolo* lui a donné le titre de *Suplément*, & non pas de *Continuation*, comme à la seconde. Ainsi il ne faut pas s'étonner, s'il dit, qu'il n'y a pas observé les régles de l'Histoire. Or ce *Suplément* a une si grande connéxité avec la Partie de l'*Histoire du Gouvernement de Venise*, où il est traité du Domaine de la Mer-Adriatique, autrement dite, *le Golfe de Venise*, que cela me fit penser à le traduire, pour l'ajoûter à mon Ouvrage, qui avoit paru le premier au jour. Mais la liaison de céte troisiéme Partie avec les deux autres me fit enfin résoudre à traduire aussi l'Histoire des Uscoques, d'au-

d'autant plus que la trouvant toute à l'avantage & à la gloire des Vénitiens, dont l'Archevêque & *Frà-Paolo* étoient nés Sujets, j'ai bien voulu montrer, que je ne m'étois point fait un dessein de les ofenser, ni de décrier leur Gouvernement, ainsi que quelques uns l'ont cru; mais seulement de dire la vérité, comme je la savois. Et quand on confrontera ce que j'ai dit de leur Souveraineté sur le Golfe, qui leur a été contestée durant plusieurs Siécles, sur tout par les Genois, avec les raisons alléguées en leur faveur par le Jurisconsulte *Chizzola*, dans l'Assemblée des Commissaires Impériaux & Vénitiens, en l'année 1563. l'on reconnoîtra, que j'ai écrit de bonne-foi, & selon ma Conscience, que je n'ai jamais trahie. Voilà donc toutes les raisons, pourquoi je me suis avisé de traduire l'Histoire

des Uſcoques. Outre qu'elle fait partie des Oeuvres de *Frà-Paolo*; que je me ſuis propoſé de donner toutes en nôtre Langue.

Mais ce n'eſt qu'une Hiſtoire de Voleurs & de Pirates, m'objectent quelques-uns. Il eſt vrai. C'étoient des Voleurs infames & abominables. *Nota Publicarum Cladium nomina.* a C'étoient des Aſſaſſins impitoiables qui méritoient mille morts. Mais céte Hiſtoire n'en vaut pas moins. Car ce n'eſt pas ſur la qualité des gens, qu'il faut meſurer la valeur & l'importance de l'Hiſtoire, mais bien ſur les événemens qu'elle raconte, & ſur les enſeignemens, que l'on en tire. Et comme ſon but principal eſt d'inſtruire, dautant qu'elle eſt la Maîtreſſe de la Vie Humaine au dire de Ciceron, il n'importe d'où vienne l'inſtruction, d'un Grand-Prince, ou d'un homme privé; d'un grand Capitaine, ou d'un ſimple

a Tac. Hiſt. 1.

Soldat ; d'un grand éxemple de vertu, ou de quelque insigne Mal-faiteur. Et c'est pour cela, que Tacite est aussi soigneux de raporter les lâchetés & les bassesses de quelques Sénateurs Romains, que les Actions Héroïques des autres, pour donner à la vertu la récompense qu'elle mérite, & faire abhorrer le vice par la crainte de l'infamie éternelle, comme c'est le devoir d'un Bon-Historien. [a] Outre que le vice rehausse l'éclat de la vertu, de même que les couleurs brunes & mates donnent plus de jour & de lustre aux claires. D'ailleurs, tous les Siécles ne fournissent pas un CHARLE-MAGNE, ni un *LOUIS-LE-GRAND* ni un GUILLAUME LE GRAND de qui l'on puisse composer l'Histoire : & les Actions de tels Princes ne sont pas cel-

a *Exsequi sententias haud instituì nisi insignes per honestum, aut notabili dedecore: quod præcipuum munus Annalium reor, ne virtutes sileantur, atque pravis dictis factisque ex posteritate & infamia metus sit.* Ann. 3

celles qui instruisent le plus, parce qu'il est aussi dificile de les imiter, qu'il est juste de les admirer, comme étant au dessus de la portée des hommes, & même du commun des Princes. Ce qui n'arive qu'une fois en plusieurs Siécles est presque de nulle instruction. Mais ce qui arive dans tous les temps, & même tous les jours, est d'une continuelle utilité pour la Vie Civile. Il n'y a pas toûjours de bons Princes, il s'en faut bien, mais il y a eu de tout temps, & il y aura toûjours de mauvais Ministres, qui préféreront leur intérêt particulier au service & à la gloire de leurs Maîtres; qui leur déguiseront les objets, & leur donneront de sinistres impressions de leurs plus fidéles, & plus utiles Serviteurs. Il y aura toûjours des Scélérats & des Voleurs, & qui pis est, protégés par des Grans, sous des prétextes spécieux de Religion & de Justice, comme l'étoient les Uscoques par les
Mi-

Miniſtres de l'Archiduc de Gretz, qui les préconiſoient comme des *Gédéonites*, & des Macabées, & même comme des Anges-Tutelaires de la Chretienté contre les Infideles, quoi qu'ils lui en atiraſſent les armes, & qu'ils miſſent tout en combuſtion. Ainſi, je me perſuade, que cete Hiſtoire, qui eſt toute remplie de ces éxemples, & de divers préceptes acommodés à l'uſage & au beſoin de nôtre temps; poura être au goût des gens-d'eſprit, quoique ce ne ſoit qu'une Hiſtoire de Pirates. Car, au dire du Jeune-Pline, quelle que puiſſe être une Hiſtoire, elle plait toûjours, les hommes étant naturellement ſi curieux, qu'ils ſe font même un divertiſſement de lire, ou d'entendre des contes & des fables. [a] Quant à ma Traduction, je crois qu'on

a *Hiſtoria quoquo modo ſcripta delectat. Sunt enim homines naturâ curioſi, & qualibet nuda rerum cognitione capiuntur; ut qui ſermunculis etiam fabelliſque ducantur.* Ep. 8. lib. 5.

qu'on la trouvera tres-fidéle. Et peut-être ſera-t-elle plus claire que ſes Originaux. Car l'Archevêque & *Frà-Paolo* étoient tous deux peu réguliers dans leur langage. Le premier fait de longues & fréquentes parenteſes, juſqu'à en entrelacer quelquefois deux ou trois enſemble, ce qui étant inſuportable en nôtre Langue, j'ai été contraint de changer le tour de la Fraſe. L'autre fait des périodes trop longues, & il m'a falu ajuſter cela comme j'ai pû, pour m'acommoder au génie des François, qui ſont également délicats & impatiens.

Je dis les *Eceüils* de Dalmatie, l'*Eceüil* de S. Michel, l'*Eceüil* de *Provecchio*, [a] mot, que M. l'Abbé Tallemant a évité comme un Eceüil de la Langue-Françoiſe. Mais dautant que c'eſt un terme du Païs, lequel tient lieu de Nom-propre; je n'ai pas été ſi ſcrupuleux que lui, qui

[a] C'eſt ce que les Géografes apellent *Promontoire*.

qui a mieux aimé dire *Rocher*.

J'ai fait quelques Notes en divers endroits, les unes Historiques, les autres Politiques, pour égaïer la Matiére. Et c'est, Lecteur, tout ce qu'il est nécessairede vous dire ici.

FIN.



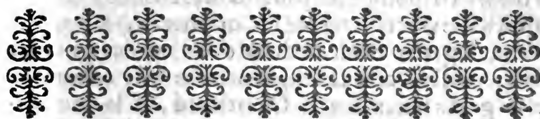
Catalogue des Livres, qui se vendent à Amsterdam chez Pierre Mortier.

Dictionnaire Historique, ou Mêlange Curieux, de l'Histoire Sacrée & Profane par Morery N Edition augmentée par M. le Clerc. Foll. 4 voll.
Atlas de Mr. Samson. A l'usage de Monseigneur le Dauphin, avec des Tables Geographiques &c.
Atlas Maritime tres curieux.
Histoires des Monnoyes de France, depuis la Monarchie jusques à present avec les Figures des Monnoyes, & leur Valleur 4. avec 1600 Fig.
Geometrie Pratique sur le Papier & le terrain Avec plus de 380 Fig. 8. 2 voll.
Histoire Metallique de la Republique de Hollande, où l'on voit tout ce qui s'est passé en Hollande depuis la naissance de la Republique jusques à present: enrichie de toutes les Medailles qui ont été frappées, & les Tombeaux des Princes &c. qui ont sacrifié leur vie pour la Republique 8. 3 voll.
Tablettes Chronologiques des Papes, Empereurs & Roys par Marcel. 12.
Tablettes Ecclesiastiques &c. par le même.
Voyage de Siam du P. Tachard. avec Fig 12. 3. voll.
Journal du Voyage de Siam en forme de Lettres Familieres. 12.
Oeuvres de St Evremond. 8 5 voll.
Remarques sur la Langue Françoise par Vaugelas avec les Notes de Corneille. 12. 2 voll.
Fables de la Fontaine 12.
Histoire des Troubles de Hongrie depuis l'année 1655. jusques à present 12. 5 voll.
Histoire de la Revolution d'Yrlande 12. Fig.
Entretiens sur la Pluralité des Mondes 12.
Histoire des Oracles 12.
Amours des grands hommes 2. voll. 12.
Morale du Monde 12. Lettres du Chevalier d'Her. 12.
Devoirs des Maîtres envers leur Domestiques & des Domestiques envers leurs Maîtres de Mr. Fleury 12.
Maniere de fortifier de Mr. de Vauban, où l'on voit de quelle Methode on se sert aujourd'hui en France pour la Fortification des Places 8. 2 voll.
Jeu d'Armoiries des Souverains & Etats d'Europe, pour aprendre le Blason, la Geographie & l'Histoire
Jeu des Rois de France.

Jeu des Reines renommées.
Jeu du Monde.
Histoire de la vie de David par l'Abbé de Choisy 12. Fig.
Histoire de Louis XIV. en Medailles, Devises, Emblemes. Fol.
Dialog. Satyriq, & Moraux de Mr. Petit de l'Academ. 12.
Gallanteries des Rois de France 8. 2 Voll.
Recuëil des figures, Fontaines, Vases, Statues, & autres Ornemens de Versailles en, plus de 200. Fig. 4.
OEuvres de Rapin 12. 3 Voll. Le Tome 3. Contient ses œuvres Spirituelles.
Histoire de l'Empire Ottoman 12. Fig.
OEuvres de Scarron Complet 12.
Histoire de la Bible 12.
Commentaire de Cesar, d'Ablancourt 12.
Lucien d'Ablancourt 8. 2 Voll.
Emblemes d'Amour 8. Fig.
Les forces de l'Europe Contient tous les plans des Villes Fortes de l'Europe en 8 Voll. Foll. se Vend. 16. Livre.
Les Metamorphoses d'Ovide Trad. Nouvelle 12. 3 Voll. avec plus de 130 Fig.
Le Metamorphoses d'Ovide en Rondeaux avec plus de 225 Fig. 12.
Les Imposteurs Insignes. 12 Fig.
Don Quixot de la manche N. Trad. 12. 5 Voll.
Roman Comique de Scarron 12.
Description de Versaille 12. Fig.
Voyage de Constantinople 12. Fig.
Voyage du Monde de Descartes.
Etat d'Italie 12. 2 Voll.
Etat d'Angleterre 12. 2 Voll.
Memoire de Bauvais 12.
Traité des Bibliotheques 12.
Recuëil de Secrets d'Emery 12. 2 Voll.

On trouve Chez le dit Mortier un Catalogue de toute sorte des Livres Nouveaux.

SUITE



SUITE DE L'HISTOIRE DE VENISE

OU L'HISTOIRE DES USCOQUES.

JE ne me mets pas à écrire l'Histoire des Uscoques, pour rendre leur nom célébre auprés de ceux, qui la liront, encore moins pour satisfaire simplement la curiosité de ceux, qui s'atendront peut être d'y rencontrer divers événemens qu'ont produit, durant plusieurs années, les courses de Terre & de Mer, par lesquelles cette race de

Voleurs a dépoüillé les pauvres Marchands, dépeuplé les Provinces, troublé le Commerce, & engagé les plus grans Princes du Monde en des guerres dangereuses, non sans aparence de voir encore de plus grans maux dans la Chretienté, si la prudence & l'autorité d'autrui n'eussent été incessamment ocupées à les détourner. Ce n'est pas là mon dessein, ni je ne voudrois pas perdre là mon temps, que je puis & que je dois emploier à des éxercices plus conformes à ma profession, qui m'oblige d'agir, plûtôt que d'écrire. Mais je crois, qu'il est du service de Dieu, & de l'avantage des Princes Chrétiens, que l'on sache ce qui a été cause, que par l'espace de 70. ans, l'on n'a jamais pû remedier aux voleries des Uscoques: Et comment il s'est enfin trouvé moien de le faire en ces temps-ci, qu'ils avoient porté leur insolence à un point, qu'elle n'étoit plus suportable; & que de necessité il faloit, ou la réprimer, ou voir hors de saison une guerre ouverte entre la Maison d'Autriche & la République de Venise.

Il me semble, que la connoissance de ces choses peut autant servir aux bons Princes, pour avoir l'œil aux mains & aux intérêts des mauvais Ministres en de pareilles ocasions, & pour ne se pas laisser tromper au prejudice de leur réputation & de leurs Etats: que sufire, pour confondre ceux, qui, parce qu'ils participent honteusement à la proie, ont coûtume de celer la vérité aux autres, préférant un gain trés-injuste à l'honneur, & au service de leurs Maîtres. Joint que cette instruction sera bonne pour faire voir à tout le Monde, que quand les Princes disent, & font ce qu'il faut, & se servent d'un instrument fidéle & capable, le temps & la commodité manquent aux Larrons, qui molestent & endomma-

dommagent leurs voisins, & causent souvent de trés-dangereuses guerres. Ce sont là les éguillons, qui m'ont incité à vouloir bien entreprendre ce travail, n'en voiant point d'autres, qui fussent dans ce dessein, soit parce que la matiére leur sembloit être trop basse, ou parce qu'ils n'en étoient pas informez comme moi, qui ai eu plusieurs ocasions d'en aprendre quelque chose d'essentiel. D'ailleurs, je suis, & par nature, & par devoir, éloigné de toute autre passion, que de celle, que j'ai pour la paix entre les Princes Chretiens, le repos & la sureté du pauvre peuple, & le salut de tant d'ames, qui se perdoient, tant de ceux, qui éxerçoient le maudit & dannable métier de la Piraterie; que de ceux, qui sans avoir le temps de se recommander à la Misericorde de Dieu étoient misérablement massacrez par ces cruels Assassins. Car c'est ainsi, que Paul Jove les a apelez, il y a déja tant d'années.

Le Lecteur jugera bien, qu'il ne doit pas atendre d'un Ecrivain, qui marche sur ces traces, des descriptions curieuses de petites avantures, ou de cas merveilleux, bien que peut-être nôtre Histoire en raporter quelques-uns, qui pourront se metre en paralelle avec les Narrations, que les Grecs nous ont laissées des Faits des Larrons d'Egipte, ou de telles autres Fables. Mais il verra un discours simple & sans art qui roulera sur les considérations, que j'ai marquées, & ne tendra qu'à l'utilité publique.

Pour commencer donc avec l'ordre requis, je dirai premiérement quels sont les Uscoques; ce que signifie ce nom; où est leur retraite; combien ils ont coûtume d'être, & quand ils ont commencé leurs voleries. Aprés cela, je montrerai pourquoi ils étoient persécutez par les

Venitiens, même dans un tems, qu'ils portoient tout respect à leurs Vaisseaux, & qu'ils ne molestoient que les Turcs, ou les Juifs; & comment, à force d'être irritez par des suplices (car tous ceux, qui tomboient entre les mains des Venitiens, étoient mis en spectacle au gibet) poussez d'un esprit de vangeance, ou de rapine, ils commencérent de piller les Vaisseaux, sacager les Villages, & massacrer les Sujets de Venise. De sorte que la Republique fut contrainte de les poursuivre, non seulement sur Mer, comme elle faisoit auparavant; mais encore jusque dans les Terres, les Châteaux & les Villes, où ils se réfugioient, sans regarder, à qui apartenoient ces Lieux; ni se soucier d'autre chose, que d'ôter du Monde des Assassins, qui devenoient tous les jours plus fiers, plus barbares, & plus sanguinaires. Et tout cela menaçoit d'une guerre ouverte entre les Princes Chretiens, si le Pape Clément VIII. prévoiant le péril, n'eût interposé à temps son autorité, & ses sages conseils, pour empêcher, que, pendant que la Hongrie avoit la guerre avec le Turc, ces nouvelles semences de discorde ne jetassent les Chretiens dans de plus grandes risques. D'où s'ensuivit enfin l'Accommodement, que l'on desiroit, lequel sera aussi le terme, auquel cette Relation doit arriver avec l'aide Divine, suivant l'ordre que je viens de marquer.

Les Uscoques sont des gens de Dalmatie, qui soit pour des crimes commis, ou pour ne pouvoir plus suporter le joug tirannique de leur Prince, se sont retirez dans les Terres d'un Prince voisin. Et c'est ce que signifie le mot, *Scoco*, qui veut dire proprement, *Transfuge*. Il n'y a pas encore cent ans, que ce nom, qui n'avoit encore rien d'infame, commença de faire bruit

dans

dans le monde. Car les Turcs, alors répandus dans la Hongrie, la Grece, la Bulgarie, la Servie, & la Rascie, troublant les confins de la Croatie & de la Dalmatie, plusieurs gens de cœur, qui ne pouvoient plus vivre sous la Tirannie Ottomane, se ressouvenant d'être nez dans la Foi de l'Evangile, se retiroient de leur païs, déja envahi par les ennemis, dans quelque place forte des Chretiens, d'où ils faisoient chaque jour quelque course sur les Turcs, la douleur d'avoir perdu leur Patrie & leurs biens leur servant d'éguillon; outre la routine qu'ils avoient des passages, & les intelligences secretes, qu'ils entretenoient avec leurs parens & leurs amis.

La premiére, & la plus considérable Place, que les Uscoques choisirent, comme leur paroissant la plus commode pour faire leurs surprises, fut la forteresse de Clissa, bâtie au dessus de Spalatre, peu éloignée des anciennes ruines de Salone, & trés-forte d'assiéte. Quiconque en est Maître, tire de gros droits des Marchandises, que l'on porte en Mer, n'y aiant qu'un seul chemin fort étroit par où l'on y puisse descendre des Montagnes de la Morlaque. Pierre Crusich, qui en étoit alors Seigneur, & Feudataire de la Couronne de Hongrie, la croiant imprenable à cause de sa situation, y donnoit retraite aux Uscoques, d'autant plus volontiers, qu'il jugeoit inconsidérément, qu'il pourroit, par leur moien, se métre plus en sûreté, & peut-être même étendre ses confins, & s'enrichir des dépoüilles d'autrui. Mais il lui ariva tout le contraire. Car les Turcs irritez par de continuelles pertes s'avisérent en l'an 1537. d'assiéger Clissa. A quoi ils n'eussent peut être jamais pensé, atendu la dificulté de l'entreprise, si Crusich se fût contenté de se maintenir, sans provoquer la Gué-

pe. Ce qui peut aprendre aux petits Seigneurs, à ne se pas atirer l'indignation des Grans, par trop de confiance en leurs forces, ou en la protéction des autres Potentats, dautant que d'ordinaire ces espérances sont trompeuses. Mais Crusich, voiant l'orage, qui alloit fondre sur lui, ne laissa pas d'avoir le temps d'implorer & de recevoir les secours du Pape Paul III. & de l'Empereur Ferdinand, avec lesquels s'étant mis à détruire deux Forts, que les ennemis bâtissoient, pour mater Clissa par un long Siége, il fut tué dans un assaut donné à l'improviste par les Turcs, qui montrant la tête aux habitans les épouvantérent si fort, qu'ils resolurent aussi-tôt de se rendre, désespérant de pouvoir résister davantage.

Durant ce Siége, qui dura plus d'un an; il se passa une chose mémorable, dont il ne me semple pas hors de propos de parler ici, personne encore ne l'aiant fait. Il y avoit dans le Camp ennemi un Turc, nommé *Bagora*, d'une taille fort haute, & d'une force redoutable. C'étoit un nouveau Goliat, qui défioit tous les jours ceux de la Place en duel, & leur reprochoit leur bassesse de cœur, & la clôture de la muraille. Ces gens rougissoient de honte, mais ils n'osoient sortir de leurs retranchemens, retenus peut-être par les défenses de leur Capitaine, ou peut-être par une crainte bien fondée. Enfin, un Page de Crusich, nommé *Milos*, s'avisa de lui demander la permission de combatre contre Bagora, disant à son Maître, qui le blâmoit comme téméraire, atendu l'inégalité de ses forces, qu'il espéroit, avec l'aide de Dieu, vaincre ce Turc: & qu'en tout cas, s'il avoit du pire, ce ne seroit ni grand' perte, ni grand deshonneur pour les Chretiens, qu'un Turc si fameux eût eu l'avantage sur un jeune garçon. Véritablement, ce Page étoit

choisi de Dieu, comme un autre David contre Goliat, pour dompter l'orgüeil de *Bagora*. Car étant allé au Combat avec les priéres & les souhaits des Chretiens, d'un coup de sabre, qui fut peut-être le premier de sa vie, il coupa net une jambe a son ennemi, qui pourtant ne laissa pas de se tenir ferme sur la cuisse gauche, & de se manier avec tant de furie, que le brave Page, quoiqu'il sautât à l'entour de lui pour achever la victoire, ne pouvoit plus l'aprocher pour lui donner aucun autre coup, mais avoit fort à faire de se garder de ceux de ce Turc enragé; qui enfin en déchargea un avec tant de violence, bien qu'à faux, à cause de l'agilité du Page, qu'il n'eut plus la force de rester sur sa jambe coupée, ni sur l'autre, mais tomba sur le visage, & laissa pareillement tomber son sabre. Néanmoins quelques-uns raportent, qu'il se jeta volontairement, en disant à Milos, qui le batoit de loin avec des échalas, de ne le pas tuer comme un chien, mais comme un homme de guerre. La tête lui fut donc coupée avec son propre sabre, puis fut portée avec des cris de joie à Clissa. Mais la perte de cete Place, qui arriva peu aprés, fut cause que la joie ne fut pas longue.

Par la prise de Clissa les Turcs gagnérent un passage, pour faire sans nul empêchement des courses par toute la Dalmatie, & par toute la Croatie. Ils entrérent premiérement dans le Territoire de Zara, l'important Château de Nadin, qui y est situé tout au milieu, s'étant rendu en ce temps-là par trahison. Mais les Uscoques, qui restoient du malheureux Siége de Clissa se refugiérent à Segna, qui est une ville située à l'oposite de l'Isle de Veglia, tout au fond du Golfe Flanatique, apelé aujourd'hui par corruption le *Quarner* ou *Carner*, à cause des montagnes de la Car-

 nie-

nie a qui y excitent des tempêtes continuelles, trouvant cete Place propre a leurs desseins, comme étant forte par son assiéte, & perfectionnée par l'art. Car du côté de Terre une Armée n'en pouvoit aprocher, & il n'y avoit pas moien d'y conduire de la Cavalerie, encore moins des Vivres & de l'artillerie, à cause des Bois & des Montagnes: Et par Mer, il n'y avoit aucun Port capable de contenir même une petite Armée. D'ailleurs, il étoit dangereux de rester sur ce Canal non pas même en plein Esté, parce que le vent de Nord y souffle tres souvent; & selon l'opinion commune (bien que ce semble être une fable) peut être excité à point-nommé par les Gens du Païs, qui n'ont qu'à alumer un grand feu dans une certaine caverne des Montagnes, lequel par quelque secret de la Nature réchaufant les veines de la terre, fait, que, comme de dépit, ou de douleur, elles poussent, par des ouvertures cachées, des exhalaisons furieuses, qui causent un vent impétueux & périlleux dans ces petits Canaux.

En ce temps, Segna apartenoit aux Comtes *Frangipani*, qui possédoient dans le païs d'alentour un grand Etat, mais aujourd'hui trés-petit, atendu que la vertu Militaire ne s'est pas rencontrée dans leur postérité, C'est pourquoi, les Turcs se laissérent entendre, qu'ils vouloient cete Ville, comme apartenante au Roiaume de Hongrie, dont Soliman prétendoit avoir justement le titre, comme aquis par le Droit des armes. d'autant plus qu'il en tenoit déja la Capitale. Mais l'Empereur Ferdinand, alarmé de ce bruit, outre l'exemple tout récent de Clissa, pour ne pas laisser davantage entre les mains d'un foible Seigneur une Place si importante, non seulement au bien de ses Afaires, mais encore au repos de toute l'Italie, prit sage-

a *C'est le Frioul.*

ſagement la réſolution de l'unir à ſa Couronne, afin qu'elle fût plus en état de ſe défendre dans l'occurrence. Il ofrit donc cete retraite avec une paie conſidérable aux Uſcoques, qui étant des gens feroces, & faits non ſeulement à marcher, mais encore à courir de pié ferme par les Bois, & par les Rochers, ſembloient être capables d'écarter les Turcs de ces Confins, & de leur faire deshabiter la Lique & la Corbavie, Provinces, d'où l'on avoit à craindre les maux les plus proches. En éfet, cela ne lui réuſſit pas mal alors. Les Uſcoques ſe mirent à batre l'ennemi par des ſorties ſubites, & à le déſoler par leurs ſtratagemes, Mais ils ne furent guére à changer la gloire des armes en larcins & en pillages ſur les Chretiens. Ce qui les rendit odieux à tous leurs Voiſins. Le Page, qui avoit aquis tant d'honneur par la défaite de Bagora, devenu alors merveilleuſement fort de corps, ſoüilla ſa réputation par le brigandage, dont il fit métier à Segna, & finit ſa vie ſur un gibet à Zara. Les autres, profitant de la commodité de la Mer, & de certaines routes détournées, où il étoit trés-dificile de les ſuivre, avoient amené l'uſage de quelques barques trés-legéres, avec leſquelles ils côtoioient la Mer, & métoient le butin, qu'ils faiſoient ſur Terre, à couvert de toute ſurpriſe des Turcs, en le cachant dans les buiſſons, & même dans l'eau, pour l'en tirer aprés dans leurs preſſans beſoins, Avec ces mêmes barques, ils aſſailloient encore de nuit les Navires des Marchands, ou dans les Ports mêmes, ou en d'autres Lieux commodes. Et quoiqu'ils diſſent du commencement, qu'ils n'en vouloient ni aux biens, ni aux perſonnes des Chretiens, mais ſeulement aux Juifs & aux Turcs, bien ſouvent ils les emmenoient tous également. Par où la Navigation

 étoit

étoit empêchée, & le Commerce interrompu. Cependant, il se faisoit à Constantinople des plaintes & des menaces contre les Vénitens, comme ceux, qui devoient, suivant les Conditions de la paix, rendre la Navigation du Golfe Adriatique libre & sûre pour les Marchands & les Sujets du Grand-Seigneur. Car Soliman ne feignoit point de dire, qu'il vouloit envoier son Armée, pour exterminer les Uscoques, & nétoier le Golfe : & ses successeurs continuérent toujours les mêmes protestations. D'où l'on aprehendoit qu'il n'arivât quelque grand desastre à la Chretienté.

Pendant que la Republique representoit ces dangers au Pape, afin que par son autorité il disposât l'Empereur à y remedier : ses Ambassadeurs en faisoient de continuelles instances à la Cour de ce Prince. Et dans le même temps elle faisoit poursuivre les Uscoques en tous endroits, tantôt par des Fûtes, tantôt par des Galéres, tantôt par des barques armées. Et tout autant qu'elle en pouvoit atraper, elle les faisoit tous pendre, tant pour le châtiment de leurs crimes, que pour montrer à la Porte le soin qu'elle avoit d'observer les Conventions, pratiquant de main en main, que cete Cour en fût bien informée.

Cedendant, les ofices, qui se faisoient à celle de l'Empereur, produisoient aussi quelque étet, ou plutôt quelque tempérament, qui modéroit la violence des Uscoques, seulement pour quelques jours. Car les choses retournoient bien-tôt au premier état, dautant que la Maison d'Autriche, qui avoit plusieurs autres dépenses à faire, ne les paioit pas au temps qu'il faloit. De sorte que la nécessité les pressant, ils tâchoient de vivre de pillage.

Les

Les Capitaines, qui gouvernoient Segna, en partie ne croioient pas les en devoir empêcher, parce qu'ils ne leur donnoient point d'argent: & en partie ne le vouloient pas, dautant qu'ils s'enrichissoient aussi, en participant au butin. D'ailleurs, les Uscoques avoient, tant à la Cour de Gretz, où leurs Afaires se traitoient à cause du voisinage; qu'à celle de l'Empereur, beaucoup de Fauteurs, dont quelques-uns étoient portez de peu d'afection pour les Vénitiens; les autres, à ce qu'on disoit, se laissoient corrompre par les presens de ces Larrons. Si bien qu'il ne restoit plus d'espérance d'extirper cete méchante race, ni de métre fin à tant de miséres, sinon dans les Armes. Encore étoient-elles de peu d'éfet pour diverses raisons. Premiérement, à cause de la qualité du païs, plein d'Ecueils, de petites Isles, de Ports, & de caches, lequel pour cela a été de tout temps un nid de Corsaires, & étoit trés commode aux Uscoques, qui, dés qu'ils se voioient donner la charge, se sauvoient avec des barques fort legéres, & plus petites, que celles des Vénitiens, en des Lieux, où de plus grandes ne pouvoient pas aborder, ou qui se jetoient à terre, & sautoient comme des Chévres (tant ils étoient adroits & dispos) sur les roides rochers de la Dalmatie, sans qu'il y eût personne qui pût les y suivre. Outre cela, ils étoient favorisez de quelques Sujets de Venise mécontens, avec qui ils avoient une espéce de parenté, & une liaison d'amitié jurée. Aussi, se gardoient-ils bien de leur faire ni dommage, ni déplaisir: au contraire, ils les invitoient souvent au partage de la proie. quand ils avoient à ataquer quelques Vaisseaux Marchands, Et c'est par là qu'ils avoient toujours des Espions fidéles & des avis certains, avec des si-

ſignaux ſecrets de feux & de fumée, qui leur indiquoient, où étoient leurs Perſécuteurs, afin qu'ils s'en gardaſſent. Outre que les Vénitiens étoient mal ſervis des Eſclavons & des Croates, dont ils loüoient les barques, parce que ces gens reſpectoient les Uſcoques, ou par amitié, ou pour quelque liaiſon de parenté entre eux, ou pour être de même Nation; ou enfin de crainte, que les moindres maux, qu'ils leur feroient, ne fuſſent vangez par la mort de leurs parens, & par le ſacagement, ou l'embrazement de leurs maiſons. Car les Uſcoques répandoient par tout cete terreur à leur avantage.

Mais une autre raiſon plus importante rendoit inutiles les ſoins & la dépenſe des Vénitiens. Car ils avoient beau faire mourir beaucoup d'Uſcoques, le nombre ne s'en diminuoit pas pour cela. C'étoit comme une tête d'Hidre, qui renaiſſoit aprés avoit été coupée, & ſe multiplioit de ſon propre ſang. La cauſe de cela étoit que Segna commençoit d'être la retraite de toute ſorte de Malfaiteurs, qui paſſoient tous ſous le nom d'Uſcoques, & s'étoient déja diviſez en deux Bandes, l'une des Stipendiaires, & l'autre des Avanturiers, laquelle ne comprenoit pas ſeulement les Sujets du Turc, mais encore ceux de Veniſe, qui s'étoient ſauvez des Galéres; ou qui craignant la juſte punition de leurs crimes ſe refugioient à cet Azile; ou qui s'y établiſſoient volontairement ou par un mauvais naturel, ou par un deſir de voler. Motif, qui atiroit tant de gens, que Segna ne pouvoit plus les contenir, & qu'il faloit, qu'ils ſe retiraſſent dans les Châteaux d'Ottoſaz, Moſchenizze, Bunizze, Brigne, & autres Lieux voiſins, d'où ils étoient appellez, quand on avoit à faire quelque ſortie par Terre, ou par Mer. Et toutes les

fois,

fois, que quelqu'un de ces Voleurs, de quelque condition qu'il fût, vénoit à mourir, sa veuve, ou par Loi, ou par Coutume, se remarioit aussitôt à un autre de la même bande, lequel, sans autre façon, succédoit au gouvernement de la famille, & à la proprieté des biens. Enfin, le métier de voler étoit devenu si commun, que les propres Habitans de Segna, qui vivoient auparavant modestement, ou de leur travail, commençoient de prendre goût à cete vie; & que ceux, qui tenoient à déshonneur de se mêler avec les Larrons, pratiquoient de tenir chez eux quelque Valet, qui allant à la picorée avec les autres, raportoit sa part à la Maison. D'autres donnoient la nouriture & tout le nécessaire à des pauvres, à condition d'avoir leur butin: Ainsi, chacun avoit son intérêt. Et d'ailleurs, les Femmes acoutumées à la bonne chére & aux habits d'écarlate & de soie, sans manier la quenoüille, ni le fuzeau, éguillonnoient sans cesse leurs maris au brigandage, leur reprochant leur fainéantise, & se plaignant des besoins du Ménage.

Mais tout ce nombre ne montoit jamais à plus de 5. à 600. hommes de service, & il est incroiable avec combien de risques & de furie ils assailloient les Turcs, tantôt dans les Marchez, tantôt dans leurs Nôces, tantôt à la Campagne, & tantôt dans leurs propres maisons, d'où ils emmenoient toûjours plusieurs Prisonniers, force bétail, & par fois quelque cheval. Car il ne se trouvoit point d'autre proie dans un païs misérable & tirannisé. Enfin, la Lique & la Corbavie devinrent désertes en peu d'années, les habitans s'en retirant en des Lieux fortifiez, & ne cultivant que les Terres contiguës. Et comme ils s'assuroient par

 de

de bonnes ſentinelles , qui découvrant quelque troupe d'ennemis , pouvoient leur en donner l'avis ſi à point , qu'ils avoient le temps de ſe retirer avec leur bétail en lieu de ſûreté , cela fit , que la proie en fut plus dificile & plus rare. Outre qu'elle coûtoit ſouvent bien cher aux Uſcoques, ſur tout depuis que les Turcs, pour ſe garantir de leurs courſes, eurent mis ſur pied une Milice, qu'ils appellent les *Marteloſſes*, race encore plus méchante & plus barbare , que les Uſcoques mêmes. Les *Marteloſſes* ſe ſervent des propres maiſons des Chretiens Eſclaves, ou Sujets des Turcs, & celles , qui ont un homme dans cette Milice, joüiſſent de certains privilèges. Outre la permiſſion qu'ils ont de vivre du bien d'autrui, ils dépoüillent les amis & les ennemis, & font des maſſacres abominables. Car ils vont par troupe, rodant le païs, & s'ils trouvent des Chretiens , ils les font Eſclaves, & les ménent vendre aux Turcs , en des quartiers éloignez ; & quand ils peuvent atraper des Turcs, ils en font le même uſage,

Les courſes de terre étant donc trés - infructueuſes aux Uſcoques , ils tournoient plus volontiers vers la Mer , où , ſous prétexte d'endommager les Turcs & les Juifs , ils faiſoient , comme la faux , paquet de toute herbe. Ils furent néanmoins long-temps, qu'ils épargnerent fort les Iſles & les peuples de Dalmatie, pour s'en conſerver la bien-veillance & la partialité , qui leur ſervoit ſouvent pour avoir une retraite, ou pour être avertis des dangers , ou pour être ſecourus dans la faim. Ils ne prenoient point de pain , de vin , ni de chair des Iſles , ni des Barques, de Dalmatie , qu'ils n'en euſſent grand beſoin , & ils paioient tantôt bien , tantôt mal , ſelon qu'alloit leur butin, qui néanmoins étoit fréquent

à cau-

à cauſe de la multitude des Vaiſſeaux, qui paſſoient tous les jours du Levant à Veniſe, & de Veniſe au Levant, par le Golfe Adriatique.

Mais auſſi cete proie commença d'être plus rare, quand la République eut réſolu, que les Vaiſſeaux d'importance fuſſent eſcortés de Galeres, puis d'en envoier une de Marchandiſe devant & derriére à l'Echelle de Spalatro, pour y charger les Marchandiſes, & tous les Juifs & les Turcs. Et quand le beſoin étoit plus preſſant, cete Galére, pour plus grande ſûrete, étoit acompagnée d'une ou de pluſieurs autres. Cete nouvelle dificulté augmenta la faim & la rage des Uſcoques, & dés lors ils commencérent de maltraiter encore ceux, à qui ils avoient porté auparavant quelque reſpect. Et comme les rats, preſſez de la faim, ſe hazardent de ronger le fromage dans la Trape: De même la néceſſité faiſoit que les Uſcoques s'expoſoient à tous les dangers. Si bien qu'ils rencontroient ſouvent, ou le gibet, ou les chaines.

En ce temps-là, les Iſles de Veglia, d'Arbe & de Pago, & les Rochers de Zara ſoufrirent de ſi grandes pertes, que peu s'en falut, que la déſolation ne s'y mit, Pluſieurs Villages furent abandonnez, les troupeaux de bétail, qui étoient nombreux, ſe diſperſérent, & les Habitans, vouloient, par deſeſpoir, abandonner le Païs. Ceux, qui étoient propres aux armes, & aux fatigues, coururent vîte s'enrôler ſur les Fûtes longues, que la République faiſoit armer au nombre de 30. comme plus propres, que tout autre Vaiſſeau, à pourſuivre les Larrons dans les Canaux étroits, & dans les Plages peu profondes. Ce qui déſeſpéroit enncore plus les Uſcoques, qui n'étoient point paiez de l'Empereur.

De

De quoi ils ſe prenoient en partie a l'Archiduc de Gretz, Segna étant une Frontiere particuliére de ſes Etats, bien que ce ſoit une piéce du Roiaume de Hongrie. D'ailleurs, le Païs n'avoit aucune commodité pour l'Agriculture, ni pour tout autre Métier. Les courſes de Terre étoient pleines de danger, & preſque ſans profit. Celles de Mer, pour les cauſes, que j'ai dites, ne conduiſoient pas toûjours à la proie, mais ſouvent au gibet. De ſorte que les Uſcoques, enragez de ne pouvoir raſſaſier leur faim avec le manger, l'aſſouviſſoient avec le ſang & le carnage.

Outre le dommage que les Sujets de la Séréniſſime République recevoient des Uſcoques, & les plaintes continuelles, qu'eux & les Marchands, qui étoient ſouvent dévaliſez, portoient à Veniſe, le Grand-Seigneur & ſes Miniſtres, comme j'ai déja dit, s'irritoient toûjours davantage, & témoignoient un profond reſſentiment, proteſtant, que ſi la République n'y remédioit, ils le feroient eux-mêmes. Les Vénitiens au contraire, procédant avec leur prudence ordinaire, outre le ſoin qu'ils aportoient inceſſamment à pourſuivre & châtier ces Voleurs, faiſoient encore de continuelles inſtances à l'Empereur, de ne point ſoufrir une ſi grande injuſtice dans ſes Etats, ni perméttre, au préjudice de ſa Dignité & de l'opinion perpétuelle, que le Monde avoit eüe de l'intégrité de la Maiſon d'Autriche, que l'on donnât retraite dans ſes Etats à des Scélerats, & à des Corſaires publics. Les Papes y joignoient leurs ofices, mûs en partie de la crainte de voir quelque guerre entre les Princes Chretiens, prévoiant bien, qu'à la fin les Vénitiens ſe laſſeroient de tant d'inſultes; & pouſſez en partie de leur propre intérêt,

rêt, dautant que les Marchands d'Ancone, & des autres Villes de la Marche & de la Romagne, n'étoient pas plus respectés, & qu'ainsi le Commerce étoit troublé au grand dommage de leurs Gabelles, & à la ruine de leurs Sujets. Les mêmes raisons excitoient les Rois d'Espagne à faire les mêmes plaintes, à l'ocasion des Napolitains, qui aiant coutume de porter à Venise vins, grains, amandes, & autres Marchandises de prix, étoient mal-assurez contre la rapacité de cete Canaille. Outre qu'ils tenoient à grand deshonneur, que le Monde vît, que la Maison d'Autriche retiroit & protégeoit des Larrons publics, tenus pour infames par toute l'Europe & hors de l'Europe.

Mais il y avoit encore une autre raison, qui faisoit desirer fortement au Pape & au Roi d'Espagne, que l'on mît un frein à ces Voleurs. C'est que pendant que les Galéres de Venise étoient ocupées à les poursuivre, elles ne pouvoient, comme elles faisoient auparavant, secourir à temps leurs Places de Mer, contre les Corsaires de Barbarie & de Gréce; qui en devenant plus hardis, venoient tous les ans au temps des Foires, d'où ils emportoient toûjours un riche butin, outre quantité d'Esclaves, qu'ils faisoient presque à coup sûr, ces Mers ne pouvant être tenuës libres, par d'autres Vaisseaux, soit à cause des Ports, qui en sont peu fréquentez, ou de l'ancien Domaine, que l'on a toûjours laissé aux Vénitiens sur le Golfe. Nom, qui comprend tout cet espace de Mer, qui est renfermé entre Otrante & la Valone, en tirant vers le Ponant jusques à Venise.

Toutes ces raisons déduites à l'Empereur, & par le Pape & par le Roi d'Espagne, ne produisoient à sa Cour, que des aparences d'indigna-

gnation, & des promesses spécieuses de remédier éficacement au desordre. Mais on voioit dans le secret, que le mal, qui se faisoit aux Vénitiens, plaisoit aux Ministres corrompus de ce Prince, mais peut-être encore plus la part qu'ils avoient à toutes les prises. Il vint néanmoins par fois des Commissaires à Segna, avec ordre de régler cete Milice, où plûtôt cete troupe de Corsaires. L'on en pendit à la passade quelques-uns, & peut-être les moins coupables. L'on rendit quelques Vaisseaux, & quelques Marchandises de peu de prix. L'on donna au Capitaine de Segna des ordres publics de ne point laisser sortir les Uscoques, & de ne les point recevoir aprés leurs sorties. Ce qui fit, que ces Larrons furent un peu plus modérez durant quelque mois, mais aprés cela ils firent pis que jamais, comme pour se récompenser du temps perdu. Et bien que le Capitaine, pour montrer, qu'il éxécutoit l'ordre de l'Empereur, affectât par fois de leur fermer la porte au nés, & même de faire quelque décharge d'artillerie sur eux, (mais pourtant sans les blesser,) afin que l'avis en allât aux Isles Vénitiennes; de là à l'Armée, puis à Venise; néanmoins il les introduisoit de nuit, avec leur proie, dont il avoit la meilleure part, & les renvoioit chez eux avec loüange, & ce qui leur faloit pour se réjoüir quelque peu de jours avec leur famille; Aprés quoi force leur étoit de retourner à la picorée, ou de mourir de faim. Car ces misérables contribuoient tant pour assouvir l'avidité de leur Capitaine; & de quelqu'autre, qui leur commandoit, & pour entretenir la faveur de quelques Ministres de l'Empereur, & de l'Archiduc de Gretz, qui sans doute étoient de ces gens qui faute de foi se soucient peu de la Bulle *In Cœna Domini*, ni des autres Cen-

su-

ſures : qu'il ne leur reſtoit jamais qu'une tres-petite partie de leur proie, comme il eſt aiſé de le juger, par la miſere où ils ont toûjours vécu. Et jamais il ne s'en eſt vû un ſeul qui ſoit devenu riche, bien au contraire l'on a oüi dire à un vieux Uſcoque eſtropié, que de ſon temps il s'étoit trouvé à tant de proies, que ſa part, de compte fait, en gros, montoit à plus de 80000 écus, & néanmoins il étoit à pourrir dans un lit ſans nulle aſſiſtance, & réduit à la mendicité, la Juſtice Divine le voulant ainſi; & il a été ſouvent raporté, que quelques Marchands dévalizez étant alez à la Cour de ces Princes pour ſe plaindre & demander quelques réparations de leurs pertes, avoient reconnu ſur les femmes des principaux Miniſtres les Joiaux & les autres choſes de prix qu'on leur avoit dérobées. C'eſt ainſi que les meilleurs & les plus juſtes Princes ſont ſouvent déçus par de mauvais conſeils, & que leur réputation eſt dénigrée par des Miniſtres, qui abuſent de leur clémence. a

L'on fait un capital de gloire à la Maiſon d'Autriche, de ce qu'aiant dominé par l'eſpace de plus de 300 ans de ſi grands Etats, il ne lui eſt arrivé que tres-rarement, ou même jamais, de punir les fautes de ſes Miniſtres, de mort, ni de confiſcation de leurs biens, quoi que mal aquis. Mais ceux-là méritent peut-être plus d'être eſtimez prudens, qui récompenſent libéralement les bons ſervices, mais auſſi puniſſent ſévérement ceux qui manquent à leur devoir. Perſonne ne pourra blâmer l'Empereur Rodolphe d'avoir ôté la liberté & les biens à George Popel, l'un des plus qualifiez & des plus riches

a Bonus, incautus, optimus venditur Imperator *diſoit Diocletien. Vopiſc.*

ches Seigneurs de Boheme, (si ses fautes étoient vraies) Au contraire, l'on pourroit desirer qu'il en usât de méme contre deux autres Ministres chassez nouvellement de la Cour, lesquels ont été les fauteurs des plus pernicieux conseils. Néanmoins il ne s'est pas encore divulgué, s'ils ont été aussi les fauteurs des voleries des Uscoques. Mais si quelque jour on publie les procés, que l'on dit avoir été faits par les Généraux Vénitiens, en tirant de diverses dépositions des coupables condannez à mort, les noms de leurs Protecteurs particuliers, & comment ils en gagnoient la faveur, peut-être que l'on découvriroit des choses, qui feroient rougir bien des gens, & dont les Princes entreroient en connoissance des fraudes, par où leur honneur & leur service ont été trahis durant tant d'années.

Les Uscoques se maintenoient à force de presens, & rendoient inutiles toutes les instances que l'on faisoit pour réprimer leur audace; & les intéressez ne recevoient pour satisfaction que des démonstrations aparentes. Du reste, l'on donnoit pour excuse, que c'est l'ordinaire des Confins de produire toûjours des gens méchans: & que Segna aiant à défendre de longues Frontiéres contre le Turc, on ne pouvoit pas éplucher les choses de si prés, ni châtier tous les crimes avec la rigueur de la Justice, de peur d'exterminer des gens de main, dont on avoit besoin pour cette défense. L'on aléguoit l'exemple des a Cosaques, qui habitant de certaines Isles inaccessibles du Boristéne, & s'étant ligués avec les Polonois, les Moscovites & les Tartares, endommagent par mer & par terre, les Villes & les Vaisseaux des Turcs, sans que l'on ait

a Kosac en langage Russien signifie soldat vagabond: Ainsi les Cosaques ressemblent fort aux Uscoques.

ait jamais pû les exterminer. Que bien qu'ils dépendent principalement de la Pologne, & reçoivent d'ordinaire leur Capitaine de la main de ce Roi, à qui ils obéïssent; néanmoins quand il vient de Constantinople, ou de la Tartarie de *a* Precop, des plaintes des déprédations & des incendies qu'ils font tres souvent vers *b* Moncastre, & les autres Places Maritimes de la Moldavie, où il y a garnison Ottomane, & où il se tient de célébres Marchez; le Roi de Pologne a coutume de répondre qu'il n'a pas le pouvoir de les réprimer, & du reste ne donne que des esperances & des paroles.

Les Cosaques (il est bon d'ajoûter ceci, puisque nous en sommes venus à parler d'eux) habitent, comme nous avons dit, les Isles du Boristéne, qui tout abondant qu'il est en eau, néanmoins ne se navige point, à cause de son extréme rapidité, & des écüeils & rochers, dont il est tout plein. Mais les Cosaques le traversent, partie à la nage, partie avec de tres-petites *c* barques, faites d'une seule piéce de bois fort dur creusé, ou de cuir boüilli, de peur qu'elles ne se brisent contre les écüeils. Il ne fait pas bon pour ceux qui n'ont pas la pratique du païs d'aprocher de leurs cavernes, où, pourvû qu'ils aient des vivres, ils ne craignent la furie, ni la puissance de pas-un ennemi. Dans les Isles, ils gardent leurs femmes & leurs enfans sous des Cabanes mal agencées, & quand ils sortent, ils laissent toûjours une partie de leur Milice pour faire la garde. Ils sont d'ordinaire environ 5000 combatans, tenus pour si braves gens, & si justes dans la distribution du butin, que quelques Nobles-Polonois trouvent, que

a C'est la Petite Tartarie: *b* Ville à l'emboucheure du Niester. *c* Ils apellent ces Barques Caïes.

que c'est une bonne Ecole, pour faire élever leurs enfans dans la Discipline Militaire.

Les Ecrivains Polonois les appellent Nisoriens, parce que le Borisléne, que les peuples voisins appellent Niéper, a chés eux le nom de Nis. De sorte que *Nisoriens* veut dire habitans du Boristéne; au lieu que le nom de Cosaques, ou Casaques est plus général, les Polonois le donnant à la Cavalerie-legére. En temps de guerre, le nombre des Cosaques s'augmente merveilleusement, dautant que force gens se joignent volontiers à eux, soit à cause de la réputation de leur bravoure Militaire, ou de l'espérance du butin, qui fait qu'il leur vient encore beaucoup des propres sujets du Turc, & non seulement des Moldaves & des Valaques, mais même des Tartares, & particuliérement ceux qui habitent le long des riviéres de la Mer-Noire, * comme ceux d'Orzunia & de Bialograd,

Mais pour rétourner à nôtre sujet, quoi que les Impériaux montrassent par l'éxemple des Cosaques, qu'il étoit nécessaire de soufrir dans les lieux de frontiére les gens de proie. & que les Uscoques leur servoient a défendre des frontiéres importantes, à la garde desquelles nulle autre sorte de gens ne seroit jamais si propre, vû la dificulté des Montagnes. ils ne laissoient pas de prométre de donner de tels ordres au Capitaine de Segna, que ceux d'entre les Uscoques, qui endommageroient les confins des Vénitiens, ou molesteroient les Chretiens de façon ou d'autre, fussent punis, Mais le Capitaine ne manquoit point de dire, qu'il ne pouvoit pas éxécuter ces ordres, pendant qu'on manquoit au paiement, sans quoi il étoit impossible d'entretenir céte Garnison, qui d'ordinaire coûtoit

20000

* Ou, Pont Euxin.

20000 ducats par an. Et personne ne se mit en peine d'assigner un fond, d'où l'on pût tirer céte petite somme, pour faire cesser les plaintes & les excuses. Bien loin de là quand l'Archiduc Charles, puis Ferdinand son fils, au temps de leur résidence à Gretz, mûs, ou de l'intérêt de leurs Sujets, ou de l'honneur de leur Maison; ou de leur propre conscience, comme Princes qui étoient doüez d'une probité singuliére, demandoient à l'Empereur, que tant d'infames Vols ne fussent plus tolérez, & que l'on envoiât la paie à temps, pour ôter tous les prétextes aux Voleurs, & leur métre un frein, on leur répondoit, qu'ils prissent le soin de paier eux-mêmes, comme étant sur les lieux, & réglassent les choses à leur mode. Mais les Archiducs répliquoient, que Segna apartenant à la Hongrie, c'étoit à céte Couronne de paier les Uscoques, & non pas à eux, qui avoient tant d'autres Places à garder contre l'ennemi commun. Toutes ces défaites retardoient le remède, lequel on ne pouvoit pas refuser avec honneur, mais que l'on ne se soucioit pas d'apliquer pour de certaines raisons.

Cependant, les Vénitiens suportoient tant de véxations avec une prudente patience, résolus de tenter toutes choses, avant que d'en venir à une guerre ouverte, dont ils avoient horreur pour trois causes, 1. Parce qu'ils voioient, que le mal en tomberoit sur les Sujets innocens de l'Archiduc, dont ils savoient que la plûpart détestoient les excés des Uscoques, déja abominables à tout le monde. Outre que l'on ne pouroit marcher contre Segna, que les habitans de *Fiume*, de *Lovrana* & de *Novi*, qui en sont voisins, & d'autres qui n'étoient pas auteurs de la faute, ne fussent les premiers à sentir les miséres de la guerre. 2. C'est que les Vénitiens allant

allant par mer contre Segna, les Turcs s'ofroient d'y aller incontinent par terre. Ce qui n'étoit pas le compte de la République, qui ne vouloit pas leur ouvrir une porte, d'où ils eussent pû entrer jusques dans le cœur de l'Italie : ni se rendre criminelle devant Dieu & devant les hommes, d'avoir voulu vanger ses injures particuliéres aux dépens de toute la Chretienté. Il y avoit une troisiéme raison, qui, comme fondée sur un intérêt d'Etat, faisoit aussi plus d'impression sur l'esprit de ces prudens Seigneurs. C'est que depuis la derniére guerre des Turcs n'aiant de reste en Dalmatie que les Villes Maritimes avec les gencives de quelque Territoire, ils apréhendoient que ces Infidéles, déja charmez de la beauté & de la fertilité du païs, ne voulussent se planter avec des Villages & des Palais jusques sur les yeux de leurs Villes ; ce qui auroit ôté à leurs Sujets la liberté de l'Agriculture, & exposé ces Villes aux embûches continuelles de céte Nation barbare, qui ne respecte ni les Traités, ni les Loix. Telles étoient donc les considérations, pourquoi l'on prenoit patience, sans se précipiter dans une guerre ouverte. Car on desiroit fort de voir réprimer l'audace des Uscoques, mais non pas de voir la ruine des gens de bien. On se gardoit bien de fraier le chemin à de plus grandes calamitez en Italie, & l'on ne pouvoit pas se résoudre aisément à faire porter aux innocens la peine des fautes d'autrui. Aussi les Papes, qui savoient le secret, loüérent-ils hautement la piété & la prudence du Sénat de Venise, qui modéroit l'ardeur de ceux qui avoient les armes en main, & le commandement de l'Armée, lesquels étant plus impatiens par leur humeur guerriére, ne pouvoient plus dissimuler tant d'outrages.

Mais

Mais il faloit que tant de péchés d'une race maudite, tant de massacres & de pillages, & tant de larmes des afligés provoquassent la colére de Dieu; & que, si des crimes si horribles restoient impunis sur la Terre, le Ciel en prît la Vengeance. Assan, Bassa de la Bossine, païs qui confine à la Dalmatie, s'avisa donc de representer à la Porte les insultes & les pertes continuelles que les Sujets de sa Hautesse soufroient de ce petit nombre de Voleurs. Que c'étoit une grande honte à un si puissant Empire de le tolérer: & que si on lui en donnoit l'autorité, non seulement il extermineroit les Uscoques avec les seules forces de son Gouvernement, mais étendroit encore ses confins par tout le reste de la Croatie, & par les Etats de la Maison d'Autriche jusques à Segna, & même encore plus avant, sous les hûreux auspices de la Porte Ottomane. Ce Bassa avoit le corps & l'esprit tres-propres pour la guerre: Et comme il n'étoit pas encore content des honneurs, ausquels il étoit parvenu de si peu de chose, au delà du cours ordinaire de la prospérité humaine, il aspiroit à se faire un chemin par des exploits de guerre aux premiéres dignités de cet Empire. Il traita donc céte afaire d'une maniére, qu'il lui fût aisé d'y faire entendre la Porte, qui avoit passion de châtier la témérité des Uscoques, comme étant aigrie par les plaintes continuelles de ses Sujets, qui lui dépeignoient la cruauté de ces Voleurs, les indignitez que soufroient les gens qui tomboient entre leurs mains, avec tant de force, que ce fut depuis un usage à Constantinople & dans les Provinces de l'Europe circonvoisines, de dire, *Dieu te garde des mains des Ségnans*, quand on vouloit exprimer le comble de la misere. C'est

pourquoi le Grand-Seigneur & ses Ministres écoutérent volontiers les raisons d'Assan, puis lui donnérent commission de déclarer la guerre, qui a duré depuis l'année 1592. jusques en celle-ci de 1602. toûjours avec de diférens succés, d'où nous avons eu lieu de reconnoître incessamment la protection de Dieu, qui n'a pas permis, que nous fussions entierement écrasés par les ennemis de son saint Nom, quoi que du commencement il montrât vouloir nous châtier. Car Assan s'empara sans beaucoup de peine de Sisach * a sur la Cupa (c'est comme les gens du païs apellent aujourd'hui cete Riviére) & de Bibiach sur l'Una, Places commodes à ses desseins, ausquels on croioit trés-difficile de pouvoir résister éficacement avec les forces de la Hongrie, qui s'étoient afoiblies, ce Roiaume aiant perdu l'usage des armes, & laissé dépérir les garnisons nombreuses de Cavalerie & d'Infanterie, que l'on avoit coutume d'y entretenir des contributions de l'Empire, lesquelles se convertissoient en d'autres usages, fut l'opinion que l'on avoit d'être long-temps en repos, à cause de la longue guerre, que les Turcs avoient eüe en Perse.

Mais dés que la guerre commença, l'on s'aperçut combien il eût été utile d'avoir alors en main un Corps de Milice Vétérane & expérimentée. Car d'atendre du secours des Princes de l'Empire, ou des autres Potentats plus éloignés, cela étoit incertain & tardif ; & l'on craignoit avec sujet que la Croatie & la Hongrie ne tombassent toutes entre les mains de l'Ennemi. L'on maudissoit donc les Uscoques, comme les auteurs de toutes les calamités, & on les destinoit

a C'est une petite Ville, qui apartient au Chapitre de Zagabria. * 1593.

noit aux derniers ſuplices. Mais enfin au temps que les Chretiens manquoient le plus de forces & de conſeil, il plut à la Miſericorde Divide de les ſecourir, & de faire connoître qu'il lui étoit également aisé de vaincre avec peu ou beaucoup de gens. Car l'année ſuivante, Aſſau s'étant acheminé avec ſon Armée victorieuſe, & toute fiére de ſes bons ſuccés, vers Siſach, & aiant paſſé la Cupa, à deſſein de deſcendre aprés le long de la Riviére, & de s'ouvrir par céte voie le chemin à la priſe de Segna, & à l'extermination des Uſcoques, & à d'autres plus vaſtes entrepriſes, il fut découvert par quelques Compagnies de Cavalerie, qui s'étoient miſes avec les garniſons Impériales voiſines, pour obſerver les démarches de l'Ennemi, & lui faire de la peine dans quelque paſſage étroit, ou lui couper les vivres, plûtôt que pour lui faire tête, & combatre à Enſeignes déploiées, n'étant qu'environ 5000 Chretiens contre plus de 40000 Turcs. Mais une fois que ceux-ci s'aprochérent à l'improviſte de la Cupa, les autres avertis que l'Ennemi commençoit déja de paſſer, ſe ſentirent enflammer d'une ardeur extraordinaire, que l'on reconnut enſuite être un don miraculeux du Ciel. Car au lieu qu'à la premiére nouvelle des aproches des Turcs on voioit tous les Chretiens penſer à la fuite, (encore n'étoient-ils pas certains de ſe ſauver,) ſur un ſeul mot que dit le Capitaine, [a] qu'il valoit mieux combatre avec ceux, qui avoient déja paſſé le Pont, & qu'on en pouvoit remporter quelque glorieuſe victoire, il s'éleva un cri univerſel de donner la bataille: Puis ils mar-

 chérent

[a] André Moroſin dit, que ce fut André Auſperger. Gouverneur de Carliſtor & Ban (ou, Viceroi] d'Eſclavonie. *Hiſt. Ven. lib* 14.
Le General étoit Robert, Comte d'Echemberg.

chérent tous en ordre contre les Turcs, avec tant de résolution, que ceux-ci épouvantés d'un assaut si soudain, se mirent en fuite, sans tirer un seul coup. Or comme ils avoient presque tous passé le Pont, force leur étoit de le repasser pour s'en retourner, les grosses eaux ne leur permétant pas de guaier la riviére. D'ailleurs ce Pont ne pouvant tenir que deux chevaux de front, il ariva, pour comble de malheur à ces ennemis du saint Nom de Dieu, qu'un cheval blessé, qui tomba au milieu du Pont, boucha le passage à tous les autres; & que dans céte précipitation personne ne s'étant avisé de le relever, ou de le jeter dans l'eau, cela fut cause que beaucoup de gens périrent. Car les Chretiens encouragez d'un bonheur inespéré faisoient carnage avec leurs épées & leurs arquebuses, & les Turcs se jetoient précipitamment dans la riviére. Comme l'eau étoit grosse, la rive haute, la confusion grande, & la main de Dieu armée contre ces Barbares, il s'en sauva tres-peu. Il en mourut peu de blessures en comparaison de ceux qui se noiérent. Tout le bagage & les chevaux se perdirent. Assan & son frére furent du nombre des morts. Peu de temps aprés les Chretiens, tout ravis d'une victoire si memorable, remportée sans faire la moindre perte, & gorgés de proie, reprirent Sisach, & commencérent d'avoir meilleure espérance de toute céte guerre, qui véritablement a produit dans l'espace de dix ans divers événemens, mais tels, qu'un chacun est obligé d'avoüer qu'il s'y est vû des signes évidens de la protection de Dieu sur les Chrétiens. Car il s'y est pris des Villes Roiales, il s'y est défait de fortes Armées, & le Grand-Seigneur même s'est mis en fuite. Et l'on ne peut pas dire que cela se soit fait par les

les forces humaines, qui ont été toûjours inégales à celles de l'Ennemi, foibles, foiblement conduites, & par des Commandans, qui avoient des defauts pitoiables. Ajoûtez à cela une dissension perpétuelle dans le Camp, des embûches continuelles, & la maudite perfidie des Hérétiques, qui ont toûjours juré la ruine des Italiens, que Clément VIII. le Grand-Duc de Toscane, & d'autres Princes ont envoiés de temps en temps au secours; & celle des François, qui y furent menez par le Duc de Mercœur. De sorte que le Compte Charles de Mansfeld étant Général de l'Empereur au Siége de Gran, eut bien raison de dire un jour à David Unganoth, Président du Conseil de Guerre, l'un des principaux Seigneurs de Hongrie, que je pourrois nommer avec honneur, si l'hérésie ne deshonoroit pas son nom; qu'il tenoit également pour ennemis les Hérétiques & les Turcs; Qu'il prît donc bien garde de faire loialement sa Charge, autrement qu'il l'en feroit repentir. Ce qui fit que l'Unganoth quita le Camp & se démit. Mais comme d'autres écriront ces choses, il me sufira d'avoir ainsi marqué ces commencemens de la Guerre du Turc, pour montrer que l'origine en vient des Uscoques, & que c'est leur faute que les Afaires de la Chretienté ont couru d'extrémes risques: & que la Miséricorde Divine a soutenu miraculeusement sa Cause dans le temps que la force & l'industrie humaine manquoient au besoin.

Retournant maintenant à nôtre sujet, je raconterai un autre accident, qui au commencement de céte guerre donna encore lieu à de plus gran-

Ou, qui provoqua les Uscoques à de plus grandes furies, & les Vénitiens à un plus violent ressentiment contre eux.

grandes furies des Uscoques, & à un plus vif ressentiment des Vénitiens, La chose se passa ainsi.

Aussi-tôt que l'on entendit les premiers bruits de guerre, le Pape Clément, comme le vrai Pére, & le Pasteur Universel de tout le Troupeau de JESUS CHRIST, commença d'emploier ses soins paternels avec un zéle admirable, solicitant par de continuelles Ambassades tous les Princes Chretiens de s'oposer à ce dangereux torrent. Il envoia en Espagne l'Auditeur de la Chambre, qui depuis à été promû au Cardinalat, & s'apelle maintenant le Cardinal Borguese, [a] puis le Seigneur Jean-François Aldobrandin, son propre neveu, & pareillement divers Prélats aux Princes d'Italie, au Prince de Transilvanie, & à ceux de Moldavie & de Valachie, chés lesques il ariva des révolutions trés-favorables à la Cause Publique. Il envoia même aux Cosaques, dont nous avons parlé, des presens & des gages Militaires, & fit traiter plus d'une fois avec le Moscovite, pour en tirer du secours, & par son moien il excita les Géorgiens & les Persans à rénouveler la guerre dans céte conjoncture. Sa Sainteté fit encore traiter secrétement avec les Tartares de Précop, où elle savoit qu'il restoit encore quelque vestiges de la Religion Chrétienne, y aiant encore parmi eux quelques-unes de ces Familles Patriciennes de Gennes, qui furent envoiées en Colonie à Caffa, qui est l'ancienne Téodosie, dans la Tartarie du Krim, apellée aujourd'hui Holazia, ou Gazaria.

Ces soins extraordinaires du Pape, & la grande dépense qu'il faisoit pour la Hongrie, où il envoioit d'année en année bon nombre de Milice sous le commandement de Jean-François son Neveu, persuadoient le monde, qu'il n'oublieroit rien

[a] Il fut depuis Pape sous le nom de Paul V.

rien de tout ce qui pourroit traverser les desseins des Turcs, & aider les Chretiens. Ainsi, il venoit de toutes parts à Rome une infinité de gens, qui prométoient, les uns un soûlevement de Peuples, les autres quelque autre entreprise, qui alloit à la destruction de l'Ennemi commun. On les entendoit tous, & tous les partis qu'ils proposoient se discutoient, pour en voir le fondement. On donnoit même à plusieurs dequoi subsister, ou quelques presens pour les entretenir dans leurs bonnes résolutions. Parmi ces gens il en vint aussi d'Albanie, des Sujets même du Turc, lesquels s'ofroient de livrer Castelnovo, Dulcigno, Scutari & Croia, toutes Forteresses, qui, quelles qu'elles soient, font toute la défense de l'Albanie, quoi que Castelnovo apartienne à *l'Heresogrovina*, qui en est voisine. Mais quelques Villes trés-incommodées de la petitesse du Territoire, où la Tirannie Ottomane les avoit réduites, considéroient céte guerre comme un moien de retourner à leurs anciens confins. Et il y eut des habitans, qui aiant prit des mesures pour surprendre Clissa, vinrent en faire la proposition à Rome, remontrant le dommage qui en ariveroit aux Turcs, & la facilité de conserver céte Forteresse contre toute Puissance, tant qu'elle ne manqueroit point de vivres. Céte afaire passoit par les mains du Cardinal Saint-George, Neveu du Pape, & de *Minucio*, *a* Sécrétaire de Sa Sainteté, fait depuis quelques jours Archevêque de Zara, lesquels conclurent d'envoier secretement à Clissa un homme intelligent, pour reconnoître la Place & les commodités, qui s'en pouroient tirer. La pensée du Pape étoit de tenter s'il y

B 4 auroit

a L'Auteur de céte Histoire.

auroit moien d'enlever tout à la fois aux Turcs Cliſſa, Caſtelnovo, Scutari, Croïa & quelque autre Place, en y excitant quelque révolte, pour ofrir tout enſuite aux Vénitiens, & les atirer par cet apât à la guerre contre le Turc, jugeant ſagement que ſi l'on tournoit les armes contre cet Ennemi commun, l'on pouvoit eſpérer de le chaſſer de l'Europe, dautant que les Polonois ſe laiſſoient entendre, qu'ils etoient prêts d'emploier leurs forces dés qu'ils verroient remuer la République de Veniſe, de la prudence de qui ils diſoient, qu'ils vouloient prendre éxemple, aiant des raiſons pourquoi ils ne pouvoient pas ſe fier ainſi à tous les autres. Telles étoient celles que le Cardinal S. George, perſonnage d'un eſprit ſublime, & qui pénétroit juſqu'au fond des plus importantes afaires, aléguoit au trésſage & tres-vigilant Pape Clément, pour lui faire naître le deſir de donner aux Vénitiens quelque riche gage, qui les fît réſoudre à la guerre.

Aprés donc que l'on eut entendu tous les expédiens bons ou mauvais, qui furent propoſés, il fut délibéré d'envoier à Cliſſa, & déla à Caſtelnovo François Allegret, Noble Raguſien, Capitaine d'une Galére du Pape, lequel aiant avec l'uſage de la langue Eſclavone une longue expérience des Afaires du monde, étoit tenu trés-capable d'en manier une comme celle-ci. C'eſt tout ce que j'en dirai ici, y aiant des raiſons qui obligent au ſecret. Jean *Alberti*, qui s'ofroit pour Chef de l'entrepriſe, & qui s'y prenoit plus adroitement que les autres, alla avec Allegret. Mais celui ci entra dans Cliſſa en habit de Marchand, avec quelques hardes à vendre, vit tout ce qu'il avoit beſoin de

voir,

voir, & en aporta le Plan Rome, avec de grandes assurances de la réüssite de céte Afaire. Ce qui étant venu à la connoissance de ceux qui en avoient fait les premiéres ouvertures, ils commencérent d'en soliciter l'exécution avec importunité, comme gens imprudens, & qui se repaissoient déja d'esperances vaines, se figurant que la destruction des Turcs consistoit dans la prise de Clissa, & que le Pape prendroit céte Place pour lui, & s'en serviroit à faire passer les Armées Chretiennes dans la Bossine: puis appelleroit toutes les Provinces voisines à la Liberté. Mais le Pape n'avoit point d'autre dessein que celui que j'ai dit ci-dessus: & l'on ne jugeoit pas à propos de le découvrir pour Clissa seulement, encore moins de déclarer à des gens peu sûrs la cause du retardement. On les amusoit donc, en écoutant par plaisir les prétentions éxorbitantes qu'ils aportoient chaque jour. L'Archidacre de Spalatre, frére de Jean *Alberti*, disoit que la Nation Esclavone ne vouloit point se mêler de céte Afaire, si l'on ne faisoit un Cardinal de sa Langue, pensant que céte Dignité lui tomberoit, où à son frére le Docteur. Un certain Gaudence Chanoine, étoit aussi venu pour céte cause. Mais le plus importun de tous étoit un Cavalier *Bertucci*, homme arrogant, & de trés-peu de jugement, lequel demandoit le Gouvernement perpétuel de Clissa avec de gros apointemens, & par un entêtement de lui-même se rendoit déja le maître absolu de l'Afaire, bien qu'il y eût trés-peu de part. Car le secret ne se révéloit ni à lui, ni aux deux autres, dautant que par leur imprudence tous les Dalmatins qui se trou-

Ou, feroit soûlever toutes les Provinces voisines par l'espérance de la liberté.

trouvoient à Rome, s'entretenoient de ce qu'ils savoient en gros de céte négotiation. De sorte qu'il sembloit impossible, que les Turcs n'en eussent quelque vent, & ne prissent les précautions nécessaires, pour assurer la Place.

Toute céte Nation traitoit avec le Sécrétaire *Minucio*, qui s'accommodoit le mieux qu'il pouvoit à toutes leurs impertinences, en atendant la maturité des autres desseins plus importans, Mais se lassant des importunités continuelles du Cavalier *Bertucci* (colére & impatient comme il étoit de son naturel, outre la quantité de ses afaires, & son peu de santé) il s'en défit, en le traitant de présomptueux, & lui disant que le Gouvernement de Clissa se pouroit bien donner à un homme de plus de mérite que lui, & qu'il n'étoit pas à propos de se debatre pour la peau de l'Ours, avant que de l'avoir pris. Ce Cavalier dont la cheminée s'emplissoit de fumée avec peu de feu, s'adressa aussi-tôt au Baron de Norad, alors Ambassadeur de l'Empereur à Rome, & lui exposa tout l'ordre de la négociation; aprés quoi il lui remontra qu'elle étoit meure, mais que *Minucio* en empêchoit l'éxécution par ses conseils, comme étant Sujet de la Seigneurie de Venise. L'Ambassadeur, sans autre façon, ajouta foi à ce discours, dautant plus que *Minucio* étoit déja suspect aux Impériaux, tant pour être Sujet des Vénitiens, que pour être dépendant de la Maison de Baviére, qui avoit alors quelque démêlé avec Celle d'Autriche. Prenant donc céte Afaire à cœur, il suplia le Pape de trouver bon que *Bertucci* allât à la Cour de l'Empereur, & que l'entreprise de Clissa se fît au nom de Sa Majesté Impériale, ce qu'il n'eut pas de peine à obtenir de Sa Sainteté, déja fort dégoutée de la présomp-

tion

tion de ce Gentilhomme, & des impertinences de ses Compagnons.

Quand *Minucio* vit que la folie d'un homme empêchoit le service public, & rompoit des mesures tres-bien prises, il tâcha de détourner un mauvais conseil, en s'éforçant de persuader au Pape de donner *Bertucci* en garde au Commandeur *Pucci*, Général de ses Galéres, qui se trouvoit alors à Rome, pour le tenir sur son Vaisseau, d'où il ne pouroit plus métre tout sens-dessus-dessous.. Mais ce fut en vain. Car l'Ambassadeur solicitant d'un côté, & *Bertucci* de l'autre, il fut dépêché à la hâte & secretement, & tout alla si vîte, que peu de temps aprés Clissa fut surprise *a* au nom de l'Empereur, sans s'être avisé auparavant de la fournir de vivres, ni de la munir contre les forces Ottomanes. L'*Alberti* entra dedans, selon ce qui s'étoit projeté à Rome, mais sans aucune des provisions nécessaires. Aussi, l'Armée du Turc ne mit guére à se montrer autour de Clissa. Ce qui obligea la Seigneurie de Venise d'envoier le Sénateur Benoît *Moro* avec son Armée pour assurer ses Places, & prévenir les inconvéniens. *b* Car quelques-unes de ses Villes de Dalmatie se remüoient, les unes par la peur de perdre, & les autres par un desir de nouveauté, *c* esperant d'en rendre leur condition meilleure. Il y avoit même des gens

a En 1596. *b* André Morosin au liv. 15 de son Hist. dit que le Senat aprehendoit que ce païs ne devint le Téatre de la guerre, étant trés dificile qu'il se conservât neutre entre l'Empereur & le Grand Seigneur ses Amis, sans être suspect ni à l'un ni à l'autre. Que d'un côté la République panchoit pour l'Empereur, mais que de l'autre elle redoutoit la puissance du Turc.

c Sur tout les habitans de Spalatro, qui desiroient ardemment d'étendre leurs confins. *Morosin. Ibid.*

qui montroient beaucoup de joie de voir les Aigles de l'Empire dans Cliſſa.

Cependant, comme l'on voioit que Cliſſa alloit retomber entre les mains des Turcs, ſi l'on ne la ſecouroit bien-tôt, Lencovich, Général de Croatie, ramaſſa précipitamment la Milice des Confins, & faiſant en homme plus hardi que prudent, il mena céte ſoldateſque tumultaire, parmi laquelle étoient tous les Uſcoques de Segna & des Châteaux voiſins, avec l'Evêque même de la Ville, qui ſe laiſſa aller à ſon zele plus qu'à ſa raiſon. Car, outre que cela étoit contraire à ſon état, cela l'étoit encore à la diſpoſition de ſon corps, que la graiſſe & la groſſeur rendoient inhabile aux Exercices Militaires. Auſſi fut-il tué miſérablement avec la plus grand' partie de céte Armée conduite à l'avanture. Le Général ſe ſauva par la vîteſſe de ſon cheval, & une Enſeigne Impériale toute neuve, qu'il prétendoit planter à Cliſſa, & qu'il portoit lui-même dans un ſac au devant de ſon cheval, fut trouvée par un Morlaque, & venduë à vil prix à un Dalmatin, qui en fit enſuite un autre uſage. Pluſieurs Uſcoques ſe ſauvérent pareillement par l'agilité de leurs pieds; jointe à la connoiſſance des chemins.

Cliſſa retourna donc aux Turcs, & l'*Alberti*, qui y étoit en garniſon fut décapité. [a] Ce qui fait bien voir, combien il eſt dangereux de mener des afaires de céte importance par des conſeils précipités. [b] Mais *Bertucci*, qui prétendoit des treſors & des Principautés, fut depuis

[a] André Moroſin dit qu'il fut tué dans le combat, & que ſans les Uſcoques, qui s'amuſerent au pillage, au lieu de ſeconder les autres, l'on auroit remporté la victoire. *Liv.* 15. *de ſon Hiſt l'année* 1596

[b] *Omnia inconſulti impetus cœpta, initiis valida, ſpatio langueſcunt,* dit Tacite, Hiſt. 3.

puis si mal-traité à Prague, que tout troublé de ses frenésies naturelles, il accabloit la Cour de plaintes & de cris contre l'Empereur, & contre ses Ministres, & parloit des actions d'autrui avec une liberté pleine d'extravagance.

Ce malhureux succés irrita la Maison d'Autriche contre les Vénitiens, pour qui d'ailleurs elle ne paroissoit pas bien intentionnée, à cause du diférend de leurs confins, & de plusieurs autres démêlés, & en partie à cause de l'aversion naturelle, que les Princes ont pour les Républiques. c Tantôt il sembloit aux Impériaux, que les Vénitiens eussent bien pû pourvoir Clissa de vivres, ou du moins fermer les yeux, pendant que leurs Sujets, affectionnés à la Justice de la Cause, en fournissoient. Mais les désintéressés voioient bien, si cela se pouvoit, Outre que le voisinage des Uscoques eût été incomparablement plus fâcheux, & plus insuportable aux Vénitiens, que celui des Turcs, avec lesquels on vit tres-bien, & en toute sûreté pour le Commerce en temps de paix.

La même cause augmenta la rage & le nombre des Uscoques; la rage, au sujet de leur défaite à Clissa, & pour n'avoir pas été assistez par les Vénitiens, ainsi qu'ils croioient peutêtre le mériter; le nombre, parce que les Sujets du Turc, qui avoient eu part au Traité (dont quelques uns étoient de Clissa même, & les autres de Polizza) pour éviter le châtiment, se réfugiérent à Segna. Ce que firent aussi plusieurs Sujets de la République, qui s'étant imprudem-

 ment

c Parce que leurs Sujets seroient plus souples, si la liberté leur étoit inconnüe. *Si velut è conspectu libertas tolleretur*, dit Tacite (*In Agricola*) *Libertate ignota magis ad servitium inclinantes.* Ann. 13.

ment ingérés de céte afaire, en craignoient pour leur vie. Mais ce prudent Sénat ne crut pas devoir aprofondir davantage, de peur de multiplier les ombrages, & de faire des désespérés, qui augmentassent le parti des Uscoques. a Car ces Larrons, en partie, pour assouvir leur rage; en partie, pour faire une chose, qu'ils croioient être agréable à leurs Maîtres, qui étoient peut-être aussi leurs instigateurs, ils se mirent à tourmenter les Sujets Vénitiens, à piller les vaisseaux Dalmatins même, où il ne pouvoit pas y avoir de marchandises des Turcs, ni des Juifs; à enlever des Isles le bétail, les vins, & tout ce qu'ils y trouvoient; & à massacrer les hommes pour la moindre résistance, ou même par caprice. Par où l'on voioit, que tout la Dalmatie alloit être désolée, si l'on diféroit d'y aporter les remédes nécessaires. La République en donna donc le soin à *Almoro* b *Tiépolo*, avec le titre de Providiteur général & un pouvoir absolu.

Ce noble s'étoit éxercé dés son enfance sur la Mer, & dans les divers emplois qu'il y avoit eus, avoit fait des actions merveilleuses contre les Corsaires. De sorte qu'il étoit horriblement craint des Uscoques, dont il avoit coutume de faire pendre sans remission tous ceux, qui lui tomboient entre les mains. D'où l'on jugeoit

a Vicit ratio parcendi, ne sublata spe veniæ, pertinacia accenderentur. *Tac. hist.* 4.

b Ou, Hermolas, (comme l'appelle André Morosin,) fils d'Estienne Procurateur de S. Marc.

En 1576. il fut envoié Général contre les Uscoques, lesquels il enferma si bien dans leurs tanières de Segna, de Buccari & de Fiume, qu'ils y mouroient tous de faim.

En 1592. il fut envoié Provéditeur Général en Dalmatie pour la premiere fois. Et en 1597. pour la seconde.

geoit qu'il feroit bien pis dans céte Charge. On savoit aussi, qu'il étoit d'avis d'assaillir à guerre ouverte les nids de ces Voleurs, & de les exterminer par le fer & par le feu. Et il y avoit déja commencé en batant *Scrissa*, que les Autrichiens appellent *Carlobag*, petit lieu situé sur le Canal de la Morlaque, vis-à-vis l'Isle de Pago. Car aprés qu'il l'eut prise, il fit d'abord pendre tous ceux qu'il y trouva, commençant par le Capitaine & Lieutenant, qui furent suivis de 20. autres de céte farine. Et il prétendoit bien en user de même dans tous les autres lieux, si ses résolutions trop ardentes n'eussent été tempérées par le Sénat, qui, pour les raisons que j'ai dites, ne vouloit pas, quoi que ce fût une nécessité, se jeter dans une guerre ouverte. Mais alors une autre considération le retenoit encore. C'est que la guerre étant déja alumée entre l'Empereur & le Turc, il lui sembloit indigne de sa piété & de sa prudence, d'attaquer la Maison d'Autriche dans le même temps, prévoiant que s'il arivoit, ainsi qu'on le craignoit fort, qu'elle fût contrainte, par d'autres motifs, de faire la paix, même à des conditions desavantageuses, toute la faute en seroit rejetée sur les Vénitiens. Ils s'abstenoient donc tres-prudemment d'entrer en guerre ouverte, bien que la dépense qu'ils faisoient, & les forces qu'ils avoient, fussent telles, qu'elles eussent pu y sufire: les plus sages voulant voir enfin, si la destruction de *Scrissa* pouroit faire venir aux autres l'envie de prévenir de plus grans maux. A quoi le Pape emploioit toute l'autorité de ses conseils, & le Roi Catolique la sienne, par un zele de justice, & pour l'honneur de sa Maison. Mais pendant que les Ministres de Sa Sainteté, qui résidoient auprés de l'Empe-
reur

reur & des Archiducs se plaignoient des rapines & des autres forfaits des Uscoques, ceux-ci, pour se disculper en partie, avoient envoié à Rome un Pére Ciprien *Guidi*, Jacobin Luquois, homme de quelque science, mais qui avoit bien plus d'audace, de vanité & de babil, lequel prétendoit justifier leurs actions & par ses paroles, & par ses longs Ecrits, jusqu'à les exalter, comme autant de Macabées, & à leur atribuer le salut de l'Italie & la défense de ses confins. Il disoit, que les déprédations des Vaisseaux de Levant étoient instituées par un zele de la Foi, étant certain qu'ils portoient aux Turcs des armes & des métaux, au grand mépris de la Bulle *In Cœna Domini*, qui, à ce qu'il assuroit, se lisoit tous les ans chés eux, & s'y observoit avec une fidélité parfaite. Et tombant sur le Fait de la Piraterie, il remontroit, qu'il seroit bon de défendre aux Chretiens en tout & par tout la navigation de Levant, Disant, que l'on n'en aportoit en Europe, que du coton & des parfums, qui ne servoient qu'à fomenter le luxe: au lieu que l'on y portoit de l'or, de l'argent, & des armes. Par où il montroit bien sa témérité, puisqu'il parloit de choses qu'il n'entendoit pas. Enfin, il disoit, que le dommage, qui s'imputoit aux Uscoques dans les Isles de la République, puis s'éxagéroit ailleurs; venoit presque toûjours des propres gens des Galéres & des Barques armées Vénitiennes: & que le Pape s'en pouvoit éclaircir, s'il en faisoit dresser le Procés Verbal par l'Evêque d'Arbe, & par les autres Evêques des Isles voisines. Ce Moine entremêloit beaucoup d'autres choses semblables, aussi éloignées de la vérité, que remplies d'éfronterie, pour métre les Vénitiens en mauvaise odeur, & exalter les Uscoques jusqu'aux Etoiles, Puis

aléguant

alléguant les éxemples des ſecours, que les Papes Aléxandre VI. & Grégoire XIII. avoient donnez aux Uſcoques, il en demandoit d'autres de vivres, de munitions, & de gens ſoudoiés, prométant qu'ils feroient des miracles, aſſureroient les Frontiéres de l'Italie, & porteroient la guerre juſqu'à Conſtantinople. Ce bon Pére ſemoit des copies de ſes longues écritures, & rempliſſoit les oreilles de tous les Cardinaux, & toute la Ville de ſes Charlataneries, non ſans deplaire beaucoup aux gens d'eſprit, qui voioient, qu'il faiſoit la profeſſion d'un Macchiaveliſte, plûtôt que d'un Tomiſte. Mais à peine la Fête fut elle finie, que le Saint Ofice l'arêta priſonnier, & lui donna le logement, qui convenoit à un Ambaſſadeur de a Voleurs. Et cela ne lui parut pas étrange. Car ſes bons déportemens l'avoient de longue main acoutumé aux cachots. Mais par ſes ruſes il en ſortit encore céte fois, & s'en retourna en Croatie, où il ſervit au Général de Téologien, de Confeſſeur, & de Conſeiller de Guerre.

Cependant, le Pape ſolicitoit la Maiſon d'Autriche à trouver quelque bon reméde aux courſes & aux rapines des Uſcoques, d'autant plus qu'il

a Quinte-Curce parle dans ſon 7. Livre d'une Ambaſſade envoiée par des Larrons à Alexandre le Grand, & dit que ce Prince les fit aſſeoir en leur donnant audience. Nais ces Larrons compoſoient une Armée de 20000 hommes, au lieu que les Uſcoques n'étoint qu'une bande de cinq à ſix cens Corſaires. Et Tacite, au 3. de ſes Annales, raporte, que Tacfarinas, qui n'étoit qu'un Brigand & un Voleur, oſa bien envoier des Ambaſſadeurs à Tibére, pour lui demander des Terres, &, en cas de refus, le menacer d'une guerre éternelle.

qu'il voioit le danger éminent d'une rupture ouverte, à cause des accidens fâcheux, qui survenoient de jour en jour : sur tout depuis que l'on commença d'emploier contre eux plus de soldats Albanois, lesquels, alléchés de l'espérance d'une grosse paie, acouroient des Etats du Turc, encore en plus grand nombre que l'on ne vouloit. Céte Nation est trés-propre à la guerre, tant pour être robuste, & faite à la peine, que pour être sobre & trés-avide au gain, avec lequel elle se plaît à paroître leste en habits & en armes. Dans les Barques armées ils faisoient, ainsi que les Croates & les Dalmatins dans les leurs, la fonction de rameurs & de soldats tout ensemble, partageant si bien leur temps, que pendant qu'une partie voguoit, l'autre reposoit. Ils avoient quatre Ducats de paie par mois, outre le pain, mais les Capitaines & les Oficiers avoient davantage. Et comme avec cela il leur venoit toûjours quelque proie, ils amassoient aussi de bons écus. Ce qui servoit d'éguillon à leurs Compatriotes, pour courir volontiers à l'hameçon. Outre que les Généraux Vénitiens les caressoient, sachant combien il leur importoit, même pour d'autres occurrences, de se concilier céte brave Nation. Et certes, les Vénitiens pouroient, en toutes rencontres, en tirer quantité d'hommes propres à la guerre de Mer & de Terre, quand même ce seroit contre le Turc. Mais ces gens auront toûjours besoin d'être commandés par des Chefs de leur propre Nation, & de grande autorité parmi eux. Car lors qu'ils sont grand nombre ensemble, ils sont fort sujets à prendre querele avec les autres Nations, & à se mutiner.

En Dalmatie, ils obéissoient à Paul *Ghini*, Gen-

Gentilhomme de leur païs, & trés-honoré pour ſa longue expérience, mais digne de toutes loüanges, & pour ſa piété Chretienne, & pour ſa fidélité envers ſon Prince, qui auſſi l'a récompenſé, & de titres illuſtres, & de groſſes penſions. Céte Milice fut encore trés utile contre les Uſcoques pour une autre raiſon. Car comme les Croates épargnoient les Uſcoques dans les Combats, de peur que ceux-ci ne ſe vangeaſſent ſur leurs parens, & ne brûlaſſent leurs Maiſons, ainſi qu'ils en menaçoient, pour métre par tout la terreur: Au contraire, les Albanois n'aiant point de meſures à garder, conçurent une ſi forte haine contre les Uſcoques, & ceux-ci contre eux, dés qu'ils eurent commencé de s'enſanglanter, qu'ils ne cherchoient qu'à ſe détruire les uns les autres, par des embûches & des ſtratagémes continuels, & s'entretuoient cruellement, quand ils ſe rencontroient.

En ce temps, * *Tiépolo* étant venu à mourir au commencement de ſon Généralat, le Sénat nomma en ſa place le Sénateur Jean *Bembo*, [a] grand-homme de Mer, & tenu trés-ardent au ſervice de la Patrie, lequel ſans perdre un moment de temps, partit de Veniſe peu de jours aprés, avec un ordre de multiplier la Milice Albanoiſe, ce que l'on faiſoit, pour épargner les Dalmatins, & ne pas priver céte Province de ſi peu de Laboureurs, qui reſtoient, dautant que l'on voioit que le diférend n'étoit pas pour ſe terminer ſi-tôt. Cependant, il y avoit déja 15. Galéres, 30. Fûtes, & 800. Soldats, tant Italiens, que Croates & Albanois, à pourſuivre les Corſaires. Et quoi que la dépenſe fût telle, qu'elle eût ſufi à faire une bonne guerre, néanmoins on ne penſoit qu'à arrêter les courſes & les rapines.

* 1597 [a] Elû Doge ſur la fin de l'année 1615.

pines. On mit donc des Galéres en garde, pour empêcher, qu'il n'entrât des vivres à *Fiume* & à *Trieste*, & par ce moien ruiner les Gabelles du Prince, & apauvrir ses Sujets par la cessation du Commerce : afin que la Maison d'Autriche pensât tout de bon à ôter la cause de tant de maux. Mais cela ne sufisant pas, *Bembo* résolut de surprendre & de métre au pillage le Château de *Novi*, situé sur les Côtes de la Croatie, & tenu en Fief par les Comtes *Frangipani*, menaçant en même temps de traiter de même tous les autres lieux, qui donnoient retraite ou assistance aux Uscoques. Ce qui épouvanta fort les Habitans de *Fiume*, qui sont sur le même rivage, lesquels voiant cesser leur trafic, de bois, de fer, & de toiles, qui est tout leur gagne-pain, & craignant avec cela un sac & la mort, abandonnoient leur patrie, & se retiroient en des lieux plus sûrs, pendant que les autres travailloient à réparer leurs pauvres murailles, & à se métre en état de pouvoir se défendre en cas d'assaut.

L'Archiduc Ferdinand, qui venoit de sortir de tutéle, & d'entrer an Gouvernement de ses Etats de Stirie, Carintie & Carniole, tres-bon & tres-religieux Prince, entendant les plaintes de ses Sujets, & voiant ses propres pertes, desiroit ardemment de couper la racine de ces maux, en transportant les Uscoques loin de ses Ports en des lieux de terre, où ils pûssent s'ocuper utilement à la défense des Confins contre les Turcs, & où ils n'eussent pas la commodité d'éxercer la Piraterie, d'où venoient tous les diférens. A quoi il étoit encore exhorté de la part du Pape par l'Evêque d'*Adria*, son Nonce Ordinaire. Outre que les habiles gens trouvoient,

que

que c'étoit l'unique reméde. Mais comme l'exécution de telles résolutions dépendoit entiérement de l'autorité de l'Empereur, l'Archiduc prioit qu'on lui en adressât les ordres. Il eut beau faire, on ne lui en envoia jamais de positifs ; mais tous avec céte condition, qu'il prît sur soi la dépense de ces Garnisons, & principalement celle des Alemans, qu'on prétendoit métre dans Segna, en la place des Uscoques. Ce ton ne plaisoit pas à l'Archiduc, qui n'étoit déja que trop chargé des détes, que son Pére lui avoit laissées, & des autres dépenses qu'il avoit à faire. Outre que ses Sujets lui refusoient les contributions, & même l'obéissance, à cause de la résolution qu'il montroit, de les ramener tous à la Foi Catolique, & d'abolir tout éxercice de Religion contraire, conformément aux Loix Sacrees, & aux Constitutions Impériales même en vertu desquelles tout Prince Alemand a droit de faire embrasser à ses Sujets la Religion qu'il tient, soit la Catolique, ou la Protestante. *a* Car si les Princes Lutériens ont déja exterminé l'usage de la Religion Catolique dans leurs Etats, l'on ne doit pas empêcher les Catoliques d'en user de même contre l'Hérésie. Néanmoins la Noblesse de Stirie, de Carintie, & de Carniole, fondée sur de certaines concessions extorquées de l'Archiduc Charles de Glorieuse Mémoire, Pére de Ferdinand, & sur l'exemple pernicieux de l'Autriche voisine, où les Protestans sont toléres, s'oposoit avec obstination aux pieux & justes dessens de l'Archiduc, qui par là se trouvoit bien embarassé, aiant à défendre ses Etats contre un si pui-

a Cela fut conclu & arrêté dans la Diéte d'Ausbourg de 1555.

si puissant ennemi que le Turc, qui lui faisoit la guerre depuis tant d'années; à resister chés lui à la contumace & à la mauvaise Croiance de ses Sujets, & à craindre quelque nouveau desordre de la part des Vénitiens, qu'il savoit être justement irrités. Mais comme il n'étoit pas le Maître du remède, il se plaignoit de porter la peine des fautes d'autrui, & par le moien de l'Evêque d'*Adria* il recouroit à l'autorité du Pape, le supliant de faire en sorte, que les Vénitiens retirassent leurs Galéres, qui serroient étroitement *Fiume* & *Trieste*; & y laissassent passer les vivres & les Marchandises, afin que ce Peuple ne fût pas anéanti, & que les émolumens de ses Gabelles lui retournassent, pour pouvoir s'en servir au bien commun de la Chretienté.

Il envoia donc *Josef* de *Rabata*, Vidame de la Carniole, à Venise *, pour obtenir quelque relâchement aux Habitans de *Trieste* & de *Fiume*, qui étoient comme assiégés; & proposer quelque remède contre les voleries des Uscoques. Ce Ministre étoit homme de jugement exquis, de bon expédient, & de grande résolution, comme il le montra bien aprés dans la conclusion de céte Afaire, & à la fin de sa vie. Il ne mit guére à s'apercevoir, qu'il ne gagneroit rien à Venise, n'y aiant rien porté de positif contre les Uscoques, aprés que le Sénat avoit été amusé de diverses espérances durant plusieurs années. Car les Vénitiens voiant alors, que la Maison d'Autriche sentoit vivement ses pertes; il étoit à présumer qu'ils continüeroient toûjours de lui en causer d'autres, pour la faire hâter de penser à un solide Acommodement. Desesperant donc de pouvoir autrement ve-

* En 1599.

venir à bout de ses desseins, il s'adressa à Don Inigo *a* de Mendoze, alors Ambassadeur d'Espagne à Venise, lequel l'Archiduc avoit prié, par ses Létres, de joindre l'autorité de son Roi dans cette Cause. Ce Cavalier étoit frére de l'Amiral d'Aragon, qui en ce temps-là étoit prisonnier des Etats en Flandre. Il avoit plus d'études, que n'en ont d'ordinaire les Espagnols, mais peut-être en entendoit-il moins les grandes Afaires, & ces Matiéres-d'Etat, où la jalousie des Princes a coutume de s'exercer. Voiant que les ofices de *Rabata* ne faisoient rien, & que les siens ne seroient pas plus éficaces, s'il ne leur donnoit chaleur par quelque expression véhémente: & s'imaginant, que ce seroit toûjours une chose agréable à son Roi, qui avoit une liaison étroite avec l'Archiduc, non seulement par l'ancienne parenté, & par les intérêts communs de leur Maison; mais encore par son Mariage tout récent avec la sœur de l'Archiduc: il risqua de parler au Colége, comme si ç'eût été par l'ordre exprés de son Roi; mais d'une maniére, qu'il sembloit les menacer de la guerre, s'ils ne retiroient leurs Galéres de devant *Trieste* & *Fiume*; & s'ils ne s'abstenoient des autres hostilités, qu'ils éxerçoient contre les Etats de l'Archiduc: en disant, que son Maître ne pourroit pas faire moins, que d'emploier ses Armes à délivrer les Etats de son Beau-frére. Le Sénat lui répondit selon que la chose le requéroit; & dépêcha aussi-tôt en Espagne, pour informer le Roi de ce procédé. Mais ce Prince, bien loin de l'aprouver, tenant peut-être à deshonneur, qu'on le soupçonnât de fomenter de façon ou d'autre les méchancetés des Uscoques, non seulement donna satisfaction aux Vénitiens,

a Ignace.

nitiens, en protestant qu'il n'avoit point envoié de tels ordres, & qu'il étoit tres-éloigné de céte pensée: Mais même il rapella Mendoze peu de temps aprés, à leur instance, à ce que l'on disoit, mais certes à la honte de ce Ministre. Et l'on croit qu'aprés ce rapel la Cour d'Espagne solicita l'Empereur & l'Archiduc, avec plus de chaleur, d'ôter enfin de la réputation de justice & de religion, qu'avoit leur Maison, la tache de retirer des Voleurs publics dans leurs Etats.

Pendant que céte Afaire se traitoit par paroles en Alemagne, en Espagne & à Venise, les Uscoques faisoient tout du pis qu'ils pouvoient en Dalmatie: & par tout on leur donnoit vivement la chasse. Mais il en étoit du combat, comme de celui du Lion & de la Mouche, [a] contre laquelle il a beau se démener avec les dents, les grifes & la queüe, qu'il la prend tres-rarement: au lieu qu'elle l'irrite & le tourmente, en lui bourdonnant incessamment aux oreilles. De même, il est incroiable, avec quelle hardiesse, & quelle vîtesse céte Race faisoit ses larcins, & trompoit les plus étroites gardes: & par quelle souplesse elle échapoit à ceux qui croioient déja la tenir dans leurs mains. [b] De sorte qu'il sembloit, qu'elle eût la Mer, les Vents & les Diables toûjours favorables. L'on en vit une belle preuve, quand *Bembo* les rencontrant au nombre de 700. (jamais ils n'avoient été tant) compris 70. Arquebusiers Alemans, qui avoient été envoiez à Segna, pour en renforcer la Garnison, les poussa avec tant de furie, qu'il les enferma dans le Port de Rogosvizza, prés de Zébé-

[a] Le Cousin. [b] Il étoit vrai de dire d'eux ce que dit Tacite de certains Montagnards. *Nec capi poterant, pernix genus, & gnari locorum.* Hist. 2.

Zébénigue, dans lequel les Galéres ne pouvoient pas entrer, à cauſe de ſon peu de profondeur. Mais les Uſcoques n'en pouvoient pas ſortir, ſans être à la merci du Canon, & en proie aux plus forts, les Vaiſſeaux Vénitiens aiant été de nouveau renforcés de gens de main, envoiés en grand'hâte par André Sorance, Comte de Zébénigue, Gentil-homme tres-vigilant, & d'une probité ſinguliére. D'ailleurs, ils ne pouvoient pas ſe ſauver par terre, dautant que les Turcs, déja avertis, ſe tenoient ſur le paſſage. De ſorte qu'il ſembloit, qu'il n'en dût pas échaper un ſeul, à moins qu'il ne prît des ailes. Néanmoins le vent de Sud-Eſt s'étant fort augmenté la nuit avec une grande tempête, à laquelle les Galéres réſiſtoient à grand' peine, ſans oſer démarer, de peur de ſe fracaſſer l'une contre l'autre, les Uſcoques, aprés avoir vendu les pillages faits ſur les Turcs aux Morlaques, à vil prix, à cauſe de la hâte qu'ils avoient, paſſérent comme des déſeſpérés au milieu d'une ſi grande Armée, parmi le rugiſſement des flots, à la faveur d'une nuit ténébreuſe, ſans que perſonne pût les pourſuivre, ſinon aprés que le jour fût venu, & le vent un peu calmé. Mais ils étoient déja ſi loin, qu'ils n'eurent pas de peine à ſe métre en ſureté. Ainſi, *Bembo* ſe vit aracher des mains le prix de ſes travaux, & la gloire toute certaine de couper, en un jour, toutes les têtes de céte abominable Hidre.

Ce Général étoit plus vieux de mine, que d'âge, & avoit la vûe fort courte. Et l'on s'étonnoit qu'il pût ſoufrir les fatigues de la Mer, & fût ſi vigilant & ſi agiſſant. Mais comme il aprochoit de la fin de ſon Généralat, & qu'il ſe ſentoit miner par ſes vieilles infir-

mités, outre la douleur recente d'avoir manqué ſon coup à Rogoſvizza, il obtint la permiſſion de deſarmer. Le Sénat mit en ſa place Nicolas Donat, frére du Procurateur Léonard, célébre dans le monde par tant d'Ambaſſades, & tenu égal à ſon frére en intégrité, en prudence & en éloquence. Tant il ſe trouvoit peu de diférence entre eux deux. Mais il y avoit principalement une choſe, où, ſelon l'opinion commune, ils ne pouvoient ſe ſurpaſſer l'un l'autre, ni tout autre pas-un d'eux. C'étoit la fidelité dans le maniement des Afaires & des Finances, où ils ont toûjours montré, que le bien de la Patrie leur étoit plus cher, que leur avancement particulier. Vérifiant l'Axiome de Thucidide, qu'il valoit mieux être pauvre Citoien dans une riche République, qu'être riche dans une qui fût pauvre. Ils n'avoient pourtant que des biens médiocres, quoi que ſufiſans pour ſoutenir honorablement le rang de leurs Ancêtres: & ils en vivoient modérément, ſans chercher avec ſouci ces avantages de fortune, que l'on a commencé de rechercher dans ces derniers temps à Veniſe, où le luxe & le faſte ſe ſont mis en régne, contre les loüables coutumes de leurs Anciens.

Or comme Donat ne pouvoit pas, à cauſe de quelques ocupations, partir ſitôt de Veniſe, & que *Bembo* étoit contraint par ſes infirmités d'y retourner au plutôt, tout le ſoin de l'Afaire des Uſcoques fut remis par un Decret du Sénat au Cavalier Antoine Juſtinien, Capitaine du Golfe, qui aprés avoir éxercé glorieuſement diverſes Charges ſur les Galéres de Fanal, ſept ans de ſuite, retournoit à Veniſe avec la juſte eſpérance d'arriver aux plus grans emplois. Ce Noble étoit jeune, & comme il avoit vû ſuer les

plus

plus vieilles têtes au maniement de céte Afaire embroüillée, il y procédoit avec beaucoup de circonſpection, mais avec une diligence infatigable, qui lui ſervit à ſurprèndre ſur l'Iſle de Dravénic, prés de Travv, une bande de 17. de ces Voleurs, dont il envoia les têtes à Veniſe, leſquelles y firent un ſpectacle tres-agréable à ceux, qui aprenoient de jour en jour les maux, que céte maudite Race faiſoit. Et dautant que l'on ne ſe ſouvenoit point d'avoir jamais vû tant de leurs têtes à la fois, l'on éxaltoit Juſtinien juſqu'au Ciel : & il ſembloit, que ſa bonne fortune pouvoit cauſer encore quelque plus grand bien, ſur ce qu'il s'étoit fait en ce temps quelque ouverture d'accommodement. Car l'Archevêque de Zara aiant propoſé au Pape divers moiens de terminer céte Afaire, le Pape lui commanda de s'aboucher avec l'Evêque de Segna, pour former enſemble quelques Articles, que l'on pût propoſer raiſonnablement aux Intéreſſez. Celui-ci, invité par l'Archevêque, ſe rendit à Zara, où, durant pluſieurs jours, ils furent en conférence, communiquant de main en main ce qui ſe traitoit au Cavalier Juſtinien, pour voir, à quoi tenoit l'Acommodement. Enfin, il fut délibéré, que l'Evêque allât à Gretz, & à Prague, pour en raporter quelque commiſſion poſitive, avec une déciſion des conditions, dont la teneur étoit ; Que céte multitude de Voleurs ne ſe laiſſât pas toute enſemble dans Segna, mais que la plus grande partie en fût envoiée à la garde des Places de Terre, où ils pouvoient être plus utiles à la défenſe des Confins, & ſeroient moins en état de courir ſur Mer. Et pour faciliter le ſuccés, il fut propoſé, que le Pape donnât penſion à quelques-uns des principaux Capi-

taines, ainsi que Grégoire XIII. l'avoit fait pour la République de Raguse, qui, par ce moien, fut délivrée de beaucoup de maux. Car George Dannisich, Morlaque de Nation, l'un des Capitaines-Vaivodes de Segna, vangeoit la mort de son Pére, que les Ragusiens avoient tué, avec tant de carnage & de dommage, que ceux-ci ne sachant plus comment arrêter la fureur d'un homme, qui ne sembloit pas pouvoir jamais se rassasier de leur sang, recoururent à Grégoire, qui aiant apellé Dannisich à Rome, où il alla avec belle Compagnie, l'apaisa par son autorité, & mit les Ragusiens à couvert, en l'honorant d'une pension convenable. Et Matieu, son frére, tenu pour homme de grand mérite, outre le grand crédit de sa Famille, fut stipendié par la République de Venise, à condition qu'il renonceroit à la Piraterie, s'établiroit dans l'Isle d'Arbe, & serviroit sur les Galéres de Saint Marc, quand il y seroit apellé. Les troubles de Clissa, dont j'ai parlé, étant survenus depuis, Benoît *Moro*, qui, à céte ocasion, fut envoié Général en Dalmatie, apella donc Matieu à Spalatre, ou à dessein de s'en servir, ou pour d'autres raisons secrétes. Mais celui-ci refusa d'y aller, & pour cela perdit sa pension. Ce qui le fit retourner à Segna, où il vécut mesquinement, avec charge d'enfans, sans credit, & demi-fou. Mais retournons à nôtre sujet.

L'Evêque de Segna trouva la Cour de Gretz toute portée à un Acommodement. Car ce Prince, également bon & juste, ne le desiroit pas seulement à cause de la diminution de ses Gabelles, de la cessation du Commerce, & de la diséte des vivres; mais bien plus pour le repos de sa Conscience, & pour l'honneur de la Maison d'Autriche; qui parmi la gloi-

re

re d'avoir eu tant d'Empéreurs & de Rois, portoit le blâme de fomenter dans ses Etats des Voleurs publics tous soüillés du sang des Chretiens. Mais comme l'Acord ne dépendoit pas de l'Archiduc, il conseilla à l'Evêque d'aller à la Cour de l'Empereur, avec des létres, qu'il lui donna pour cet éfet. Mais la dificulté, qu'il y avoit alors à Prague, de voir la face de l'Empereur, bien loin de pouvoir traiter avec lui; & la malice de quelques-uns de ses principaux Ministres, qui prenoient plaisir, à voir tourmenter ainsi la République de Venise; ou qui avoient quelque autre sujet de favoriser les rapines des Uscoques, firent perdre le temps à ce Prélat, qui n'en tira, que de belles paroles, & des discours de remétre toute céte Afaire à l'Archiduc.

Cependant, le Général Donat étoit parti de Venise, & aprés avoir visité les lieux, considérant les passages, par où les Uscoques pouvoient sortir du Canal de Ségna, pour courir la Dalmatie, il se détermina tres-prudemment à en fermer deux avec des Forts bien garnis d'hommes & de Canon. L'un est dans l'Isle de *Veglia*, avec un passage de Mer fort étroit, séparé du Continent, entre *Fiume* & *Segna*, lequel sufisoit, pour empêcher la communication de ces deux Villes. L'autre est vers Gliuba, sur le Canal de la Morlaque, où il y a une tres-petite embouchure, par où les Uscoques passoient fort souvent. Comme ces passages étoient les plus commodes à ceux, qui vouloient sortir ou entrer à la dérobée ils étoient aussi les plus faciles à fermer, à cause de leur étreceur. Et bien qu'il restât à ces Voleurs quelques autres sorties libres, néanmoins, quand on leur donnoit la chasse au retour, (ce qui arivoit sou-

vent) ils couroient toûjours grand risque, parce que les forces Vénitiennes étoient moins divisées. Cête prudente résolution mit ces coquins au dernier desespoir, d'autant plus que le premier Fort, dit S. Marc, rompit à Segna le Commerce de *Fiume*, d'où elle avoit coutume de tirer ses vivres & ses autres nécessités. Par où l'on peut dire, qu'on leur ôtoit la nouriture. Or comme il est bien force, qu'un torrent impétueux, qui est arrêté par une forte Digue, se décharge avec furie sur un autre endroit: de même les Uscoques, pressés de la faim, ne pouvant plus sortir par Mer, sans un manifeste danger (car tous ceux d'entre eux, qui tomboient entre les mains des Vénitiens, & certes il leur en tomboit plusieurs, étoient pendus) ni trouver grand butin dans la Lique & dans la Corbavie, déja toutes desertes, ils se jetérent témérairement & furieusement sur l'Istrie, sans regarder, combien il importoit d'atirer à la Maison d'Autriche une nouvelle guerre avec celle des Turcs, dont ils étoient les seuls auteurs, Portant donc la terreur d'une guerre ouverte, plutôt que d'un brigandage, ils entrérent dans les Bourgs murés, afichérent l'Etendard Impérial, sacagérent les Terres & les Châteaux, & firent même des prisonniers. Cependant, on admiroit la sagesse & la discrétion des Vénitiens, de pouvoir engloutir tant d'outrages, sans en venir à une rupture manifeste. Il est vrai que la République pourvût, par de pronts secours, à la sureté de ses Places, & à la conservation de ses Sujets, en envoiant le nombre de Cavalerie & d'Infanterie, qu'il étoit besoin, sous le commandement de *François Cornare*, jeune-Noble, mais qui avoit donné, dans l'éxercice de la Charge de Provéditeur de la Cavalerie de Dalmatie, des

mar-

marques évidentes d'un jugement meur, & d'une fidelité incorruptible dans le maniement des deniers publics. Par où il s'étoit rendu merveilleusement agréable au Général Donat, qui le préconisoit dans toutes les rencontres. Avec la commission de pourvoir à la sureté des Places de l'Istrie, il lui fut commandé de ne point ataquer celles que l'Archiduc tenoit sur céte Frontiére, mais de châtier les Malfaiteurs, de vanger les injures, & de faire réparer les dommages publics ou particuliers à mesure comble. Ce qu'il éxécuta avec tant d'exactitude, & d'une maniére si honnête, que quand les Uscoques trionfoient de quelque proie, les Sujets de l'Archiduc en gémissoient, & maudissoient ces Voleurs, prévoiant bien, que si l'on n'y aportoit un pront remede, ils alloient être tous détruits. Car ils ne devinoient pas, que la République dût en user toûjours avec céte discrétion, que loüoient & admiroient ceux, qui n'aprofondissoient pas les causes secrétes d'un procédé si retenu. Céte Afaire se maniqit en Istrie, par le conseil & l'autorité de Bernard Contarin Capitaine de *Raspo*, Sénateur chargé d'années & d'expérience. Car bien que ce Lieu soit petit, le Gouvernement s'en donne toûjours à des gens de mérite, & qui ont dépensé le leur au service du Public, pour les en récompenser par le gran profit que ce Lieu raporte. Et *Tièpolo* exerçoit céte Charge lors qu'il fût créé Général contre les Uscoques. Mais Contarin ne pouvant plus, à cause de son âge, qui passoit déja 80. ans, sufire à tant de besogne, apella à son aide Jules son fils, qui étant fort judicieux, & tres-resolu dans les afaires d'importance, & même lié d'une amitié étroite avec Cornare, s'apliqua toûjours à continuer adroitement céte nouvelle forme de

guerre, pour les fins que j'ai marquées.

Pendant que l'on balançoit ainsi les choses en Istrie, & que l'on craignoit qu'elles n'aboutissent enfin à une guerre ouverte, Donat avoit deja fait sacager le petit Lieu de *Lovrana*, peu éloigné de *Fiume*, mais d'une maniére, que l'on voioit bien, que son intention étoit de pincer, plutôt que de fraper; afin que les autres se réveillassent, pour penser au remede. Aprés qu'il eu fait achever en diligence les deux Forts que j'ai dits, & qu'il les eut garnis de toutes les choses necessaires, voiant que l'Acommodement, qui se traitoit, alloit en longueur, il avoit envie de passer outre. Mais le Pape, qui tenoit depuis plusieurs mois *Flaminio Delfino* à la Cour de l'Empereur pour ce sujet, se fiant sur les belles promesses que l'on faisoit à son Envoié, qui pourtant ne tiroit aucune résolution, continuoit de prier les Vénitiens de procéder encore avec la même discrétion, sans en venir à une guerre ouverte, bien, que la dépense leur parût excessive, & qu'ils fussent las d'atendre. Car ils consumoient un tresor, qui eût pû sufire pour une guerre formée, où ils eussent pû, non seulement rendre dommage pour dommage, mais même se récompenser de leurs longues soufrances par quelque aquisition.

Sur ces entrefaites, l'Armée Ottomane, commandée par Ibraïm Bassa, Beaufrére du Grand-Seigneur, s'étant campée sous Canise, Place voisine des Frontiéres de Croatie, la patience leur parut plus nécessaire que jamais, de peur que, s'il arivoit quelque chose de sinistre, le monde n'en jetât la faute sur la République, pour avoir tenu les forces d'Autriche ocupées ailleurs, dans un temps de si grand besoin. Outre qu'elle n'auroit jamais manqué d'être calomniée d'intel-

telligence avec le Turc. C'eſt pourquoi Donat travailla à regler & ordonner ſi bien ſa Milice, qu'un plus petit nombre pût rendre le même ſervice, & qu'ainſi la dépenſe fût moindre.

Céte Armée étoit composée de quatre diverſes Nations, toutes quatre fort guerriéres, & enflammées d'une loüable émulation de vertu, les Italiens, les Corſes, les Dalmatins & les Albanois, leſquels on avoit diſtribués, partie ſur les Galéres, partie ſur les Fûtes. Et c'étoit l'opinion de pluſieurs Capitaines expérimentés, qu'avec une telle Armée l'on auroit pû tenter & achever toute entrepriſe, quelque dificile qu'elle fût, ſur tout, ſous le commandement de Donat, qui ſe faiſoit merveilleuſement obéïr de tous. Car outre qu'il les paioit tous à point-nommé, & d'une monnoie loiale, il avoit coutume d'entretenir les Capitaines de ces Nations avec civilité, les recevant continuellement à ſa table, qui, bien qu'il n'y ſoufrît pour le luxe, blâmé dans celle des autres, étoit néanmoins toujours ſervie avec ſplendeur. * Et quoi que l'on remarquât ſur ſon viſage & dans ſes paroles un panchant à la ſévérité, plutôt qu'à la douceur, néanmoins, il ſavoit ſi bien ſe ménager, qu'il plaiſoit à tout le monde, mais ſur tout aux peuples de Dalmatie, qui le béniſſoient pour ſa juſtice incorruptible, laquelle tenoit les Magiſtrats inférieurs en crainte.

Aprés qu'il eut diſpoſé les choſes, comme je viens de dire, il s'en retourna à Veniſe avec la permiſſion du Sénat. Filippe Paſqualigue, alors Provéditeur de l'Armée, lui fut

* Ou, Et bien qu'à ſa mine & à ſes paroles, il parût d'une humeur portée à la ſévérité plutôt qu'à la douceur &c.

donné pour ſucceſſeur par un jugement univerſel, non pas ſeulement de Veniſe, qui fit l'élection, mais de l'Armée & de toutes les Villes Maritimes, qui l'avoient prédite long-temps auparavant. [a] Il avoit paſſé par tous les Commandemens de Mer, & y avoit emploié la meilleure partie de ſa vie depuis la Bataille de Lépante, avec réputation d'être Capitaine vaillant, vigilant, & fortuné, ſur tout contre les Corſaires, ſur leſquels, au compte que l'on en faiſoit, il avoit pris force Vaiſſeaux armés. De ſorte que chacun profétiſoit, que ce ſeroit auſſi de ſa main, que les Uſcoques ſeroient enfin domtés & détruits. Il marcha contre eux ſelon l'ordre du Senat avec ſa vieille & legére Galére. Et l'on reconnut bientôt, qu'il étoit homme à pratiquer l'ancienne maxime de pourſuivre les Larrons, & de les faire pendre par tout où il en atraperoit, & de vanger les Sujets de leurs pertes ſur ceux qui les leurs cauſoient, quels qu'ils fuſſent. Outre les ordres publics, il embraſſa céte entrepriſe avec tant de réſolution propre, & mit tant de terreur parmi les Malfaiteurs, que la Dalmatie & l'Iſtrie commencérent tout à coup de croire, que leurs longues miséres finiroient bien-tôt. Il tint une bonne garde dans les lieux fortifiés par Donat, & en mit ſur tous les autres paſſages, afin que toute ſortie fût dangereuſe aux Uſcoques. Et comme le Port apellé San-Pietro di Nembo, dans l'Iſle d'*Oſſero*, ſervoit de retraite ordinaire à pluſieurs Vaiſſeaux, qui paſſant, ou des Ports d'Italie en Dalmatie, ou de Dalmatie vers ces Iſles, ou vers Veniſe, s'arrêtoient là, pour atendre le temps propre à leur voiage: & qu'ainſi les Uſcoques étoient certains d'y trouver toûjours quelque

[a] Haud ſemper errat fama; aliquando & eligit. *dit Tacite dans la vie d'Agricola.*

que ocasion de butiner, quand ils pouvoient tirer jusque-là : (Ce qu'ils faisoient quelquefois chassés de la faim & du désespoir dans les temps les plus orageux, ausquels ni les Galéres, ni les Barques armées ne pouvoient résister à la furie du vent ;) Pasqualigue, pour ôter cete commodité aux Voleurs, & assurer ce lieu pour les Vaisseaux, se servit premiérement d'une vieille Eglise abandonnée, pour placer une Garnison à cet éfet, puis bâtit un Fort dans une situation propre, & même une logement pour quelques passagers. Il rétablit aussi l'Eglise, & la pourvût des ornemens nécessaires & d'un Chapelain, afin que les consolations spirituelles ne manquassent pas même à ces soldats. Et jusqu'ici l'on a vu par expérience, que tout cela étoit prudemment ordonné. On peut dire aussi, que la Dalmatie en fut à couvert des Corsaires, qui hors quelque sortie subite, qu'ils faisoient sur les Isles d'Arbe & de Pago, d'où ils enlevoient quelques animaux, n'osoient presque plus courir sur les Canaux de la Dalmatie. Et pour peu de tort qu'ils fissent aux Sujets Vénitiens, ils le paioient, eux, ou les autres Sujets de l'Archiduc avec usure. Car Pasqualigue sacagea premiérement Lédenisse, puis Moschenisse, Tersatz & Belai, tous Châteaux du Territoire de Segna. Il dégarnit les autres Lieux voisins d'habitans & d'animaux. De sorte que ce n'étoit partout que pleurs & désolation. Et personne ne se tenoit en sureté, qu'il ne fût bien loin de la Mer, ou dans quelque lieu tres-fort. Les innocens maudissoient les Malfaiteurs, qui etoient la cause de leur malheur, & les Coupables restoient confus de voir à leur sujet un tel incendie.

Les Afaires de l'Istrie alloient de même pas.

Ainſi, les Voleurs ſe voiant le paſſage en Dalmatie fermé pour l'avenir, cherchoient un reméde à leurs beſoins. Mais comme Cornare prenoit bien garde de n'être pas l'agreſſeur, auſſi, ne s'endormoit-il pas, quand il faloit vanger juſqu'aux moindres injures. Il avoit déja répandu la terreur par toutes ces Frontiéres, enrichi ſes Soldats de butin, & remédié par ſes priſes aux pertes de pluſieurs Sujets, & particuliérement à celle de Marc-Antoine *Canale* deſtiné Comte à Zara, dont le bagage avoit été pris en chemin par ces maudits Uſcoques. De ſorte que les Sujets Archiducaux d'alentour, déſolés de tant de dommages, & tourmentés de la peur d'encore pis, aprés la premiére priére, faite à Ferdinand, de les délivrer de tant d'oppreſſions, & de ne pas ſoufrir que les Uſcoques fuſſent cauſe de la ruine de tout le Païs (ſur quoi il ne leur fut répondu qu'en termes généraux de prendre patience, ſans leur prometre qu'un reméde tardif, & même incertain) renouvelérent leurs inſtances, avec plus de véhémence qu'auparavant, remontrant, qu'il n'étoit plus poſſible de ſoufrir de ſi grandes pertes au ſujet d'une poignée de Voleurs : & que ſi l'on en diféroit le reméde, ils ſeroient contraints de le chercher eux-mêmes. Et véritablement il ſembloit qu'il y eût à craindre quelque révolte, ſi les choſes alloient plus en longueur. Mais aprés tant d'inſtances du Pape, & de propoſitions faites par l'Ambaſſadeur, *a* aiant été enfin déliberé à la Cour Impériale, de donner à l'Archiduc plein pouvoir de terminer céte Afaire, les dépêches lui

a Il ne dit point quel Ambaſſadeur, mais ce ne peut être que celui de Veniſe.

Ou, d'ôter de ſa Maiſon un ſi grandoprobre.

lui en furent expédiées, aussi-tôt que l'Empereur se fut défait de ceux que l'on croioit être les obstacles d'un si bon dessein.

L'Archiduc, qui avoit toujours desiré de purger sa Maison d'une si grande tache sans perdre plus de temps, choisit de tous ses Ministres *Josef Rabata*, l'un de ses Conseillers d'Etat, Vidame de la Carniole, de qui j'ai déja parlé; &, contre la coutume de la Maison d'Autriche, le fit son seul & unique Commissaire, avec plein pouvoir de terminer les vieux diférends, & de châtier les Assassins, & avec ordre de donner telle satisfaction aux Vénitiens, qu'à l'avenir toutes hostilités cessassent dans l'Istrie & dans la Dalmatie; que le passage fût ouvert aux Villes Maritimes, & le Commerce rétabli avec la navigation. L'Archiduc préféra ce Sujet à tous les autres, parce qu'il le connoissoit pour un Cavalier Religieux envers Dieu, & zélé pour son Prince, comme il l'avoit souvent montré dans la Carniole, où il avoit travaillé à l'extirpation de l'Herésie, sans se soucier beaucoup des dangers, estimant moins sa vie que son devoir. Ce qui faisoit espérer, qu'il agiroit encore de même dans une Afaire, qui importoit à la réputation de ses Princes, au salut des Peuples, & à la gloire de Dieu, si cruellement ofensé par une bande de Scélérats, qui faisoient soufrir tant de pauvres innocens, & périr tant de pauvres Ames. *Rabata* étoit de race Italienne. Ses Péres étant venus de Toscane au service de Charle-Quint, aquirent par leur valeur des honneurs & des richesses. Et certes il n'en dégénéroit point. Voulant donc répondre au jugement, que l'Archiduc faisoit de lui, il mit tout son esprit à son emploi. Avant toutes

choses il voulut s'aboucher avec Cornare : pour voir, s'il pouroit retirer une Partie de la Soldatesque de ces Confins, sans avoir à craindre aucune hostilité. Ce Noble lui déclara, qu'il ne se branleroit pas d'un seul pas, ainsi qu'il en avoit ordre, pourvu que les Sujets de la République ne fussent point molestés. Que jusque-là il s'étoit comporté avec une discrétion, dont les Autrichiens devoient être contens : puis qu'avec les forces considérables qu'il avoit, pouvant faire mille maux dans un païs peu fort, & mal garni, néanmoins, il s'étoit toûjours tenu dans les bornes, sans se montrer ennemi, qu'autant que l'insolence des Uscoques, & la défense des Sujets Vénitiens l'y avoient forcé. Que *Rabata* mît ordre, que les injures ne se renouvelassent point de son côté ; que, pour lui, trouvant les anciennes sufisamment vangées, il s'abstiendroit volontiers de toute autre hostilité. *Rabata* resta très content de cête réponse, & s'étonna de voir un jeune homme, si brave dans les Armes, être si judicieux dans ses résolutions, & si adroit dans ses reponses. Dés lors il ne craignit plus d'être trompé voiant que l'on procédoit sincérement. Aiant donc mis ordre, que les Armes Vénitiennes ne fussent point provoquées par de nouvelles voleries, il emmena avec assurance le nombre de gens qui lui parut nécessaire à ses fins, & en aiant encore ramassé d'autres en d'autres endroits, il s'en vint vers Segna, armé de telle sorte, qu'il pouvoit forcer d'obéir ceux, qui ne le voudroient pas faire de bonne grace. Etant arivé avec cet apareil à *Fiume*, & sachant que les Vénitiens, aprés ce qu'ils avoient vu par le passé, pouroient bien n'atendre pas grand' chose de sa Commission, parce que tous ceux qui en

en avoient eu une pareille avant lui, se métant peu en peine de remédier à la racine du mal, s'étoient contentés de le plâtrer d'une satisfaction aparente, au lieu d'une réelle, sans se soucier que tôt aprés leur départ les Afaires retombassent dans le même desordre. Mais lui, qui se proposoit de les acheminer à un réel & ferme Acommodement, comme il convenoit à la dignité de ses Princes, & à la sureté de leurs Sujets, jugea qu'il faloit premiérement ôter les ombrages & les doutes, que les Vénitiens pouroient avoir, que l'on n'eût des desseins contraires, ou peu sincéres. Il s'insinua donc par ses létres dans la confidence du Général Pasqualigue, qui, pour faciliter la négotiation, s'étoit transporté avec une partie de l'Armée dans l'Isle de *Veglia*, qui de *Castel-Muschio* regarde les riviéres voisines des Autrichiens.

L'Evêque de Segna l'y alla trouver de la part de Rabata, pour l'assurer des bonnes intentions de ses Princes, & le prier d'y vouloir correspondre. Il lui exposa, que les Points de la Commission étoient de punir les Voleurs selon leurs mérites, du moins les Chefs; de chasser pour jamais de Segna, & de tout son Détroit les Sujets Vénitiens deserteurs, ou fugitifs des Galéres; &, ce qui importoit bien davantage, de transporter les Uscoques de Segna, & des Lieux Maritimes circonvoisins, dans quelques Châteaux éloignés de la Mer. Enfin d'interdire à ceux, que resteroient à Segna, ou dans les autres Lieux Maritimes, tout usage de barques armées, & d'ôter même au Capitaine de Segna l'autorité de faire de semblables expéditions, laquelle seroit réservée au suprême Général de Croatie, qui ne le feroit jamais. Ces deux derniers Points avoient trouvé auparavant beaucoup de

con-

contradiction parmi les Conseillers Impériaux & Archiducaux. Et il est bon d'en dire ici la raison, puisque nous sommes tombés sur ce propos.

Les Ministres Impériaux se montroient fort jaloux de la Forteresse de Segna, & persuadoient à leurs Princes, que si l'on ôtoit les Uscoques de cete Place, (comme s'il n'y eût pas eu d'autres gens propres à la défendre) elle seroit envahie, ou par les Turcs, ou par les Vénitiens, qui possédant déja toutes les Isles de Dalmatie, se rendroient bientôt les Maîtres de ce Port, Qu'il importoit beaucoup à la grandeur de la Maison d'Autriche, & à la Couronne de Hongrie de conserver ces petits restes de Domaine Maritime, tant parce que la conservation des autres Etats en dépendoit; que parce qu'un jour ils pouroient servir à recouvrer les autres Places prétenduës. Outre qu'avec ces Ports on entretiendroit l'usage de la navigation sur la Mer Adriatique. Tels étoient les argumens spécieux, par où l'on détournoit l'Empereur de rien changer à Segna. Ce qui étoit apuier l'impunité des crimes des Uscoques. Car il est certain, que l'on n'eût pas manqué d'autres gens encore plus propres à la défense de céte Place, qui étoit même tres-mal entre les mains de ces Voleurs, tant pour leur infidélité, que parce qu'ils étoient la plûpart aliés avec des Sujets des Turcs. De sorte qu'il pouvoit entrer aisément des Traîtres dans Segna, qui, outre l'incapacité de sa Bourgeoisie, étoit souvent dégarnie, & par là exposée aux embûches des ennemis, pendant que les Uscoques couroient par mer & par terre a la proie. Outre que leurs voleries continuelles provoquoient & les Turs, & les Venitiens, à les chasser de leurs infames nids. Et le Turcs avoi-

avoient plusieurs fois solicité les Vénitiens, ou de s'emparer de Segna, ou de soufrir, que les Armées Otomanes vinssent par mer & par terre exterminer ces Assassins, leurs communs ennemis. Mais ceux-ci, qui pénétroient, où aloit céte demande, avoient toujours détourné ce dessein, comme pernicieux, non seulement à la Maison d'Autriche, mais à eux-mêmes, & à toute l'Italie. Et nul homme sage ne poura jamais croire, que les Vénitiens eussent envie d'avoir Segna, d'autant qu'ils se fussent chargés d'une grande dépense, avec une infinité de querèles, sans aucune utilité, ni commodité pour les temps de guerre ou de paix. Et il n'y a pas d'aparence, que ces raisons fussent ignorées des Ministres Impériaux. Mais ils cachoient sous leurs feintes apréhensions leurs passions particuliéres, qui dans quelques-uns procédoient du vil intérêt de partager la proie, mais dans tous, d'une commune aversion contre la République, à cause de plusieurs bons morceaux, qui, malgré la prétention que les autres y avoient, lui étoient tombé entre les mains, durant les anciennes guerres; ou enfin, de céte émulation naturele, qui rend toujours les Républiques odieuses aux Etats Monarchiques, a & les Monarques suspects aux Républicains. Si ce n'est, que l'on veüille atribuer la premiére cause de ces contrariétés à la diversité des Nations, qui, par tout

a *Quasi libera civitas*, dit un Moderne. *populis famulantibus servitium è proximo exprobaret: atque ad asserendum Orbem veluti signum è specula, tolleret.* Ferrari dans un panégirique de la République de Venise.

Agricola disoit, qu'il seroit aisé de garder l'Angleterre, quand une fois elle verroit la liberté bannie de tous endroits. *Si Romana ubique arma, & velut è conspectu libertas tolleretur.* Tac. in Agric.

tout où elles confinent ensemble, ne se regardent jamais de bon œil. b Car l'une blâme toûjours les coutumes de l'autre, & au moindre trouble qui arive, elles prennent des ombrages, tantôt avec raison, tantôt par caprice. Ce qui les fait vivre dans une altération continuelle. L'on en pouroit aporter mille exemples, tant de nôtre temps, que du passé : Mais comme cela n'importe pas à nôtre sujet, nous les laisserons. *Rabata* ajoutoit une autre raison, qu'il tenoit la principale de toutes, disant, que les Ministres Hérétiques, particuliérement ceux de Gretz, par un esprit de félonie, empêchoient l'Acord de concert avec les Uscoques, dans la pensée, que cela embarasseroit encore leur Prince dans une guerre avec les Vénitiens, & qu'ainsi force lui seroit de se désister de la réformation de la Religion, à laquelle il travailloit avec le zéle d'un Prince, vraiement Chretien & Catolique, malgré tous les dangers de la guerre du Turc. On verra par là, combien l'on risque en se servant de Ministres, qui ne sont pas fidéles a Dieu, vu que d'ordinaire ils sont encore infidéles à leurs Princes. Mais retournons maintenant à nôtre Histoire, pour dire, comment l'Empereur, à force d'instances du Pape & du Roi Catolique, prit enfin la résolution nécessaire de remédier sévérement aux excés des Uscoques, ses mauvais Ministres n'osant plus s'y oposer. Il ordonna à *Rabata*, qu'aprés avoir puni les Chefs, il envoiât les autres dans les Châteaux de Terre-Ferme, & ne laissât dans les lieux Maritimes, que ceux, dont il pouroit se prométre des actions plus modérées, sans leur perméttre aucune Piraterie, afin qu'ils

b *Cherusci, cum quis Catti æternum discordant*, dit Tacite, parce qu'ils confinoient ensemble.

qu'ils *a* assouvissent toute leur avidité sur les Turcs. En vertu de ces ordres, *Rabata* aïant fait espérer au Général Vénitien, que les choses étoient pour se passer hureusement, & que de sa part il y travailleroit de tout son possible, reçut des assurances, que durant ce temps les Armes Vénitiennes n'ofenseroient nullement les Sujets Archiducaux en Istrie, ni en Dalmatie, & que le passge seroit libre pour lui, pour ses soldats, & pour les munitions & les vivres, qu'il voudroit faire entrer à Segna. L'Evêque s'en retourna avec céte réponse à Fiume, où *Rabata* s'ocupoit à donner les ordres nécessaires, & à prendre les informations, dont il pouvoit avoir besoin dans la suite. Mais sur tout il faisoit grand amas de vivres, sachant, que Segna en manquoit entiérement, & que la disète s'en augmenteroit par la Milice, qui y devoit entrer avec celle, qui y étoit deja. Il fit encore traiter secretement avec le Général, qu'il lui plût de faire par sa dextérité, que les Uscoques, qui s'enfuiroient des Etats Archiducaux, pout éviter les suplices, n'eussent point de retraite chés les Turcs, trouvant cela nécessaire, non seulement, afin qu'ils ne pussent pas se soustraire à la punition de leurs crimes, mais aussi de peur qu'ils ne servissent de guides, aux Turcs dans leur guerre contre les Chretiens. Ce procédé confirma, que *Rabata* vouloit aller droit en bésogne, & l'on en vit peu de jours aprés des marques plus certaines. Car, à la priére du Général, non seulement il fit restituer un bateau de *Licsina*, chargé de Sardines, lequel avoit été pris pas ces

a Ou, assouvissent toute leur avidité aux dépens des Turcs.

b A cause de la pratique, qu'ils avoient des lieux & des passages.

ces Voleurs, & mené à Tersatz. Mais le Général aiant demandé avec instance, qu'on lui mît entre les mains quelques Sujets Vénitiens, enfuis pour leurs crimes, & nichés dans Segna, *Rabata* trouvant que l'exemple étoit nouveau, & non d'usage parmi les Princes & que sa Commission n'alloit pas peut-être jusque-là, prit le parti d'écrire au Général de Croatie, que, sans céla, l'Acommodement seroit comme impossible, & que pour cela il étoit en pensée de donner cette satisfaction aux Vénitiens, d'autant plus qu'il valoit mieux la leur faire de leurs Sujets, pour épargner le plus qu'on pouroit ceux de l'Archiduc. Il envoia même une copie de sa Létre à la Cour de Gretz, jugeant, que le silence lui en serviroit de permission pour éxécuter: au lieu qu'il savoit bien, qu'il ne l'obtiendroit jamais en la demandant. Et ce fut un coup d'habile Ministre, sur tout aiant afaire à un Prince de lente résolution. Car on supose, que c'est consentir que de se taire: & par ce moien l'on s'éxemte de métre en dispute ce qui importe le plus à la conclusion des plus grandes Afaires.

Aprés ces préparations, *Rabata* résolut de se rendre à Segna, où il avoit deja fait publier, que tous les gens de la Ville & de la Garnison eussent à se trouver, à son arivée, sous de griéves péines. Mais comme les autres Commissaires avoient commencé leurs fonctions avec une certaine aparence de terreur, & beaucoup de véhémence, ils crurent, qu'il en seroit de même céte fois-ci. Dailleurs, se fiant sur les bons amis, qu'ils avoient dans les Cours d'Autriche, ils ne se doutoient de rien, se figurant qu'il s'en pendroit seulement quelqu'un pour tous les autres. Si bien que les moins méchans se flatoient de l'espérance. que l'on commenceroit

roit par les plus criminels. Mais ceux-ci, à force de piller, aiant eu la commodité de se faire de plus puissans amis, & d'aquérir plus de credit, espéroient aussi de pouvoir éviter la corde, du moins par la sédition. Ils cabaloient donc entre eux pour leur commune défense, se préparant à faire des menaces d'abandonner la garde des Confins, ou de les livrer aux ennemis. Ce qui leur avoit servi d'autres fois à échaper la mort. Mais lors qu'on sentit aprocher le temps de la venuë de *Rabata*, que ceux, qui avoient traité avec lui à Fiume & ailleurs, disoient être un Cavalier tres-résolu, & tres-sevére, quelques-uns jugérent, qu'il valoit mieux être oiseaux de bois, que de cage, & s'absentérent au nombre de 60. espérant de pouvoir de façon ou d'autre excuser leur désobéissance, quand la premiére furie seroit passée. Et l'on crut, que Daniel *Barbo*, Capitaine de Segna, leur Protecteur, & d'ailleurs peu afectionné à *Rabata*, leur donna ce conseil. Du moins, il est manifeste, qu'aiant pû & dû empêcher leur sortie, il ne le fit point. D'où l'on tira des preuves certaines de sa mauvaise volonté, & depuis on en eut encore de plus claires. Mais cela servit aux desseins de *Rabata*, qui étant entré peu de tems aprés dans Segna, trouva, que céte sortie avoit étraié les autres, dont le nombre n'étoit pas de plus de 300. Ils eurent bien plus de peur, quand ils se virent hors d'espérance de s'enfuir, les portes de la Ville étant si étoitement gardées, & qu'ils entendirent proclamer, qu'un chacun eût à métre bas les armes, sans en porter, ni le jour, ni la nuit, sous peine de la vie. Que quand quelqu'un seroit apellé au Chateau, il eût à s'y presenter aussi-tôt. Qu'au bout de deux jours, ils y vinssent tous déclarer

rer

rer devant le Commissaire, s'ils vouloient servir la Maison d'Autriche fidélement & modestement. Que ceux, qui se sentiroient coupables de grans crimes, vinssent de leur bon gré en demander pardon, qu'il ne seroit point refusé à ceux, qui auroient rendu auparavant, ou qui seroient en résolution de rendre à l'avenir de bons sérvices à la Patrie. Que si quelqu'un atendoit, que la Justice le saisît, il crieroit en vain miséricorde. Parce qu'alors il seroit procédé contre tous avec une rigueur extrême. Céte terrible Ordonnance acheva de consterner les Habitans, & rien ne leur parut plus étrange, que de poser les Armes, cela ne s'étant jamais vu à Segna.

Le Capitaine de la Ville, qui commençoit de voir plus clair dans les desseins de *Rabata*, se mit à lui faire peur de son entreprise, disant, que les Frontiéres resteroient abandonnées, & que céte Milice courageuse, qui savoit la Carte du Païs, pouroit s'unir avec les Turcs, & causer quelque notable perte à leur Princes: puis protestant, que non seulement il blâmoit ce dessein, mais qu'il n'y vouloit avoir aucune part. Le Commissaire, qui connoissoit l'humeur du Personnage, ne changea pas pour cela d'avis. Au contraire, aiant vû dans l'Eglise un Usc-que avec une hache-d'armes à la main, il lui fit une horrible peur d'être sur l'heure taillé en pieces, n'eût éte le respect du lieu. Ce qui les tint tous dans la crainte. Et pour s'en délivrer, ils demandoient instamment, que les coupables destinez à la mort fussent déclarés, afin que les autres pussent vivre en repos. Mais le jour même, que l'on commença d'écrire ceux, qui prométoient de se comporter sagement, & de servir fidélement

la

la Maison d'Autriche, & pour preuve de leur obéïssance comparoissoient desarmés & Suplians, *Rabata* fit arrêter Martin, Comte de *Possidaria*, qui s'étoit fait Chef des Assassins, au grand deshonneur de son sang, & de ses illustres Ancêtres; & Marc Marchetich, Vaivode, ou Capitaine de Lédenisse, Château dépendant de Segna. Son dessein étoit d'arrêter en même temps George *Mastarda*, Ragusien, bien plus grand scélerat que les autres. Mais lors qu'il se fit écrire, il passa sous un nom suposé, *Rabata* ne le reconnoissant pas à la mine. Mais dés que celui-ci sût la fraude, il l'envoia querir, qu'il étoit environ deux heures de nuit. L'autre, qui se sentoit coupable de mille crimes inoüis, & principalement d'avoir exposé à la merci des flots & des vents la Frégate, qui portoit le bagage du Comte de Zara, aprés en avoir cloüé les Mariniers sous le tillac, (action véritablement barbare, & horrible à raconter;) se préparoit à se bien défendre avec son sabre. Mais il fut prévenu par Edoüard Locatelle, Capitaine de la Milice de Goritz, qui le perça de part en part d'un coup d'estocade, puis le laissa métre en piéces par ses soldats. Il étoit l'un des plus estimés & des plus suivis d'entre les Chefs des Uscoques, & peut-être que sa mort n'auroit pas été sans quelque émute populaire, si les Habitans ne se fussent pas déja trouvez saisis d'une crainte extraordinaire.

Pour métre terreur sur terreur, *Rabata*, qui entendoit bien son fait, fit pendre, la même nuit, aux Murailles du Château, le Comte & Marchetich. Spectacle, qui acheva, la matinée suivante, de désoler toute la Ville. Personne ne se tenoit plus en sûreté de sa vie: Car chacun, dans sa conscience, se sentoit digne de mort.

Les

Les portes restoient fermées, une Milice étrangére gardoit les ruës, où personne n'osoit marcher, non plus que dormir la nuit dans sa propre Maison. Mais *Rabata*, pour laisser quelque éspérance de vie à quelques-uns, fit entendre, que la porte du pardon ne seroit pas fermée à tous, pourvu qu'on lui livrât quelques Chefs, & qu'on rendît tout ce qui avoit été pris nouvellement dans quelques Vaisseaux de l'Etat Ecclésiastique, pour apaiser le Pape, qui en faisoit grand bruit. Par cete ruse il eut le *Moretto*, l'un des plus fameux Chefs, avec un de ses Compagnons. Néanmoins, ceux même, qui firent cete capture, dans l'espérance du pardon, furent traités avec tant de sévérité, qu'ils eurent plus de sujet de s'atendre à la mort, que de s'assurer de la vie. Voilà comme l'on en usoit avec ces Voleurs.

Rabata, dés son arivée à Segna, avoit prié le Général Vénitien d'y envoier quelqu'un, pour être le spectateur & le témoin oculaire du procédé sincére qu'il tenoit, & pour proposer de main en main ce qu'il jugeroit propre à faciliter un bon Accommodement. Le Général nomma Victor *Barbaro*, son Sécrétaire, homme prudent par nature & par expérience, & tres-bon à manier de telles afaires. Mais le vent, ainsi qu'il est tres-ordinaire dans ces Canaux, fut si furieux ces jours-là, que le Sécrétaire ne pût faire toute la diligence qu'il desiroit. De sorte qu'il ariva tout-à-point aprés que l'on eut si bien commencé, & juste au moment, que l'on menoit le *Moretto*, & *Nicolas*, son compagnon, au gibet. Spectacle, qui fut si agréable aux Albanois, qui amenoient le Sécrétaire dans leurs Barques, que vers le soir ils ne pûrent s'empêcher de leur couper la tête, tant pour

pour assouvir la haine particuliére de leur Nation, que pour en porter ce temoignage visible à leurs compatriotes. Ce Sécrétaire s'aboucha la premiére fois avec le Commissaire, en presence de l'Evêque de Segna, qui avoit pris tout nouvellement possession de son Eglise, & sur les conseils de qui rouloit toute l'Afaire. Ce Prélat aiant joint à la science profonde, qu'il avoit puisée dans les Ecoles des Jésuites, l'usage des choses du Monde, s'étoit rendu tres-agréable à la Maison d'Autriche, & à *Rabata* même, comme issu de la Noble Famille de *De Dominis* dans l'Isle d'Arbe, mais bien plus, pour s'être emploié dans céte Afaire avec beaucoup de chaleur & de zéle pour son Païs. Outre qu'il étoit encore dans la confidence des Vénitiens.

Dans céte premiére entrevüe, aprés les complimens ordinaires, *Barbaro* s'étant excusé d'être venu si tard sur la furie des vents de la Mer, dit, que de la maniére, dont *Rabata*, avoit commencé, le Général Pasqualigue, & tous les autres, avoient conçu une bonne espérance de voir desormais châtier les crimes des Uscoques, & aprés un recit de leurs meurtres & de leurs assassinats, des cruautés exercées sur les Cadavres, dont ils buvoient le sang, & prenoient la peau, pour faire des éguillétes; de leurs enlevemens & violemens de filles, d'une infinité de voleries, par où ils avoient troublé le repos de la Mer & de la Terre, il montra avec beaucoup de force & d'éloquence, qu'il étoit besoin d'un reméde pront & éficace, & conclut, qu'il espéroit de le voir apliquer à temps par une main si adroite & si sûre.

Rabata répondit en excusant en partie les excés racontés, comme éxagérés par la passion des hommes, ou causés par l'Armée

Vénitienne à force de faire mourir les Uscoques, & de leur ôter le butin qu'ils faisoient justement dans la guerre contre les Turcs, lors même qu'ils n'ofensoient point les Sujets Vénitiens : ou enfin commis par d'autres, puis atribués aux Uscoques. Qu'il ne laissoit pas néanmoins de les trouver dignes d'un rude châtiment, comme perturbabateurs du repos public ; & que pour cela il en avoit déja fait exécuter cinq des principaux, & tenoit les filets tendus aux autres, qui s'étoient cachés dans les Forets, ou dans la Ville. Ce qui montroit bien sa diligence. Et comme il étoit Cavalier franc & libre, il ouvrit là-dessus son Instruction, disant, qu'il avoit ordre 1. d'exterminer entiérement les Chefs des Voleurs, & les principaux Ecumeurs de Mer. 2. De chasser de Segna tous les Dalmatins & les autres Sujets de la République, & leur ôter toute esperance d'y retourner jamais. 3. D'y laisser seulement 100 Uscoques, des plus pacifiques, & d'envoier tous les autres garder les Frontiéres de Terre. Enfin, de resteindre l'usage des Barques armées à ne pouvoir sortir, sans une permission expresse du Général de Croatie.

Le Sécrétaire, fort content des autres points, s'acrocha au dernier, disant, qu'il esperoit, que l'usage des Barques armées seroit entiérement défendu, dautant que la République ne consentiroit jamais, qu'il en passât aucune sur son Golfe, que le Général de Croatie le permît, ou non. *Rabata* répliqua, que cet intérêt regardoit non seulement le Roiaume de Hongrie & de Croatie, mais encore le Saint Siége & le Roi d'Espagne; & qu'ainsi il ne lui apartenoit pas de décider cete Controverse, ni de faire aucun acte préjudiciable aux Parties : mais qu'il lui suffisoit de régler ce qui concernoit les Uscoques.

Il sembloit, que ce Point dût rendre plus dificile le progrés de la négotiation, mais l'Evêque de Segna conseilla à *Rabata* de remétre céte matiére à un autre temps & lieu, puisqu'elle avoit été débatüe autrefois, sur tout dans les Traités passés entre la Maison d'Autriche & la République de Venise à VVormes, à Bologne & à Trente, sans trouver jamais les fondemens nécessaires pour cete Maison. Cela se fit donc ainsi, & sans en traiter davantage, l'usage des Barques armées fut simplement défendu aux Uscoques. Par où la négotiation devint plus aisée, bien que le Sécrétaire, tres-jaloux de son avantage, se fût aperçu dés le commencement, que *Rabata* brûloit d'envie de terminer cete Afaire, soit qu'il eût de tels ordres, soit parce que les Habitans de Trieste & de *Fiume* l'en pressoient, avec de continuelles protestations, ou enfin, parce qu'il trouvoit, qu'il importoit à l'honneur & au service de ses Princes, de ne plus soufrir cete infamie, que des gens, qui portoient le nom de Sujets & de Stipendiaires de la Maison d'Autriche, exerçassent, sous les Banniéres Impériales, un brigandage public, & commissent des massacres abominables. Ainsi, plus *Barbaro* voioit le Commissaire échaufé, plus il l'importunoit. Et jamais il ne se montroit content de ce qui se faisoit, ni ne vouloit reconnoître, que ce fût en faveur de la République, mais seulement par une nécessité de châtier les crimes des Particuliers. Il disoit, que *Mostarda* avoit été mis à mort, pour s'être oposé par les Armes à son Juge, qui l'apelloit; Le Comte, pour des discours séditieux, qu'il semoit, lors qu'on demandoit le secours de la Milice, pour découvrir les coupables cachés dans les Maisons; & Marchétich, pour avoir abandonné Lédénisse,

où il étoit Capitaine, & donné ocasion au Général Pasqualigue de sacager ce Lieu. Une fois, qu'on lui remit neuf Sujets Vénitiens d'entre tant d'autres, que la République demandoit, partie par leur nom, partie sous les termes généraux de *tous ses Sujets*, il se plaignit, qu'on ne lui rendoit que de pauvres Artisans, & qu'on donnoit aux autres le temps de s'enfuir : bien qu'au vrai *Rabata* mît tout en œuvre, pour les avoir tous. Mais ils se tenoient cachés dans la Montagne, entretenus secrétement de tout le nécessaire par leurs parens & amis, & par ceux même, que l'on envoioit pour les prendre. Et il n'étoit pas possible de remédier à ce désordre, à moins que de vouloir anéantir toute céte Milice. Ce qui certes eût été contre le service de la Maison d'Autriche, ou plutôt de toute la Chretienté. *Rabata* avoit du déplaisir de ne pouvoir contenter le Vénitien, quelque peine, qu'il prît, & sur tout il se chagrinoit de la fuite de cinq Dalmatins, grans scélérats, lesquels le Géneral desiroit le plus d'avoir. Car il craignoit, que l'on ne doutât de sa bonne foi. Et il fut sur le point de faire pendre deux Capitaines, à la négligence, ou malice desquels on atribuoit leur évasion. Ce qu'il auroit exécuté, si leurs parens ne lui eussent promis de lui amener vif ou mort quelqu'un de ceux, qui se tenoient dans la Montagne, ainsi qu'il arivà aussi-tôt. Car le frére de l'un de ces Capitaines étant allé avec quelques autres à la Chasse des Voleurs, il en prit un fameux, & tout juste un des cinq, que le Géneral demandoit, lequel fut transféré demi-mort d'un coup de mousquet dans la tête à Segna, où il fut aussi-tôt pendu, & sa tête envoiée au Général, à qui les quatre autres furent livrés vifs peu de temps
aprés

aprés, pour lui faire voir, que l'on agissoit tout de bon.

Tout cela s'entendoit avec grand plaisir à Venise, & plusieurs Sénateurs en parloient au Secrétaire *Rossi*, qui y résidoit pour l'Empereur, avec loüange du Commissaire, & remerciement à ses Maîtres, qui enfin avoient pris une résolution sérieuse de châtier les Voleurs. *Rabata*, en étant informé par le *Rossi*, disoit par plainte à *Barbaro*, que tous les Vénitiens témoignoient d'être contens de son procédé, excepté lui seul, & le prioit de considérer, combien importoit la défense de ces Confins, & même à sa République. Qu'il n'étoit pas à propos d'anéantir toute céte Milice, qui pouroit bien prendre quelque dangereuse résolution, si, on achevoit de la pousser à bout. Le peuple même de Segna, jugeant, que la rigueur de *Rabata* croissoit par les solicitations du Secrétaire, ou du moins qu'il empêchoit l'adoucissement, que l'on avoit espéré, résolut de l'apaiser par une députation publique, dont il fit Chef son Evêque même. Ce Prélat, acompagné des plus anciens de la Ville, entra dans le logis du Secrétaire, les autres restant dehors. Ils priérent ce Ministre, avec beaucoup d'humilité & de soupirs, de se contenter du sang répandu, & de la punition de tant d'autres envoiés aux Galéres, & d'intercéder pour un pardon général, lui rafraichissant la mémoire des services, que les Uscoques même avoient rendus à la République, dans les guerres passées, a & prométant, qu'en d'autres ocasions ils

a Je trouve dans l'Histoire d'André Morosin, que la République leur permit, en l'année 1537. de faire des courses en Mer contre les Turcs: Encore dit-il, que cete Milice étoit déja odieuse aux Venitiens. *Dalmatia Pra-*

ils ſacrifieroient leurs vies pour la même cauſe, qu'on les leur conſerveroit alors. Puis ils lui preſentérent deux tapis fins, qui certes n'avoient été ni faits, ni achetés à Segna. Le Secrétaire répondit en peu de paroles, qu'étant ſimple Miniſtre, il ne pouvoit pas outrepaſſer ſa Commiſſion; que néanmoins il feroit pour eux tout ce qu'il pouroit. Quant au preſent, cela lui parut un demi-afront, & l'Evêque ne fût pas loüé d'en avoir été l'inſtrument. Mais il s'éxcuſoit ſur l'Uſage du païs, où l'Intérieur n'a point d'accés auprés du Supérieur, ſans lui faire quelque don. Qui eſt une coutume de Barbares, à laquelle on ne manque preſque jamais chés les Turcs, mais que les Uſcoques avoient peut être apriſe ailleurs. *a*.

Depuis ce temps, le Vénitien commença de procéder avec un peu plus de douceur, d'autant plus qu'il eut ordre d'en uſer ainſi, le Sénat de Veniſe étant tres-content de la conduite de *Rabata*, & craignant, qu'à force de trop ſubtiliſer, on ne courût riſque de tout rompre. *b*. Outre que la franchiſe de ce Seigneur méritoit bien le retour d'une ſincérité pareille. D'un autre côté les Uſcoques le ſuplioient de les tirer de peine, & de leur déclarer, s'il en deſtinoit encore d'autres à la mort, ou s'ils avoient tous

Præfectis demandatum, ut Vſcochis, aliàs invisa genti, liberè excurrendi maria, ac prædas agendi, facultatem permitterent. Lib. 4. Ce ſervice a coûte bien cher à la République. Car aprés que ces gens eurent pris goût à la Piraterie, il ne fut plus poſſible de la leur interdire.

a Chés les Miniſtres de l'Archiduc, où il faloit toûjours aller les mains pleines.

b Les Italiens diſent, *chi troppo l'aſſottiglia la ſcavezza*: & qu'il vaut mieux plier que rompre. *E meglio piegar, che ſcavezzare.*

tous à périr, de vivre dans une telle angoiſſe étant pis que la mort même. Ces inſtances, & les gémiſſemens continuels des femmes excitérent la compaſſion du Commiſſaire, qui voiant l'ardeur du Vénitien ſe ralentir, fit enfin proclamer vingt des plus coupables, pour laiſſer aux autres l'eſpérance du pardon, aſſignant à ces vingt un terme fort court, aprés lequel ils tomberoient dans la peine du Ban Capital, avec promeſſe de grace & d'argent à ceux, qui aporteroient la tête de leur Compagnon.

Et pour empêcher les Pirateries par un reméde éficace & durable, il délibéra de ne laiſſer pas plus de 100 hommes de toute céte Milice à Segna, avec cent Mouſquetaires Allemans, d'envoier tout le reſte en d'autres Places ſituées dans les Terres; & même de faire ſortir de la Ville tous ceux d'entre la Bourgeoiſie, qui voudroient continuer de vivre de pillage. Pour cet éfet, il fit un rôle * tres-éxact de tous les Habitans, avec l'intervention, non ſeulement de l'Evêque & de l'Archidiacre, mais encore des autres bons connoiſſeurs de la Ville, chargeant leur Conſcience de lui donner une information certaine & réelle de chaque tête. C'eſt pourquoi, il y apella auſſi le Capitaine *Barbo*, qui véritablement connoiſſoit mieux que perſonne les faits & les inclinations d'un chacun. Mais celui-ci s'opoſa d'abord à ce deſſein, proteſtant, qu'il ſe garderoit bien de reſter dans la Place avec un ſi petit nombre de défenſeurs, & aléguant divers inconvéniens, qui en pouvoient arriver. Par où l'on voioit, qu'en couvrant ſon intérêt particulier du voile du ſervice public, il ne manqueroit pas de traverſer de

* Ou, dénombrement.

de tout son pouvoir céte résolution, où consistoit néanmoins, au jugement des gens sages, toute l'espérance de voir la fin de tant de miséres. Mais aussi l'on ne préta pas l'oreille aux persuasions contraires de ce Capitaine. Et comme il auroit pû, par sa présence, exciter quelque sédition parmi la Milice, que l'on entendoit déja murmurer, se figurant qu'on ne la divisoit, que pour la detruire toute à coup sûr, *Rabata* lui fit entendre, qu'il feroit tres-bien de se retirer, & que l'on ne manqueroit pas de gens, qui voulussent défendre la Place, & servir Sa Majesté Impériale. Ainsi, le Capitaine sortit de Segna, publiant, qu'il étoit obligé d'aller à la Cour, pour de certains procés qu'il avoit. Et le transport des Uscoques se fit sans peine, eux-mêmes l'aiant demandé par grace, aprés qu'on leur eut montré, qu'en bonne justice ils méritoient tous la mort; mais que par clémence on les métoit en lieu, où ils pouroient recouvrer leur réputation, & obtenir des graces & des récompenses, en servant de si bons Princes. Joint qu'ils ne pouroient jamais manquer d'ocasions de butiner dans le païs du Turc. a Qu'au reste, bien loin de les envoier par force, on leur laissoit à tous la liberté de s'établir hors du païs.

Il y en eut quelque 200, qui acceptérent volontairement leur demeure dans Ottosaz, Brigne, Prezar & Borlogh, Châteaux du Territoire de Segna, voisins du Turc, & commodes, par leur situation, pour faire des courses sur cet Ennemi, & pour défendre le Païs, sur tout aprés qu'avec un peu d'industrie & de dépense ils auroient été mieux fortifiés. Ceux donc, qui devoient partir, se rendirent un matin dans

a La Lique & la Corbavie.

dans l'Eglise, où aprés avoir oüi la Messe, l'Evêque les bénit avec leurs Enseignes & leurs Armes, en presence de *Rabata*. Cérémonie, qui ne fut pas aprouvée de tout le monde, des Voleurs publics, excommuniés & maudits par les Bulles Apostoliques, ne paroissant guere dignes de telles benédictions. *Rabata* leur avança leurs gages, & leur donna des vivres pour quelques mois, & leur défendit, sous peine de la vie, de retourner jamais à Segna. Il sembloit, que l'on eût mis la derniére main au Traité, par cet éloignement des Uscoques, & que l'on n'eût plus de Piratéries à craindre, puisque les Maîtres du Métier étoient allés presque tous demeurer en Terre-Ferme. Ce qui en éfet rétablissoit la bonne amitie & le bon voisinage, entre la Maison d'Autriche & la République de Venise. Mais avec tout cela il se suscitoit encore des dificultés de part & d'autre sur la réparation des dommages faits au Public & aux Particuliers. Mais chacun venant à s'apercevoir, que ce seroit une Mer, dont on ne trouveroit jamais le fond, l'on aima mieux garder le silence. *Rabata* demandoit seulement, que les Forts de *Gliuba* & de S. Marc, construits par Donat, fussent démantelés, pour rendre le Commerce plus libre, puisque l'on avoit déja réglé, qu'il ne passeroit plus de Vaisseaux de course; mais Paqualigue répondoit, que cela se devoit traiter dans le Sénat, où il savoit bien, qu'il ne seroit pas facilement résolu de détruire ces Forts, à cause du besoin, que l'on en pouroit avoir en d'autres ocasions: mais que de son côté il métroit si bon ordre, que toutes les Barques non armées se laisseroient passer, sans les reconnoître, ni s'informer, d'où elles viendroient, où elles iroient, ni ce qu'elles porteroient. Ce qui sufisoit

pour la liberté de la Navigation & du Commerce entre les Sujets de l'un & de l'autre Prince, entre lesquels il y avoit lieu d'espérer de voir à l'avenir une meilleure intelligence, puisque l'Accommodement plaisoit aux Sérénissimes Archiducs, autant qu'aux Vénitiens. Une bonne preuve de cela est, qu'aussi-tôt que les premiers en eurent l'avis, ils confirmérent l'autorité au Commissaire, & lui donnérent encore le Capitanat de Segna, quoi que probablement le *Barbo*, qui en étoit dépoüillé, eût represénté les choses selon sa propre passion, afin qu'il pût encore plus commodement perfectionner l'ouvrage, & nétoier entiérement leur Maison de l'infamie des ces détestables voleries. Et cela montre bien l'erreur de ceux, qui osoient acuser des Princes si pieux, si justes & si bons, d'avoir consenti à de si horribles méchancetés, qui doivent s'imputer bien plutôt à la malice des Ministres hérétiques, qui, comme ils n'avoient pas la crainte Dieu, ni ne se soucioient pas de l'honneur de leurs Maîtres, ni du leur propre, leur persuadoient par leurs artifices, qu'il étoit impossible de remédier à ces desordres, & les leur dépeignoient comme des transgressions ordinaires & néceessaires dans les Confins.

Mais comme ces Ministres se trouvérent confondus dans leur malice, & privés de leurs injustes profits, aussi en conçurent-ils plus d'envie & de haine contre *Rabata* *, qu'ils voioient à leur honte, comblé d'honneurs & de récompenses de toutes parts. Car les Vénitiens, selon leur reconnoissance ordinaire, lui avoient fait present d'une grosse Chaine de la valeur de cinq ou six mille Ducats, laquelle néanmoins il ne voulut point accepter, sans en aver-

tir

* En l'année 1600.

tir ses Maîtres, ofrant de l'emploier au service public, ainsi qu'il avoit fait déja de plus grandes sommes de son propre argent, lorsque ses Princes, qui avoient besoin de tout le leur pour la guerre contre le Turc, manquoient d'envoier les provisions de la Garnison. Outre cela, il se faisoit à Venise une Barque de plaisir & de voiage, pour la lui donner toute garnie, le Sénat jugeant, que cela lui seroit tres-commode dans son Gouvernement de Segna, pour se promener dans ces Canaux, & courir par les Isles voisines. Ces faveurs, bien que legéres, & inégales aux mérites d'un si bon Cavalier, servirent de matiére à ses envieux, pour le déchirer, & le métre mal avec ses Princes. Car le *Barbo* trouvant à la Cour de Gretz plusieurs Ministres irrités, particuliérement les Hérétiques, vrais instrumens du Diable, pour troubler le repos public, commença d'acuser *Rabata*, assurant, que les Vénitiens l'aiant corrompu, il n'avoit eu d'autre objet, que de les satisfaire, au préjudice de l'Empereur, de la Couronne de Hongrie & de la Maison d'Autriche. Qu'à la seule priére des Vénitiens il avoit fait pendre des hommes de valeur & de service, leur en avoit livré d'autres, contre la coûtume générale des Princes; métant le reste au desespoir, & dans la nécessité d'aller servir les Turcs. D'où il étoit manifestement à craindre, que tous ces Confins ne tombassent entre leurs mains, par le moien de gens, qui connoissoient si bien le Païs & les Places. Voilà dequoi l'on remplissoit les oreilles de l'Archiduc Ferdinand, à la vérité Prince, qui avoit de tres-droites intentions, & grand imitateur des vertus de Charles, son Pére, & de l'Empereur Ferdinand, son Aieul, dont il portoit le nom; mais d'un âge, où il ne

pouvoit pas encore être instruit des fourberies de Cour, ni des intérêts des mauvais Ministres, quoi qu'il fût déja tres-ennemi des Herétiques. L'esprit de ce Prince se laissoit circonvenir à ces artifices, mais encore plus aux persuasions de l'Archiduchesse, sa Mére, qui étoit plus fortement pressée par ceux, qui savoient, qu'elle étoit mécontente de *Rabata*, pour avoir voulu empêcher le Mariage de la Fille du Duc de Baviére, sa Niéce, avec l'Archiduc, en semant à Venise, à ce que l'on disoit, que céte Princesse avoit la lépre. Ce qui se trouva faux. De sorte qu'aprés ce mariage *Rabata* eut besoin d'emploier bien des intercesseurs pour se purger de céte acusation. Car ses envieux sûrent si bien envenimer céte cicatrice, à force d'y métre les ongles, qu'ils animerent la Mére & le Fils contre lui, sans autre fondement, que les raports malins de *Barbo*.

Le Commissaire étoit à Trieste pour les afaires de Segna, lorsque ses amis l'avertirent des mauvais ofices qu'on lui rendoit, & du danger qu'il couroit. Craignant donc, que ces calomnies n'empêchassent l'afermissement de la paix, il prit d'abord la résolution d'aller sans delai à Gretz, se fiant sur sa Conscience & sur son intégrité. Il rencontra en chemin le *Barbo*, qui étoit bien mieux acompagné que lui, mais, comme il avoit le courage grand, il ne laissa pas de lui reprocher ses impostures. A quoi l'autre, qui sentoit sa mauvaise conscience, ne pût répondre, que par de vaines excuses, & des soumissions, ne cherchant qu'à se tirer d'embaras au plus vite. *Rabata*, étant arivé à Gretz, sentit bien-tôt les efets des sinistres impressions. Car il lui fut commandé de s'en retourner incessamment à son Gouvernement, avec de rudes réprimandes d'en être parti sans permission. Mais il fit tant par ses dé-

tours,

tours, que bien que le Prince lui eût refusé l'audience, & se fût montré plusieurs fois plein de mécontentement, néanmoins il voulut bien enfin l'écouter avec céte bonté naturelle à son Sang, „ comme fit aussi l'Archiducheſſe, sa Mére. Il „ leur remontra, que ce n'étoit pas chose nou- „ velle pour lui, que d'être persécuté par les Héré- „ tiques, qui le haïssoient principalement pour „ les services, qu'il avoit rendus dans son Gou- „ vernement de la Carniole, où il avoit couru „ grand risque de la vie, à cause de la forte persé- „ cution qu'il leur faisoit, conformément aux „ pieuses intentions de leurs Alteſſes, & à son pro- „ pre zéle. Que comme Dieu l'avoit préservé, il „ espéroit, que sa bonté le feroit encore dans l'o- „ casion présente, qu'il se voioit sur le bord du „ plus dangereux précipice, où jamais son hon- „ neur pût échoüer. Puis il leur fit voir par un dé- „ tail de ses actions, combien il avoit essuié de „ peines d'esprit & de risques, outre les dépenses „ faites de sa propre bourse, pour terminer l'Afaire „ de Segna. Que sa fin n'avoit nullement été de „ gratifier les Vénitiens, à qu'il il ne tenoit, ni „ ne vouloit tenir par aucun intérêt; mais pure- „ ment & uniquement de servir leurs Alteſſes, „ aiant trouvé néceſſaire de purger enfin la Maison „ d'Autriche de la calomnie, dont tout le monde „ la chargeoit depuis tant d'années, de soufrir vo- „ lontairement, dans ses Etats, des Voleurs & des „ Aſſaſſins publics. Que bien loin d'avoir fait mou- „ rir des innocens, au contraire, il se reconnois- „ soit coupable d'avoir conservé la vie à des hom- „ mes dignes de mille morts. Il conjura leurs Al- „ teſſes de se souvenir des gémiſſemens de leurs „ pauvres Sujets d'Istrie & de Croatie, qui étoient „ mis à feu & à sang pour les crimes d'une petite „ bande de Voleurs, & qui par desespoir avoient

„ été ſur le point de vaciller dans la Foi ; d'au-
„ tant plus que les Vénitiens avoient déja pris le
„ train, nonpas de déclarer une guerre ouverte,
„ de peur de s'atirer les reproches d'avoir pris les
„ armes contre des Princes Chretiens, pendant
„ qu'ils étoient ocupés contre les Turcs: mais de
„ vanger, à meſure comble, tous les outrages ou
„ dommages faits à leurs Sujets, ſur ceux de la
„ Maiſon d'Autriche. De ſorte que de fomenter
„ les rapines, c'étoit dépeupler & détruire les pro-
„ pres Terres de leurs Alteſſes, & forcer leurs
„ Vaſſaux à prendre un autre parti. Qu'elles l'en-
„ tendoient de la ſorte, quand elles lui avoient
„ confié cete Afaire, & qu'ainſi, pour l'avoir me-
„ née, comme il avoit fait, il croioit même en
„ mériter récompenſe. Qu'il ne faloit pas prê-
„ ter l'oreille aux Hérétiques, qui voiant procé-
„ der contre eux avec de ſi fortes réſolutions,
„ que l'embaras d'une guerre avec le Turc
„ ne ſufiſoit pas, pour empêcher le Prince de
„ les vouloir exterminer, voudroient le voir en-
„ core embarqué dans une autre avec la Répu-
„ blique de Veniſe, afin qu'il fût contraint d'aban-
„ donner ſon entrepriſe contre eux. Que l'on
„ connoiſſoit bien aſſés par toute l'Europe
„ la malice enragée des Sectaires, qui, pour
„ ſe maintenir dans leurs fauſſes opinions,
„ ne ſe ſoucioient pas même de trahir leur
„ Prince & leur Patrie. Que la perte de Ja-
„ varin, puis de Caniſe, venoit peut-être de là.
„ Que leurs Alteſſes devoient être perſuadées,
„ qu'il faloit, ou refrener les Uſcoques par les
„ moiens déja emploiés, ou laiſſer déſoler toutes
„ les Places Maritimes, & les Frontiéres, les
„ Vénitiens étant réſolus de vanger par là les
„ ofenſes des Uſcoques; ou enfin entrer dans
„ une guerre ouverte avec eux. Ce qui ne
pou-

„pouvoit jamais tourner à l'avantage de leurs „Alteſſes, ſur tout dans la conjoncture pré- „ſente, que les Afaires avec le Turc étoient „pires que jamais. Que les Vénitiens avoi- „ent juſtifié leur Cauſe auprés du Pape, & „des autres Princes Chretiens, qui trouvoient „tous fort étrange, qu'on voulût fomenter chés „ſoi des Corſaires publics & infames, aux dé- „pens des Voiſins. Qu'en ce cas il n'y auroit „plus de fondement à faire ſur les ſecours du „Roi d'Eſpagne, qui, outre qu'il étoit ocupé „en tant d'autres endroits, & que l'envoi d'une „Armée en ces quartiers-là ſoufroit pluſieurs „dificultés, croiroit bleſſer ſa piété & ſa juſtice, „s'il favoriſoit une telle Cauſe. Témoin le trai- „tement fait à *Don Innigo de Mendoze*, rapel- „lé de Veniſe, pour avoir menacé la Républi- „que d'une guerre. Que quant à la peur, „que les Hérétiques faiſoient malicieuſement „du danger de perdre Segna, leurs Alteſſes „pouvoient s'aſſurer, que la Place ſeroit mi- „eux gardée par un petit nombre de gens pai- „ſibles & fidéles, que par un plus grand de „Voleurs, puis qu'outre qu'ils ne faiſoient qu'ir- „riter inceſſamment les ennemis, il leur arivoit „tres-ſouvent de s'abſenter pluſieurs jours de la „Ville, pour courir à la proie. De ſorte qu'il „n'y reſtoit plus, que leurs femmes, & d'au- „tres gens inutiles. Que les Vénitiens auroient „eu mille ocaſions de la ſurprendre, s'ils en „euſſent eu l'envie: mais qu'ils aimoient bien „mieux laiſſer aux autres la dépenſe & la peine „de défendre ces Frontiéres, leſquelles ils „ſeroient toujours prêts de ſecourir, du moins „ſous main, pour leur propre intérêt, „tant que l'on vivroit en paix avec eux. Si „bien que les Turcs ne pouvant venir pas ter-

„re à Segna, ni y mener de l'Artillerie: & d'ail-
„leurs les Vénitiens n'aiant garde de les en laisser
„aprocher par Mer, il n'en faloit pas davantage,
„pour assurer la Place, à moins que les Usco-
„ques, à force de piller, n'obligeassent les Véni-
„tiens de concourir à sa destruction avec les
„Turcs, qui leur en avoient déja fait plusieurs
„fois la proposition: ou que ces Voleurs ne li-
„vrassent eux-mêmes la Place au Grand-Seigneur,
„dont ils étoient la plufpart nés sujets; ou-
„tre plusieurs, qui avoient encore leurs pé-
„res & méres, leurs fréres & sœurs, &
„d'autres parens sous ses mains. Que le danger
„étoit là, & non point dans les vaines imagina-
„tions des Hérétiques. Il ajoûta que pour mi-
„eux assurer ces confins, & même pour
„les étendre aux dépens des Turcs, rien ne
„pouvoit être plus utile, que la distribution
„qu'il avoit fait de céte Milice dans les Châte-
„aux d'Ottosaz, Brigne, Prezar & Borlogh,
„qui métoient à couvert un long espace de ter-
„re fertile, avec quoi ces gens pouroient vivre
„de leur travail, sans avoir besoin de continuer
„leurs rapines. Concluant qu'il donneroit
„aussi les moiens de métre ces quatre
„lieux en état de sureté, sans incommoder
„les finances de l'Empereur, ni de leurs Altes-
„ses.

Ces raisons déduites avec beaucoup d'éloquence & de force, furent écoutées avec une grande atention, & l'Archiduc & sa Mére s'aperçurent aussitôt, qu'on vouloit ruiner auprés d'eux un Ministre plein de prudence & de fidelité. Ils le rétablirent donc dans leurs bonnes graces, & pour en donner des marques à la barbe de ses envieux, ils le choisirent, pour aler recevoir, sur les Confins Jean-François Aldobrandin, Neveu du Pape, lequel

lequel devoit débarquer ces jours-là aux Ports de Trieste & de Fiume avec 10000. Fantassins Italiens, soudoiés de S. S. & Dom Jean de Medicis, qui en amenoit 2000. entretenus par le Grand-Duc, son frére, lesquelles troupes devoient être conduites à *Zagabria*, lieu destiné pour la revüe générale, & de là menées par eau au Siege de Canise, où elles arrivérent hureusement. Rabata s'aquita de céte commission à la satisfaction entiére de ses Princes, & des Généraux Italiens. Aprés quoi, il n'eut point de repos, qu'il ne fût de retour à Segna, pour achever une Afaire, où il ne trouvoit plus de dificulté, puisque ses Maîtres avoient aprouvé toutes ses actions, & toutes ses résolutions. Et son autorité sembloit être acrüe à un point, qu'il en dût être bien-tôt éxalté aux plus hautes Charges, le Généralat de Croatie se destinant déja pour lui.

Mais aprés son départ, la malice diabolique des Hérétiques se rafina encore plus à le perdre, en forgeant de nouvelles calomnies, qui, si elles n'étoient pas écoutées par les Princes, du moins n'en étoient pas repoussées avec la fermeté, que sembloit mériter la fidélité d'un tel Cavalier. Les choses alérent si loin, que le bruit couroit déja dans les Cours d'Autriche, que l'on procéderoit contre lui, particulierement, pour lui demander compte de la mort du Comte de *Possidaria*, où s'interessoient quelque uns des principaux, mais peut-être à leur deshonneur, en montrant de la partialité pour un Assassin public, indigne d'être sorti d'une si noble race. Il y avoit aussi des gens, qui semoient aux oreilles des Uscoques, qui sejournoient dans ces Cours pour leurs afaires, que *Rabata* étoit disgracié, pour avoir répandu cruellement le sang de tant de vaillans soldats, pour

com-

complaire à autrui. Ces discours, qui se raportoient dans Segna, faisoient diminuer l'obéïssance düe à ce Seigneur, qui, se trouvant court d'argent, avoit été forcé de se priver de ces garnisons, qui jusqu'alors l'avoient rendu redoutable aux Uscoques.

Il ariva en ce temps, qu'il lui fut commandé d'envoier au Camp de Canise le plus grand nombre de gens qu'il pouroit. A céte ocasion, il résolut de se défaire des plus inquiets, & des plus âpres au butin, pour en mieux policer Segna. Il ramassa encore tous les Bannis, & les joignant avec les autres, leur donna pour Chef un certain *Giurissa*, de Laboureur devenu Larron, & celebre par ses forces & par son audace, lequel aiant enlevé une fille de famille dans les Isles de Zara, se l'étoit faite sa femme contre les Loix Divines & Humaines. Les Vénitiens demandoient instamment, qu'on leur livrât ce Voleur, ou vif, ou mort, mais à cause du grand credit que lui donnoit sa bestialité, que l'on apelloit bravoure, tant auprès des Princes, que parmi la Milice, *Rabata* n'osa métre la main sur lui, de peur de causer un plus grand tumulte. Il crut, ou que cet homme, comme tres-hardi, se feroit tuer dans ce Siége; ou que s'il y a quéroit des honneurs militaires, il auroit honte aprés cela de soüiller sa réputation par des larcins infames. *Giurissa* partit donc trescontent, & de son emploi, & de l'argent, que le Commissaire lui avoit compté. Et c'étoit l'opinion commune, qu'avec des gens si déterminés, & si propres à toutes les fatigues de la Guerre, il ne manqueroit pas de se signaler. Mais quand il fut à Carlistot, les envieux de *Rabata* lui dirent, qu'il étoit envoié à la mort, comme un autre Urie, [a] par

[a] Mari de Bethsabée, que David fit tuer au Siége de Rabba 2. Reg.

par un homme, qui n'étoit pas encore saoul du sang des Uscoques; que les Archiducs ne vouloient pas laisser impunie la mort injuste de tant de braves hommes, & qu'ainsi quelque afront, ou desobéïssance, qu'ils fissent au Commissaire, cela ne déplairoit point aux Princes.

Giurissa & tous ses gens, piqués d'un si vif éguillon, s'en retournérent sans autre façon à Segna, où ils semérent ces discours dans leurs Assemblées secretes. *Rabata* dissimula cet outrage, en atendant une meilleure ocasion. Et peu de temps aprés, il lui en vint une, qu'il fit enfermer *Giurissa* au fond d'une Tour, avec une si ferme résolution de le punir, comme il méritoit, que bien loin de se laisser aller aux instances, ni aux menaces de ces Scélérats, qui demandoient sa liberté, il leur répondit hardiment, qu'il les châtiroit tous de leur témérité, & de leur insolence. Cépendant, il se tenoit dans le Château d'enbas, avec le peu d'Alemans qu'il avoit pour sa garde. Mais les Uscoques, lui aiant déja perdu le respect, pour les raisons que j'ai dites, & d'ailleurs étant, ou feignant d'être persuadés, que sa mort ne déplairoit pas à leurs Princes, formérent un dessein détestable contre sa vie. S'étant donc rendus furieux en buvant force eau-de-vie, qu'ils se firent aporter en pleine Place, à l'éxemple des Numantins, *a* qui lors qu'ils voulurent, par un fait mémorable, emploier le fer contre leur propre sang, mangérent premiérement de la chair mal cuite, puis s'enivrérent avec leur *Cea* (boisson semblable à la Biere du Septentrion) ils essaiérent premiérement de forcer les portes du Château. A quoi n'aiant pas réüssi, Ils

a Les Numantins, pressés de la famine, aprés un Siége de vingt ans, se tuérent eux, leurs femmes & leurs enfans.

Ils y menerent de l'Artillérie, & s'y firent une entrée par une certaine embrasure. *Rabata* qui vit bien, que céte fureur bestiale ne cesseroit point, qu'ils ne fussent venus à bout de leur entreprise, prit la résolution nécessaire, d'élargir *Giurissa*, à condition qu'il jurât de presenter vif ou mort quelque autre des plus fameux Voleurs. Ce qu'il éxigea par point-d'honneur, plûtôt que par aucune espérance d'en voir jamais l'éfet. Mais la délivrance de *Giurissa* n'arrêta pas la rage des autres, qui aprés avoir tué quelques-uns des Alemans, qui leur résistoient, abatirent, avec impétuosité, trois rangs de portes, pénétrérent jusqu'à la derniére Chambre de *Rabata*, & le trouvant avec un Florentin de ses parens, venu du Camp de Canise, pour le visiter, le jetérent par terre avec deux mousquetades, [a] aprés que lui leur eût déja tiré un coup de pistolet, & pris son épée, pour faire la défense, que le temps & la nécessité lui permétoient. Ensuite ces barbares Assassins luy coupérent la tête, & aprés mille outrages la mirent en lieu public, pour servir de spectacle. Puis étant sortis du Château, ils assemblérent le peuple, & contraignirent tous les assistans de jurer, qu'ils vouloient avoir part dans ce Fait, quelque bien ou mal qu'il en pût arriver. [b]

Le matin, le Corps fut porté dans l'Eglise, où l'on dit, que les femmes: aprés diverses malédictions, léchérent le sang qui en dégoutoit, pour ne paroître pas moins impitoiables que leurs maris.

[a] Tant est vrai ce que dit Tacite, qu'il est également dangereux d'accorder & de refuser à des Mutins ce qu'ils demandent. *periculosa severitas, flagitiosa largitio: seu nihil militi, seu omnia concederentur, in ancipiti Respublica. Ann.* 1.

[b] Comme si la mutinerie des autres eût pû expier la leur. *Velut absolverentur aliorum seditione. Tac Hist.* 3.

ris. Telle fut la fin de ce bon & brave Cavalier. Aussi tôt que la nouvelle en fut en Dalmatie & en Italie, les gens d'entendement commencérent à craindre pis. On doutoit fort, que les Uscoques, venant à désespérer du pardon d'un crime si énorme, ne livrassent la Place aux Turcs, d'autant plus qu'il couroit un bruit, qu'ils s'étoient encore emparez d'Herbal. Mais comme ce bruit se trouva faux, & qu'aprés avoir rendu compte de leur Fait à l'Empereur (lequel ils justifioient par diverses calomnies contre le Mort) ils vivoient en paix, avec une certaine police établie par eux mêmes, en attendant un Capitaine: le monde mit son atention à voir, comment la Maison d'Autriche soufriroit, ou vangeroit un si grand crime, commis contre un si grand Ministre. Mais quand on en vit diférer la punition, l'on discourut diversement du secret de ces Princes. Quelques-uns croioient, qu'ils avoient du moins consenti à la mort de *Rabata*, si peut-être ils n'en avoient pas donné l'ordre. D'autres jugeoient, que le châtiment se diféroit, pour surprendre les coupables plus à l'aise. Il y en avoit aussi, qui disoient, que s'agissant d'un crime populaire, où chacun étoit impliqué de façon, ou d'autre, il étoit plus sûr de le dissimuler, que de le vanger, avec risque de dépeupler Segna, ou même de quelque chose de pis. Ce qui donna plus de prise aux soupçons & aux discours, fut de voir donner le Capitanat à Daniel Francol de Trieste, ennemi déclaré de *Rabata*, & celui même qui avoit détourné *Giurissa* d'aller au Siége de Canise. Joint que Francol entra sans armes dans Segna, y fut reçu sans aucune contradiction, & ne feignit point d'admétre *Giurissa* à sa table, ni de se promener avec lui par la Place.

Quoi

Quoi qu'il en soit, il y a lieu de s'étonner, qu'un crime si atroce soit resté impuni jusques ici. Mais quiconque connoît la justice & la clémence naturelle de la Maison d'Autriche, ne croira jamais, que, ni de son ordre, ni de son consentement, l'on ait ôté la vie à un homme sur des accusations incertaines, principalement sous l'Empire de Rodolfe, qui en des cas plus importans s'est montré tres-humain, comme il y a bien paru depuis peu d'années, en la personne de George Popel, Baron de Boheme, qui étant acusé, & peut-être convaincu de Leze-Majesté, en fut quite pour perdre les bonnes graces du Prince, & une partie de ses biens. Et tout récemment Rodolfe, aiant découvert dans VVolfgang Romf, son Majordome, & Paul Travestein, Maréchal de sa Cour, tous deux ses Conseillers secrets, d'horribles excés, qui le deshonoroient, s'est contenté de les chasser, leur laissant même emporter des tresors immenses, amassés, Dieu sait comment. Mais ceux qui savent combien les Commissaires Impériaux ont mis de temps & d'assiduités a faire le procés du Comte d'Hardeck [a] & de Paradaiser, l'un desquels avoit livré Javarin, [b] & l'autre Canise aux Turcs, [c] ne se persuaderont jamais, que l'Empereur, ni l'Archiduc, eussent voulu, pour quoi que ce fût, ôter la vie à *Rabata*, sans entendre auparavant ses défenses. Ainsi, leur réputation reste fort blessée par sa mort, jamais Prince de leur Maison n'aiant reçu un pareil afront. Car quant aux deux Ministres Autrichiens, qui furent autrefois massacrés, l'un à Suitz, l'autre à Un-

[a] Ferdinand, Comte d'Hardeck, Mestre-de-Camp General des Armées Imperiales.

[b] en 1594.

[c] en 1600. décapité en 1601.

à Underval, *d* (d'où la République de Suiſſe tire ſon origine) il eſt certain qu'ils furent tués par des Particuliers, *e* qu'ils avoient ofenſés, & que la vangeance de leur mort fut empêchée par le ſoûlevement de tout le Païs, lequel fit penſer à autre choſe. Mais ici il faut croire, que la punition des Aſſaſſins de *Rabata* eſt retardée, ou par quelque miſtére caché dans le cœur de ces Princes, ou par la malice de quelques Miniſtres, qui leur donnent à entendre ce qui n'eſt pas, ſans ſe ſoucier du mauvais exemple, ni de la réputation de leurs Maîtres, pourvû que leur rage ſoit aſſouvie.

Des que le pauvre Rabata fut mort, les Uſcoques, qui étoient diſtribués dans les Châteaux d'Ottoſaz, Prezar, Brigne & Borlogh, n'aiant plus d'obſtacle, retournérent à leur infame nid, & peu de temps aprés firent ſavoir au Général Paſqualigue, qu'ils vouloient garder les Acords, & qu'ils ne feroient aucune courſe par Mer. Mais il ne ſe fia pas tant à leurs promeſſes, qu'à ſes propres ſoins: & pour voir, où pouroit tomber la furie des Uſcoques, aprés avoir aſſaſiné *Rabata*, il commença de ſoliciter moins ardemment ſon retour à Veniſe, regardant encore plus au ſervice public, où il avoit déja emploié tant d'années, qu'à ſes commodités particuliéres Pour cet éfet, il mit les Galéres & les barques armées ſur tous les paſſages, ſans empêcher pourtant le cours des vivres à Segna, pour ne pas déſeſpérer davantage ces gens. Mais voiant durant quelques mois, que perſonne ne branloit, que les Princes étoient obéïs dans Segna, & continuoient dans la réſolution d'obſerver l'Acord, & d'empêcher les rapines,

d Sous l'Empereur Féderic. III.

e Le premier fut tué par un Païſan, & l'autre par les habitans du lieu.

nes, il s'en retourna avec la permission du Sénat à Venise, glorieux d'avoir mis, par son autorité, & par sa prudence, la derniére main à une Afaire si épineuse. Et tout le monde vit alors, qu'il ne tenoit qu'à la Maison d'Autriche, de réprimer ces Voleurs, bien que de mauvais Ministres lui eussent fait croire si long-temps le contraire. De sorte qu'il n'y avoit plus d'aparence que ces Princes dûssent jamais consentir à une telle infamie, d'autant plus que les Vénitiens avoient apris la maniére de faire paier chérement aux autres le dommage fait à leurs Sujets.

Cependant, d'habiles gens croient que les Uscoques restant à Segna sans autre entretien, il sera presque impossible, qu'ils subsistent, sans endommager les Voisins, sur tout leurs gages étant petits & mal paiés, & partie même d'entr'eux n'en aiant point. C'est pourquoi l'on avoit prudemment jugé que l'unique reméde étoit de les transférer en des lieux éloignés de la Mer, comme sont ceux que j'ai nommés. lesquels sont commodes, pour courir sur les Turcs, & capables d'être cultivés. On dit même qu'il s'y trouve quelques Mines de fer, où pouroient travailler & gagner la vie de leurs familles, ceux qui préféreroient un juste & honnête moien de vivre au maudit métier de Voleurs & au gibet, où ils vont tous mourir tôt ou tard.

Or comme j'ai parlé d'un expédient, que *Rabata* proposa à l'Archiduc, de fortifier quelques Lieux de la frontiére, sans charger les Finances de l'Archiduc, il sera bon de dire encore, quels en étoient les fondemens, avant que de finir céte Histoire.

Il est donc à savoir, que l'Evêque de Segna, personage doüé d'une science profonde, prudent & expert dans les choses du Païs, proposa

posa d'afermer aux Vénitiens quelques Bois proche de Segna, abondans en pins, propres pour faire des Mâts & des Antennes à toute sorte de Vaisseaux; & en Faux, qui est le seul bois, dont se font les rames des Galéres; & de tâcher d'avoir d'eux une avance de 50000 ducats, qui sufiroient pour fortifier les Châteaux nommés. a Le Conseil étoit trés-à propos. Car outre l'abondance des arbres propres aux besoins de la République, ces Bois sont si prés de la Mer, qu'on peut avec peu de peine & de dépense les y mener par des sentiers bas, & déja fraiés en d'autres temps. Un jour, que *Rabata* exagéroit céte commodité & céte abondance au Sécretaire *Barbaro*, en lui disant, que c'étoit un vrai tresor, l'autre lui répondit, qu'éfectivement c'en étoit un, mais d'un métal & d'une monnoie, qui ne passeroit jamais qu'à Venise. Si céte prudente réponse eût été bien pesée par les Autrichiens, l'on n'eût pas aporté tant de dificultés à la conclusion d'une si bonne Afaire. Mais pendant que l'Archiduc en informoit l'Empereur, l'on étoit en doute, si la coupe de ces Bois ne faciliteroit point aux Turcs les moien d'infester les Confins. Mais l'Evêque de Segna, qui fut appellé, pour ce sujet, à la Cour de l'Empereur, avec ordre d'y aporter un Plan fidéle de tout le Païs, leva ce doute par la force de ses raisons. De sorte que les Impériaux commencérent de prétendre une plus grosse somme, & demandérent

 300000

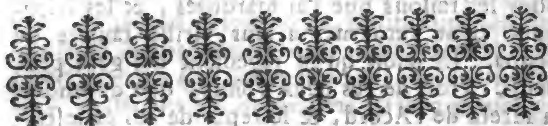
a André Morosin au liv. 5. de son Hist. dit, que Rabata étant à Venise, demanda au Sénat un emprunt de cent mille écus, pour lesquels l'Empereur & l'Archiduc, ses Maîtres, engageroient à la République quelques Forests de la Croatie, peu éloignées du Golfe. Que la proposition ne déplaisoit pas au Sénat, mais que Rabata n'aiant pas les pouvoirs nécessaires pour traiter, l'on ne pût passer outre

300000 écus d'avance, sans avoir peut-être la pensée d'en rien emploier à la fortification de ces Confins, & sans considérer, que bien que ces bois puissent être de quelque commodité aux Vénitiens, ils n'en ont ont pas néanmoins un trop grand besoin, puis qu'ils ont des Forêts, qui leur en fournissent assez pour leurs Armées Navales, ordinaires & extraordinaires. Il est bien vrai, que le transport des rames, qui se coupent principalement dans les bois d'*Alpago* & de *Cancerio* est onéreux à leurs Sujets, à qui ils voudroient bien épargner céte courvée, mais aussi la matiére est inépuisable, tant pour les rames, que pour tous les autres besoins de leur Flôte. Cependant, il est vrai-semblable, que pour la seule considération de la fortification des Châteaux, les Vénitiens, sans parler des Bois de Segna, n'auroient pas refusé une somme médiocre, étant de leur interêt, que ces Confins soient en état de résister aux Barbares, qui penseroient venir par cet endroit infester l'Italie, comme ils ont fait autrefois.

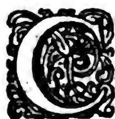
Mais le plus grand avantage que l'on prétendoit tirer de cet Acord, étoit, d'ocuper les gens du païs à la coupe & au chariage de ces Bois, par où ils se seroient acoûtumés à vivre de leur travail, sans qu'ils eussent eu le prétexte de la faim & de la nécessité, pour faire des courses, dautant que ces Bois leur eussent fourni perpétuellement de quoi, non seulement les nourir, mais encore les enrichir. Car outre qu'avec les Bois propres pour les Vaisseaux, il s'en seroit coupé une infinité d'autres pour les Bâtimens, la commodité de porter des travesons & des planches par Mer à Venise, ou sur les rivages de la Romagne & de la Marche, où cela est fort cher, auroit établi un tres-riche commerce: au lieu qu'aujourd'hui ces Bois sont inutiles, & les gens sans travail, céte Afaire s'étant rompuë, pour

pour les raisons que j'ai marquées, & les Uscoques étant retournés à leur vieille taniére de Segna. Et selon qu'en jugeoient des gens prudens, c'étoit de ces deux Points, que dépendoit la fûreté de l'Acord, & le repos de ces peuples.

Ainsi, il est fort à craindre que leurs maux ne se renouvellent bien-tôt, (quoi que la Maison d'Autriche en ait le reméde en main;) avec encore plus de dommage pour la Chretienté. Car quand même les Uscoques s'abstiendroient toûjours de toucher aux Vaisseaux, aux Sujets, & aux Terres des Vénitiens, néanmoins les sorties continuelles qu'ils font vers *Obruazzo*, où finit le Canal de la Morlaque, feront enfin ouvrir les yeux aux Turcs, pour former une entreprise peu dificile à exécuter, qui portera ensuite un notable préjudice à la Maison d'Autriche & aux autres. Je ne m'en expliquerai pas davantage ici. *Rabata* comprenoit bien ce que je veux dire ici, & pour ce sujet il avoit résolu d'empêcher, que, dans la navigation de ce Canal, les Barques armées n'allassent plus loin que de *Segna* à *Scrissa*, de peur que l'avidité d'enlever quelques animaux, ou quelques Esclaves, ne vint à se paier une fois avec bien des larmes, & par la perte d'une infinité d'Ames. Mais plaise à Dieu, que cela n'arive point, & que les Princes Chrétiens connoissent, & préviennent à temps les dangers, afin que d'autres, que moi, n'aient pas lieu d'écrire une Histoire plus tragique & plus lamentable. Car celle-ci finit avec des espérances fort incertaines d'un long repos. Mais je prie Dieu de le rendre durable par sa sainte grace, le mérite & l'intercession de tous les Saints triomphans dans le Ciel, dans la Fête desquels je mets fin à céte Narration en l'année 1602.



CONTINUATION DE L'HISTOIRE DES USCOQUES.



Par *Frà Paulo Sarpio.*

CE n'eſt pas ſans raiſon, que le Révérendiſſime Archevêque de Zara a fini ſon Hiſtoire en doutant, ſi le reméde aporté à l'inſolence des Uſcoques, pouroit être de durée. Car ces Voleurs, aprés la mort de *Rabata* étant tous retournés à Segna, il n'y avoit point d'aparence d'eſpérer, que des hommes ſans induſtrie, acoûtumés à vivre de rapines, ſur tout quand la paie leur manquoit, pûſſent être contenus dans le devoir. D'ailleurs, le Général Paſqualigue aiant fait connoitre, que l'excuſe de l'impoſſibilité prétenduë, ſous prétexte, que c'étoit une race indomtable & incorrigible, n'étoit qu'un manteau pour couvrir la réſolution priſe de les laiſſer faire, il ſembloit, que les Miniſtres d'Autriche voiant leur ſecret découvert, dûſſent, pour l'honneur

neur de leurs Princes, emploier la rigueur de la Justice, à l'éxemple de *Rabata*, pour maintenir la tranquilité qu'il avoit rétablie. Mais les choses arivées depuis ont montré, que comme dans la nouveauté des Conventions, le point-d'honneur, & l'obligation de les observer, ont eu la force de conserver en partie le repos: aussi, céte chaleur n'a guére mis à se ralentir, les renes du Gouvernement n'aiant pas été prises en main, ni de bonne sorte, ni par amour de la justice. De sorte que la vieille habitude des Uscoques au Mal leur inspira le courage de tenter tout de nouveau la patience des Voisins par de petites rapines, puis, à l'instigation de leurs Protecteurs, la hardiesse leur revint d'en faire de plus grandes. Le mal croissant donc toujours, & bien plus qu'il n'avoit fait par le passé, arriva enfin, dans le cours de dix années, à tel comble qu'il fut besoin, non seulement d'y obvier par les moiens deja mis en usage, mais d'en emploier d'autres plus éficaces, tant qu'à la fin ces dificultés furent assoupies par un autre Acord.

Les événemens de céte dixaine d'années furent en quelque chose semblables aux précédens, mais accompagnés d'accidens, si singuliers, que personne ne sera fâché d'en être briévement informé. Car bien qu'ils soient arivés dans un Païs misérable, & par de petites gens, néanmoins, la matiére, toute basse quelle est, est aussi féconde en bonnes instructions, que pas un autre fort sublime. C'est pourquoi je me mêle de continuer l'Histoire de l'Archevêque par une rélation particuliére des accidens arrivés dans l'espace de dix années, sans m'écarter d'un pas de l'Histoire, ni donner une interpretation sinistre à quoi que ce soit, qui en puisse

avoir une bonne. Et je m'assure qu'un chacun verra par la lecture de céte Narration, que dans les agitations Civiles, aussi bien que dans les maladies naturelles, les remédes lénitifs, quoi qu'ils semblent soulager pour le présent, aigrissent le mal, & le rendent aprés plus violent: & que d'ailleurs, quand le mal est guéri avec l'usage des remédes propres, il faut se défier long-temps d'une rechute, & gouverner le corps, tant le Civil, que le Naturel, non pas comme ceux qui sont sains, mais avec le régime des malades. Et sur tout il paroitra visiblement que le bon ordre ne peut jamais être mis dans une afaire embroüillée, si l'on en donne le soin à celui, qui trouve son compte au desordre.

Pour bien acheminer ma Naration, j'ai besoin de raporter ensemble les six articles passés entre *Rabata* & Pasqualigue, lesquels l'Archevêque a raportés séparément, afin que l'on voie, comment ils ont été observés, ou transgressés, & d'où sont venuës les queréles, qui s'en sont ensuivies. Ces Articles portent.

Que les Uscoques ne pouront naviger, que dans le Canal de la Morlaque entre *Segna* & *Scrissa*, dite autrement Carlobag.

Qu'ils ne pouront aprocher des Isles de la République, ni débarquer sur ses Terres.

Qu'il sera libre aux autres Sujets Autrichiens de naviger par tout avec des vaisseaux désarmés, & que le Commerce sera, comme auparavant.

Qu'ils ne seroient point visités en passant devant le Fort S. Marc, planté sur le Détroit, qui est entre l'Isle de *Veglia* & le territoire de *Bucari*.

Que les Sujets de la République, bannis de son Etat, ou fugitifs de ses galéres, ne seroient point

reçus

reçus à Segna, ni dans tout les autres lieux de céte Côte.

Que les Uscoques bannis par le passé, pour ofenses faites à la République pouront être châtiés en quelque temps qu'elle les trouve dans son Etat, ou sur Mer, ou sur Terre.

En conformité de ces Articles, il se fit à Segna des proclamations publiques par l'autorité de l'Empereur & de l'Archiduc, & *Rabata* avertit tous les Habitans, que ceux d'entre eux, qui par le passé étoient allés en course, se gardassent bien de retourner en mer, parce que ce seroit à leurs risques, & non point sous la protection du Prince.

Aprés la mort de *Rabata*, Pasqualigue eut grand sujet de croire, que l'on continüeroit d'observer l'Acord. Car la ville de Segna lui écrivit aussi-tôt, qu'elle ne prétendoit point se dégager de ce que *Rabata* avoit promis & ordonné. Et dés que Francol y fut entré, il lui donna les mêmes assurances, & par létres, & par gens envoiés exprés. Mais peu de temps aprés *Giurissa Caiduch*, souvent nommé par l'Archevêque, s'étant mis en mer avec quarante hommes & des barques armées sous la Morlaque, & allant furtivement butiner chez les Turcs, tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, Pasqualigue eut grand' raison de s'imaginer, que cela pouvoit être du consentement du Capitaine de Segna, puis qu'il conversoit publiquement avec cet homme, & le recevoit même à sa table avec d'autres, qui avoient tous trempé dans la mort de *Rabata*. Pour en savoir la vérité, & tout ensemble remédier au mal dés sa naissance, il commanda de poursuivre ces Voleurs. Par où il s'éclaircit bien-tôt, que le Capitaine n'y avoit nulle part. Car son Armée aiant pris une barque avec seize de ces

Corsaires, tous bannis de l'Etat de la République, il résolut, par un mélange de Justice & de Clémence de faire pendre le principal, surnommé le Comte de *Cetina*, & trois des plus coupables, & de métre les autres à la chaîne, tant pour le cas récent, que pour leurs vieilles fautes. Ils avoient sacagé des vaisseaux de toutes les sortes, jusques dans les Ports, & tué quantité de Marchands, & de Mariniers, & d'autres gens dans les Isles Vénitiennes. Mais ce qui étoit plus singulier, c'est qu'ils se trouvérent tous être du nombre de ceux, qui par une hardiesse téméraire assaillirent le Château d'Albone en forme de juste guerre, & qui étant répoussés, tournérent vers *Fianona*, la prirent & la sacagérent. puis y plantérent l'Etendard Impérial, & exigérent du peuple le serment de fidelité. a

Le Capitaine de Segna ni ses Maîtres n'aiant rien dit de la punition faite de ces Corsaires, Pasqualigue jugea qu'ils étoient sortis de Segna, sans la participation du Capitaine, & contre les intentions de l'Archiduc, d'autant plus que le Nonce de Gretz solicita le Nonce de Venise de demander en grace ceux qui étoient condannés aux Galéres. Car comme il crut que cela venoit des Ministres de l'Archiduc, poussés de leur ancienne afection pour les Uscoques, il prit aussi leur silence pour une marque, qu'ils vouloient observer les conventions: & que si l'Acord ne duroit pas toûjours, du moins il dureroit long-temps. Mais il arriva tout le contraire de son atente. Car aprés son départ la rigueur de la garde s'étant ralentie, & le nombre des Galeres & des Barques aiant été diminué, comme superflu, tant que le Concordat seroit

a En. 1599.

ſeroit obſervé, les Uſcoques voiant que la paie qu'on leur avoit promiſe, ne venoit point, prirent cela pour une permiſſion tacite de chercher ailleurs de quoi vivre. De ſorte que s'imaginant d'être comme en liberté, & le Capitaine qui ne pouvoit pas les contenir dans le devoir, ſans les paier, connivant à leur mauvaiſe inclination, à cauſe du beſoin qui les preſſoit, ils fabriquérent dix grandes barques avec éperons & poupe, & retournérent à leurs rapines ordinaires. D'abord il ne coururent que ſur les Turcs, ſans faire aucun mal ſur Mer, ni dans le Territoire Vénitien; ſi ce n'eſt qu'en y paſſant par fois ils violoient la Juriſdiction de la République. Ce qui empêchoit le commerce de ſes Sujets avec les Morlaques Sujets du Turc. Et quoi que leurs deſſeins fuſſent ſouvent rompus par le peu de Galéres & de Barques armées, qui reſtoient pour la garde: néanmoins ils avoient trouvé un ſubtil moien de ſe ſauver avec leurs barques, en faiſant à chacune un trou, qu'ils tenoient étoupé avec une groſſe broche de tonneau. De ſorte que dés qu'ils apercevoient des Galéres (car les petites barques ſont toujours les premiéres à les découvrir, à cauſe de leur hauteur & de leur grandeur) ils ſe jetoient à terre, couloient à fond leurs barques en les débouchant, puis ſe ſauvoient dans les Bois. Et quand le danger étoit paſſé, ils ſavoient bien retrouver ces barques. Donat, qui fut en ce temps renvoié Général en Dalmatie pour divers beſoins, voiant répulluler les maux paſſés, fit entendre au Capitaine de Segna, que comme il acordoit de tres-bonne grace la liberté du paſſage aux Vaiſſeaux Marchands, auſſi ne ſoufriroit-il pas que les Uſcoques paſſaſſent armés, ainſi qu'ils ſembloient vouloir faire depuis quelque temps, d'autant moins

que l'Empereur & l'Archiduc savoient qu'il y avoit sujet de ne le pas permétre, & que pour cela on étoit convenu de contenir céte race dans le devoir. Francol répondit qu'il entendoit que les Conventions fussent observées, mais que l'on ne pouvoit pas avoir l'œil à tout. Que si quelques-uns à son insû, s'étoient émancipés de mal faire, il se rendroit desormais encore plus éxact à les tenir en bride. Ce fut ainsi que le cours du mal fut arrêté pour lors.

Mais un accident nouveau leur donna moien de mal faire plus à l'aise. Car en ce temps les Habitans de l'Isle d'Agoste, [a] Sujets de la République de Raguse, se soûlevérent hautement, [b] sous prétexte que l'on violoit leurs priviléges par de nouveaux Réglemens. Le Général Vénitien, qui voioit, combien il étoit dangereux, que le trouble fût dans une Isle proche de son Gouvernement, située au cœur de l'Etat de Venise, & fournie de tres-bons Ports, envoia les Galéres destinées à la garde contre les Uscoques, & toutes les barques armées dans les Ports les plus voisins de céte Isle, afin que si le desordre y croissoit, il n'en causât point à sa République. Il n'est pas besoin de dire rien de

[a] C'est une tres-petite Isle, ou plûtôt un Ecueil, comme dit André Morosin, qui n'a pas plus de mille habitans, mais a des Ports tres-commodes sur tout un qu'ils appellent Marzera.

[b] En l'année 1602. Ils firent un second soûlevement au commencement de 1603. & arborérent l'Etendard de S. Marc. Le Sénat y envoia Bernard Venier, Gouverneur du Golfe avec les Galéres, non pas pour s'emparer de céte Isle, dit Morosin, mais pour empêcher de plus grands desordres. *Bernardum Venerium non eò misisse, quo Augustanos subigeret, atque Venetis ditionibus adjiceret. quid enim tantula accessione Reipub accresceret? sed ut motus comprimeret, ne parvis initiis graviora mala suborirentur.* Hist. Ven. lib. 16.

de plus de la ſuite ni de l'iſſuë de céte Afaire, qui n'a point d'autres connéxité avec celle des Uſcoques, ſinon qu'alors ils coururent, comme des chevaux échapés, de degré en degré, à de plus grandes entrepriſes. Ils ſe mirent premiérement à piller les Caravanes des Morlaques, qui portoient des vivres & des Marchandiſes aux villes de la République. Pour être plus en commodité, ils ſe retiroient avec leurs barques dans les Ports Vénitiens, qui leur étoient tout propres, pour aller de là butiner à *Narenta*, *Obroazzo*, & autres lieux du Turc. Ils s'aviſérent auſſi de courir ſur le Canal de *Cataro* (ce qu'ils n'avoient point encore fait) ſe ſervant même par force des barques des Sujets de Veniſe, pour charger les Eſclaves & les animaux pris dans le Païs Ottoman. Ils s'arrêtoient dans les Iſles Vénitiennes pour partager leur proie, & rançonner les priſonniers, avec autant de hardieſſe, que s'ils euſſent fait le ſervice de la République, ou quelque choſe digne de loüange. Outre cela ils dévaliſoient les Juifs & les Turcs, qui alloient à Veniſe, & prenoient encore les perſonnes. Ils ne s'abſtenoient pas même d'endommager les Iſles de Pago & d'Arbe. Et pour ne laiſſer aucune des conventions ſans tranſgreſſion, ils s'aſſociérent les Bannis Dalmatins & les Fugitifs des Galéres. Par où leur nombre ſe multiplia beaucoup, & à proportion celui des ofenſes. Car les nouveaux Compagnons, ou par eſprit de vangeance, ou pour paroître auſſi Scélérats que les autres. les provoquoient ſans ceſſe à faire pis. Je ne raconterai point en détail les rapines & les violences qu'ils firent alors, tant parce que le nombre en eſt trop grand, que pour ne pas ennuier le Lecteur par le récit de tant d'accidens

semblables. [a] Ce que j'observerai encore dans la suite, à moins que je ne sois contraint d'en toucher quelqu'un, à cause de quelque particularité singuliére. Et bien que je sache que les Loix de l'Histoire demanderoient, que j'omisse une partie des faits, que j'ai à raconter, & que ceux qui le sont déja, fussent raportés plus succintement, pour n'être pas ennuieux: Néanmoins, comme je n'écris pas pour la postérité, mais pour l'instruction de ceux, qui veulent présentément en savoir le détail, & même pour d'autres raisons, que pour le profit qui se tire de la lecture des Histoires, je crois devoir sortir des bornes de l'Historien, & faire plûtôt l'ofice de celui: qui donne les instructions d'un procés, afin que l'on puisse donner une Sentence raisonable.

André Gabriel, alors Provéditeur Général en Dalmatie, fut obligé par tant d'insultes de renvoier une garde sufisante sur ces Lieux, [b] pour ôter à ces Voleurs la commodité d'assaillir les barques en Mer, & les empêcher de débarquer en pas-un lieu de terre. Ce qui ne les fâcha pas alors. Car cela leur servit de prétexte auprés de leurs Princes, en leur figurant qu'ils n'étoient pas les agresseurs, se plaignant d'être mal-traités à tort, pendant qu'ils alloient pour leurs afaires, sans faire tort à d'autres qu'aux Turcs, & apellant défense necessaire, ou juste vangeance, les courses qn'ils faisoient sur les Sujets de la République par mer & par terre. L'on sût même par quelques-uns d'entre eux, qui tombérent entre les mains des Vénitiens, qu'ils desiroient & recherchoient, non seulemeut d'être poursuivis, mais encore d'être provoqués par quelques assauts, pour pou-

a *Obvia rerum similitudine & satietate.* Tac. Ann 4.
b En 1604.

pouvoir, avec plus d'aparence & de raison, obtenir de leurs Princes la permission de faire tout de leur pis. Où il ne faut pas oublier de dire, que quelques gens de la Poüille, voiant que le passage étoit libre, prirent la coutume d'aller à Segna, pour y acheter la proie des Uscoques, & que ceux-ci leur vendoient des Morlaques Chretiens, pris dans le Païs Turc, assurant qu'ils n'étoient pas baptisés. De sorte qu'il s'en faisoit un trafic public, comme si ç'eussent été des Infidéles. Il n'est pas bien certain, si du commencement le Capitaine consentoit expressément à ces déprédations. Mais depuis que Jean Vulatco, fameux Chef des Uscoques, & Pierre Rosantich, au retour d'une heureuse course, lui eurent donné 1500. Tallers, & un cheval de prix tout équipé, il se fit ouvertement le Protecteur de la Piraterie. A toutes les sorties generales, qui se faisoient, il envoioit avec eux un de ses domestiques, au retour duquel il recevoit sa part du butin. Et il passa si avant, qu'il se mit pour Chef dans leur Compagnie. Ce qui un jour lui réüssit mal. Car aiant assemblé, non seulement les Uscoques de Segna, mais encore tous ceux du Vinadol, *a* & s'etant mis à courir dans la Lique, il ne fut pas seulement frustré de son atente, mais force lui fut de s'enfuir avec belle peur, dautant qu'il fut poursuivi par un parti de Turcs, & que d'autres coururent à Segna, pour la prendre, étant avertis qu'elle étoit dégarnie. Aussi eut-elle de la peine à se défendre.

L'Ambassadeur de Venise à l'Empereur, luy fit, en divers temps, des plaintes de tant d'insolences & d'insultes, & ce Prince & ses Ministres lui en témoignérent toûjours grand déplaisir, prométant d'y remédier. Mais la prise d'une Frégate de *la Brazza*, au Port *Cigala*, fit demander plus ardemment le reme-

a c'est une petite Contrée voisine.

de & l'obſervation des Conventions faites avec *Rabata*, afin que les Miniſtres Vénitiens ne fuſſent pas contraints d'en venir à des extrémités fâcheuſes. Il y avoit dans ce Vaiſſeau divers Marchands avec quelques ſacs de Sequins, outre ce qu'ils portoient encore ſur eux. Les Chretiens furent maltraités, mais les Juifs & les Turcs furent faits priſonniers.

A force d'inſtances, l'Empereur écrivit létres ſur létres à Gretz, ordonnant que les Uſcoques fuſſent tenus dans le devoir, & les Conventions obſervées: & que l'on dreſsât un Mémoire de toutes les priſes. Pour cet éfet, *Gui*, Baron de *Khiſli*, Général de Croatie, fut envoié à Segna, avec charge d'informer contre les coupables, de travailler au recouvrement du butin, & de donner avis de tout à la Cour Impériale; dont il atendroit les ordres. Outre qu'il devoit s'aboucher avec le Général de Dalmatie, pour convenir avec lui de ce qui ſeroit raiſonable.

Ces inſtances furent auſſi cauſe, que l'on remit ſur pied l'Afaire des Bois, qui bien que, depuis la mort de *Rabata*, elle n'eût par été menée avec la même ardeur, reſtoit néanmoins encore en vie, par les ſoins des Miniſtres du Pape, qui tenoit, que c'étoit l'unique moien de vuider les diférens. Les Miniſtres d'Autriche y prêtérent l'oreille plus volontiers qu'auparavant, non pas tant à cauſe que la déſobéiſſance des Uſcoques croiſſoit à meſure que croiſſoit le nombre des paies qu'on leur devoit, que parce que la Guerre du Turc, qui donnoit bien plus de ſouci, que le paiement des Uſcoques, étant fort alumée, ces Miniſtres vouloient avoir quelque ſomme, dont ils pûſſent ſe ſervir dans un ſi grand beſoin. A Veniſe, la propoſition étoit écoutée, comme un moien de faire un fond, pour entretenir la Garniſon de Segna, d'en

d'en transférer les Uscoques en païs de terre, & de se délivrer par là de leurs courses. Le Nonce du Pape s'en entremit, mais le Marquis de *Castiglione* y travailla encore plus éficacement, selon que Sa Sainteté l'en avoit expressément chargé à son départ de Rome pour la Cour Impériale.

Quand on commença de traiter, l'ancienne dificulté de l'avance d'une somme s'augmenta. Car les Impériaux outre les 300000. écus déja démandés, en vouloient 200000. autres, aléguant que l'Empereur ne pouvoit pas avec bienseance se soûmétre, pour une petite somme, aux conditions, que la République éxigeoit, lesquelles en substance tendoient toutes à s'assurer que pour lors & pour toûjours on métroit à Segna une Garnison, qui seroit paiée au temps limité, & n'éxerceroit aucune piraterie. Que Sa Majesté n'avoit pas besoin de peu, & qu'il ne faloit pas y regarder de si prés, ne s'agissant pas d'emploier cet argent à son propre usage, mais au service de toute la Chretienté. Peut-être que l'on eût trouvé moien de s'acorder là-dessus, si l'on n'eût pas rencontré un plus gros nœud sur le fait de la Caution, les Ministres Autrichiens ne voulant nullement entendre à donner aucune Place en gage à la Republique; mais ofrant seulement certains Marchands Alemans, de quoi l'on ne se contentoit pas à Venise, céte Caution étant sujéte à divers accidens. Les Impériaux disoient, qu'ils ne pouvoient consentir à consigner aucun lieu par forme de depôt, d'autant que les Vénitiens le demandoient en intention de ne le rendre jamais: que quand même cela ne seroit pas, l'Empereur ne pouvoit pas honnêtement passer cet Article, de peur que l'on ne crût dans le monde,

monde, que ce fût une vente couverte du nom de gage. Que la parole de l'Empereur valoit mieux qu'un gage en main. Ils montroient même tant de jalousie, qu'ils demandoient à leur tour une Caution sufisante, que l'aquisition, que la République feroit alors par voie d'achat, ne pouroit jamais lui donner aucun droit, Jurisdiction, ni prétention sur les bois, sur le fond, ni sur le terrain. La défiance & la dureté des Impériaux, & la crainte que les Vénitiens eurent, qu'il n'en arivât à l'avenir de plus grands diférens; firent cesser la négotiation. Et quelques gens restérent persuadés, que les Impériaux avoient formé le doute imaginaire, que la République ne prétendît avoir jurisdiction sur les Montagnes, ou sur les Arbres, perce qu'ils ne vouloient pas la voir hors d'embaras, croiant utile à la Maison d'Autriche, qu'il y eût toûjours une porte ouverte à la rupture, ou du moins à quelque broüillerie entre les Vénitiens & les Turcs; & en éfet, ne cherchant qu'à se délivrer eux-mêmes du danger qu'ils couroient, en coupant l'eau sur la rive de leur voisin. Il y en eût même, qui crûrent, que quelques principaux Ministres prirent à tâche de rompre ce Traité, par envie contre la Mémoire de *Rabata*, afin que l'on ne reconnût pas l'utilité d'un conseil qu'il avoit donné. Ce qui néanmoins n'est pas fort vrai semblable, dautant que l'envie n'en veut point aux Morts. a Et comme le Pape Clément mourut peu de temps aprés, céte négociation, dont il etoit le seul Promoteur, ne resta plus en vie.

Cependant les Turcs, à force d'être tourmentés par les courses frequentes des Uscoques à

Narenta

a *Pascitur in vivis livor, post fata quiescit.*

Narenta & à *Castelnovo*, armérent des Caïques & des Frégates. Ce qui prenoit le chemin d'emplir le païs de Corsaires, & faisoit de méchans éfets, avec l'aprehension que l'on avoit de voir encore pis. Car de quelque côté que tournât la victoire, les Sujets de Venise avoient également à craindre, & de l'insolence du Vainqueur, & du désespoir enragé du Vaincu. Et si les Turcs eussent continué, sans doute il en fût arivé grand mal, non seulement aux Terres d'Autriche, mais encore à la Poüille, & aux Riviéres de l'Etat Ecclésiastique. Mais la République aréta d'abord le mal, en montrant aux Ministres de Constantinople, qu'elle faisoit toutes les diligences nécessaires contre les Uscoques, & fit tant pas ses instances, qu'aprés les dificultés que, rencontrent d'ordinaire ceux qui traitent avec la Porte, il fut ordonné aux Turcs de ces Confins de s'abstenir d'aller armés par Mer. Ce qu'ils éxécutérent à grand peine, criant bien haut contre les Uscoques, & demandant, que la République fit un Fort sur le Détroit de Novigrade, ou soufrît qu'ils le fissent eux mêmes: l'un & l'autre de dangeréuse conséquence. Enfin, tout s'acommoda, en leur prométant, que l'on métroit une si bonne garde à ce Détroit, que le passage en seroit éfectivement empêché.

A peine avoit-on remédié à cet inconvenient, qu'il en survint un autre aussi fâcheux. Les Turcs & les Uscoques s'étant fait réciproquement diverses bravades, ceux-ci par leurs voleries, & les autres par leur defense, les Uscoques, résolus de faire un beau coup, pour rompre les obstacles de la Milice Vénitienne, s'avisérent de ce stratagême. Ils firent courir un bruit, qu'ils s'étoient defiés les

les Narantains & eux à un Combat en Champ clos. Auſſitôt, le Général aſſembla la plus grande partie de ſon Armée en ce quartier-là pour l'empêcher. Et eux, au nombre de 600. ſous la conduite de *Giuriſſa*, tournérent à l'improviſte vers Zébénigue, entrérent dans ce Canal, & s'étant débarqués, à la reſerve d'environ 100. qui reſtérent pour garder leurs barques, ils aſſaillirent *Scardona*, ville des Turcs, où l'entrepriſe leur réüſſit ſans peine, n'y aiant aucune garde dans la Place. De ſorte qu'aprés avoir tué ceux, qui voulurent réſiſter, ils la ſacagérent à leur aiſe; puis aiant fait un gros butin & 300. Eſclaves, ils mirent le feu aux Maiſons en pluſieurs endroits, & s'en retournérent, juſte au point du jour, au Canal, qu'ils paſſérent avec leurs barques & avec celles de Zébénigue, qu'ils coulérent à fond, aprés s'en être ſervis. Et ces barques étoient ſi chargées de butin, que n'y pouvant pas tenir tous, il falut qu'une partie s'en retournât par terre.

Les Turcs acuſérent les Habitans de *Zébénigue* d'être complices, envoiérent même un Chiaoux à Conſtantinople, pour en faire des plaintes. Et l'on eut bien de la peine à faire connoître que la négligence des gens de *Scardona* avoit été la principale cauſe de leur mal-heur, & que ceux de *Zébénigue* n'y avoient eu aucune part.

Les Uſcoques, & les Miniſtres Autrichiens, défendent ces ſortes d'actions, en diſant, que les Turcs étant les ennemis de la Religion Chrétienne, & de leurs Princes, on peut juſtement les ofenſer, & que perſonne n'a raiſon de l'empêcher. Et ſur ce principe, ils ſe plaignent des Vénitiens qui le font. Mais ceux-ci répon-

répondent, qu'il ne leur apartient pas d'examiner, ni de se plaindre, si les Turcs sont endommagés par leurs ennemis, & que comme ils ne s'embarassent pas de ce que les Persans, ni les Hongrois, font contre les Turcs, ils ne se soucieroient pas non plus de tout ce que les Uscoques feroient dans les Lieux, où ils confinent aux Ottomans: Mais que de passer par leurs Terres, ou par leurs Riviéres, c'est une chose qui les regarde, & qui leur importe, non pas tant à cause que c'est violer leur Jurisdiction, que parce que les Turcs prétendent être indamnisez, comme ils font maintenant; ou bien se vangent sur les Sujets Vénitiens, ainsi qu'il est arivé en d'autres temps, leur imputant, ou qu'ils sont complices, ou qu'ils n'empêchent pas le désordre, comme ils y sont obligés. Si ces gens, disoient-ils, sont poussés d'un si grand zele contre les Ennemis de la Foi, que ne vont-ils éxercer leur valeur sur leurs Confins, qui sont si spacieux? mais d'entrer par violence dans la Maison de son Ami, de le piller & de le métre en danger, ce n'est pas un ofice, mais un prétexte de Religion, contraire à tout ce qu'elle commande.

Le Baron de *Khisli*, accompagné de 400. hommes du Territoire de *Pisino*, pour sa garde, ariva à Segna, d'où il écrivit au Général Vénitien, qu'il tiendroit sa Soldatesque en si bonne discipline, que personne n'auroit sujet de s'en plaindre. Ils commença de faire son information, pour l'envoier à la Cour de l'Empereur, & il recouvra 3000. sequins; de ceux de la Frégate, parce qu'ils étoient entre les mains des Principaux. Quant aux autres choses, comme par le passé, l'Information n'avoit jamais fait d'autre éfet, que de donner le temps aux Voleurs de détourner leur butin, & d'en faire part à ceux

à ceux qui pouvoient les protéger, pour n'être pas obligés de restituer le reste. Céte fois-ci elle rendit le récouvrement impossible. Le Baron défendit les Courses aux Uscoques, & durant six mois, qu'il fut à Segna, tout se passa fort paisiblement. Il en partit à l'improviste, pour aller en Espagne, au sujet de la mort d'un frére, laissant les afaires toutes embroüillées: & jamais on ne sût ce que les 3000. sequins retrouvez devinrent. Ceux, à qui ils apartenoient, n'en pûrent rien retirer, quoi qu'ils fissent de continuelles instances pour cela à Segna & à Gretz, & fûssent apuiés des ofices des Ministres de la République. Car se lassant de la dépense, qu'ils faisoient à poursuivre, ils abandonnérent leur droit. C'a été de tout temps un secret de ceux, qui ont commandé aux Uscoques, d'éluder les solicitations des Ministres de Venise, & les instances des Particuliers, en lassant ceux-ci par des remises sans fin, & en repaissant les autres de l'espérance d'une entiére restitution, & de voir punir les coupables, jusqu'à ce qu'un autre vol arivant, puis encore un autre, & toûjours de même, l'entretien des nouveaux fasse métre les vieux en silence, puis en oubli. Et l'on peut dire généralement, qu'ils ont toujours couvert, & fait oublier chaque volerie par une autre plus nouvelle.

Les Uscoques, devenus libres par le départ de ce Baron, lâchérent la bride à leur insolence. Ils se mirent en tête une entreprise, qu'ils entreprirent d'éxécuter toutes les années suivantes. Il part tous les ans de Venise une Galére, qu'ils apellent *della Mercantia*, qui va querir en Dalmatie toutes les Marchandises, qui sont portées à céte Echelle. Les Uscoques songeant, que s'ils pouvoient une fois la prendre, il

il leur en reviendroit un riche butin, & un grand avantage à leurs Gouverneurs, si ce commerce venoit à se rompre. L'on ne s'imagineroit jamais toutes les ruses, dont ils s'avisoient, pour atraper cete Galére, soit en allant, ou en revenant, mais ils ne pûrent jamais venir à bout de leur dessein, dautant qu'elle étoit toujours acompagnée d'autres Galéres, ou de Barques armées. Mais bien qu'ils manquassent leur coup, ils ne laissoient pas de réüssir d'un autre côté, quoi que ce fût avec moins de profit. Car pendant qu'on veilloit à la sûreté de la Galére, quelque endroit de la Mer restoit sans garde, & par conséquent exposé à leurs courses. Ils s'avisérent encore d'une étrange sorte de violence. Lors qu'il y avoit quelque fille nubile, de bonne famille dans les Isles, ou autres Lieux Maritimes de la Dalmatie, ils alloient de nuit, ou dans quelque autre temps plus commode, l'enlever de vive force dans sa Maison, pour la marier à quelqu'un d'entr'eux. Puis ils faisoient un Acord avec les Parens, & comme le mal étoit sans remède, les faisoient résoudre à les reconnoitre pour leurs Parens, & à s'entendre avec eux. Mais comme il s'en rencontroit peu, qui se laissassent persuader, à cause de la rigueur, dont la Justice usoit envers ceux, que l'on découvroit avoir commerce avec ces gens, ils ne cessoient point de molester ceux, qui leur résistoient, qu'ils ne les eussent réduits à la derniére misére, sous pretexte qu'on leur retenoit la dot de leurs femmes.

Le Général Jean-Batiste *Contarin* réprimoit leur insolence, autant qu'il étoit possible à un homme, qui de peur de déplaire aux Princes voisins, ne vouloit pas se servir du moien propre d'aller jusque dans leur nid, mais seule-

ſeulement défendre ce qui apartenoit à ſa République. Choſe bien dificile, y aiant à garder une Riviére de 300. Milles, avec tant d'Iſles & d'Ecüeils, contre des Gens agiles, hardis & entreprenans, qui feignant d'aler d'un côté, paſſoient de l'autre, & ſe ſauvoient avec une viteſſe extréme.

En l'année 1606. une Frégate de *Cataro*, qui portoit des Létres du Prince, & 6000. Ducats des Deniers publics, avec envioron 4000. autres, & diverſes marchandiſes de prix, qui apartenoient à des Particuliers, ſe trouvant au Port de *Veſtria*, prés de *Rovigno* en Iſtrie, trois Barques de ces Scélérats l'aſſaillirent, & la pillérent, & qui pis eſt, emportérent juſqu'aux Létres du Sénat. De là ils allérent en d'autres Ports de Veniſe, où ils pillérent d'autres Navires, avec encore plus de barbarie, ôtant la chemiſe & les ſouliers aux Paſſagers, & aux Mariniers. Et les Chefs aiant pris pour eux une groſſe part du butin, en partagérent le reſte en 150. part, qui étoit le nombre de leurs gens. Contarin, qui juſques-là s'étoit contenté de ſe défendre, & d'empécher les entrepriſes, reconnoiſſant l'impoſſibilité de venir à bout d'eux par céte voie, & conſidérant la perte de céte Frégate, & ce qui le touchoit bien plus, l'afront fait à ſa République, en interceptant ſes Dépé-

a André Moroſin au livre 15 de ſon Hiſt. dit qu'au commencement de l'année 1595. les Uſcoques prirent une Frégate qui alloit de Cataro à Veniſe, avec des Dépêches pour la République, & 20000. écus, qui apartenoient à des Marchands. Nani au liv. de ſon Hiſt. à l'année 1613. dit qu'ils prient une Frégate, où il y avoit des Dépêches & de l'argent pour le Senat. Mais peut-être que ces trois ſuccés ne ſont que le même, raporté diféremment par Moroſin. Frà Paolo & Nani.

Dépêches, jugea nécessaire de fermer le passage à *Fiume*, *Buccari* & *Segna*, & d'en empêcher la sortie & l'entrée à toute sorte de Vaisseaux, pour contraindre ces Habitans d'abandonner les Uscoques, ou de les contenir de façon ou d'autre dans le devoir. De les poursuivre en mer, ce n'est pas assez, pour les réprimer. Car comme ils se retirent, soit pour atendre l'ocasion ou pour partager leur butin, dans la Montagne de la Morlaque, lieu tres-fort & tres-commode, à cause de la quantité des Ports & des Valées, & de la proximité des Eminences, d'où ils découvrent de loin, ils sont à couvert de la plûpart des dangers. Aussi les Vénitiens instruits par l'expérience, tiennent pour maxime, qu'il sert de peu de les poursuivre, ou de leur empêcher la sortie, mais que le vrai remède est de faire, qu'ils n'aient point de retraite, en châtiant les lieux, qui les recevoient par la rupture du Commerce. Pour cet éfet, le Général publia un Ban sévére, portant défenses à tous les Sujets de Venise, d'avoir aucune communication avec ces Terres, non pas même d'en aprocher. Et pour joindre la force au commandement, il augmenta le nombre des Barques armées, en soudoiant quantité d'Albanois; assembla les autres Galéres, & fit une si puissante Armée, que les Archiducaux eurent peur, qu'il ne voulût s'emparer de leurs Forteresses, quoi qu'il n'en eût pas la pensée.

Céte crainte fit, que Jean-Jacques de Leo Vice-Capitaine de Segna (car *Francol* étoit absent) écrivit des Létres d'excuses à *Contarin*, au nom de la Ville, & au sien propre, témoignant du déplaisir de ce qui avoit été fait malgré lui & la Ville, par quelques Scélérats, & ofrant d'en faire satisfaction. Et le Baron de *Khisli* vint en

en diligence à Segna, pour remédier au mal. D'abord il fit arrêter quatre des plus coupables; & s'apliqua à recouvrer, à force de menaces, le plus qu'il pût de butin, faisant savoir au Général Vénitien, qu'il avoit dêja retiré une bonne partie des Deniers & des Marchandises, & qu'il tâcheroit de r'avoir le reste. Qu'il puniroit les coupables, & rendroit les Deniers-publics à quiconque seroit envoié pour les recevoir, & les autres aux Particuliers, qui lui justifieroient leurs demandes. Des 4. Prisonniers, il en fit pendre les deux plus coupables, un Albanois, & un Segnan. Il restitua au Sécrétaire de *Contarin*, envoié exprés à Segna, 7500. ducats, & ce qu'il avoit déja recouvré des Marchandises, prometant qu'il feroit trouver le reste, qui, quant à l'argent, n'alloit pas à 3000. ducats. Mais il restoit encore beaucoup de bonnes marchandises. Il fit donc savoir aux 150. qui s'étoient retirés, qu'il leur pardonneroit, s'ils restituoient chacun toute la part, qui leur étoit échüe, sans quoi ils ne devoient esperer de grace. Il fit publier un Ban rigoureux contre six des plus coupables, qui s'étoient sauvés, & mit leur téte à prix. Quant aux autres, il fit surseoir la procédure contre eux, pourvu qu'ils restituassent.

Cela fait, le Baron demanda, par droit de retour, la délivrance des Barques arrêtées, la révocation des Bans publiés, & le rétablissement du Commerce. Le Général, bien qu'il crût qu'il seroit, non pas dificile, mais impossible de recouvrer ce qui restoit, quand il auroit une fois acordé ces demandes, crut néanmoins devoir se contenter de la promesse. Il répondit donc, que le Baron seroit satisfait, aussi-tôt qu'il lui auroit remis deux Bannis Vénitiens, qui

avoient

avoient été de l'entreprise de *Rovigno*. A quoi il insistoit d'autant plus, que l'on avoit contrevenu à un des Articles acordés avec *Rabata*, en leur donnant retraite. Le Baron ne pouvoit entendre parler de cela. Il disoit, que de rendre ces deux hommes, ce seroit une action de *Sbirre*, qu'il tenoit cet Article nul ; & qu'en cela *Rabata* ne s'étoit pas comporté en Cavalier. Le Général redoublant ses instances, & le Baron ses excuses, les Bourgeois qui aspiroient au rétablissement du Commerce, le priérent fortement, de ne pas faire pâtir tant de gens pour l'amour de deux Scélérats. Les Habitans de *Buccari* & de *Fiume* aiant eu avis de la chose, envoiérent les Principaux d'entre eux, pour joindre leurs priéres avec celles des autres. Le Baron prit le parti de faire lui-même la Justice, pour se delivrer des instances du Général. Ainsi, donc un matin qu'il atendoit le Sécrétaire Vénitien, il fit pendre les deux Bannis, avant qu'il arivât. Le Général fut fâché d'être frustré de sa prétention, qu'il croioit juste, & même nécessaire, pour tenir ses Gens en bride. Néanmoins, n'y aiant plus de reméde à chose faite, il feignit d'être content. De part & d'autre l'on convint de nouveau, que les Articles conclus avec *Rabata* seroient observés, & le Baron promit, qu'avant son départ il laisseroit des ordres si exprés de procéder rigoureusement, qu'il n'ariveroit plus de desordres. Ce nouvel Acord donna plus d'espérance de voir durer le repos, que celui de *Rabata*. Car ce Seigneur étant mort, il sembloit, que son Traité fût sans Protecteur, & que l'éxemple de sa mort dût épouvanter tous ceux, qui s'envoioient pour châtier les Uscoques : au lieu que le Baron, qui étoit plein de vie, & tenoit le

Poste de Général des Croates, avoit le pouvoir de faire observer ses propres conventions, & servoit d'exemple, pour montrer, que les Uscoques ne sont pas si terribles, qu'on ne puisse les punir sans danger. Et véritablement ce fut une merveille, qu'un butin fait par ces Voleurs, & même partagé entre eux, fût rendu deux mois aprés, Et l'on commença d'espérer, qu'ils se désisteroient de leurs courses, puisque l'on avoit trouvé un moien, par où ils voioient, que leurs larcins, bien loin de leur être utiles, ne leur tournoient plus qu'à dommage. Et ce qui confirma céte espérance fut, que quelque temps aprés le départ du Général de Croatie, le Capitaine de *Segna* avertit le *Contarin*, que quelques Uscoques désobéissans, aiant pris une Barque Armée, étoient sortis de *Segna* a son insu; qu'il les feroit poursuivre, & que si Son Excellence vouloit faire de même, il seroit aisé de les avoir. Ce Général lui envoia aussi-tôt plusieurs Barques, qui les trouvérent à l'embouchure de *Stagno*- lieu, qui apartient aux Ragusiens, & les obligérent de se sauver pas terre, où ils furent encore poursuivis avec l'aide des soldats du lieu. De sorte qu'ils restérent dispersés.

La même espérance s'augmenta encore, quand on vit au commencement de l'année 1607. un Mandement de l'Empereur & de l'Archiduc, afiché aux Portes de la Ville, & dans la Place, lequel défendoit, sous peine de la vie, tant aux Soldats, qu'aux Avanturiers de courir sur les Turcs, sous quelque prétexte que ce fût: & qu'en éxecution de cela, le Capitaine fit amener toutes les Barques à terre, & serrer tous les Equipages dans le Magasin. Ce qui causa une grande joie aux Voisins, mais embarassa horriblement les Uscoques, qui, outre la pei-

peine qu'ils avoient à être paiés, voioient, qu'on leur ôtoit les moiens de subsister par une autre voie. S'étant donc assemblés, ils dirent hautement, que la Paix venant à se faire avec le Turc, ils ne voudroient point d'un Capitaine Impérial dans *Segna*, parce qu'ils prétendoient aller au Pillage, sans en rendre l'Empereur responsable. Ils résolurent d'envoier aux deux Cours *Nico Radich*, l'un de leurs quatre Vaivodes, (c'est comme ils apellent leurs Capitaines) pour demander les paies qu'on leur devoit, ou la liberté de butiner à l'ordinaire, ou de se mêtre au service de quelque autre Prince. Et ils firent tous serment, que pas un d'eux ne partiroit de *Segna*, que *Radich* ne fût de retour de son Ambassade. Et pour tirer quelque profit des Esclaves Turcs, qu'ils tenoient, ils allérent, avec passeport, à *Carino*, Terre qui apartient aux Turcs, menant avec eux leurs Prisonniérs, dont ils tirérent la rançon qu'ils pûrent. Puis ils contractérent une amitié étroite avec les Turcs, aiant bû & mangé avec eux & fait des rejoüissances solennelles, pour marque de leur réconciliation.

Radich aiant remontré à l'Empereur, qu'il étoit impossible, que les Uscoques restassent à *Segna* sans butiner, si l'on ne leur donnoit pas d'autres moiens de subsister, trouva, que la bonne volonté ne lui manquoit pas, mais le pouvoir, pour leur assigner un fond. Il le suplia donc de leur acorder les contributions, que le Général de Croatie tiroit de plusieurs villages des Morlaques de ce Païs, disant, que ce Général s'en enrichissoit, sans rendre aucun service à Sa Majesté. Que ces Contributions avec três-peu de chose de plus sufiroient, pour paier la Garnison de Segna, & pour entretenir un Capitaine sur tout

le Païs. Le Conseil de l'Empereur y préta l'oreille, & trouva bon d'assigner ces Contributions au paiement de la Milice. De quoi *Radich* fut tres-content espérant de tirer de là tout ce qu'il faudroit, pour entretenir la Garnison. Enfin, il obtint diverses éxemptions pour tout ce qu'ils porteroient au dedans, ou aux dehors, & partit tres-satisfait, avec ferme résolution, de faire tout ce qu'il pouroit, pour regagner les bonnes graces de la République. Ce qu'il croioit lui devoir être aisé, quand elle seroit assurée de n'être plus tourmentée par les Uscoques, qui, à son calcul, pouroient tres-bien vivre du trafic de leurs bois. Et certes c'étoit un tres-bon dessein pour le repos de tout ce Païs, & d'ailleurs bien plus aisé à réüssir, que l'établissement du négoce de céte marchandise entre des Princes, à qui il est impossible, à cause de leurs défiances, & de leurs visées, de trouver une forme, où il ne se rencontre pas mille inconveniens: au lieu qu'il n'y auroit point de dificulté à introduire ce trafic parmi les Particuliers, entre lesquels il s'achémineroit peu à peu, selon les moiens, que le temps fourniroit. Outre qu'il ne seroit pas besoin, ni d'atendre des Commissaires, ni de faire des dépenses superfluës. Mais la mauvaise habitude des habitans, & le plaisir qu'il y a à vivre du bien d'autrui, plûtôt que de son propre travail, ne leur permit pas d'éxécuter un si bon dessein.

Quand la délibération de l'Empereur fut süe à la Cour de Gretz, & par le Général de Croatie, l'éxécution en fut empêchée, parce que cela ôtoit un grand émolument à ce Généralat, qui servoit de récompense à un Serviteur de l'Archiduc, & les Uscoques n'en montrérent point de ressentiment, atendu que la Tréve, qui se traitoit avec les Turcs, aiant manqué, sur ce qu'ils avoient

avoient donné le titre de Roi à Valentin *Humenai* a en Hongrie, & que par conséquent la cause des défenses de butiner cessoit: les Uscoques, (tant est forte la mauvaise inclination, jointe avec une perverse habitude) aimérent mieux avoir la liberté de continuer leurs larcins, que l'assurance de leur paie. Etant donc retournés à leurs infames pirateries, les Vénitiens furent contraints de les poursuivre en Mer, & d'empêcher leurs sorties. Mais quoique leurs soins prévinssent une partie du mal, qui seroit arivé sans cela, ils ne sufisoient pas pourtant, pour empêcher, que ces Voleurs n'insultassent les Isles, ni qu'il ne tombât quelque Vaisseau entre leurs mains. Le Général Vénitien alla donc les chercher dans leurs nids, & rompit le Commerce à toutes les Terres d'Autriche, où ils se retiroient. C'est pourquoi, les autres Habitans, qui y perdoient bien plus que les Uscoques, portoient à Gretz des plaintes continuelles contre ceux ci, supliant, qu'on y remediât une fois de si bonne sorte, qu'ils n'eussent pas à soufrir un Siége tous les ans.

Pendant que l'on entassoit plaintes sur plaintes, les Ministres de l'Archiduc eurent tout-à-point des indices, que les principaux Uscoques, soit par dépit d'être empêchés de courir, ou par crainte, que l'on ne leur en fît encore de nouvelles défenses, au sujet de la Tréve, qui se traitoit de nouveau; ou par un éfet de leur naturel inquiet & pervers; avoient noüé quelque intelligence secréte avec les Turcs, & semoient de pernicieux propos parmi leurs gens. Tout cela ramassé ensemble fit, que céte Cour delibéra d'envoier Commissaires par toute la Croatie Loüis, Baron de *Diatristein*, & Georges-André *Khazian*, lesquels aiant fait la recherche des coupables, & trouvé encore plus de mal

a Baron Hongrois.

mal, que les indices ne portoient, bannirent de tous les Etats de l'Empereur & de l'Archiduc *Giurissa Caiduch*, *Vulatco*. *Pericca Luccich*, *Mico Vlatou*, & *Giurissa Bogdinovich*, avec toute leur Compagnie, comme Infideles, Traîtres, Perturbateurs & Assassins publics; avec ordre de les poursuivre à mort: & priérent le Général Vénitien de procéder de même contre eux. Ajoûtant force promesses, que desormais il n'ariveroit plus de désordres. Et ce Général, pour leur faire honneur, rétablit la liberté du Commerce.

Les Bannis ne prirent point de demeure fixe, mais courant par Mer changeoient souvent de lieu. Et quand sur leur route il se presentoit quelque ocasion de piller, ils ne la négligeoient jamais. D'autres Voleurs, qui ne valoient pas mieux qu'eux, alloient butiner sous leur nom. Et le Capitaine de *Segna*, en étant sorti avec neuf barques, sous prétexte de poursuivre les Bannis, ne faisoit pas moins de mal. Mais il se retira promtement, tant parce qu'il étoit observé par la Flote de Venise, & craignoit, qu'il n'arivât quelque scandale, s'il venoit à la rencontrer: que pour s'être aperçu, que les gens de sa Compagnie s'entendoient secrétement avec les Bannis. *Giurissa* se voiant poursuivi se sauva dans l'Isle de *Cherzo*, où il pilla quelques Navires, & de là aiant couru le Canal de la Morlaque, il entra dans la Riviére de *Carino*, & y fit un gros butin, sans épargner la vie des Habitans; & retournant subitement vers l'Istrie, il se glissa avec 150 Uscoques dans *Pola*, Ville des Vénitiens, par une certaine brêche. L'alarme fut grande, les Habitans prirent les Armes, & chasserent enfin ces Voleurs, qui la coururent belle, & laissérent force butin. Mais ils emportérent bien encore

la

la valeur de 4000. Ducats. De là ils allérent partager leur proie dans une Campagne, proche de *Segna*, d'où leurs femmes sortirent, comme pour aller voir leurs maris & leurs parens, mais en éfet, pour aller querir leur pillage, qu'elles aportérent dans la ville. Ces Habitans, de crainte que le Commerce ne fût encore rompu, envoiérent faire des condoléances au nouveau Général Jean Jaques *Zane*, remontrant, qu'ils n'étoient pas responsables de l'Afaire de *Pole*, puisque les Malfaiteurs étoient des Bannis & des Rebelles. Mais les Vénitiens prenoient tout cela pour des artifices, & soupçonnoient même, que ce Ban étoit une feinte, puis qu'on permétoit aux femmes des Bannis de rester à *Segna*, & à ceux-ci d'aprocher de la Ville, & peut-être même d'y pratiquer en secret. Et l'on disoit, que si *Segna* ne donnoit pas retraite à ces Pirates, elle ne laissoit pas de recevoir leur butin. Le Général jugea donc, que céte Ville aiant reçu leurs femmes avec la proie, c'étoit une cause sufisante de ressentiment. Il planta sa Flote aux avenües de *Segna*, & lui coupa les vivres. Les Habitans criérent fort contre les Uscoques, & en vinrent même aux mains avec eux. Ils eurent aussi une grande querele avec ceux de *Fiume*, qui disoient, qu'ils pâtissoient à cause de *Segna*.. Cependant, le besoin en aiant fait sortir en cachéte vingt-six Uscoques dans une barque; le Capitaine de la Ville, qui craignoit, que ces gens, par de nouvelles déprédations, ne donnassent sujet de serrer encore plus étroitement la Place: & qui d'ailleurs avoit reçu un ordre d'aviser, qu'il ne fût point fait de tort aux Turcs, à cause de la Tréve, qui se traitoit avec eux; fit avertir les Barques des Vénitiens d'être sur leurs gardes. Celle des Uscoques en fut ataquée si vivement, qu'il y en eut dix-huit tués, & cinq prison-

 niers

niers. *a* Les Uscoques en eurent querélc avec le Capitaine. Mais il leur dit, que la Cour lui avoit ordonné d'en user ainsi, & que toutes les fois, qu'ils sortiroient sans sa permission, il le feroit savoir, ou par létres, ou par une volée de canon. De sorte qu'ils ne seroient jamais en sûreté. Et si cela se fût bien observé, c'étoit le vrai moien de dénicher ces Voleurs, ou de les tenir en bride. Mais cela ne se fit plus, soit que ces ordres fussent envoiés pour l'aparence, ou qu'il sufît à ces Ministres de les observer une fois, pour montrer qu'ils les éxécutoient.

Les Habitans de *Segna*, pour se délivrer entiérement des incommodités qu'ils soufroient de l'interruption du Commerce, prirent la résolution de ramasser tout ce qu'ils purent avoir du dernier butin, & de faire venir à *Segna* Jérôme *Barbo*, Citoien de *Pole*, pour convenir avec lui de la restitution. Le Général Vénitien voulut voir, si ces démonstrations étoient sincéres, & l'événement montra, que c'étoient encore des artifices & des amusemens. Car on ne rendit à *Barbo* qu'une petite partie de ce qui lui avoit été pris à lui-même, & pour le reste on lui demanda tant de preuves, qu'il paroissoit bien, qu'ils ne vouloient pas en rendre davantage. Ce qui donna encore sujet de les soupçonner de quelque intelligence avec *Giurissa*, bien qu'il fût banni. Car on ne sauroit dire, si ce Ban étoit vrai ou feint. Mais il est certain, que *Giurissa* & *Vulatco* furent reçus en grace par le Général de Croatie, & retournérent avec toute leur Compagnie à *Segna*, qu'il n'y avoit pas encore six mois de leur Ban expirés, & outre cela le premier remonta au même degré de commandement. Quant à la restitution, l'on n'en vint jamais à l'éfet, & l'on repondoit

a Les trois autres se sauvérent.

doit à ceux de *Pole*, qui venoient la demander, qu'on vouloit la faire entre les mains d'une personne publique. Et si le Général envoioit quelqu'un, pour la recevoir, on disoit que les preuves des Particuliers étoient nécessaires. Tant que les pauvres *Polans* se lassérent & cessérent leurs instances.

Les Uscoques se continrent durant quelques mois, la Tréve avec les Turcs, aiant été publiée à *Segna*, avec une défense, sous peine de la vie, de leur faire aucun tort, ni de courir en Mer, pour quelque cause que ce fût; & permission de se retirer à ceux, qui ne trouveroient pas leur paie sufisante, & ne voudroient pas vivre sans dérober. Pas un d'eux ne fut content de l'Ordonnance. Car aiant coutume de vivre grassement de leur butin, ils se voioient hors de moien de subsister, d'autant plus que leur paie ne couroit pas. Mais atendu la liberté qu'on leur laissoit de s'en aller, une partie d'entre eux préta l'oreille à un Envoié du Grand-Duc de Toscane, qui traitoit de les enroler au service de son Prince. Les Vieux, qui ne vouloient pas sortir de Dalmatie, envoiérent Vincent *Spaderich* au Général Vénitien, pour traiter de leur part avec lui, ofrant de servir, ou sur Mer, ou sur Terre; ou tous ensemble, ou divisés, comme il plairoit à la République. Et sur l'objection qu'on leur fit, qu'elle haïssoit trop leur profession, ils dirent netement, qu'ils étoient allez en course, parce que ceux, qui leur commandoient, le vouloient, ainsi, mais que s'ils servoient un Maître, qui voulût, qu'ils se tinssent en repos, ils obéiroient ponctuellement. Ils prometoient d'être caution les uns des autres, & de répondre tous, quand mêne ils seroient separez de demeure, pour chacun d'entre eux, pour quelque faute, que ce fût. Vérita-

blement ; ces paroles étoient fort belles, & méritoient, qu'on y ouvrît les oreilles ; mais leurs actions les fermoient tout-à-fait. Et c'eût été une grande simplicité de croire, que des gens, qui avoient toûjours vécu en Scelerats, pûssent en un moment devenir bons. Le Général ne leur donna donc aucune espérance, mais pourtant ne leur ôta pas celle de pouvoir atendre quelque grace, s'ils changeoient de vie. La Négotiation du Grand-Duc dura presque un an, & je dirai en son lieu quelle en fut la conclusion. Mais la proposition des Uscoques de se donner à la République ne mit guére à s'évanoüir. Car *Milos Malotich*, & un autre Chef, avec 13. des leurs, sacagérent au Port de *Torcula*, dans l'Isle de *Liesina*, une Frégate chargée de 30. piéces de tapisseries, & de 7000. Ducats. Et pour n'être pas poursuivis, ils coulérent à fond toutes les Barques de Pêcheurs & d'autres, qu'ils trouvérent dans le Port, & la leur même, puis allérent dans la Frégate à un mille de *Segna*, où ils partagérent le butin. Aprés cela *Milos* entra dans la Ville avec les siens : Mais l'autre Chef ne voulut pas s'y hazarder.

Les Habitans, qui avoient alors le Commerce libre, craignant de retomber dans les miséres du passé, arrêtérent *Milos*, rasérent la Maison de son Compagnon, & chassérent sa famille, & tous les parens de ceux, qui étoient restés dehors avec lui. Ils saisirent les Maisons des 13. pour trouver leur butin, & paier du surplus, ce qui ne s'en retrouveroit pas. Ils donnérent avis au Général de ce qu'ils avoient fait, & le priérent de vouloir atendre huit ou dix jours, prometant, qu'il auroit une satisfaction entiére. Mais le Général jugeant, que tout cela ne tendoit, qu'à faire oublier l'Afaire de

Pole

Pôle, comme les autres précédentes, ne laissa pas d'envoier des Galéres & des Barques aux âvenuës de *Segna*, pour empêcher, qu'il n'y entrât des vivres. La terreur des Habitans fut si grande, qu'ils dépêchérent dix de leurs Concitoiens au Général, avec le butin, qu'ils avoient déja recouvré, prométant d'envoier le reste, & le supliant de ne leur point faire porter la peine des fautes d'autrui. Le Général répondit, que ce n'étoit là qu'une petite partie du dernier Vol, qu'ils se souvinssent de plusieurs autres, dont la restitution restoit encore à faire, & ne devoit pas être mise en oubli. Qu'outre cela il entendoit, que les Perturbateurs de la Paix fussent punis, d'où dépendoit le rétablissement de la Dignité publique, qui étoit si fort ofensée. Qu'ils pouroient atendre de lui tout bon traitement, quand ils lui auroient remis le Prisonnier. Ils repondirent, qu'il n'étoit pas en leur pouvoir, ni de lui livrer, ni de le châtier, mais qu'ils exhorteroient leurs Supérieurs à lui donner encore céte satisfaction. Que néanmoins il ne lui prométoient pas absolument, de peur qu'ils ne fûssent tenus pour menteurs, si l'éfet ne s'en ensuivoit pas. Avoüant, qu'ils en doutoient fort, parce que le Général de Croatie s'intéressoit beaucoup pour ce Prisonnier. Qu'ils le suplioient donc d'agréer leur bonne volonté, & leur restitution, n'y aiant point encore d'exemple, que *Segna* n'en eût jamais fait aucune de plein gré. Le Général insistant sur la réparation du dernier dommage, & des autres antérieurs à son Généralat les renvoia sans rien prométre, mais non sans espérance d'en user moins rigoureusement envers leur ville; pourvu qu'elle continuât d'avoir en horreur les Voleurs, contre lesquels il se montroit plus échaufé que jamais.

Mais comme ce ſuccés montra, que le vrai moien de remédier aux courſes des Uſcoques, eſt d'incommoder les Lieux de leur retraite, & que plus on le fait, plus le reméde eſt éficace, il fit voir auſſi, que pour peu qu'on relâche, tous les autres ſont preſque inutiles, & que les dommages faits à autrui ſont mis en oubli à la longueur du temps, ou par d'autres plus récens. Car aprés que le Commerce fut remis, quand on parloit de châtier *Milos*, ou d'achever la reſtitution, les réponſes étoient vagues, & ſe terminoient à dire, que l'on n'en pouvoit pas faire davantage; ou à renvoier au Général de Croatie. Et *Giuriſſa* oſoit bien aller par le Canal de la Morlaque avec bon nombre de Gens, ſous couleur de ſe vanger de quelques ennemis, qu'il avoit à *Poſſidaria*, mais en éfet pour butiner, tantôt dans un Lieu, tantôt dans un autre, quoi que ce fût avec peu de ſuccés, parce qu'il avoit toûjours les *Albanois* à ſes trouſſes. C'eſt pourquoi, il retourna à *Segna*, en attendant le temps, que céte Soldateſque fût emploiée à quelque autre Service. Mais il s'arrêta 80. des ſiens aiant conclu leur Marché avec le Grand-Duc de Toſcane, pour aller ſur ſes Galions, & un Oficier étant venu, pour les paier & les emmener, & pour en enrôler encore d'autres. Outre qu'en ce temps le Viceroi de Naples en invitoit 200. leur prométant une groſſe paie, & même des Terres labourables. Et ç'eût été la peut-être le vrai moien d'extirper la Piraterie à *Segna*. Mais l'Archiduc craignant, que le Païs ne ſe deſertât, ou plûtôt quelques-uns de ſes Miniſtres ne jugeant pas à propos d'y faire ceſſer les Courſes, qui ſervoient à maintenir diverſes prétentions, & aportoient beaucoup de profit, défendit au Capitaine d'en laiſſer ſortir un ſeul, ni de permétre, qu'ils traitaſſent avec aucun Prin-

Prince, sans considérer, que l'année précedente il leur avoit promis la paie, & donné la permission à ceux, qui ne s'en contenteroient pas, d'aller où ils voudroient. Ainsi, les Uscoques, voiant le besoin que l'on avoit d'eux, & inférant, que de les empêcher d'en aller servir un autre, & de ne les pas paier, c'étoit leur permétre par éfet de vivre de leur proie, quoi que cela leur fût défendu par paroles, se mirent à courir par Mer & par Terre, d'autant plus librement, qu'ils ne croioient pas, que cela dût déplaire à leur Maître.

Aprés cela il ariva une chose, qui sembloit devoir produire quelque notable changement dans *Segna*. C'est que dans la Diéte de Hongrie, où il se traitoit de métre un Roi en la place de Rodolfe, il fut conclu de reünir à la Couronne les Forteresses & les Terres de sa dépendance, données 45. ans auparavant par Maximilien II. à son frére Charles, avec le titre de Gouverneur, ou Supréme Lieutenant-de-Roi, lesquelles comprenoient grande partie de la Croatie, & Segna avec toute la Côte de la Morlaque. En vertu de céte déliberation ces Places furent redemandées à l'Archiduc par des Ambassadeurs exprés, que les Etats du Roiaume lui envoierent à Gretz, lui disant, qu'il avoit éxercé céte Lieutenance, en vertu de l'autorité, que Rodolfe lui avoit donnée aprés la mort de Charles, son pére, que l'Empereur s'étant dépoüillé de céte Souveraineté a le pouvoir de Son Altesse cessoit. De sorte qu'elle ne pouvoit plus retenir ces Places avec justice. L'Archiduc répondit, qu'ils pensassent premiérement à recouvrer ce que les Turcs avoient usurpé à céte Couronne, & qu'a-

a Il s'en dépoüilla en 1608. en faveur de Matias son frére.

qu'alors il verroit, comment il pouroit consentir à la restitution. Outre la Coûtume générale des Princes de ne pas céder facilement la possession de leurs Terres à d'autres, *a* quelques Titres, qu'on leur puisse aléguer, il aportoit deux raisons. L'une, que de la dépense qu'il y avoit faite, il en auroit acheté deux fois le Païs. L'autre, que la sureté de ses Etats Patrimoniaux restoit entre les mains d'autrui. Et pour ce sujet il demandoit le remboursement des frais faits, & par son Pére, & par lui, sur tout dans les Guerres passées; & que les Hongrois y tinssent une Garnison Allemande, paiée de leurs deniers. Mais ceux-ci persistant dans leur instance, & lui craignant, qu'ils n'en vinssent aux Armes, il résolut de fortifier auparavant ses propres Etats, en cas qu'il falût restituer ceux de Hongrie. Il envoia des Commissaires, pour voir, où l'on pouroit faire des Fortifications, & l'on pensa à *Fiume*, à *Tersatz*, & à *Dracevazzo*. Il remontra si bien à la Cour de Rome, que s'il rendoit la Croatie & Segna, la porte y seroit ouverte à l'Hérésie, dont ce Païs étoit pur & net, que cête Cour fit désister les Prélats Hongrois de leur instance. D'ailleurs, à force de solicitations auprés des autres Ordres du Roiaume, il ramena tellement les esprits, qu'enfin le Palatin *Torso*, leur donnant espérance, que l'Archiduc acorderoit la liberté de conscience à ses Sujets, fit, qu'ils se désistérent aussi de leur demande. Et quand elle auroit eu son éfet, l'on ne sauroit dire, s'il en seroit arivé pis, ou mieux: mais seulement, que tantque ce Païs a été sous les Rois de la Tige Hongroise, les voleries en ont été bannies, au lieu que peu d'annés aprés, qu'il fut tombé entre les mains de Ferdinand d'Autriche, le métier de voler commen-

ça

a La possession actuelle fait un droit.

ça d'y être en usage, & depuis est toûjours allé en augmentant.

Or les Uscoques interprétant la défense de partir pour une permission d'aller en course, comme j'ai dit, & se voiant favorisés ouvertement à Segna, & peut-être encore plus dans les Etats Patrimoniaux de l'Archiduc, fabriquérent à *San Vido di Fiume* trois barques, longues de cinquante pieds, la premiére pour *Giurissa*, la seconde pour *Vulatco*, & la troisiéme pour un autre Chef, nommé *Rossich*, puis s'abandonnérent sans nul égard, non seulement aux Courses de Mer, mais encore à celles de Terre. De sorte que les Sujets Vénitiens, afligés des pertes fréquentes qu'ils soufroient, & de la peur d'en faire encore de plus grandes, obligérent Marc-Antoine Vénier, qui avoit succedé au Général *Zane*, de se plaindre au Capitaine, de ce que les propres Gouverneurs des Places, au lieu de réprimer l'audace des Uscoques, la fomentoient, en leur permétant de construire des Barques, & d'endommager les Voisins, contre les promesses, & les ordres réïtérés de l'Empereur. Mais comme le Capitaine répondoit toûjours, que les Uscoques sortoient à son insu, & malgré les défenses du Prince, qu'il n'avoit pas la force de les empêcher; mais qu'il atendoit cinq cens Alemans, pour les métre à la raison; avoüant qu'ils en faisoient trop, & même pis que jamais. Le Général, bien persuadé, que tout cela n'étoit qu'amusement, recourut au reméde ordinaire de fermer les avenuës de Segna, & des autres Lieux Impériaux.

Mais il ariva un cas, qui contraignit l'Archiduc de remédier au mal. Cal *Vulatco*, acompagné d'une grosse troupe d'Uscoques, aiant pris un petit Galion d'*Ancone*, qui portoit à *Raguse* des étofes de soie & de laine, pour la valeur de

15000.

15000. écus, lesquelles apartenoient la plûpart à des Chrétiens: & aiant fait Prisonniers quatre Turcs & quatre Juifs, qui passoient sur ce Vaisseau; la Cour de Gretz, sur les grandes plaintes, que le Nonce du Pape en fit, dépêcha Erasme *Diatristein*, & Félicien *Rogat*, pour réparer le mal.

Ces Commissaires prirent l'information de tous les excés commis depuis quelques années par les Chefs des Uscoques, puis allérent en rendre compte à Gretz, pour retourner aprés à Segna, avec les forces nécessaires, pour executer ce qu'ils jugeoient à propos, aiant ordonné au Capitaine de ne laisser sortir pas-un Uscoque de la ville. Ils firent encore conduire toutes les Barques de course à *Fiume*, pour y être brûlées. On dit que ces Seigneurs aiant refusé un present, que les Uscoques leur faisoient d'une partie de leur proie, à leur arivée, ces Voleurs en murmurérent, prénant ce refus pour une pretention d'un plus grand don. Car ils disoient, que cela étoit arivé par le passé, & qu'il avoit falu quelquefois donner tout leur butin.

Ces Commissaires ne furent pas plûtôt partis, que les Uscoques excitérent une sédition contre le Capitaine, qui apres avoir tenu les portes fermées durant trois jours, fut contraint de les ouvrir, craignant, ou feignant de craindre pour sa vie. Etant donc allés à *Fiume*, ils enlevérent de vive force leurs Barques, qui étoient à terre, pour être brûlées; & en emmenérent plusieurs autres des Dalmatins, qu'ils trouvérent dans ce Port. De là ils allérent en Istrie, où ils ravagérent le Territoire de Barbane, puis se tournérent vers les Isles, où ils firent grand dégât, & enfin pénétrérent dans le Païs du Turc. Néanmoins, toutes leurs entreprises ne furent pas si heureuses; qu'ils pûssent se vanter d'avoir plus

plus gagné que perdu. Trois de leurs barques bien armées aiant fortuitement rencontré le Capitaine du Golfe, ils en furent poursuivis si vivement, qu'il falut combatre. Beaucoup des leurs furent tués, les autres se sauvérent à terre, abandonnant leurs Barques, qui furent brûlées, & quinze Vaisseaux, qu'ils tenoient aretés à *Premontore*, furent délivrés. Les Albanois rencontrérent une autre de leurs Barques, & recouvrerent une bonne proie, prise sur une Frégate des *Pastrovicchi*.

Le retour des Commissaires, fut diféré presque un an, & durant leur absence les Uscoques couroient souvent en Mer, avec plusieurs Barques, jusqu'au nombre de 400. hommes. Le Capitaine, ou, quand il étoit de hors, le Vice-Capitaine, faisoit mine de s'y oposer. Mais il n'est pas facile de croire, qu'ils résistassent tout de bon à la sortie de ceux, qu'ils laissoient rentrer sans peine dans la ville. Car s'ils eussent tenu pour désobéïssans ceux qui sortoient, ils eussent bien pû les tenir dehors au retour, & vanger le mépris qu'ils faisoient des Ordres du Prince, & de leur autorité, sur leurs maisons ou du moins aviser les Gardes Vénitiennes. Toutes les Courses, qu'ils firent en ce temps là, ne leur valurent pas beaucoup, parce que la Flôte de la République les talonnoit de prés, & il n'y eut rien de plus memorable, que les trois avantures suivantes, l'une plaisante, & les deux autres éxemplaires.

La prémiére est, qu'aiant pris un Vaisseau de *Lanciane*, chargé pour Venise, ils crurent avoir fait un grand butin, & allérent le partager prés de *Segna*. Mais n'y aiant trouvé que du miel, & force boëtes de Manne, qu'ils prirent pour une confection, ils en mangérent une quantité

tité horrible, autant par dépit d'être frustrés de leurs espérances, que par apetit. Leur Médecin croioit, qu'ils en auroient tous un Flux mais son Art le trompa; pas-un n'en eut la moindre incommodité.

Mais quant aux deux autres accidens, l'un fut, que comme ils venoient de prendre une Frégate, ils furent surpris de trois Galéres Vénitiennes, & s'enfuirent vers *Buccari*, Terre du Comte de *Zrin*, d'où la Forteresse aiant tiré un coup, pour avertir les Galéres, elles avancérent sans défiance, & les Uscoques prenant la fuite, les Galéres mirent des Soldats à terre. Et pendant que ceux de la Forteresse gardoient leurs murailles, sans se mêler du reste, les Vénitiens assaillirent ces Voleurs, & en tuérent une partie, Les autres se sauvérent en desordre dans les Bois. Les Galéres emmenérent la Frégate & la Barque des Pirates avec le butin, qui ne valoit pas plus de 4000. ducats, & fut rendu aux gens à qui il apartenoit. Si la Ville de Segna & les autres Lieux, où les Uscoques se retirent, avoient fait pour extirper le brigandage, ce que firent céte fois les *Buccarins*, le mal auroit cessé dés sa naissance.

L'autre événement fut, que les Uscoques aiant fait une sortie générale pour voler, ils furent assaillis dans la Lique par un parti de Turcs & de Morlaques, & y perdirent plusieurs des principaux & des plus hardis d'entre eux, outre quantité d'autres qui furent blessés. Ils avoient bien envie de vanger la mort de leurs compagnons, mais le retour des Commissaires à Segna les fit penser à autre chose. Car ces Juges aiant fait pendre aux creneaux du Château un de leurs Chefs, nommé *Purissa*, homme tres-insolent: Ils

Ils mirent tellement l'épouvante, que plusieurs se retirérent avec leurs familles, les uns dans les autres Lieux du Vinadol, & les autres, qui se sentoient plus coupables, dans la Montagne. Quelques-uns entrérent dans le Château de Malvoisin, qui n'étoit point gardé, avec dessein de s'y fortifier, & d'y rester jusqu'à ce que l'ardeur de la Justice fût passée. Mais ils ne purent l'exécuter, parce que la Galére Morosine, qui passoit par-là, les assaillit avec sa Milice, qui descendit à terre, & avec son Artillerie par Mer. Ce qui les contraignit aprés avoir perdu quelques-uns des leurs, de se refugier dans la Montagne. Les Commissaires envoiérent un autre Ban par toutes les Terres, portant, que 20 de ces Voleurs, qu'ils nommoient, fûssent pris vifs ou morts. Ce commencement fit espérer quelque chose de bon, mais céte espérance dura peu. Car les Commissaires négligeant leurs rigoureuses défenses, firent une composition avec les Uscoques pour les paies échües avec promesse, qu'on leur envoiroit de l'argent au plûtôt, & que désormais on les paieroit au temps limité, puis s'en allérent.

Mais peu de temps aprés, tous les Uscoques retournérent à Segna & à leur premiére vie, & il ne se parla plus, ni des paies échües, ni des courantes. Ils recommencérent leurs courses, comme s'il n'y eût jamais eu de défenses. Et le Capitaine de Segna non seulement ne s'y oposoit point, mais montroit même d'y consentir. Celui de Fiume ne leur étoit pas moins favorable, puisqu'il recéloit leur pillage, puis le dispersoit en divers endroits. Si bien qu'il sembloit, que l'on eût eu dessein de remédier pour un moment, les Commissaires n'étant pas plûtôt partis, que le mal empira, & que les déprédations furent plus grandes

des que jamais. La Flote Vénitienne mit tous ses soins à réprimer ces Corsaires, & à les poursuivre, quand ils faisoient des sorties clandestines. Et le Général Vénier, voiant la nécessité d'user du remède emploié tant de fois par ses Prédécesseurs, publia des défenses à tous les Sujets de Venise, de porter ni vivres, ni marchandises aux Terres de l'Archiduc, qui sont depuis *Fianona* en Istrie, jusque devant le Détroit de *Gliuba* sur le Canal de la Morlaque. Et commanda, que l'on retint tous les Vaisseaux, qui partiroient de ces rivages; ou qui passeroient d'un lieu à un autre, ou qui seroient envoiés d'ailleurs à ces Villes. Cela ôtoit aux Voleurs les moiens de faire tout le mal qu'ils auroient voulu; mais ils ne laissoient pas de réüssir parfois dans quelque entreprise. Car il en est de la Mer comme d'une Forêt, on ne la sauroit garder toute entiére, sur tout dans ce Païs, qui est tout semé d'Isles & d'Ecüeils. Outre que les embouchures ne sont pas si étroites, que la Carte nous les figure: & que l'obscurité de la nuit, & les bourasques de la Mer donnent la commodité de se dérober aux yeux des gardes, principalement à des gens, qui ont comme les Uscoques, la patience d'atendre l'ocasion. Mais il est certain, que l'on prévint bien des maux, & que ceux, que l'on ne pût empêcher, furent vangés, autant que le temps le permit. Or ceux qui liront, que ces Voleurs ont été si souvent poursuivis, ou empêchés de sortir; & que le Commerce a été tant de fois rompu: & verront pourtant un recit des grans & fréquens vols, qu'ils faisoient, ne doivent point croire, que céte Narration se contredise, mais seulement, que les remédes, selon la condition des temps & des lieux, sufisoient bien pour diminuer, & non pas pour extirper les maux.

De

De tous les événemens d'alors j'en trouve un digne d'être raconté, pour avoir donné lieu à divers inconvéniens, que je raporterai dans leur temps.

Un jour, les Barques Albanoises en vinrent aux prises avec deux des Uscoques qu'elles rencontrérent. Mais ceux-ci ne pouvant tenir tête aux autres, qui, outre leur valeur, étoient en bien plus grand nombre, se jetérent à terre, & abandonnérent leurs barques. George *Milansicich*, Capitaine du Château de *Brigne*, l'un des plus vieux, des plus acredités, & des mieux aparentés d'entre les Uscoques de Segna, resta Prisonnier dans ce combat. Cet homme méritoit mille morts pour une infinité de crimes commis dans ses courses, mais on lui conserva la vie pour plusieurs bonnes raisons. Comme il aimoit sur toutes choses sa liberté & ses aises, & qu'il savoit tout le secret, on tira de lui de grans éclaircissemens du passé, & de ce qui se projetoit pour l'avenir. Et sa détention servoit aux Uscoques tantôt de bride, & tantôt d'éperon. Car lors qu'ils espéroient sa délivrance par le moien de quelque Acord, ils se ménageoient beaucoup ; & quand leur ésperance se diminuoit, ils faisoient par vangeance tout de leur pis.

Les quatre années précédentes, il ne s'étoit point parlé d'eux à la Cour de l'Empereur, à cause des afaires, que la Maison d'Autriche avoit alors à démêler, dont il n'est pas besoin que je die rien ici, n'y aiant personne, qui en ait si peu de connoissance, qu'il ne sache, qu'elles, ocupoient si fort l'Empereur & les Archiducs *, que nulle autre ne se pouvoit traiter avec eux. D'ailleurs, Rodolfe étant venu à mourir au com-

* Ferdinand, Archiduc de Gretz, & Maximilien, Archiduc d'Inspruck.

commencement de l'année 1612. les Princes de sa Maison en restérent encore plus acablés. Ainsi, il y avoit peu d'apparençe que de quelques mois ils peussent entendre à aucune négotiation. C'est pourquoi, n'y aiant point de remede à espérer par céte voie, les Vénitiens jugérent, qu'il étoit d'autant plus nécessaire de proceder par voie de fait.

Par la même raison, les Uscoques s'enhardirent à faire de leur pis, parce qu'ils ne craignoient plus, qu'il vint des Commissaires, pour empêcher leurs courses, ni pour emporter la meilleure partie de leur butin, ainsi qu'il étoit arivé autrefois. Et pour surmonter les empêchemens du côté des Vénitiens, ils préparoient force matiére à *Fiume*, pour construire plusieurs barques, & commencérent par une d'une grandeur extraordinaire, semant que l'Archiduc leur permétoit d'en faire six, sous d'autres prétextes, trés-eloignés de la vrai semblance. Ceux de Segna, aprés avoir concerté avec leurs Compagnons de *Novi*, *Lédenisse* & *Brigne*, & s'être associé de certains Sujets du Turc, apelés Carpochiens, gens nés à la peine & la fatigue, & prêts de s'exposer aux plus manifestes dangers, tant ils méprisoient la vie; (lesquels étoient nouvellement venus s'etablir avec leurs familles sur ces rivages, aléchés de la douceur du larcin [a]) firent diverses sorties, sans que les soins du Général Vénitien fussent sufisans, pour les arêter entiérement. Car y aiant beaucoup de passages à garder, & le temps étant trés-incommode pour faire bonne garde, & les Uscoques en si grand nombre, qu'ils pouroient tenter divers passages à la fois, sur tout avec les Carpochiens, qui bravoient les dangers; ce qui ne

[a] Et comme dit Tacite, *similitudine vitæ, & spe ejusdem licentia. Ann. 14.*

ne leur réüssissoit pas un jour, leur réüssissoit un autre, parce que l'empêchement, qu'ils trouvoient dans un lieu, ne se rencontroit pas dans l'autre. a Ils se retiroient dans les Ports Vénitiens, qui n'étoient pas gardés; (Car il y en a plusieurs dans ces Isles, qui sont deserts.) Delá il couroient au butin, & passant tantôt par le Détroit de Novigrade, tantôt pas les Terres de Dalmatie, mais toûjours si à l'improviste, qu'ils ne pouroient être prévenus; ils faisoient de grands maux aux Turcs, & à leurs Sujets Chrétiens. Et sans doute qu'avec l'obstination qui les tenoit, ils auroient fait de grandes choses, si les neiges qui furent tres-hautes céte année-là, & les vens impétueux & continuels du Septentrion n'eussent pas combatu contre eux. Car bien que leurs corps fussent faits à la fatigue, six d'entre eux en moururent dans la seconde sortie, & 40. autres furent ramenés si gelés, qu'ils n'esperoient presque plus d'en revenir. Mais au retour du beau temps, aiant mis pied à terre dans le Territoire de *Zékénigue*, puis aiant pénétré dans le Païs du Turc, ils y firent beaucoup de Prisonniers, & chargés de butin amenérent encore à Segna, partie par terre, & partie par le Canal de la Morlaque, 400. gros Animaux, & 200. petits.

Ils ajoûtérent alors un autre genre d'ofense à leurs rapines. Ils répandirent un bruit dans tous les Lieux de la République, par où ils passérent, & dans tous ceux du Turc, où ils butinérent, qu'ils s'entendoient avec les Ministres Vénitiens, & qu'ils étoient venus au pillage, non seulement avec leur consentement, mais par

a Selon céte Maxime de *Civilis*. *Nec omnia patrandi fiducia, sed multa ausis aliqua in parte fortunam affore.* Tac. Hist. 5.

par convention faite avec eux. Et pour le mieux persuader, ils montroient des Patentes contrefaites avec les signatures & les cachets de ces Oficiers. Ce qui fut cru des Turcs, d'autant plus facilement, que quelques mois auparavant il s'étoit fait en ces quartiers-là divers pillages & represailles entre eux & les Sujets de Venise, comme il arrive d'ordinaire dans les Confins, & qu'il y avoit eu du sang versé de part & d'autre, quoique sans le consentement des Ministres des deux Princes, lesquels au contraire avoient chacun de leur côté réprimé les leurs & fait la réconciliation. Mais les esprits restérent toûjours altérés & prêts à prendre feu sur le moindre soupçon. a La plûpart des Uscoques en crurent autant que les Turcs, par la tromperie de leurs Chefs, qui les aiant assemblés dans la Place publique de Segna au nombre de 1000. ou environ, leur dirent qu'ils avoient parole des Vénitiens, pour courir par Mer sur les Turcs, & les priérent de correspondre à l'honnêteté des Vénitiens. Puis ils leur firent prêter un serment solennel, devant un Crucifix aporté exprés, de ne faire aucun dommage aux Terres, ni aux Sujets de Venise, non pas même aux Turcs, ni aux Juifs, qui passeroient avec des Marchandises sur les Vaisseaux de céte République, & de poursuivre les transgresseurs, quand même ce seroient de leurs parens ou de leurs amis. Et ils en firent malicieusement courir la nouvelle par la Lique & par les autres Provinces voisines : De sorte que le *Bassa* de ces Confins en fit des plaintes au Général Vénitien en des termes extremément piquans, & en donna avis à la Porte.

Com-

a *Ut evenit inclinatis ad suspicionem mentibus, cùm timerent, timebantur.* Tac. hist. 1.

Comme céte trame se faisoit dans un temps, que l'on ne savoit où devoient fondre céte année les armes des Turcs, les Vénitiens crurent en devoit tenir grand compte, voiant bien que le bruit semé, les fausses Patentes, & le serment éxigé, tendoient tous à la même fin de provoquer les Armes Ottomanes contre eux. Ils Jugeoient même, que les Uscoques n'étoient ni les seuls, ni les principaux Auteurs de céte ménée, parce que le Jurement fait en pleine Place, & la construction des barques à Fiumé, Patrimoine de l'Archiduc, montroient évidemment, que le premier branle venoit de ceux qui avoient le gouvernement en main. Joint que c'est une Maxime d'Etat des Ministres d'Autriche, de métre tout en œuvre, pour enveloper Venise dans une Guerre avec le Turc, pour les fins, que chacun peut trés-bien pénétrer. *

Mais les Uscoques, qui s'assuroient de tromper les Dalmatins par ces aparences, & d'en être favorisés, plutôt que traversés, établirent comme une demeure fixe dans les environs d'*Almissa*, d'où ils couroient souvent sur les Turcs. Ceux-ci, aprés avoir envoié protester à ces Habitans, qu'ils se vangeroient sur leurs vignes, leurs maisons & leurs personnes, n'y manquérent pas à la premiére occasion qui leur vint. Ils prirent par droit de represailles dans le Bourg de *Macarsca* 60. Sujets Vénitiens a qui y étoient pour leurs Afaires. D'où il ariva enfin ce qui s'étoit vû déja plusieurs fois par le passé, que le dommage ne tomba pas sur les Infidéles, mais sur les Chrétiens. Néanmoins il s'én ensuivit cela de bon, que les Diférens entre les Sujets des deux Confins

* Ainsi ce n'est pas merveille, si la République de Venise à tant d'aversion pour la Maison d'Autriche.

a Il ajoute de *la Brazza* de *Lesina*, d'*Almissa* & de *Pago*

s'acordérent entierement, quand les ordres de Constantinople furent venus. Les Uscoques voiant donc, qu'ils ne pouvoient plus s'atendre, que les Sujets de Venise s'unissent avec eux, ni qu'il y eût Guerre entre la République & le Turc, ils levérent le masque, & contre leur serment solemnel, courant autour des Isles, pillérent une Barque, qui portoit des Marchandises de Venise à la Foire de *Cherso*, & un *Grip* * de Raguse, chargé pour Venise apartenans à quelques Arméniens Chrétiens, dont ils décapiterent les uns, & firent les autres Prisonniers. De là s'étant retirés avec quatorze Barques en l'Isle d'*Onia*, avant qu'Augustin Canalé, successeur de Vénier, pût envoier pour les en chasser, ils volérent toutes les Barques des Voiageurs, & même celles, où il n'y avoit rien à prendre que des Habits & des Instrumens à naviger, sans pardonner aux Pêcheurs, ni à ceux des Isles, qui passoient pour leurs Afaires. Quand on les eut chassés de là, ils se refugiérent tantôt dans dans un lieu, tantôt dans un autre, sans cesser jamais leurs violences, lesquelles il séroit ennuieux de raconter, ainsi que de dire, comment, aprés avoir été poursuivis plusieurs fois, ils furent contrains d'abandonner leurs Barques & leur Butin, & de se sauver dans les Bois, quoi qu'à grand' peine. Encore d'autres Scélérats se servoient de leur nom, pour commétre toutes sortes de méchancetés. Un certain Jean Libich, natif de *Gliuba*, fit en ce temps-là sur les Terres de la République un vol insigne. Le Provéditeur Général aprenant, qu'il étoit dans le Bourg d'*Artiana*, apartenant à *Gliuba*, y envoia le Gouverneur Paul *Ghini* avec 100. Albanois pour le prendre, comme il fit.
Mais

* Espece de Bateau.

Mais pendant qu'il poursuivoit Libich il en fit suivre & arrêter un autre qu'il voioit fuir, sur le soupçon qu'il en eut. Cet homme declara, qu'il étoit Uscoque, & qu'il y en avoit cinq autres avec lui. *Ghini* résolut de les avoir, comme autant de complices. Mais dautant qu'ils s'étoient retirés en de certaines Maisons avantageusement situées, & qu'ils se préparoient à combatre : ce Capitaine, qui pouvoit les en faire sortir, ou par le feu, ou par un assaut : soit pour épargner leurs sang & leur habitation, ou pour quelque autre cause, les reçût avec promesse, qu'il ne leur seroit point fait de mal, & que si le Provéditeur n'aprouvoit pas sa promesse, il les remétroit dans le même lieu, & dans le même état de se défendre. Le Provéditeur fit bonne justice de Libich. Quant aux cinq Uscoques, sans avoüer, ni dedire *Ghini*, il diféra de répondre, & commanda qu'ils fussent gardés. *a*

Cet accident aigrit fort les Uscoques de *Segna*. Et quoique tous les artifices, dont ils s'étoient servis, pour délivrer *Milansicich* ne leur eussent produit qu'un refus, ou du moins peu d'espérance, ils le comprirent avec les cinq autres dans la demande, qu'ils envoiérent faire de leur élargissement, dont le Vice-Capitaine *Deleo* & les Juges de la Ville furent aussi les intercesseurs. Mais sans leur donner, ni leur ôter l'espérance, il fut répondu, que l'on y penseroit, & que l'on pouroit les contenter, quand il en se-

a) André Morosin au liv. 18. de son Hist. dit, que Ghini aiant reçu ces cinq Uscoques en ôtage les envoia prisonniers au Général Canalé, qui en écrivit au Senat, pour savoir ce qu'il avoit à faire : & que le Senat lui ordonna de les mettre en liberté, *fidem quippè hosti quoque servandam semper*, *Patres existimarunt*, 1612.

seroit temps. Mais les Uscoques ne cesserent point de voler, & quand ils ne pouvoient pas faire un gros butin, ils n'en négligeoient pas un petit, sans se soucier de multiplier les ofenses, qui comme ils n'en tiroient pas grand profit les faisoient soupçonner d'avoir des desseins plus pernicieux qu'à l'ordinaire. Dans céte pensée, le Général *Canale* redoubla ses soins, leva de nouveaux Soldats, & augmenta le nombre de ses Vaisseaux. De sorte que les Terres d'Autriche, qui étoient depuis plusieurs mois sans commerce, & dans une grande disete de vivres, venant à être encore plus étroitement resserrées, en restérent presque tout-à-fait privées. Elles firent donc representer leurs miséres à l'Archiduc avec de grandes éxagérations, & suplier S. A. de les soulager.

Comme l'Election du Roi des Romains venoit de se faire heureusement, l'Archiduc, qui se sentoit délivré d'un grand souci, préta l'oreille à leurs plaintes. Il eût d'abord envie d'envoier encore des Commissaires à *Segna*, pour métre un frein aux Uscoques, se prométant, que les Vénitiens lui correspondroient alors, comme ils avoient fait par le passé. Mais il en fut dissuadé, de peur qu'il ne semblât, qu'il y fût contraint par la crainte de leurs Armes. Il prit donc le parti d'envoier à Venise Etienne *della Rovere*, Capitaine de *Fiume*. Pendant que ce Gentil-homme étoit en chemin, une grosse Tempête, quoique ce fût en plein Eté, fut cause, que les Uscoques sortirent avec 16. Barques, bien résolus de s'exposer à tous dangers, non seulement, pour se recompenser de ce qu'ils avoient perdu par les obstacles du passé, mais encore, pour atraper quelque personne de marque, en échange de qui ils pus-

sent

ſent r'avoir quelqu'un de leurs Priſonniers. Ils furent avertis par un Eſpion, que Jérome Molin retournoit de *Cataro*, où il avoit été Provéditeur. L'avis les réjoüit extrémément, tant pour le Butin, que pour la perſonne, dans la penſée qu'ils avoient, que *Milanſicih*, & les cinq autres, leur ſeroient bien rendus pour un Magiſtrat Vénitien. Ils coururent au plus vite ſur la route, qui leur étoit indiquée, & rencontrérent la Frégate. Mais ils n'y trouvérent que des Meubles; le Noble étant par bonheur deſcendu auparavant à Terre. Rien n'aflige davantage, que d'être truſtré d'un bien, auquel on s'atendoit infalliblement. Comme ces Pendarts croioient déja tenir ce perſonnage, ils s'imaginoient, qu'il leur étoit échapé des mains, autant que s'il y fût tombé. Et la paſſion d'avoir un Oficier Vénitien fut ſi grande, que s'étant mis les uns les autres, comme en furie, ils paſſérent à Rovigno en *Iſtrie*, pour en prendre le *Podeſtà*; mais ce Gentil-homme s'étant ſauvé, ils pillérent dans le Port quelques Barques, qui y atendoient le vent propre pour Veniſe, & tuérent les Marchands & les Mariniers, qui leur réſiſtérent, puis s'en allérent, enragés d'avoir manqué un ſecond coup, & ſe jetérent dans l'Iſle de *Veglia*, où trouvant le Provéditeur Jérome Marcel, qui faiſoit la viſite de *Bèſca*, Lieu, qui dépend de céte Iſle, ils le firent a Priſonnier avec tous ſes Gens, & le menérent avec indignité dans de certaines Grotes auprés de *Segna*, le transférant ſouvent de l'une à l'autre. Où il eſt à remarquer que la Barque, dans laquelle il fut mené étoit celle de Fiumé; dont j'ai parlé.

a 1612. Il fut pris pas George Dannifich dont il a été parlé. Il y avoit environ 300. Uſcoques à céte priſe.

Le Capitaine de céte ville ariva à Venise, en même temps, que l'avis de cét excés. Et certes la conjoncture ne pouvoit pas être plus fâcheuse pour lui, atendu que les insultes des Uscoques n'avoient jamais été si frequentes que céte année, ni même de si grande conséquence, sur tout la derniére, qui mit cét Envoié fort en doute, s'il devoit commencer immédiatement sa négotiation, ou atendre de nouveaux ordres de Gretz; parler de cét accident, ou bien s'en taire. Enfin, il se détermina d'entrer en négotiation, & alla à l'Audience avec l'Ambassadeur d'Espagne. a Il exposa les bonnes intentions de l'Archiduc envers les Princes ses voisins, & sur tout envers la Seigneurie, & dit, que S. A. l'avoit envoié avec un trés-ample pouvoir, pour trouver quelque moien de contenter un chacun, & d'assûrer le repos des Sujets. Puis fit une condoléance cordiale de l'Accident de *Veglia*, & protesta, que ni A. S. ni pas-un de ses Officiers, principaux, ou subalternes, n'y avoit trempé: & que tout le mal venoit de la désobéissance des Segnans. De là il tomba sur le sujet de sa Commission, & se plaignoit de trois choses. Que de certains Marchands de Fiume, qui étoient allés à la Foire d'Albone, sous la Foi publique, avoient été dépoüillés des marchandises, qu'ils y avoient portées. Qu'aprés le serment solemnel, fait par tous les Uscoques, de ne point ofenser la Republique, cinq d'entre eux, Sujets de son Maître, avoient eté pris, & se détenoient prisonniers contre la parole qu'on leur avoit donnée. Qu'un Moine avoit été emprisonné, & dépoüillé de son habit pour paier sa dépense. Il éxagéra fort ces trois griefs, & en demanda la réparation.

Quel-

a Alfonse de la Queva si celebre à Venise.

Quelques-uns trouvérent céte maniére de traiter assés prudente. Car bien que la République eût à faire, non pas trois, mais trois cens plaintes, on sait que personne n'est obligé de dire plus que ses propres raisons. Les autres prétendoient, que cela n'a lieu, que lors que les raisons sont égales de part & d'autre: Mais que dans céte occurrence il sembloit, qu'atendu tous les maux faits par les Uscoques, l'état des Afaires requéroit plutôt des excuses du passé, & des promesses pour l'avenir. Aprés quoi la demande d'une corespondance réciproque auroit été à propos. Mais je laisse cela au jugement des Sages.

Quant aux Points d'Albone & du Moine, qui n'ont pas été racontés en leur temps, dautant qu'ils ne concernent point les Uscoques, & qu'ils sont de peu d'importance, il est besoin de les toucher ici, pour donner une pleine connoissance de ce que cet Envoié traitoit.

La Foire se devant tenir à Albone le 29. de Juin, selon la Coutume, les Telliers de *Fiume* obtinrent un Passeport du *Podestà*, pour la sûreté de leurs Marchandises. Quand elles furent exposées, les Doaniers les saisirent, prétendant que c'étoit de la contrebande, non pas quant aux Marchands, mais quant à la qualité de leurs toiles. Le Sécretaire de l'Empereur à Venise en demanda la restitution, & on lui répondit, que l'on en écriroit, pour en avoir information, & qu'ensuite on feroit ce qui seroit de justice. Cela s'éxécuta aussi-tôt, avec ordre aux Doaniers de conserver ces Toiles en nature. Et pour lors le Sécrétaire en demeura content, esperant, qu'on lui feroit droit, aussitôt que l'information seroit venuë. Et l'on ne devoit pas procéder autrement dans une Afaire, qui n'é-

toit pas une entreprise pour ofenser, mais une prétention de garder l'ordre du Commerce. Ce qui arive tous les jours dans les confins, sans altérer la bonne intelligence, les Diférends étant trés-frequens, non seulement entre les Marchands sujets à un Prince, & les Doaniers sujets à un autre, mais encore entre ceux, qui sont de part & d'autre du même Etat & de la même Ville. Le Sécrétaire auroit bien voulu, qu'avant que de reparler de céte Afaire, l'on eût atendu, que le temps qu'il faloit, pour en avoir la réponse, fût expiré; mais le Capitaine ne voulut point atendre, ou parce qu'il avoit cét ordre dans sa Commission; ou pour avoir plus de plaintes à faire; ou pour quelque autre cause. L'évenement fit voir, que l'avis du Sécretaire étoit bon. Car la réponse vint précisement dans le temps, & l'Afaire se termina par la restitution entiére des Marchandises.

L'autre Point est tel. F. Antoine *da Fiume*, Cordelier, se mit sur une barque de Farine, chargée dans ce Lieu pour Segna. Elle fut découverte par le Fort S. Marc, & arrêtée en éxécution des Bans du Général Vénitien. Le Religieux dit, que la Farine lui apartenoit, & qu'il la portoit au Couvent de son Ordre à Segna. Mais les Bateliers parlérent autrement, nommérent le Marchand à qui étoit la Farine, & dirent, que le Cordelier s'étoit embarqué, pour passer dans les Terres du Turc. En ce temps, on avoit découvert une certaine trame, de celles ausquelles on prête l'oreille sous couleur de piété, & qui se terminent enfin à la mort des pauvres Chrétiens, qui se laissent soulever. Ce Moine s'étant contredit plusieurs fois fut pris pour un espion, & gardé dans ce Fort, où s'amu-

musant à lire avec les Soldats dans ces livres en blanc, a qu'ils ont coûtume d'étudier, il perdit quelque argent, & de petites hardes qu'il avoit. Comme il ne se trouva pas de preuves assés fortes, pour le convaincre, soit qu'il fût trop fin, ou qu'il ne fût pas espion, il fut relâché & mené à Venise, où il comparut, en habit de Cordelier, devant le Prince, & demanda la restitution de ce qu'il avoit perdu dans le Fort, disant, qu'on ne pouvoit rien gagner à un Religieux. On lui ordonna de vaquer aux choses de sa Profession. Et c'est tout ce qui se passa à son sujet.

Les Autrichiens eurent grand soin de publier par tout la plainte des Prisonniers, & ils l'apuioient par les raisons suivantes. Que ces Prisonniers étoient Sujets & sous la protection de l'Archiduc, qui ne pouvoit pas avec honneur abandonner leur défense; Qu'ils étoient retenus contre la parole donnée, en vertu de quoi ils devoient être laissez libres. Que si *Ghini* l'avoit engagée sans le pouvoir, le Droit-des-gens vouloit, qu'il fût mis entre les mains de l'Archiduc. On répondoit, que *Rabata* & & le Général *Pasqualigue* étoient convenus, que les Uscoques, qui iroient en course, ne seroient point protégés. Que *Matieu Thomiz*, serviteur de *Giurissa*, natif de Zara-la Vieille, l'un des cinq, avoit été banni l'année d'auparavant de l'Etat de Venise, pour un meurtre commis en la personne de *Tomas Massusich*: & qu'ainsi il n'y pouvoit r'entrer, ni comme Banni, ni comme Sujet fugitif. Que des quatre autres, deux étoient venus nouvellement du païs du Turc habiter à Segna; & les deux autres, quoique nés dans cete Ville, étoient aussi des Uscoques, qui faisoient métier de cou-

a Je crois qu'il veut parler de tirer à la Blanque.

courir. Outre qu'il ne leur avoit été promis, que de les remétre dans le même lieu, & dans le même état, pour les laisser en liberté. De sorte que l'on ne pouvoit pas prétendre par céte raison, qu'ils fussent entiérement relâchés, mais seulement remenés, & combatus par cent Albanois, qui n'auroient qu'à métre le feu aux Maisons, sans rien risquer. Qu'il n'est pas absolument vrai, que le Prince soit le Protecteur de tous ceux de ses Sujets, qui se trouvent dans le Païs de son Voisin, ne l'étant que de ceux, qui vont chés son ami, ou pour afaires, ou pour un autre bien : mais non, si c'est pour y faire du mal, ou pour accompagner des Bannis, ni s'ils y donnent du soupçon. Car en ces cas ils sont sujets à la Justice du lieu, à raison de leurs crimes. Que si ces coupables ne l'étoient pas à celle de Venise, les Magistrats Archiducaux ne pouroient jamais juger aucun Sujet Vénitien, ou coupable, ou suspect.

D'autres s'étonnoient de céte nouvelle forme de Traiter, dautant que par le passé les Princes & les Ministres Autrichiens avoient coûtume de colorer la demande du rétablissement du Commerce, qu'on leur ôtoit au sujet des Uscoques, en disant, que si la République étoit ofensée par ces Voleurs, elle pouvoit les faire poursuivre par Mer, & faire pendre ceux qu'elle prendroit, sans se vanger sur le Païs Voisin. Ce qui sembloit contredire à la plainte, que l'on faisoit alors de ce qu'on les arrêtoit sur le propres Terres de la République. Mais reprenons la suite des Afaires.

Dés que l'Archiduc eut apris la prise du Providiteur de *Veglia*, il envoia tout exprés à Segna Jean-Jaques *Cesglin*, qui ordonna par un Mandement rigoureux, qu'on lui amenât cét Oficier. A quoi les Uscoques obéirent. Le Commis-

missaire le reçût fort civilement, & le mit aussitôt en liberté, disant, que le Sérénissime Archiduc, aiant apris sa captivité, l'avoit fait partir en poste, seulement pour le délivrer, & qu'il aloit venir d'autres Commissaires, pour punir les coupables. Comme la prontitude de l'Archiduc à réparer la transgression des siens, la diligence du Commissaire à éxécuter ses Ordres, & la pronte obéissance des Uscoques, qui étoient en sûreté dans leurs Cavernes, envers un homme venu à Segna sans armes, & sans forces, avec le seul nom de Commissaire, montrent, que l'Archiduc a des Ministres, qui savent éxécuter ses bonnes résolutions, quand ils veulent: & que les Uscoques, quoique nouris dans les scélératesses, ne sont pas neanmoins rebelles, ni obstinés contre leur Prince, quand il veut absolument être obéï, ou qu'il ne montre pas vouloir bien, qu'on lui désobéisse: ce sont aussi des preuves, que comme il a été aisé à l'Archiduc de remédier à ce desordre, il pouroit, & auroit pû le faire aussi facilement, à tout autre, si les intérets n'eussent pas prévalu, & ne prévaloient pas encore contre le Devoir Chrétien de laisser à chacun le sien, & de bien vivre avec ses Voisins. Et l'on ne sauroit mieux pénétrer au fond de l'Afaire que par cét événement, par où l'on voit clairement les causes des maux passés, & quel est le vrai & propre remède de céte peste.

Aprés la prise du Provéditeur, les Ministres Vénitiens ne se continrent pas, comme auparavant, dans la seule défense des Terres de la République, ni dans la garde des passages: mais ils cherchérent tous les moiens de s'en vanger. Mais aprés sa délivrance, ils se seroient contentés de se tenir sur leurs gardes, comme

ils faisoient auparavant, si les choses arrivées depuis n'eussent pas entrainé d'autres accidens. Car il en est de ces Afaires, comme du mouvement des balances, qui quand une fois elles sont hors de l'équilibre, trebuchent bien des fois, avant que d'y retourner. Lors que le Provéditeur étoit encore dans les grotes, quelques Soldats Vénitiens descendirent à huit milles de Ségna, & mirent le feu à de certains Moulins, qui étoient à l'usage de céte Ville, principalement, à ceux de George *Dannicich*, qui avoit été le Chef de l'entreprise de *Veglia*, & gardoit ce Noble dans les Grotes. Les Uscoques, qui ne pouvoient de leur côté se vanger sur le Païs circonvoisin, qui étoit trop bien gardé, passérent le *Mont-Major*, & entrérent en Istrie dans les Bourgs de *Bergodal* & de *Laviscie*, où ils brûlerent beaucoup de Granges, pleines de Bled & de Foin, puis emmenérent force Bétail, & quantité d'autre Butin. La Milice d'Istrie, irritée de ce Pillage, ne trouva plus à propos de s'amuser à redemander, l'expérience de tant d'années aiant assés montré, que céte voie étoit inutile. Mais ele fit des represailles sur le Château de Boüillon, & sur d'autres Lieux du Comté de *Pisino*, justifiant ce procedé sur ce que, dans ces occurrences, la répétition des choses prises tourne à dommage par l'interposition du temps, dautant que si l'ofensé qui se voit amusé par des remises, en vient à la represaille, les Agresseurs, prenant la longueur du temps à leur avantage, comme si elle avoit éfacé & fait oublier l'ofense, donnent à la represaille le nom de provocation & d'agression: & qu'ainsi il étoit loüable de prendre une pronte revanche, pour s'épargner la peine d'avoir, outre le chagrin de l'ofense, encore celui d'être obligé de se défendre.

Dés

Dés que l'avis de la délivrance du Provéditeur fut à Venise, le Capitaine de *Fiume*, comme si tous les excés des Uscoques eussent été réparés par là, & toutes les causes des autres Diférens ôtées, aiant éxalté l'action de son Prince, comme elle le méritoit, fit instance, assisté de l'Ambassadeur d'Espagne, qu'on lui rendît la pareille, par l'élargissement des Uscoques prisonniers, & par l'ouverture du Commerce, la bonne volonté de l'Archiduc, & tout ce qu'il avoit fait depuis tant d'années, pour contenter la République, méritant bien céte satisfaction. Il ne parla plus, ni d'Albone, ni du Cordelier.

Je ne dois pas ométre ici le recit des discours, que tint cét Envoïé dans les trois mois qu'il fut à Venise, parce qu'ils peuvent donner une grande instruction des pensées, que nourissent ceux, qui gouvernent les Uscoques, & des maximes, avec lesquelles ils les dirigent. Il „ disoit, qu'il demandoit les Prisonniers & le ré„ tablissement du Commerce, seulement, pour „ la réputation de son Maître, qui desiroit fort „ de remédier aux excés des Uscoques, mais „ qui (figuroit-il) ne le pouvoit pas faire, de „ peur que l'on ne crût, qu'il y fût contraint par „ la détention des siens, & par la privation du „ Commerce, la restitution desquels lui ouvri„ roit le chemin. Prométant que l'Archiduc mé„ troit si bon ordre à tout, que desormais il „ ne seroit fait aucun déplaisir à la Seigneu„ rie. Quant aux Uscoques. Ce sont, disoit„ il, des Gens féroces & indomtables, qui ne „ se peuvent atraper, parce qu'ils se sauvent „ dans les Montagnes. De sorte qu'il faut les „ mener par la douceur, plutôt que par la „ sévérité. La délivrance de leurs Compa-

„gnons, & le rétabliſſement du Commerce les a-
„douciront, au lieu que la rigueur les rendroit
„encore plus indociles : Ils ſont nés & élevés
„dans ces lieux, & s'y ſont fortifiés d'une ma-
„niére, que pour les y forcer deux mille qu'ils
„ſont, il faudroit vingt mille hommes. Il a-
„joûtoit, qu'il ne ſeroit pas honnête à ſon Maî-
„tre de faire un ſi grand remuëment pour peu
„de choſe; qu'il ne pouvoit pas même le faire,
„Segna ne lui apartenant pas, mais à l'Empe-
„reur : & que ſi la Place étoit à l'Archiduc, il
„la raſeroit, tant elle lui étoit à charge,
„pour les Commiſſaires qu'il y faloit envoier,
„leſquels lui coûtoient ſix mille écus chaque
„fois ; & que cela étoit arrivé déja ſi ſou-
„vent, que de cét argent la Ville en au-
„roit été achetée deux fois. Que l'Archiduc
„feroit le devoir de Gouverneur, mais que ſi
„l'on vouloit un reméde éficace & durable,
„il faloit s'adreſſer à l'Empereur, qui en é-
„toit le Seigneur abſolu. Que l'on ne pou-
„voit pas faire des Uſcoques tout ce que
„l'on voudroit, & qu'il ne faloit pas auſſi les mé-
„tre au déſeſpoir, eux qui étoient bons Chre-
„tiens, & qui défendoient ce Païs contre les
„Turcs. Que tout dépendoit du temps, &
„de l'ocaſion. Que de certains manque-
„mens ſe devoient excuſer. Que l'Archi-
„duc feroit ce qu'il pouroit, quand on lui
„auroit rendu les Priſonniers, & le Commer-
„ce. Que pour le reſte, l'on en traiteroit
„avec l'Empereur. Par ce langage, il don-
noit une eſpérance certaine d'une entiére ſatiſ-
faction, & prométoit de grandes choſes, mais
inſinuoit en même temps, que l'éfet ne s'en en-
ſuivroit pas, en métant pour contrepoids les
cauſes, qui ſerviroient de prétextes, pour ex-
cuſer

cuser l'inéxécution des promesses. Il sembloit demander une simple formalité, & neanmoins c'étoit tout le nœud de l'Afaire, que le Commerce, dont l'interruption métoit un frein aux Voleries des Uscoques. Mais outre la maniére de traiter captieuse, & même contradictoire, la Personne de cet Envoié ne plaisoit pas beaucoup à quelques uns, qui savoient de certitude, qu'une grande partie du Butin alloit à *Fiume*, dont les Habitans l'alloient querir à *Segna*, afin que les Uscoques ne parussent point là-dedans: & que le meilleur se portoit au Château, où la demi Aune de Satin & de Damas, se donnoit pour un demi-taler. On disoit même, (mais cela n'étoit pas si certain) que les Tapisseries de sa Maison venoient de la Frégate, qui avoit été prise trois ans auparavant dans le Port de *Torcula*.

Mais comme ce Ministre, pour excuser la tolérance, (pour ne pas dire l'aprobation) d'un si grand mal, aléguoit le grand nombre & les forces des Uscoques & le danger de perdre Segna, si l'on se privoit de leur garde: & amplifioit le besoin que l'on en avoit, jusqu'à dire, qu'ils étoient un Boulevard de la Chrétienté, & que nulle autre Milice ne seroit propre à défendre ces Confins contre les Turcs, de la sujétion desquels ils ne s'étoient soustraits, que pour sauver leurs ames & élever leurs enfans dans la vraie Religion; qu'il n'étoit pas juste de les chasser, aprés s'être engagé de parole avec eux, de peur qu'ils ne se fissent Renégats, & telles autres extravagances: le sujet demande que je raconte ici, combien ils sont, & comment ils se gouvernent aujourd'hui, dautant que cela ne se peut connoître par ce qu'ils ont été par le passé, comme étant des Gens, que

que l'inconſtance rend ſujets à divers changemens, & qui ne ſont conſtans, que dans la réſolution de ne point vivre de leur travail, mais de leur pillage. a Par où l'on verra clairement, qu'ils ne ſont redoutables, ni par leur valeur, ni même dignes de paſſer pour Chretiens: & que leur ſervice eſt inutile à la conſervation de céte Frontiére.

Il y a trois ſortes d'Uſcoques à Segna, diſtingués à la Cour de Gretz, par Stipendiaires, de Caſalins, & d'Avanturiers. Les Caſalins ſont ceux, qui ſont nés dans la Ville, & y ont un domicile fixe de pére en fils, à raiſon de quoi on les apelle auſſi Citadins. Et ils ſont au nombre de cent. Il y en a deux cens autres, qui ſont Stipendiaires de nom plûtôt que d'éfet, & ſont diviſés en quatre Compagnies de cinquante hommes chacune, ſous quatre Capitaines, qu'ils apellent *Vaivodes*. Outre ces quatre Commandans, il y a d'autres Chefs d'Uſcoques, titre, qui ſe donne à tous ceux, qui peuvent armer une Barque, pour aller en courſe, A ceux ci ſe joignent par forme d'eſcorte les Vagabons & ceux, qui venant de Turquie, ou étant bannis de la Dalmatie, ou de la Poüille, n'ont pas de demeure ſtable à Segna. Et ce ſont-là les Avanturiers; leſquels obéiſſent aux Chefs des Barques où il ſont emploiés, pour aller butiner. Les Barques ordinaires des Uſcoques peuvent porter chacune trente hommes. Par fois ils en ont fait de plus grandes, où il en pouvoit tenir juſques à cinquante, comme celle qu'ils ont fabriquée céte année à *Fiu-*

a *Vigrum & iners videtur ſudore acquirere, quod poſſis ſanguine parare. Tac. Germ,* Mais au lieu que les Alemans étoient Guerriers, les Uſcoques n'étoient que des Aſſaſſins.

à *Fiume*. Tous les ans, ils font plusieurs sorties générales, à moins qu'ils n'en soient empêchés. Mais il y en a deux plus ordinaires, l'une à Pâques, & l'autre à Noël. Les Uscoques qui sont répandus dans les Terres du *Vinadol*, se joignent dans ces courses à ceux de *Segna*. Alors la Ville n'est gardée, que par quelque peu de Vieillards infirmes. & par des femmes, & des enfans. Les *Vaivodes*, les Soldats riches, & même les Veuves aisées, les Prêtres & les Moines, contribüent aux frais des expéditions générales, & tous ensuite participent au Butin. Il est notoire, que leurs derniéres sorties ont été de quinze à vingt Barques au plus. De sorte que leur nombre, qui est ou plus grand, ou plus petit, selon qu'il concourt plus ou moins d'Avanturiers (plus, quand la Mer est ouverte; & moins, quand elle est fermée) est de six à sept cens hommes de Faction : au lieu que si l'on veut compter les Viellards, les enfans & les femmes, il poura bien monter à deux mille. Il s'augmenta par la jonction des Carampotains, autre race sortie de Turquie. Et certes, ils s'augmenteroit de jour en jour, si l'on ne s'oposoit à leur Pirateries. Car bien des Morlaques s'uniroient avec eux, pour le plaisir qu'il à y a à vivre du bien d'autrui. Et je laisse à pénser, si leur nombre croissant, leurs excés ne croîtroient pas aussi. Les Vénitiens ont été forcés de les persécuter, non pas tant pour les grans & fréquens dommages qu'en recevoient leurs Sujets, & Ceux, qui voiageoient par Mer, que pour prévenir d'autres maux, qu'ils eussent pû faire, si une fois ils fussent devenus terribles par leur nombre, comme il seroit arrivé, si l'on avoit toléré davantage leur licence. Et il est sans doute que si la République n'y eût pas remedié

de

de jour en jour, comme elle a fait, en les bridant, & en les matant, les Turcs eussent été contraints d'y remédier éficacement, & pour toûjours, ainsi qu'ils ont coûtume de faire, quand ils prennent des résolutions. Et si les incursions, que les Uscoques faisoient depuis 80 ans, lors qu'ils habitoient en plus grand nombre dans la Lique, sous se vieux *Comte Pierre Crusich*, ont été cause, que les Turcs ont envahi la Lique & la Corbavie, & que le jeune *Comte Crusich* a enfin perdu *Clissa*: il en eût été de même des Territoires de *Segna*, du *Vinadol* & de *Fiume*, si la République n'eût pas oposé ses forces à la Piraterie des Uscoques. Car bien qu'elle l'ait fait pour la defense du sien, néanmoins c'est ce qui a conservé ce Païs à la Maison d'Autriche, qui l'auroit perdu infailliblement. Chacun sait, que c'est au sujet des Uscoques, que les Turcs ont entrepris la guerre de 1592. qui a duré 14. ans, & a privé la Chretienté d'*Agria*, a & d'une grande partie de la Haute Hongrie, comme aussi de Canise, & de tout le meilleur de la Croatie, outre la perte d'une infinité de Soldats Chretiens. Voila les obligations qu'elle a aux Uscoques.

Ceux-là connoissent assez mal la Carte du Païs, qui disent, que ce sont de braves gens, qui tiennent les Turcs en bride, & sans lesquels cete Frontiére se perdroit. Car il ne se trouvera pas, que depuis 1540. ils aient tenté de faire incursion dans le Païs-Turc, ni de le sacager, ni de combatre aux confins du Territoire de *Segna*, où les Turcs tiennent une garde: mais qu'ils sont toûjours allés furtivement contre eux, en passant par les Mers, & par les Terres des Vénitiens, aux confins desquels les Turcs

a En 1596.

Turcs sont d'ordinaire sans garde, parce qu'il ne s'y soufre point de courses, ni d'un côté, ni d'autre. S'ils ont une grande envie de harceler les Turcs, ils ont la commodité de le faire sur leurs propres Fontiéres, mais ils ne doivent pas passer sur le Païs du Voisin, ni se servir du Territoire de l'Ami à son dommage, contre toutes les Loix Divines & Humaines aiant le leur propre, & leurs propres confins, par où ils peuvent faire de plus prés la même chose. Mais les Uscoques ne sont pas gens à rien faire sans supercherie, ni par un autre motif, que de voler. Et d'ailleurs les Ministres Archiducaux ne tireroient aucun profit, que ces Pirates combatissent sur leurs confins, où ils trouveroient de la résistance sans aucune commodité de voler. La bravoure des Uscoques est de surprendre les foibles, de tuër & de dépouïller ceux, qui ne se défendent pas. Il ne se poura montrer, qu'ils aient jamais défendu un lieu ataqué, & tout le Monde sait avec quelle lâcheté ils s'enfuïrent dans l'assaut de *Petrina*, a & le dommage, que cete infame fuïte causa à l'Armée Chretienne. Personne ne poura dire, qu'ils aient jamais fait une escarmouche, ils ne savent pas même ce que c'est. S'ils sont de beaucoup les plus forts, ils donnent la chasse, autrement on la leur donne toûjours. Ils n'ont jamais empéché une seule incursion des Turcs: Au contraire, c'est chose à savoir, que ceux-ci ont souvent couru jusques à *Segna*, & fait des prisonniers à la vüe de la Ville, & toûjours, dans le temps, que les Uscoques étoient à la picorée. Ce

a Ville forte de la Croatie sur le Kulp, ou la Cupa. Elle fut attaquée par le Comte d'Echemberg, aprés la Bataille de Sisek en 1593. & ce fut dans céte ocasion que les Uscoques s'enfuirent. Céte Place fut reprise par les Autrichiens en 1594.

Ce qui devoit bien obliger les Gouverneurs de la Place à les retenir dedans ; pour ôter céte commodité aux Turcs, si leur part au butin ne leur eût pas été plus chére ; que la défense du Païs.

Mais quand leurs Protecteurs traitent avec des Gens, qui ne sont pas informés de la chose, ils disent, que les Uscoques de *Segna* sont le boulevard de la Carintie, de l'Istrie, & même de l'Italie contre les Turcs, bien que ce soit tout le contraire, les Uscoques ne servant qu'à y atirer les Turcs, qui sont venus souvent jusques à *Gorbnich*, & même entrent dans *la Clana* & *la Piuca*, & encore plus avant, sans que *Segna* puisse les en empêcher. Mais les Turcs se contiennent, parce qu'au retour ils sont assaillis par les gens de *Carlistot*, & les autres Croates d'alentour, qui s'unissent dans ces ocasions, & qui quelquefois les ont taillés en piéces. Et jamais les Uscoques ne se sont trouvés à ces mélées, parce qu'ils étoient toûjours ocupés au pillage. De sorte que le Païs est bien gardé sans eux, qui ne sont bons qu'à provoquer les Turcs. Je fais céte digression, pour montrer, que l'on n'a que faire d'eux pour la défense du Païs, laquelle au contraire ils réndent plus dificile, quoi qu'en puissent dire leurs Fauteurs, qui, comme s'ils racontoient des fables des Indes, veulent faire acroire, que les Turcs ont abandonné plus de six journées de Païs à cause d'eux: & que s'il n'y avoit plus d'Uscoques, ces Infidéles y retourneroient, & devenant plus voisins ne manqueroient pas de faire des incursions. Mensonge, qu'il n'est pas aisé de soûtenir en matiére de choses permanentes & proches, qui se peuvent voir tous les jours. La Lique & la Corbavie, Provinces du Turc, situées sur ces

Confins,

Confins, ſont trés habitées. A entrer d'Ottoſaz, derniére Terre du Roiaume de Hongrie, & qui n'eſt pas à 40. milles de *Segna*, dans la partie de la Corbavie, habitée des Turcs, il n'y a que dix milles encore ſont-ils de la dépendance d'Ottoſaz. Et ce ne ſont pas les Uſcoques, qui les rendent inhabitables aux Turcs, mais bien les Turcs, qui en éloignent les Chretiens, à qui ils apartiennent. Comme cete Frontiére du Turc eſt toute habitée, auſſi, les Uſcoques n'ont jamais oſé y entrer, ni faire habiter la leur, bien loin de faire du dommage au Turc, ſi ce n'eſt en paſſant par les Terres de Veniſe, dautant qu'ils n'en veulent qu'à des Gens déſarmés. L'on nous figure, comme une choſe récente, ce qui eſt arivé une fois, avant l'an 1540. au temps, que les Uſcoques, profeſſant la Milice, & non pas encore le métier de Voleurs harcelérent fort les Turcs, durant trois ans. Mais depuis qu'ils ont Changé la Vertu Militaire en brigandage, ils ont ſoufert, & ſoufrent encore des Turcs les mêmes maux, qu'ils leur faiſoient, quand ils vivoient en Soldats, & non pas en Larons.

Ils ont éxercé la Piraterie avec quelque ſuccés, non pas à cauſe de leur valeur, mais à la faveur de tant d'Iſles, d'Eceüils, & de Ports deſerts, dont cete Mer abonde, tous trés-commodes à tendre des embuches. En quoi conſiſte toute l'habileté des Uſcoques. Il n'y a, qu'à conſidérer les Armes qu'ils portent, pour voir, qu'ils ne ſont ni Soldats, ni bons pour combatre. Pas-un d'eux ne porte aucune ſorte d'Armes défenſives, point de Morion, point de Caſque, point de Piques, ni de Lances. Ils ont ſeulement une Hache, & une Arquebuſe à roüet fort petite, & bien legére, telle qu'il faut à des gens, qui ont plus beſoin de leurs pieds, que de leurs mains. Quel-

ques-

ques-uns ont auſſi un ſtilet: toutes armes propres à leur profeſſion, mais inutiles, pour ſe défendre dans les Garniſons, & pour ataquer en Campagne.

Je me ſuis étendu ſur toutes ces particularités pour ôter le maſque à ceux qui excuſent ſur l'impoſſibilité du reméde un mal, qu'ils fomentent eux-mêmes pour leur profit. Si l'éxemple de *Rabata* n'étoit pas récent, & ſous les yeux de tout le Monde, l'on pouroit déguiſer & pallier la vérité. Sans avoir 20000 hommes, mais ſeulement une legére garde d'Alemans, il fit mourir pluſieurs Chefs des Uſcoques, livra aux Vénitiens les Bannis de leur Etat, chaſſa les indiſciplinables, transféra à Ottolaz les deux tiers des Uſcoques qui reſtoient, & alloit métre fin à tout. a Il ne fut pas tué, lors qu'il y avoit beaucoup d'Uſcoques dans *Segna*, mais quand ils furent réduits au petit nombre, qui s'eſt dit. Et s'ils n'euſſent pas été fomentés par des gens, qui ne pouvoient ſe voir privés du gain, il métoit céte afaire en ſi bon état, au grand honneur dé l'Archiduc, que la bonne intelligence entre les Princes, ne ſe ſeroit jamais altérée.

Mais puiſqu'on nous préconiſe les Uſcoques, pour de bons Chretiens, il eſt bon de dire la vérité. Ils ne ſont pas Lutériens, & Segna n'a point d'autres Egliſes, que de Catoliques. On ne peut pas dire auſſi que leurs Croiance peche dans aucun des Articles, qui ſont controverſés avec les Proteſtans. Mais la pureté de nôtre Religion ne ſoufre pas, que l'on apelle

a Comparable au Grand Pompée, *qui prædones fudit ac fugavit; & quo maturius bellum conficeret reliquias eorum contractas in Urbibus, remotòque à Mari loco conſtituit: ..... Data facultate ſine rapto vivendi, rapinis arcuit.* Paterc. Hiſt. 2.

apelle bons Chretiens ceux, qui ne croient pas, que ce soit pécher, que de voler. Car on ne sauroit nier, qué telle ne soit la croiance de ceux qui persistent dans la Piraterie, non pas quelque temps, mais toute leur vie; non pas par fragilité, ni par ignorance, mais par profession publique, & par succession de Pére en Fils, sans qu'il y en ait un seul, qui fasse autrement; puisque ceux, qui ne vont pas en Mer, (les Vieillards, les Religieux & les Veuves) ont part au butin, & que les femmes tourmentent leurs Maris de pourvoir à l'envi leurs Maisons du bien d'autrui. Et ce qui est plus singulier, c'est qu'ils choisissent d'ordinaire le temps de Pâques & de Noël, pour aller en course. Ce qui montre clairement, qu'ils tiennent le larcin au même rang, que les Chretiens tiennent les œuvres de pénitence. Ainsi, les Uscoques ne peuvent pas se dire meilleurs Chretiens, que les *Cinganes*, [a] qui professent le larcin. Au contraire, ils sont pires, puisqu'ils font des meurtres, au lieu que les Cinganes s'en abstiennent.

Mais pour reprendre le fil de l'Histoire, que j'ai interrompu, pour rendre témoignage de la vérité, quand les Ministres de Gretz virent, que leur Envoié ne pouroit obtenir le rétablissement du Commerce, que l'on ne remediât éfi-

cace-

[a] Les Cinganes, ou Cingares, sont des Vagabons ramassés de divers endroits, lesquels vivent de Larcin, comme n'aiant ni feu, ni lieu. Leurs Femmes disent la bonne avanture. En Grece & en Dalmatie ils apellent Cingares tous les Egiptiens Chretiens. Mais veritablement les Cingares sont une Troupe de Gens de divers *Païs* qui vivent de leurs tours de souplesse, & parlent un Langage, qu'ils ont forgé entr'eux, pour paroitre Gens misterieux au menu Peuple, pendant qu'ils le dupent.

cacement au mal : ſoit qu'ils ne le puſſent faire, faute d'Argent, pour paier la Milice ; ou qu'ils ne le vouluſſent pas, à cauſe de leur intérêt particulier. & peut-être auſſi, pour maintenir leur prétention ſur la Mer-Adriatique : ils réſolurent de s'adreſſer à l'Empereur. Ils envoiérent donc à Vienne faire des plaintes contre les Vénitiens, comme ſi les Terres de l'Archiduc euſſent été aſſaillies, non ſeulement les premiéres, mais toutes ſéules: ſupliant l'Empereur de les aider de ſon autorité, tant pour obtenir la réparation des dommages, que pour faire délivrer ſes Païs Patrimoniaux, & les lieux apartenans à la Couronne de Hongrie, privés du Commerce, & aſſiégés, au grand deshonneur de S. M. qui en eſt le ſuprême Seigneur, & de leur Maître. Mais l'Empereur aiant été informé de tout par l'autre Partie, qui lui avoit remontré, que tout le mal venoit de l'obſtination de la Garniſon de *Segna*, qui vouloit à toute force s'enrichir des biens des Marchands & des Peuples: & de la connivence des Gouverneurs de ces Lieux : Que la République, faute d'autres moiens d'obvier aux pertes de ſes Sujets, tenoit des gardes ſur céte Mer, non point pour préjudicier à la Dignité Impériale, mais pour conſerver ſon propre bien : Et que les Uſcoques, ne pouvant ſortir par Mer, avoient paſſé les premiers en Iſtrie, & y avoient brûlé & ſacagé pluſieurs Fermes (Ce qui avoit obligé la Milice Venitienne de faire des repreſailles.) L'Empereur demeura content: Et ſa Cour vit tres-bien, qu'il n'étoit pas poſſible de faire ceſſer le deſordre, ſi l'on n'en ôtoit la premiére cauſe. Il fut donc réſolu dans le Conſeil, d'y remédier par la voie d'un Trai-

Traité, & de faire en ſorte, que de part & d'autre l'on s'abſtint de toutes hoſtilités ; avant que de parler du rétabliſſément du Commerce. L'Empereur délibera d'envoier à *Segna* le Baron de Trautmanſtorf, Perſonnage de Valeur & de réputation, avec de l'Argent, pour remédier au mal. Céte reſolution, qui auroit fait un bon commencement, ne s'éxécuta point, parceque l'Archiduc n'y voulut pas conſentir, s'ofrant de métre un Oficier de ſa main, fait à l'Uſage du Païs, & aux maniéres des Uſcoques, lequel feroit tout ce qui ſeroit néceſſaire. Et c'étoit tout juſte le contraire de ce qu'il faloit, ne s'agiſſant plus de gouverner les Uſcoques, comme l'on avoit fait par le paſſé. Mais auſſi cela fit voir, de qui dépendoit le reméde, puiſque la réſolution de l'Empereur, quoique publiée & aprouvée, reſta ſans éfet, aprés que l'Archiduc eût fait ſa réponſe. Et l'ardeur, avec laquelle le Conſeil de l'Empereur s'étoit mêlé de céte Afaire, ſe refroidit de telle ſorte, qu'il ne ſe parla plus, que S. M. voulût s'en charger, mais ſeulement, que ſi l'Archiduc commençoit d'y travailler, par le moien de quelque Envoié exprés, l'on y métroit la derniere main, quand S. A. ſeroit à Vienne.

La Seigneurie de Veniſe fit publier dans ſon Armée, que les Vaiſſeaux euſſent à s'abſtenir de toutes Hoſtilités, mais à faire la garde ſans ſe relâcher. Et en même temps l'Archiduc commanda à ſes Sujets de ne faire aucun tort à ceux de la République. Il députa auſſi deux Commiſſaires, comme il avoit fait ſouvent par le paſſé. Je n'aſſurerai pas, à quel deſſein c'étoit, mais je dirai bien, que ce nombre empêchoit l'éxécution, par la diverſité

des avis, ou du moins la retardoit tant, que les Gens se lassoient de poursuivre leurs instances. Outre cela, les Commissaires furent expediés lentement, à l'ordinaire, pour éluder la réparation du mal passé, comme d'une chose de trop vieille date, & déja mise en oubli.

Mais durant trois mois, qui s'écoulérent depuis la publication de la suspension des Actes d'hostilité, jusques à la fin de l'année, & même aprés que les Commissaires furent arivés dans le Païs, les Uscoques ne cessérent point, toutes les fois, qu'ils purent se soustraire aux Gardes, d'aller en petit nombre au Pillage, & raportérent toûjours leur Butin à *Segna*. Ensuite, ils firent de plus grandes incursions dans l'Isle de *Pago*, puis dans celles d'*Arbe* & de *Veglia*, où ils dérobérent en plusieurs fois force Vin & force Bétail. Prés de *Zara* la vieille, ils volérent une Marsillane, & dans le Canal de la Morlaque ils pillérent un Grip & une Frégate, qui portoient des Marchandises & de l'Argent, & leur ôterent jusqu'aux instrumens, qui servoient à naviger. Et c'est une chose digne d'être raportée, qu'un jour qu'ils retournoient avec le Butin d'une Barque de *Chiozza*, étant poursuivis d'une Galére, & s'étant sauvés dans le Port de *Segna*, ils ne furent pas reçus dans la Ville, par la Porte de Mer, par où l'on entroit d'ordinaire: mais ils firent le tour de la Ville pour entrer par la Porte de Terre. Et quand la Galére fut partie, ils allérent querir tout à leur aise leur Butin, qu'ils avoient laissé dans leurs Barques, & le portérent chés eux.

Dans un si grand nombre de Courses, ils eurent le bonheur de n'être surpris que deux fois par

les

les Gardes, qui les contraignirent de laisser & Barques & Butin ; & de se sauver dans les Bois. Et peut-être auroient-ils eu de pires rencontres, sans la Maladie, & puis la mort du Général Canalé, *a* laquelle fit relâcher l'Ordre exact qu'il faisoit observer.

Les Commissaires Archiducaux s'arretérent longtemps à *Fiume*, où ils s'ocupérent à faire des Procés Verbaux, pour vérifier la valeur des dommages faits aux Autrichiens en Istrie, lesquels, à leur compte, montoient à 200000. Ecus. Il n'y a personne, qui ne puisse se montrer Créancier de beaucoup, en ne métant point ses détes en ligne de compte. Si l'on métoit dans la balance les dommages reçus des Uscoques depuis peu d'années, ils se trouveroient monter à dix fois autant. Mais les Commissaires amplifiérent les dommages reçus, & laissérent à d'autres à discuter ceux que les Autrichiens avoient faits. Aprés cela, ils apellérent le Capitaine de *Segna*, les Vaivodes des Uscoques, & les Principaux de la Ville, ausquels ils commandérent de la part de l'Empereur & de l'Archiduc de ne point sortir, sous peine de la vie, puis déposérent le Capitaine pour avoir eu part au desordre. C'est en ces termes qu'ils en écrivirent au Capitaine de *Fiume* résidant à Venise. Ils lui mandérent aussi, que les Chefs des Uscoques, & les principaux Bourgeois avoient promis d'observer religieusement ces défenses, & qu'eux Commissaires y tiendroient la main. Qu'ils ne restoit plus qu'à punir sévérement les Malfaiteurs pour le passé, mais que cela se diféroit conformément aux Ordres de l'Archiduc, jusques à ce que les Diférens avec la

a En 1612.

République fussent terminés : & qu'alors le Capitaine seroit aussi puni. Qu'ils avoient demandé de l'Argent, pour paier la Garnison, & mis si bon ordre à tout, que les Uscoques ne feroient plus de mal. Mais l'on n'en est jamais venu à l'éxécution. Et l'on a sû depuis, que le Capitaine avoit été démis de son consentement, & mis dans une autre Charge.

Aprés que celui de *Fiume* eut fait son raport à la République, & eut obtenu, que Filippe *Pasqualigue*, qui devoit aller Général en Dalmatie, pût relâcher, ou entierement, ou autant qu'il jugeroit à propos, la Garde des Passages, quand il auroit vû de ses propres yeux les choses en si bon état, qu'il fût assuré de ne pouvoir être ofensé : Il partit de Venise, dautant que la conclusion de l'Afaire étoit remise à la Cour de Vienne. Lorsqu'il fut de retour à *Fiume*, il raporta aux Commissaires, qu'à son Audience de congé on lui avoit dit, que l'intention de la République étoit, & seroit toûjours de vivre en bon Voisin avec l'Archiduc, pourvu qu'il reprimât les Uscoques; & que quand même cela ne se feroit pas, le Sénat surmonteroit encore céte dificulté, comme il avoit fait d'autres plus grandes.

Pasqualigue, qui savoit, comment il faloit se prendre à céte Afaire, & vouloit se servir de tous les moiens convenables, écrivit de Dalmatie à ces Commissaires, racontant tous les maux faits à sa République, contre la parole donnée à Vienne & à Venise, & les priant fortement d'y remédier pour leur honneur. Ils répondirent honnêtement, qu'ils avoient apris avec déplaisir divers excés des Uscoques,

qu'ils

qu'iis ne savoient pas encore, & que dans quatre jours, ils iroient à *Segna*, pour châtier les Coupables, & faire rendre le Butin, sur tout si les Interessés y comparoissoient, pour donner une information plus claire & plus ample. Mais sans aller à *Segna* le Baron Ausperger, Principal Commissaire, s'en retourna à la Cour, aiant achevé sa Commission, qui étoit de prendre information des dommages faits par les Vénitiens. Daniel *Gallo* fut envoié en sa place, & alla avec Cheslin, & une escorte de 150. Soldats à *Segna*, d'où Vincent Craglianovich & George Dannicich étoient partis avec environ 40. des leurs au seul bruit de leur venuë. Ces Commissaires firent publier un Mandement, que les Poüillans, les Dalmatins, & les autres Etrangers, qui avoient pris demeure à *Segna* eussent à sortir dans le terme de huit jours avec leurs Familles: & créérent Capitaine de la Ville, Nicolas *Frangipane*, Compte de Tersatz, apellé des Uscoques *Micleos Terzatzi*, Echanson de l'Archiduc. Jusques là le changement de Capitaines n'avoit fait qu'empirer le mal, parce que les nouveaux n'avoient par moins d'envie, que les autres, de participer aux Larcins. Au contraire, ils entroient dans ce Gouvernement avec encore moins d'estime, & plus d'avidité de s'enrichir. Toutefois, on ne laissa pas de concevoir quelque bonne esperance de celui ci, qui étoit une jeune-homme bien né. Et comme il étoit Seigneur du Château de *Novi*, peu éloigné de *Segna*, l'on se persuadoit, qu'il ne manqueroit pas de bien régler toutes choses, d'autant plus qu'on savoit, qu'il prétendoit trouver bien son compte à de certains Bois. Mais d'ailleurs on suspendoit son Jugement, sur ce qu'il

etoit naturel du Païs ; & sa maniéré fort semblable à celle des autres Uscoques. Sa premiére action fut de les assembler tous dans la Place, & de leur dire, comment il vouloit gouverner, protestant, qu'il ne leur permétroit point d'aller en course, ni de faire rien de contraire au devoir de bons Chretiens, & qu'il entendoit d'être obéi ponctuellement, dût-il en perdre la vie. Il leur promit, qu'à l'avenir ils seroient paiés, & dit, que si la paie leur manquoit, ils s'en prissent à lui seul. En exécution de l'Ordre des Commissaires, il fit sortir de *Segna* cent Uscoques Avanturiers, qui se retirérent avec leurs Familles sur les Rivages de de *Selze* & de *Cerquinizza*, entre *Buccari* & *Novi*. Ce qui étoit tirer des Colonies de Larons de la Métropole des Pirates, d'un nid en faire plusieurs, & faciliter encore le Brigandage.

Ensuite ce Capitaine & le Commissaire *Gallo* (*Cheslin* étoit déja parti) firent publier en présence de tous les Stipendiaires, assemblés dans la Place au Son du Tambour, un long Mandement, portant défenses de piller les Chretiens, ni les Turcs. Sur quoi ils se mirent tous en rumeur, criant, qu'ils ne pouvoient pas vivre de la paie qu'on leur donnoit ; qu'on leur en donnât donc une plus grosse, ou qu'on leur laissât la liberté de courir. Quand le tumulte fut un peu apaisé, le Capitaine répondit, que la paie seroit plus que suffisante, quand ils s'abstiendroient de joüer & de s'ennivrer. Qu'il faloit, qu'ils s'en contentassent, s'ils vouloient rester à *Segna*, & que ceux, qui ne se trouveroient pas assés paiés, n'avoient qu'à s'en aller, que la porte étoit ouverte. Là dessus, ils redoublérent leurs

cris,

cris, se plaignant, qu'on leur devoit plusieurs paies, & qu'on leur rognoit encore si peu qu'on leur donnoit. Ils remontroient, qu'il s'étoit fait un pareil Edit en 1606. avec promesse & serment de leur donner leurs paies toutes entiéres, mais que cela ne s'étoit jamais éxécuté. Dans une si grande confusion, il falut rompre l'Assemblée, de peur qu'il n'arrivât quelque accident sinistre. Ensuite, les Séditieux furent facilement apaisés par leurs Chefs, & celui, qui s'y emploia le plus éficacement, fut George *Dannicich*, nouvellement retourné à *Segna* avec ses Compagnons, aprés avoir obtenu un pardon général. Les choses étant dans ces termes, *Gallo* partit, faisant courir le bruit, qu'il viendroit d'autres Commissaires, pour en faire davantage. Et il ne se parla plus, ni de la restitution du butin, ni du châtiment des Coupables, promis au Général Pasqualigue, Et tel fut le succés de céte Descente des Commissaires à *Segna*, si long-temps atenduë, laquelle aboutit seulement à des défenses, & à des menaces de châtiment, puis à des pardons, sans avoir puni aucun des Transgresseurs de leurs bans de la moindre peine, bien qu'il y en eût plusieurs, & même notoires. Ils tinrent seulement les portes de la Ville fermées trois jours, pour avoit André *Ferletich*, fameux Chef, & grand Scélérat. Ce qui se fit pourtant d'une maniere, qu'il fut quasi manifeste, qu'il étoit obligé de son évasion, à ceux même, qui avoient ordonné sa prise. Tout cela fit craindre aux gens prudens, que céte Afaire n'empirât, étant la coûtume des Mal-faiteurs de se gouverner avec plus de retenuë, tant qu'ils ne savent pas les moiens de se soustraire à la rigueur de la Ju-

Justice, au lieu qu'aprés avoir experimenté, que la Justice ne peut ou ne veut pas tout de bon les réprimer, ils perdent toute crainte, & par la certitude de l'impunité, osent faire des choses, à quoi ils n'auroient jamais osé penser a & leur audace croît à mesure, que l'on fait semblant de les reprimer, ou de les châtier.

Au commencement de l'année 1613. l'Archiduc ariva à Vienne, acompagné du Capitaine de *Fiume*, du Baron d'*Echemberg*, & de quelques autres Ministres, tous bien résolus entre eux de ne pas passer plus avant, que les Commissaires envoiés à *Segna*, & de laisser aller les choses, comme elles alloient auparavant. Pour cet éfet, ils firent deux nouvelles demandes. L'une, que les dommages faits par la Milice Vénitienne aux Terres de l'Archiduc en Istrie fussent paiés, & qu'il ne fût point parlé de ceux, que les Sujets de Venise avoient reçus. L'autre, que les Autrichiens eussent la navigation libre. Céte seconde sufisoit, pour porter la Negotiation, non seulement en longueur, mais à perpétuité. Car c'étoit une pretention forgée par l'Empereur Ferdinand, & traitée à sa priére, mais reconnuë mal fondée : puis renouvellée par l'Archiduc Charles, & maniée à la Cour de Maximilien & de Rodolfe, avec aussi peu de succés. Quant à la premiére demande, il ne paroîtra pas vrai-semblable, que la réparation des dommages ait éte proposée, seulement pour une des Parties, l'une & l'autre aiant les mêmes raisons de la prétendre, mais il faut savoir la diférence qu'ils y métoient. Ils di-

a *Si velis, quod nondum vetitum est, timeas ne vetere. At si prohibita impune transcenderis, neque metus ultra, neque pudor est.* Tac. ann. 3.

disoient, que les Vénitiens avoient été endommagés par des Particuliers, contre la volonté publique; mais que les Archiducaux l'aiant éte du consentement des Ministres publics, ils devoient être indannisés par le Public: au lieu que de l'autre côté il faloit entendre auparavant les raisons des Interessés.

Mais les Conseillers Impériaux; sur tout ceux, qui étoient de la main de l'Empereur, ne l'entendoient pas de la sorte. Au contraire, ils desiroient fort un bon Acommodement. Car considérant, combien l'on avoit porté de plaintes à Sa Majesté Impériale, depuis la suspension des Hostilités, acordée à sa priére: & que les Uscoques n'avoient point cessé de voler, & faisoient tous les jours de nouvelles insolences: & se souvenant aussi, combien les Empereurs Maximilien & Rodolfe avoient oüi de plaintes, ils jugeoient nécessaire d'ôter ce chagrin à leur Maître.

Ce Prince & son Conseil s'apliquérent durant quelques jours à entendre les raisons des Ministres de l'Archiduc, lesquels se plaignoient de la détention des Uscoques dans le Bourg d'*Artina*, & de ce que les Vénitiens prétendant avoir été ofensés par les Uscoques, s'étoient vangés sur les autres Sujets de Son Altesse, & sur ses Etats Patrimoniaux, qui n'apartenoient point à la supréme Lieutenance de Croatie. Ils disoient, que l'Archiduc, aiant envoié le Capitaine de *Fiume* à Venise, il n'avoit reçu aucune satisfaction, bien qu'il en eût donné plusieurs. D'où ils concluoient, que sa réputation y étoit blessée, & qu'ils ne pouvoient rien faire de plus, que l'on ne l'eût rétablie. Pour cela, ils demandoient quatre

choses. Que les Prisonniers fussent relâchés, Que le Commerce fût rendu aux Terres assiégées. Que la Navigation fût libre aux Archiducaux : & qu'ils fussent dédommagés. Aprés quoi l'Archiduc acheveroit ce qui restoit à faire pour remédier totalement. Certes, il y a à s'étonner de céte promesse absoluë du reméde total. On ne disoit plus qu'il fût besoin de l'autorité de l'Empereur, comme suprême Seigneur de *Segna*, pour apliquer le reste du reméde : au lieu que toute l'année précédente le Capitaine de *Fiume* representoit, que les procédures faites par les Commissaires, étoient tout ce que l'Archiduc pouvoit faire, reservant le surplus à l'Empereur.

Aprés de longues consultations, l'Empereur fit entendre à l'Ambassadeur de Venise, [a] qu'il vouloit métre fin à tous les diférends, comme Médiateur & Conciliateur entre les deux Parties. Qu'aiant apris tous les Griefs & toutes les demandes de l'Archiduc, il desiroit savoir aussi les intentions de la République. L'Ambassadeur ne voulut faire aucune plainte particuliére du passé, peut être parce qu'il croioit superflu de parler de choses, qu'il suposoit être manifestes. Mais il s'acrocha aux demandes. Sur la Navigation, il dit, que c'étoit une Afaire, dont sa République ne refuseroit pas de traiter de nouveau, mais que n'aiant point de connéxité avec les Uscoques, il ne faloit pas confondre ensemble des matiéres si diférentes. Sur le dédommagement, il repondit, qu'il devoit être réciproque, & la restitution commencée par célui, qui avoit été le premier à faire dommage. Il demanda aussi, que tous les Voleurs, & tous ceux, qui in-

[a] C'étoit Jerôme Sorance.

inquiétoient leurs Voisins, fussent chassés de *Segna*, & n'y fussent plus reçeus, ni les Baunis de l'Etat de Venise, & les autres Scélérats. Que l'on y mît une Garnison d'une autre Nation, laquelle fût paiée réglément, & un Gouverneur, Homme-d'honneur & desinteressé. Que toutes les Barques de course fussent brûlées, & que desormais il ne s'en fabriquât point, ni à *Segna*, ni dans tous les environs, puisque l'on n'en avoit pas besoin pour se défendre en Mer, où l'on n'avoit rien à craindre. Outre que ces Barques, au lieu d'être plus utiles, le sont moins que les communes, pour porter des vivres & des marchandises.

Aprés diverses conférences tenües avec les deux Parties, mis à part les points, qu'il n'étoit pas saison de traiter, il sembla à l'Empereur, que les diferends pouvoient s'acorder en la maniére que je dirai. Il envoia son Vice-Chancelier à l'Ambassadeur, pour lui dire, que l'Archiduc avoit accepté presque tous ses Articles, & avoit donné sa parole, que la République ne seroit plus molestée. Que l'Empereur entendoit, que cela fût éxécuté, & lui prométoit que tout se passeroit à l'amiable. Que comme l'on n'avoit jamais parlé si clairement, il pouvoit s'assurer, que l'Afaire iroit tres-bien. Ajoûtant, que la République devoit correspondre de sa part en levant le Siége, & en rendant les prisonniers. Le Vice-Chancelier lui présenta un Ecrit en Italien, contenant les promesses de l'Empereur & de l'Archiduc, en ces termes.

L'Illustrissime Vice-Chancelier a dit par l'ordre de l'Empereur, que le Sérénissime Archiduc Ferdinand s'est declaré sur les points suivans,

écrits par lui Vice-Chancelier dans le Conseil d'Etat. Que Son Altesse promet à sa Majesté, que la Mer sera nétoyée des Pirates de *Segna*, & des autres Lieux de son obéissance, & qu'il ne sortira plus de gens de *Segna*, ni des environs, pour troubler la Navigation, ni les Voisins, sous peine de la vie. Que les scélérats seront absolument chassez de *Segna*, où il y a déja un Gouverneur, homme de valeur & désintéressé. Que Son Altesse aiant déja commencé d'y métre une Garnison Allemande soudoiée, Elle continuëra de l'augmenter, ce qu'Elle ne fait pas pour le présent, parce qu'Elle ne veut pas qu'on croie, qu'Elle y soit contrainte : mais que Sa Majesté Impériale fera si bien, que toutes ces promesses seront ponctuellement éxécutées, quand la Sérénissime République relâchera les prisonniers, & levera le Siége qu'Elle a mis, afin que la Navigation & le Commerce aillent comme auparavant, & que l'on entretienne un bon voisinage. Que pour l'Article de la libre Navigation de la Mer, Son Altesse, ainsi que le Seigneur Ambassadeur, veut bien le remétre à un autre Traité.

La résolution prise à Vienne fut agréée sans peine à Venise, & pour correspondre aux bonnes intentions de l'Empereur & du Sérénissime Archiduc, & montrer de la considération pour la Maison d'Autriche, il fut ordonné à Pasqualigue de retirer les Gardes de devant *Segna*, *Fiume*, & les autres Lieux, & de laisser le Commerce libre aux Autrichiens, ainsi qu'il l'étoit avant les accidens survenus ; & de faire consigner les prisonniers à qui Sa Majesté commanderoit. De quoi l'Ambassadeur eut Commission de donner avis à Sa Majesté impériale.

le. L'ordre ariva au Général Vénitien le 2. de Mars 1613. & fut éxécuté le même jour, au grand contentement des Archiducaux. Et par bonheur l'Empereur eut aussi ce jour-là l'avis de la résolution du Sénat, qui lui fut d'autant plus agréable, que sa Cour n'espéroit pas, que Venise dût accepter des conditions, dont elle n'avoit jamais voulu se contenter auparavant. Sa Majesté montra le gré qu'Elle en savoit à la République, non seulement en loüant ce Decret, immédiatement suivi de l'éxécution, mais en prométant, en foi d'Empereur, que de ce côté-là Venise ne recevroit desormais aucun déplaisir. Il fit tout savoir à l'Archiduc, qui étoit déja parti de Vienne, fortement exhorté à l'observation de ses promesses; & commanda au Comte de Zrin de ne point retirer de Corsaires, ni de Larons dans ses Terres du Vinadol, sous peine d'en perdre le Fief. Puis il fit dire à l'Ambassadeur, que l'on avoit écrit à Gretz, au sujet des prisonniers, & que l'on régleroit la maniére de les recevoir, aussi-tôt que la réponse en seroit venuë.

Cependant, le Sécrétaire de l'Empereur à Venise de l'ordre exprés de l'Archiduc, y donna part de ce qui s'étoit déja fait à *Segna*, pour remédier aux maux passés, & de la ferme résolution où se trouvoit Son Altesse, d'observer entiérement toutes les choses promises à Vienne, & de vivre en bon voisin. Témoignant aussi la joie qu'elle sentoit de leur commun Acommodement.

Il ne seroit pas facile de dire, lesquels étoient les plus joieux d'un Acord, si heureusement conclu aprés tant de dificultés rencontrées de part & d'autre, les Peuples, & sur tout les

Insulaires de Dalmatie, ou des Autrichiens leurs Voisins. Si ce n'est que ceux-ci en avoient réellement le profit par l'ouverture du Commerce, dont la privation leur causoit tant d'incommodités: au lieu que les Sujets de Venise n'avoient que l'espérance du repos. Encore n'osoient-ils s'en flater, qu'ils ne vissent quelque commencement d'exécution qui les y confirmât, comme de brûler les Barques de course, ou chasser les Uscoques Avanturiers, non seulement de *Segna*, mais de toute la Contrée; ou assigner un fond pour le paiement de la Garnison. Les plus sensés tenoient même, que ce repos seroit incertain & flotant, jusqu'à ce que ces Marines fussent entiérement nétoiées des Uscoques: ensorte qu'ils n'y pussent plus revenir, ou qu'ils fussent si bien dans un autre lieu, qu'ils n'en dussent pas même avoir l'envie. Car ils tenoient pour certain, que céte mauvaise plante répulluleroit, & se multiplieroit de la moindre racine qui en resteroit, ainsi qu'on l'avoit éprouvé par une infinité d'expériences durant le cours de tant d'années.

Il se trouvoit aussi des gens, qui faisoient dificulté de croire, que les Vénitiens eussent consenti à un Acord fondé seulement sur des promesses, qu'ils avoient si constamment rejetées, aprés les avoir expérimentées, tant d'autres fois, vaines & inéficaces; ni qu'il se fussent contentés de faire l'échange du rétablissement actuel du Commerce pour une promesse, qui par mille accidens pouvoit rester sans éfet. Quelques-uns trouvoient ce Traité mal-proportionné, & sans forme, remarquant, que le progrés en étoit diférent du commencement, & que la fin n'en correspondoit ni à l'un, ni à l'autre. Car au commencement on parla de l'Em-

l'Empereur, comme de celui, à qui seul il apartenoit d'apliquer de sa main Roiale, un reméde durable aux inconvéniens, celle de son Lieutenant ne sufisant pas pour couper la racine, mais seulement, pour refréner en partie la violence du mal. Ce qui fit, que l'Empereur se mit en devoir d'y remédier, en députant Trautmanstorf pour cet éfet, comme j'ai dit. Mais dans le progrés, il s'en mêla seulement comme Médiateur, & sur la fin il servit de caution, sans qu'il y eût moien de discerner le Garant d'avec l'Obligé principal, à cause de l'étroite liaison de parenté & d'intérêts entre l'Empereur & l'Archiduc.

On ne sauroit pénétrer dans le secret des Princes, *a* & les Particuliers ne peuvent juger sainement de leurs actions, non pas tant faute d'avoir l'esprit capable des Afaires publiques, que parce que la plûpart des causes, qui font agir les Princes, étant cachées, il est impossible de fonder un jugement solide sur la seule partie qui en paroît. *b* Toutefois à en juger seulement par les causes, la délibération des Vénitiens semble prise avec beaucoup de prudence. Car comme les Vertus héroïques de l'Empereur, & le zele ardent & sincére, avec lequel il s'est porté à terminer une Afaire si épineuse, ont fait éspérer beaucoup de son interposition, elles pouvoient bien aussi induire à faire plus de fond sur sa parole, que l'expériénce du passé n'avoit montré, que l'on en dût faire sur la promesse

a *Abditos Principis sensus exquirere, illicitum anceps. Tac. Ann 5.*

b Il en est des actions des Princes, comme des grans fleuves, dont on ne connoit pas la source, bien qu'on en voie le cours. On ne connoit trés souvent, que les prétextes qu'ils prennent.

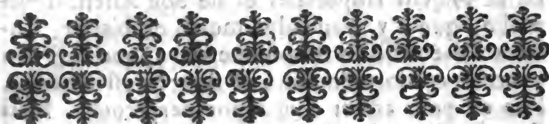
meſſe des précédens Empereurs. Outre qu'il eſt ſouvent néceſſaire de régler les délibérations, non pas ſelon ce qui eſt vû ſeulement par les clair-voians, mais ſelon ce qu'enſeigne la prudence ordinaire. Certes. ç'eût été une trop grande dureté que d'éxiger une plus grande aſſurance de la premiére parole d'un Prince ſi religieux, & ſi juſte. Et quiconque conſidérera, comment l'on a coûtume d'en uſer avec les nouveaux Princes, conviendra, qu'il faloit honorer l'avenement de Matias à l'Empire, en déférant à ſa premiére promeſſe, d'autant plus que lui & les Conſeillers de ſon choix avoient procédé dans céte Afaire, avec tant de chaleur & de ſincérité, que les Miniſtres du Regne précédent s'en étonnoient, & que Barwitz, cet ancien Sécrétaire, diſoit avec admiration & plaiſir, que l'Afaire des Uſcoques n'avoit jamais été en ſi bon état, & que l'Empereur & ſes Miniſtres étoient réſolus de la terminer, pour n'en être plus importunés.

Et véritablement, dans les précédens acords des diférends nés au ſujet des Uſcoques, ſous les régnes de Maximilien & de Rodolfe, il y eût diverſes promeſſes de ces Princes, ſoit de bouche, ou par écrit, de remédier au mal, en coupant la racine, c'eſt à dire, en éloignant tous les Uſcoques de céte Côte de Mer, ſi les autres moiens ne ſe trouvoient pas ſufiſans. De ſorte que quand le mal renaiſſoit, ou ſe rengrégeoit, on s'éxemtoit de le déraciner, ſous prétexte, qu'il reſtoit d'autres remédes à eſſaier, leſquels on diſoit être ſufiſans. Et l'on avoit encore à s'excuſer ſur l'Archiduc, le Seigneur immédiat, comme n'aiant point eu de part à la promeſſe. Mais dans cét Acommodement-ci, les Articles ont été ſi précis, & ſi clairs, & la parole

de

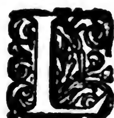
de Sa Majesté Impériale, & de Son Altesse si formelle, que n'y ayant plus moien de biaiser, l'Afaire a été mise en si bon chemin, que, si l'on procéde conformément à ce dont on est convenu, l'on est pour ariver à un repos perpétuel. Mais si par malheur les desordres passés retournoient, il ne se pouroit, que l'on ne tombât dans un état pire que jamais.

S U-



SUPLEMENT DE L'HISTOIRE DES USCOQUES.

Par *Frà Paolo Sarpio.*



LES Hiſtoriens, qui ont pour objet de laiſſer à la Poſtérité une mémoire des choſes paſſées, ſont obligés de choiſir les principales & les plus dignes, & bien ſouvent de comprendre en trés-peu de paroles tout ce qui eſt arivé en des dixaines d'années. Car l'eſprit de l'Homme étant borné, & de trés-petite capacité, la multitude le confond, & la lecture reſte ſans fruit. Et comme ils écrivent à des gens, qui, à cauſe de l'éloignement du temps, ne ſont portés, ni d'amour, ni de haine envers ceux, dont les actions font le ſujet de Hiſtoire, ils peuvent, ſans déplaire au Lecteur, prendre ou laiſſer les choſes qu'il leur plaît, ſelon qu'elles reviennent mieux à la fin, qu'ils ſe propoſent de loüer, ou de blâmer les perſonnes. Je ne prétens pas garder céte métode,

de mon intention étant de raconter à ceux de mon temps les causes & les sujets de Guerre, nés à l'ocasion des Uscoques, sans avoir aucun égard à ceux, qui viendront aprés nous. J'en rencontrerai beaucoup, préocupés de leurs passions, ausquels déplairoit l'omission de la moindre chose, qui pût fomenter la passion, qui les domine: Et les Neutres, qui liront cét Ecrit, pour juger de quel côté est la justice, éxigeront une déduction éxacte de toutes les particularités, parce qu'au dire du Jurisconsulte, la moindre diversité des circonstances change la nature de la Cause. Or comme je desire que mon Ecrit soit lû d'un chacun, dans la conjoncture présente, & tant que les broüilleries dureront, du moins pour savoir, avec laquelle des deux Parties il faut joindre ses priéres à Dieu; aussi, je ne conseille à personne de le lire, aprés qu'il aura plû à sa Bonté Divine de métre fin aux maux presens. Car excepté la vérité & la sincérité de la Narration. & la suspension de mon jugement, qui sont deux choses, que j'ai éxactement observées, du reste, l'on ne trouvera pas, que les Loix de l'Histoire soient gardées: & peut être dira-t-on, que la plûpart des choses que je raconte, se devoient passer sous silence, à cause de la bassesse du sujet. Et si cét Ecrit tombe alors entre les mains de quelque Lecteur curieux de la parcourir, il est prié, si le trop menu détail, ou la longueur de la Narration l'ennuie, d'excuser celui, qui n'a pas eu pour but de lui plaire, ni de lui être utile, mais bien à ceux, à qui il importoit d'être informés en détail. Par la considération de ces accidens un chacun verra, que les insolences d'un Peuple contre ses Voisins se termineront toûjours à une guerre, non seulement,

ment: parce que l'homme prudent se lasse de soufrir, mais aussi parce que l'insolent se lasse d'être soufert.

Aprés que les diférends, qui avoient duré tant d'années furent hureusement vuidés par l'Acord de Vienne, & les Autrichiens délivrés de leurs miséres, par le rétablissement du Commerce, l'Afaire, à la Cour Impériale, fut tenuë pour terminée. Le Sénat de Venise, aiant exécuté tout ce que l'on atendoit de sa part, s'atendoit aussi à voir faire le reste à la Maison d'Autriche. Mais comme pour exécuter les promesses de l'Archiduc, il faloit trouver un fonds de 24000 florins, pour le paiement de 200. Soldats dans *Segna*, le Conseil de Gretz, qui ne savoit comment, ni où l'assigner, gagnoit temps, pour se résoudre ensuite selon les accidens, qui naîtroient. Outre que ces Ministres n'aimoient pas voir la République hors de peine, quelques-uns méme, desirant, par une certaine prétention d'aquérir jurisdiction sur le Golfe Adriatique, & aussi pour quelque interêt particulier, que les Uscoques continuassent leurs Courses. Le Comte de Tersatz, nouveau Capitaine de *Segna*, desireux d'honneur, leur aiant promis de les paier, alla à Gretz, pour soliciter plus éficacement par sa présence, laissant le gouvernement à Jean Jaques *Deleo*, son Vice-Capitaine. Les Uscoques, qui restoient à *Segna*, plus desireux de butin, que de paie, aiant devant les yeux les exemples des choses passées, vivoient dans l'espérance de voir dans leur Prince quelque indice de concession, ou du moins de permission d'aller en course, & se tenoient tous prêts à sortir à la premiére ocasion. Les *Avanturiers*, qu'on avoit chassés, regardoient leur éloignement comme une satisfaction aparente, que

que l'on vouloit donner au Voisin, & se prométoient de retourner bientôt. Cependant, ils ne cessoient point de faire de petites incursions, tant pour subsister, que pour passer à de plus grandes.

Le Général Vénitien voiant, qu'aprés avoir rendu la liberté du Commerce aux Terres de l'Archiduc, & s'être fait force complimens, les Gouverneurs de ces lieux & lui, les Uscoques Bannis ne s'abstenoient point de faire des sorties, il en consulta avec les siens, & la résolution fut, qu'il ne devoit point encore s'en plaindre, mais prévenir le mal, autant qu'il pouroit, & atendre qu'il vint des ordres de Gretz, pour extirper ce reste de Canaille, se contentant d'avoir l'œil à tout ce qui se passeroit de nouveau à *Segna*, & dans les autres lieux. Il prit un mauvais augure de ce que les barques de course étoient conservées dans le Port de *Segna*, au lieu qu'elles devoient avoir été brûlées aussitôt aprés la publication de l'Acord, si l'on n'eût pas eu dessein de s'en servir encore. Car le mal ne cesse point, que la conmodité de le faire n'ait cessé. Et s'il les eussent gardées pour quelque ocasion, que le temps pouvoit amener, ils les eussent tirées à terre dans quelque lieu proportionné, ou bien ils les eussent tenuës sous l'eau. Mais de les tenir sur le Port, & toutes équipées, il ne pût l'interpréter qu'à une résolution formée de ne point abandonner la Piraterie.

Peu de temps aprés il vit retourner à la file les fugitifs à *Segna*, où ils furent tous au bout d'un mois. Et comme il n'en comprenoit point la vraie cause, & ne pouvoit pénétrer, si c'étoit de l'ordre de l'Archiduc, qui voulût les envoier dans un autre lieu, il ne savoit à quoi

quoi l'Afaire se termineroit. Mais on reconnut bien-tôt, que le dernier Acord n'auroit pas une meilleure issuë, que les précédens. Car les Uscoques aiant déliberé dans la Semaine-Sainte de faire une sortie générale, & un chacun aiant contribué, selon la coutume, à métre ensemble une munition de vivres & de poudres, avec de l'argent, pour en acheter, quand céte provision manqueroit, ils sortirent le 7. d'Avril, propre jour de Pâques, au nombre de 400. en dix Barques, & aprés avoir fait 180. milles, ils descendirent à *Crepano*, Terre dépendante de Zébénigue, d'où ils passérent dans le Païs des Turcs, prenant les Hommes, les Bêtes, & les Biens: puis retournant sur le rivage de *Crepano*, ils y embarquérent leur butin, qu'ils portoient à *Segna*, aprés avoir répandu le bruit, qu'ils étoient d'acord avec les Vénitiens d'aller contre les Turcs par les Terres de la République, pourvu qu'ils n'y fissent aucun dommage. Les jours suivans, ils allérent à l'improviste à *Marcasia* & *Narenta*, où ils firent grand ravage. Puis pénétrant plus avant par les Terres des Ragusiens, ils sacagérent *Trevigno*, le meilleur & le plus riche vilage, qui soit aux environs de *Castel-novo*. & en emmenérent force bétail & des prisonniers. Pendant qu'ils alloient & revenoient tant de fois, ils se retiroient dans les Isles de Venise, où ils savoient que l'Armée n'étoit pas, tantôt dans l'une, tantôt dans l'autre, tant pour s'y reposer, que pour avoir des vivres: & tantôt ils les paioient, tantôt ils les enlevoient de vive force. Céte escapade dura quelques jours, & leur fut hureuse. Car l'avis du nouvel Acord, & la persuasion, où l'on étoit de n'avoir plus les Uscoques sur les bras, firent, que les Turcs ne se tinrent plus sur leurs gar-

gardes, & que les Habitans des Isles Vénitiennes se relâchérent de la vigilance, qu'ils avoient coûtume d'aporter dans les temps dangereux. Mais les Turcs s'étant mis en armes, & aiant apellé force gens à leur secours, menaçoient de se vanger sur les Terres des Vénitiens, & envoiérent protester aux Gouverneurs des Places de céte Frontiére : Et le nouveau Bassa de la Bossine en fit de fortes plaintes au Général disant, à la mode de son païs, que la complicité ne se pouvoit pas nier, puisque les Uscoques se servoient de la Maison de la République, comme de la leur propre, & menaçant d'avertir la Porte, afin qu'elle envoiât une Armée, pour garder ces Marines.

Dés le commencement de ces insultes, le Général (afin que les Ministres Autrichiens n'en pussent prétendre cause d'ignorance, plûtôt que par espérance d'y voir aporter remède) envoia à *Segna* faire des plaintes de ce que l'on contrevenoit si manifestement aux promesses, tant de fois confirmées, en violant la Jurisdiction de Venise, par la licence qu'on donnoit à des gens armés, de passer sur ses Terres, & en provoquant par ces actions, & par de faux bruits, la vangeance des Turcs sur les Sujets innocens de la République, comme si l'on ne se souvenoit plus du Decret Impérial, a dont l'encre n'étoit pas encore séiche. Le Vice Capitaine *Delvo* répondit, qu'il ressentoit un grand déplaisir de ces sinistres accidens, & que le mal venoit de gens bannis de *Segna*, ausquels il ne pouvoit pas commander. Le Général se choqua fort de céte réponse, voiant qu'on le croioit si simple, qu'on pût lui faire acroire, que quatre cens

a C'est l'Ecrit, que le Vice-Chancelier presenta à l'Ambassadeur de Venise : & dont il est parlé vers la fin de la seconde Partie,

cens Bannis fussent entrés dans une Ville, & sortis de son Port avec ses propres barques, puis y fussent retournés plusieurs fois, & y eussent été toûjours reçus avec leur butin, malgré le Maître de la Place. Il se trouvoit plus ofensé de l'Achat, que du Pillage des Vivres dans les Isles, *b* tenant, que cela s'étoit fait pour le faire venir aux mains avec les Turcs. Et bien que dans céte occurrence ce fût un besoin plus pressant de se garantir des insultes des Turcs; que d'obvier aux insolences des Uscoques, toutefois il résolut de s'apliquer à l'un & à l'autre. Pour cét éfet il ordonna au Gouverneur Jean Dobrovick, de courir par tout avec douze Barques Albanoises, renforcées d'hommes, lui recommandant expressément de ne point ofenser les Terres, ni les Sujets Autrichiens, qui se trouveroient dans des Barques de passage, ou desarmées: mais seulement d'empêcher les déprédations des Uscoques, & de les poursuivre, lors qu'il en rencontreroit sur les Mers, ou dans les autres Détroits de la République. Mais ces Corsaires, qui avoient fait un grand butin, sur tout d'Esclaves, entre lesquels il y avoit des gens de marque & des gens riches, pour en tirer du profit, levérent la Banniére de rachat à *Sabioncello*, Territoire des Ragusiens, entre lequel & *Segna* les Turcs passoient souvent à l'ocasion de la vente de ces Esclaves.

Il advint, que le soir du huit de Mai douze Barques armées des Uscoques en rencontrérent douze autres des Albanois au Cap S. George, prés de *Lesina*, où elles combatirent rudement en-

b C'est que les Uscoques paioient quelquefois les vivres, pour faire croire par là, qu'ils s'entendoient avec les Vénitiens.

ensemble. Céte escarmouche fut sanglante, & dura jusqu'à la nuit, qui les sépara. Les Uscoques y perdirent deux Barques a & soixante des leurs, qui furent tués, & entre autres Nicolas *Craglianovich* leur principal Chef. Du côté des Albanois il y eut huit Soldats tués, & dix neuf blessés, entre lesquels étoit le fils du Gouverneur. Les dix autres Barques se sauvérent à *Segna*. Ce Combat fut diversement raporté par les deux Parties. Les Uscoques dirent, qu'apres avoir eu parole des autres, qu'ils pouvoient entrer dans le Port, deux de leurs Barques, y étant entrées, avoient été assaillies, & que ne pouvant pas les secourir, ils s'étoient retirés. Les Albanois soûtenoient, qu'ils avoient combatu, en bons Soldats, contre les douze Barques ennemies, & en avoient pris deux de bonne guerre. Ajoûtant, que si cinq cens hommes, qu'ils étoient dans douze Barques en eussent ataqué deux des Uscoques en trahison, il n'y eût pas eu tant des leurs tués, ni blessés. Quoi qu'il en soit, il est bien certain, que le Combat ne se fit point dans le Port, mais en pleine Mer entre *Lesina* & la Terre-Ferme. Les Uscoques, honteux de leur fuite, & enragés de la perte de leurs Campagnons, cherchoient à se vanger, & plus que tout autre Vincent *Craglianovich*, frére de Nicolas.

La Fatalité, jointe à leur rage fit naître un autre accident de tres-pernicieuse consequence. En ce même temps, Christofe *Vénier* partit d'Istrie dans sa Galére, pour aller rendre obéïssance au Géneral. Comme il ne savoit rien du Combat donné à S. Georges, il fit son voiage, sans se douter de rien, & ariva trois jours aprés ce succés au Port de *Mandre* dans l'Isle de

a André Morosin dit trois.

Pago. Les Uſcoques en aiant eu l'avis par des eſpions, deſcendirent à terre en grand nombré, & ſe mirent en embuſcade ſur la Montagne, qui environne le Port, & le matin ſix de leurs Barques entrérent ſubitement dans le Port, aſſaillirent la Galére, pendant que ceux qui reſtoient à terre, jetoient force cailloux d'enhaut, & tiroient force Mouſquetades, & s'en rendirent enfin les Maîtres. Puis prenant les Soldats & les Officiers un à un, il les échinérent à meſure qu'ils paſſoient de la Galére dans les Barques, & jetérent leurs corps dans la Mer. Ils tuérent de céte ſorte quarante perſonnes innocentes, tout de ſang froid. Ils firent voguer la Galére par le Canal vers *Segna*. Et en chemin coupérent la tête avec leurs haches au Cavalier *Lucrece Graviſe*, a Gentilhomme de *Capo-d'Iſtria*, à ſon Frére & à ſon Neveu. Ils dépoüillerent Paule *Straſolde* ſa femme, qui l'accompagnoit, de ſes perles, de ſes bracelets & de ſes habits, ainſi que les filles de ſa ſuite. Ils menérent *Vénier*, qu'ils gardoient ſeul en vie, ſous la Morlaque, peu loin de *Segna*, & l'aiant fait deſcendre là, comme pour métre le ſeau à leur barbarie, ils lui coupérent la tête, & jetérent ſon corps dans la Mer, aprés l'avoir dépoüillé. En ſuite, aiant aprêté le dîner, ils mirent ſa tête au bout de la Table, où elle fut tant que dura le repas. Et tout cela fut vû des Femmes & des Forçats reſtés ſur le Vaiſſeau, quelques-uns deſquels aſſurérent auſſi, qu'il demanda la Confeſſion avec beaucoup de piété, & qu'elle lui fut déniée. D'autres dirent, qu'ils mangérent ſon cœur, & d'autres, qu'ils trempérent ſeulement leur pain dans ſon ſang

a Des Marquis de *Pietra elosa*.

sang a par une certaine superstition, qui regne parmi eux, que de goûter ensemble du sang de l'Ennemi, c'est un mistére, qui impose une obligation étroite de courir la même fortune, sans se quiter jamais. * Aprés le dîner, ils amenérent la Galére à *Segna*, où ils partagérent le butin. Ils relâchérent les Forçats, à condition de ne retourner jamais dans les Terres de la République, & plantérent les Canons de la Galére sur les murailles de la Ville.

Quand l'avis d'un cas si atroce fut a Gretz, les Fauteurs des Uscoques persuadérent l'Archiduc, que ceux-ci n'avoient rien fait qu'avec raison; & donnant une interprétation sinistre aux Actions des Ministres de la République, ils excitoient leur Prince à la guerre, qu'ils desiroient depuis long-temps, sur une vieille espérance, qu'ils avoient conçûë, qu'il s'agrandiroit par là & eux aussi. Ce qui fit, que l'Archiduc écrivit à toutes ses Places Frontiéres d'être sur leurs gardes, & de se fortifier & munir. Sur ce Commandement les Segnans s'empressérent fort de porter de la terre, & de préparer du bois, pour munir leur Forteresse. Le Capitaine de *Fiume* fit abatre les

I 2 Vignes,

a *Nani*, dit qu'ils firent rôtir son cœur, puis le mangérent avec du pain trempé dans son sang. * Céte superstition tient quelque chose de celle, dont Tacite parle au 12. liv. de ses Annales. Il dit, que les Rois Barbares se lioient les pouces ensemble, puis se piquoient le bout du doigt, & se suçoient reciproquement le sang, qui en sortoit, pour marque d'une Aliance inviolable. *Mos est Regibus, quoties in societatem coëant, implicare dextras, pollicesque inter se vincire, nodóque præstringere: mox ubi sanguis in artus extremos se effuderit, levi ictu cruorem eliciunt, atque invicem lambunt. Id fœdus arcanum habetur, quasi mutuo cruore sacratum.*

Vignes, les Oliviers, & les jardins, qui environnoient les murailles de sa Place. Il se fit même sur le Confins de l'Istrie quelque montre de préparatifs de guerre. Ce qui mit les Vénitiens en doute, que ce n'en fût une ouverture. Car ne trouvant pas, que le Combat Naval de S. George, quelle qu'en eût été la cause & l'issuë, dût être aux Ministres de l'Archiduc un sujet de plainte, ne leur devant point importer, si ceux, qui avoient violé la Jurisdiction Vénitienne, & qui étoient allés en course contre la volonté de l'Archiduc, avoient été tués hors de son Domaine, ils trouvoient, qu'il y avoit lieu de croire, que ces préparatifs tendoient, non pas à se précautionner, puis qu'il ne s'étoit rien passé, qui pût leur donner du soupçon : mais à se métre en état de pouvoir ataquer la République. Ils aprirent même par la déposition d'un Uscoque, pris vif dans ce Combat, & de quatre autres, pris depuis à *Arbe*, que le Vice-Capitaine avoit contribué sa part des frais dans la derniére sortie des Uscoques, Outre cela, le Fait même montroit évidemment, qu'ils ne pouvoient être sortis en si grand nombre à l'insu des Ministres Autrichiens. Et bien que l'éxcés commis contre la Galére de Vénier pût être un pur éfet de la vangeance de ces Scélérats, toutefois la premiére cause en venoit de l'Autorité publique, puisque céte sortie avoit été permise contre la promesse toute récente de l'Archiduc. Joint qu'on avoit bien montré, que l'on aprouvoit le crime, en retirant ceux, qui l'avoient commis. Quand même les Uscoques seroient excusables, pour avoir voulu vanger la mort de leurs Compagnons, le Commandant de *Segna* ne peut pas se disculper, de leur avoir permis de sortir,

tir, de les avoir reçus avec la Galere Vénitienne. & toutes ses munitions, dans la ville, ni d'avoir planté les Canons de céte Galére sur les murailles. Le principe de ce procédé ne sauroit venir des Uscoques, mais bien de ceux, qui gouvernent *Segna*, lesquels ne peuvent pas se purger du blâme d'être complices, du moins entant qu'ils ont donné retraite à ces Scélérats.

Mais Nicolas *Frangipane*, qui étoit alors à la Cour de Gretz, à solliciter le paiement des Soldats, passant par sa Terre de *Novi*, ramassa cinquante bons hommes, avec lesquels il alla à *Segna*. Il fit venir sur sa parole les principaux Uscoques intervenus à la prise de la Galére, & aiant pris d'eux l'information du Fait, il en forma un Procés Verbal, qu'il envoia en diligence à Gretz. Il visita l'Artillerie mise sur les murailles, sans montrer en nulle façon, s'il aprouvoit, ou improuvoit l'Action. Quand le Général Vénitien sût son arrivée à *Segna*, il y envoia un Homme exprés avec des létres, pour demander la restitution de la Galére & des Munitions, sur tout du Canon, en vertu de la bonne intelligence entre les Princes, & du dernier Accord, voulant voir, si le Vice-Capitaine étoit seul en faute. Le Capitaine écrivit par le même Envoié des létres de condoléance tres-civiles sur l'Accident arivé, lesquelles sont encore en nature. Quant à la restitution de la Galére, il répondit, que l'Archiduc, son Maître, avoit déja ordonné qu'elle fût gardée, & qu'ainsi il ne pouvoit pas en disposer autrement, mais qu'il informeroit Son Altesse de la demande, pour éxécuter ce qui lui seroit commandé.

Plusieurs jours aprés, le Capitaine (je ne sai

par quel motif) envoia la tête de Vénier dans une casséte au Général, pour lui montrer, disoit-il, qu'il n'étoit pas son ennemi : Ajoutant, qu'il n'avoit point eu de réponse sur la Galere. Et pourtant il en envoia un des Canons dans la Forteresse de *Novi*. D'où Pasqualigue jugea, que l'on ne vouloit rien restituer. Et joignant cet indice avec ce que faisoient les Uscoques, qui passoient tres-souvent par le Canal de la Morlaque avec force Barques, fournies de feux d'artifice, & d'autres munitions nouvelles parmi eux, il se douta, qu'il pouvoit y avoir là-dessous quelque dessein de faire une guerre sourde à la République, sous le nom des Uscoques. Pour éviter donc un plus grand afront, il emploia ses forces à fermer les Passages de *Segna*, sans faire autre dommage aux Autrichiens, que de défendre aux Sujets de Venise d'avoir aucun commerce avec *Segna*, ni avec les autres Lieux de ce Capitanat. Le reméde ne fut pas si éficace que par le passé, parce que *Fiume* étant libre, *Segna* en tiroit des Vivres par terre, quoique ce fût à plus grands frais. D'ailleurs, le Général Vénitien ne croioit pas juste de rien faire contre *Fiume*, qui, depuis l'Acord de Vienne, ne se trouvoit point avoir été complice des Uscoques.

Dans céte conjoncture, le Général de Croatie y ariva, & y assembla la Milice, à dessein, disoit-il, de passer à *Segna*, pour remédier aux desordres. Ce qu'il n'exécuta pas néanmoins, à cause de la diséte des Vivres, laquelle ne perméroit pas, que le nombre des bouches s'augmentât dane céte Ville. Mais de dépit d'en voir le Commerce interrompu, d'où venoit la diséte ; il fit courir un bruit que l'Archiduc ne vouloit entendre à aucun Acommo-

de-

dement avec les Vénitiens , que la Navigation du Golfe ne fût libre, pour courre sur les Turcs. De quoi les Uscoques furent tres-contens , se flatant de l'espérance de vivre heureux. Là-dessus *Ferletich* alla à *Fiume* , pour y concerter les moiens d'établir une Course ordinaire sur le Golfe. Mais aprés diverses conférences , le Capitaine le fit arêter , ou de son propre mouvement , ou de l'ordre sécret du Général. Sa femme courut aussi-tôt à *Fiume* , & porta deux Piéces de drap d'or , & un Pavillon de prix au Général. Elle donna aussi à Wolfgang *Frangipane* , frére du Capitaine de *Segna*, une litiére de valeur. Ces presens, avec l'espérance d'en avoir encore de plus grands , eurent tant de force , que le Général tentoit toutes les voies pour délivrer le prisonnier. Mais comme le Capitaine n'y consentoit pas , soit par zéle de justice , ou par dépit de voir aller au Général le fruit de sa peine , ils eurent grande queréle ensemble. Le Capitaine condamna le Prisonnier à mort , & le Général suspendit la Sentence. Ils en écrivirent tous deux à la Cour, qui ordonna qu'il fût jugé selon les Loix de Hongrie. D'où il s'ensuivoit , que le jugement ne s'en pouvoit faire à *Fiume*, qui n'apartient pas à céte Couronne. Et pour n'avoir plus à parler du Prisonnier, ni du Général, je dirai par avance , que le Général étant resté à *Fiume* , jusqu'au départ des Commissaires de Vienne , dont il sera parlé ci-aprés , sans y faire autre chose que d'entendre la femme de *Ferletich* , il emmena le Prisonnier en Croatie.

Dans le même temps l'Ambassadeur de Venise à Vienne solicitoit l'Empereur de remédier aux desordres , & l'Empereur promit de le faire

eficacement, témoignant le deplaisir qu'il en avoit, & sur tout de la mort cruelle de Vénier, & de ses Soldats. Puis il lui fit dire par un de ses principaux Ministres, que la Cause de la République étoit bonne, & que l'Empereur par le passé avoit desiré, que les Uscoques fussent éloignés de céte Côte: mais que la diversité des avis des Ministres en avoit empêché l'éfet. Que Dieu avoit permis un si grand scandale, afin que l'on y mît le dernier reméde, qui se devoit métre alors. Cet Ambassadeur fut secondé par le Nonce, conformément aux Ordres envoiés par le Pape, à l'instance de Ragusiens, qui se trouvoient dans une grande consternation, aiant apris, qu'il avoit été proposé à Constantinople de leur ôter la Valée de *Canali*, le plus beau & le plus fertile endroit de leur Païs, au sujet des Uscoques, qui avoient passé par là dans leurs derniéres Courses sur les Turcs, & avoient vendu leurs Esclaves sur le Territoire de Raguse. Ce qui auroit été un rude coup pour cet Etat, & en auroit mis tout le reste en danger. Et la peur des Ragusiens étoit d'autant plus grande, qu'ils savoient, que les Turcs n'avoient besoin pour cela, que de résolution, & que s'ils la prenoient une fois, le mal seroit sans reméde.

Mais il se faisoit des ofices contraires par les Ministres de Gretz, en répliquant, que les Uscoques n'avoient pas tout le tort, que l'on disoit, étant allés contre les Turcs avec la permission du Général Vénitien. Qu'après avoir été assaillis à *Lesina* par trahison, ils avoient tué Vénier & ses Soldats; pour s'en vanger. Enfin, l'on excitoit l'Empereur à la guerre, lui en prométant beaucoup d'honneur & de profit. Ils se plaignoient avec encore plus d'éxagération du Commerce

merce interdit à *Segna*, remontrant à l'Empereur, pour le faire entrer dans leurs intérets, que cela donnoit ateinte à la Dignité Impériale, & à la réputation de la Maiſon d'Autriche. Quelques-uns des Conſeillers Impériaux, pour complaire à ceux de l'Archiduc, ſe laiſſérent aller à quelque envie de guerre, mais les autres ne trouvoient pas vrai-ſemblable, que le Général Venitien eût permis aux Uſcoques d'aller contre les Turcs, afin que le butin en demeurât à ces Voleurs, & l'endoſſe aux Sujets de Veniſe. Et il paroiſſoit abſurde, qu'il eût fait donner combat aux Uſcoques, pour une choſe, qu'il leur auroit permiſe peu auparavant. Et ceux d'entre ces Miniſtres, qui ſe ſouvenoient, que durant quatre-vingt ans les Vénitiens s'étoient toûjours montrés également ofenſés, ſoit quand les Uſcoques paſſoient par leurs Terres, pour aller piller leurs Voiſins, ou qu'ils pilloient leurs propres Sujets, trouvoient l'alégué ridicule. Et d'ailleurs, il ne leur sembloit pas convenable à la Dignité, ni à la Juſtice d'un ſi grand Prince, d'entreprendre une guerre, pour maintenir des Voleurs infames. Il eſt vrai, que l'Empereur s'émut un peu, quand on lui parla du Commerce ôté à *Segna*, ſe figurant d'abord, que l'on aſſiégeoit une de ſes Terres. Mais quand il ſût, que l'on ne prétendoit point ofenſer la Ville, mais ſeulement ſe garantir des maux, que les Uſcoques tâchoient de faire de jour en jour, il s'apaiſa. Et quand il eut aprofondi céte Afaire avec ſa prudence naturelle, il reconnut bien-tôt que tout le mal venoit de l'inéxécution des promeſſes. Aiant donc été arêté dans ſon Conſeil, d'envoier des Commiſſaires avec plein pouvoir,

pour apliquer le reméde proportionné au besoin courant, il nomma le Comte *Altan*, le Baron *Bech* & le sieur *Bonhomme*, ausquels il donna Commission expresse de chasser les Uscoques de *Segna*, & d'y métre Garnison Allemande, & de châtier les coupables. Le dernier fut aussitôt dépêché à Gretz, pour communiquer céte résolution à l'Archiduc, & recevoir instruction de lui. Mais ce qui étoit arivé du temps de l'Empereur Rodolfe, que les bonnes résolutions, qui se prenoient dans son Conseil, se changeoient toûjours à Gretz en céte sorte de Médecine, qui empire le mal, advint encore dans l'ocasion présente. Car les Archiducaux dirent, qu'il étoit juste de châtier & de remédier, mais que pour faire une fin, il faloit, que les Commissaires informassent, traitassent avec les Ministres Vénitiens, & fissent leur raport à l'Empereur, & à l'Archiduc, afin que les deux Princes délibérassent ce qu'il faudroit éxécuter.

Comme la délibération des Imperiaux fut trouvée juste & sincére à Venise, l'on y comprit aussi, où tendoit la réponse des Archiducaux, qui ne pouvant trouver de prétexte, ni d'exception, pour se dégager de l'Acord de Vienne, croioient s'en desobliger, en introduisant un nouveau Traité, où les mêmes choses fussent remaniées obliquement, puis glosées, ou restreintes de telle maniére, qu'elles restassent sans éfet. Car ils ne voioient point d'autre moien de dégager leur parolé, aprés que l'autre Partie avoit éxécuté ce qui la regardoit, ne pouvant pas se plaindre d'être lesez dans ce qui leur restoit à faire, puis qu'il n'y a rien de plus juste, que d'extirper la Piraterie, & de paier les Garnisons; qui est la substance de

de la promesse. Outre qu'ils ne pouvoient pas montrer, qu'ils eussent été circonvenus en aucune chose, puisque l'Ecrit avoit été formé & dressé, non pas par les deux Parties, comme c'est la coûtume; mais par eux seuls, sans l'intervention des Vénitiens, qui n'avoient fait que l'accepter. Le Sénat ne tint compte d'envoier traiter avec ces Commissaires, ou pour la raison que j'ai dite, ou parce qu'il savoit, que la dificulté ne venoit pas des Impériaux, mais des Archiducaux; ou peut être, parce qu'il vouloit voir auparavant ce que feroient les Commissaires en exécution des promesses, pour se régler aprés sur eux.

Pendant qu'ils étoient en chemin, l'Archiduc eut ocasion d'aller voir l'Empereur à Lintz, ou conformement a ce qui lui avoit été auparavant écrit de Gretz, les Uscoques furent encore excusés, & les plaintes de l'interdiction du Commerce renouvellées. On representa aussi à l'Empereur le progrés, que ses Armes pouroient faire en Italie, à la faveur de l'Armée, qui se trouvoit ramassée à Milan, & combien il importoit de ne point desarmer, que l'on ne vît l'issuë des Afaires de *Segna*.

Quand les Commissaires furent à *Fiume*, ils y apellérent les Chefs des Uscoques, mais ceux-ci refusérent d'y aller sans Passeport. Si bien qu'il falut leur en donner un, y aiant moins d'inconvénient à cela, qu'à les laisser dans leur contumace. Ils allérent à *Tersatz*, & de-là ils en envoiérent demander un plus ample, se défiant du premier. L'aiant obtenu ils se rendirent à *Fiume*, où ils furent favorablement acceüillis. Les Commissaires aiant pris d'eux l'information de l'Escarmouche de *Lesina*, de la prise de la Galére Venitienne, & des au-

tres choses arivées depuis l'Acord, les renvoiérent, soit qu'il n'en voulussent pas davantage, ou qu'ils ne pussent passer outre, à cause du Passeport. Quelques jours aprés ils envoiérent leur Sécrétaire à *Segna*, pour redemander les Turcs, faits prisonniers à *Trevigno*; mais ils ne furent point obéïs. Et quoi que le Sécrétaire fît de terribles menaces, on ne daigna pas seulement le charger d'une réponse pour ses Maîtres. Ce qui montra clairement, combien l'estime, que ces Scélérats faisoient des Ministres de l'Empereur, leur suprême Seigneur, étoit diférente du respect & de l'obéïssance, qu'ils avoient renduë, un an auparavant au Commissaire *Chesla*. D'où les Spéculatifs prirent ocasion de croire, que quand la Cour de Gretz remétoit quelque chose à l'Empereur, comme excédant le Pouvoir accordé par Sa Majesté, c'étoit un prétexte & un faux-fuiant.

Tant que les Commissaires furent à *Fiume*, il ne se passa rien de considérable, sinon que les Ragusiens leur envoiérent Achilles P*ozza*, pour demander, qu'on réprimât les Uscoques, qui par leurs courses leur atiroient la colére des Turcs. Mais il ne gagna rien. Il advint aussi, que la Galére Vénitienne, soit par hazard, ou par malice, se fracassa, de telle sorte, que l'on en voioit floter les piéces, & la Caréne s'en brisa sous la Tour de *Saba*. Mais ce qui est plus remarquable, c'est qu'il sortit de *Segna* sous les yeux des Commissaires, sept Barques d'Uscoques, qui voguant terre-à terre sous la Morlaque, harceloient les Isles, le plus qu'ils pouvoient, mais avéc peu de succés, à cause de la bonne garde qui s'y faisoit. Les Commissaires, aiant envoié leur Procés Verbal à Gretz, par-

partirent l'un aprés l'autre, sans avoir fait autre chose, qui se pût voir ou savoir. Et les Archi-
„ ducaux ne manquérent pas de leur soufler aux
„ oreilles, que ce leur étoit un grand deshon-
„ neur, qu'on n'eût pas envoié traiter avec eux:
„ & pour agraver, disoient, que par le passé
„ l'on avoit bien envoié négotier avec les Com-
„ missaires de l'Archiduc, bien inférieurs à ceux
„ de l'Empereur. On raisonnoit diversement de la demeure & de la peine infructueuse de trois hommes si considérables. Les uns en atribuoient la faute au Sénat de Venise, qui n'avoit envoié personne de sa part, aléguant: Que lors
„ qu'il s'agit d'une Cause commune, comme est
„ celle du bon voisinage, elle doit être ma-
„ niée par les Ministres des deux Parties, afin
„ que la satisfaction soit réciproque; Que
„ les Impériaux n'avoient rien fait d'autant qu'ils
„ avoient été envoiés, non pas pour agir
„ seuls, mais de concert avec les Vénitiens:
„ & que quand même ils eussent voulu apliquer
„ quelque remede, ils n'eussent pas pû le fai-
„ re seuls, ne sachant pas si cela eût plû aux
„ Vénitiens: & qu'ainsi les Autrichiens devoient
„ être excusés de tous les inconvéniens, qui
„ en pouroient ariver. Les autres disoient:
„ Que les Ministres traitent ensemble, quand
„ il faut acorder des diférends, mais que
„ pour éxécuter des conventions, chacun de
„ son côté doit faire sa partie. Que lors
„ que le Général Vénitien avoit rétabli le
„ Commerce, il l'avoit fait de son chef, sans
„ l'intervention de personne; Que l'on
„ avoit ofert franchement de remétre les
„ prisonniers à qui l'Empereur ordonneroit,
„ sans traiter de la maniére de les ren-
„ dre. Qu'aprés cela il ne restoit plus aux

„Vénitiens qu'à atendre l'éxécution réciproque „des promesses. Que si la République eût en„voié des Commissaires, pour traiter un Acom„modement, ç'eût été renoncer à l'Acord de „Vienne, lequel étant tout à l'avantage de „l'Archiduc, & aiant été éxécuté entiérement, „que pouvoit-on proposer, ou résoudre dans „une nouvelle Assemblée, sinon quelque sur„plus pour les Archiducaux, & quelque plus grand „desavantage pour la République. Outre que si „ce qui s'étoit conclu entre l'Empereur & „l'Archiduc n'avoit pas eu lieu, l'on devoit „bien moins espérer de la négotiation de leurs „Ministres. Car s'ils étoient envoiés, pour „éxécuter les conventions, on ne peut pas „dire qu'ils y aient trouvé aucun empêche„ment, qu'ils eussent pû surmonter par „la présence de ceux de Venise. Mais si „c'étoit pour quelque autre dessein, que l'ab„sence des Vénitiens ait rompu, il ne pou„voit être que préjudiciable à la République. „Les bons Politiques ajoûtoient: Que les „Princes envoient souvent des Ministres pour „négotier, mais que cela ne se fait jamais, „que l'un & l'autre ne reconoissent premiére„ment, qu'il en est besoin: & qu'ils ne „soient convenus de ce qui se doit traiter, „du lieu de l'Assemblée, & même tres-sou„vent de l'ordre qu'il faut tenir. Mais qu'un „Prince envoie des Ministres avec telle Com„mission, & dans tel lieu qu'il lui plaît, „puis, sans dire autre chose, atende, „que l'autre envoie les siens, pour traiter avec „eux, cela ne s'est jamais pratiqué. Et, „quand cela ariveroit, le Prince, qui seroit in„vité sans ce précédent concert, auroit su„jet de se plaindre, plus que celui, qui l'auroit invité

„ invité ſans rien obtenir. Toutefois, on ne peut imputer aucun manque de ſageſſe, ni de prudence à l'Empereur, qui n'étoit pas l'auteur de ce conſeil, mais à ceux, qui l'inventérent, & qui ajoûtérent à Gretz plus que ne portoit la Commiſſion Impériale.

Aprés le départ des Commiſſaires, les Voleurs ſe virent aſſurés de l'impunité, & ſe ſentirent revenir le courage de continuer à l'avenir. Je ne raconterai point les déprédations particuliéres des Barques, ni des Vaiſſeaux, ni les incurſions qu'ils firent ſur les Iſles, avec une ou deux Barques, parce qu'il ſeroit ennuieux de les conter toutes, à cauſe de leur uniformité. Je parlerai ſeulement d'une ſortie générale qu'ils firent, pendant que la rigueur du vent contraignit de relâcher la garde. Ils prirent toutes les Barques qu'ils rencontrérent ſur les Riviéres de l'Iſtrie. Ils pillérent en Dalmatie deux Grips chargés de marchandiſes & d'argent; trois Marſillanes chargées de Draps, de Toiles fines & d'Epiceries, aux Ecüeils de *Zara*, & un Navire qui portoit des Etofes de ſoie, de la laine, du ſucre, & d'autres choſes de prix. Aprés cela, ils paſſerent à des inſultes, dont il ne s'étoient point encore aviſés. En face de *Zara* il y a un Rocher, dit Saint Michel, avec un petit Château au ſommet, où l'on met une Sentinelle, pour découvrir la Mer, dans les temps de jalouſie. Mais en temps de paix ce Lieu, comme de peu d'importance; reſte ſans garde. Les Uſcoques y étant montés, le munirent le mieux qu'ils pûrent à la hâte, & y plantérent une Sentinelle, non ſeulement, pour guéter les Vaiſſeaux de voiage, & leur en donner un ſignal; mais auſſi, pour les avertir d'éviter la rencontre de l'Armée, qui rode pour la garde de ces Riviéres. Enſuite, ils

ils allérent débarquer. au nombre de 400. sous six Enseignes, en guise d'Armée, à *Rosance*, * village du Territoire de *Zara*, & prirent tout ce qu'ils y trouvérent. De là passant à *Islan*, Lieu des Turcs, ils en enlevérent les femmes; les enfans, & les animaux, puis, avant que de retourner à *Segna*, avec leur butin, ils renforcérent, la Garnison de S. Michel. Pour les chasser de cet Ecüeil, qui est fort d'assiéte, il falut assembler la Soldatesque, & beaucoup de Monde. Mais s'en étant aperçus, ils se sauvérent la nuit.

Le Général Vénitien, considérant la nature de ce mal, jugea nécessaire d'y apliquer un reméde plus puissant, que l'interdiction du Commerce à *Segna*, pour consoler enfin les Sujets Vénitiens, qui, las de soufrir, étoient sur le point de s'abandonner par désespoir à la merci des Uscoques. Le rémede, emploié contre *Segna* seulement, étoit foible, dautant que ces Coquins surmontoient une partie des dificultés en se hazardant à tout, ♠ & rendoient inutiles toutes les peines, que l'on prenoit à les mater, par le secours, qu'il recevoient par Terre des autres Lieux de l'Archiduc. Jusque-là il s'étoit abstenu d'ôter le Commerce aux autres Terres, pour ne point déplaire à l'Empereur, ni à l'Archiduc. Mais alors, vaincu par la nécessité, il crut, que ces Princes connoitroient fort bien, que quand il se seroit vangé sur toutes leurs Terres circonvoisines, pour avoir assisté de si Méchantes-gens, l'on ne devoit point s'en prendre à lui,

* En 1614.

♠ On peut dire d'eux ce que Tacite dit des Soldats d'Antonius Primus: *Vulnera, & sanguis aviditate prada pensabantur*. Hist. 3.

lui, qui repoussoit les injures, mais à ceux qui les faisoient sous leur ombre. C'est pourquoi, il défendit à toute sorte de personnes de porter par Mer, ni Vivres, ni Marchandises à pas-une des Terres situées sur le *Quarner*, & sur le Canal de la Morlaque; depuis *Bersez* jusques à *Scrissa*. Quoique jusqu'ici il n'y ait point eu encore de remède, qui ait pû empêcher entiérement les Courses des Uscoques, celui-ci néanmoins a toujours été le plus éficace. Car outre qu'il ôte aux Pirates, la commodité d'être tous ramassés dans un lieu, en faisant manquer les Viures, les autres Sujets, qui pâtissoient à cause d'eux, à force de crier aux oreilles de la Cour Archiducale ont souvent contraint ces Ministres à penser au reméde. De même, dans cete ocasion-ci, les plaintes des Sujets, portées à *Gretz*, & d'un autre coté les instances des Ministres Vénitiens à la Cour de Vienne, ont fait penser ceux de l'Empereur à délivrer leur Maitre de ce souci, en arrêtant le mal pour toûjours: & les Archiducaux, à gagner temps, en donnant quelque satisfaction aparente, ou du moins tres-legére. Et aprés avoir conféré ensemble, ils convinrent d'en traiter conjointement au mois d'Août suivant, que tous les Princes Autrichiens, & les Députés de leurs Principautés, devoient s'assembler à *Lintz*, où l'Empereur se trouvoit, pour résoudre des Afaires importantes, qui les regardoient en commun. Et pour entrer en matiére, les Archiducaux se plaignirent à l'Ambassadeur de Venise, résidant auprés de l'Empereur, de ce que le Général de Dalmatie avoit défendu par un Ban solennel tout commerce avec les Terres de leur Prince, assises le long de ces Riviéres, & avoit
en

en éfet arrêté divers Navires, qui y portoient des Vivres, & en avoit même coulé à fond une partie. Ce qui, disoient-ils, ne tournoit pas tant au dommage des Sujets Autrichiens, qu'au préjudice de la Navigation libre, que leur Maitre prétendoit sur la Mer-Adriatique. A quoi il étoit juste & nécessaire de remédier. Que l'on avoit déja entamé céte matiére à Vienne, & que de commun acord on l'avoit remise à un autre temps. Qu'il ne s'en pouvoit pas un plus propre, que celui de l'Assemblée générale des Princes Autrichiens, & des Députés de leurs Etats, de l'interêt commun desquels il s'agissoit, & que, ce Point une fois décidé, l'on trouveroit ensemble un remède contre les Uscoques.

L'Ambassadeur répondit en substance, qu'il ne s'étoit rien innové sur le Fait de la Navigation; qu'elle avoit été toujours libre à toute sorte de Gens sous les Loix de Venise, qui sont nécessaires pour la conserver; & que c'étoit bien l'intention de sa République de la maintenir toujours telle. Que le Commerce avoit été interdit tout récemment aux Terres, qui recevoient, secouroient & favorisoient les Uscoques, principalement, pour arrêter leurs Courses de Mér, & par ce moien rendre la Navigation libre, & empêcher leurs descentes à Terre. Que tant que les Uscoques auroient une retraite dans ces Terres, ils ne pouroient jamais s'abstenir de voler, ni la République de les poursuivre & de les punir. Il rememora les promesses faites par écrit de la part de l'Empereur & de l'Archiduc, confirmées plusieurs fois de bouche, avec serment, que la Mer seroit nétoiée des Pirates de *Segna*, & qu'il n'en sortiroit plus, ni de tous les environs, aucunes Gens, pour infester la

Na-

Navigation, ni pour troubler les Voisins. Et aprés un détail de toutes les ofenses reçuës des Uscoques, depuis le Traité de Vienne jusques alors, il ajouta, que les Princes Autrichiens étoient obligés d'honneur & de conscience à l'éxécution de leurs promesses : Et qu'alors la République leur correspondroit en rendant le Commerce à leurs Terres, comme elle avoit fait l'année précédente, par respect, & par complaisance pour l'Empereur, sans avoir d'autre sûreté que sa promesse, quoique les injures reçües des Uscoques fussent dificiles à oublier : & que les Points promis par l'Empereur & par l'Archiduc eussent été reconnus insufisans par diverses expériences du passé. Que si par un juste retour la raison, la bienséance, & la bonne-foi doivent jamais avoir lieu, il devroit bien-tôt voir l'éfet de leurs promesses. Que comme il s'étoit atendu sur la parole, que les Conseillers Impériaux lui en avoient donnée, que l'Assemblée, qui s'alloit tenir, métroit fin à céte épineuse Afaire, il étoit fort supris d'aprendre, qu'au lieu de cela l'on prétendoit entrelacer d'autres Afaires de longue digestion ; ce qui ne pouvoit, que retarder l'éxécution des promesses. Que l'Afaire des Uscoques étoit dans un état, qu'il n'y avoit plus à la compliquer avec la prétention de la Navigation libre, ni avec pas-une autre semblable : Mais qu'aprés que l'on auroit vuidé ce diférend, qui n'avoit pas besoin de discussion, mais d'éxécution de parole, la République entendroit volontiers à toute autre Négotiation : & que de métre fin aux Courses des Uscoques, ce seroit faciliter le Traité de la Navigation. Que les Vénitiens avoient embrassé & recherché toutes les ocasions de vuider leurs diférends avec la Maison d'Au-

d'Autriche, & que l'on avoit conçu à Vienne les raisons pressantes, pouquoi l'on ne pouvoit pas traiter ni de la Navigation, ni d'aucune autre Afaire, que l'on n'eût remédié au désordre des Uscoques : & que là dessus on étoit convenu de remétre la chose à un autre temps. De sorte que les mémes causes subsistant encore, il faloit tenir pour certain, qu'il n'y auroit pas moien de traiter. si l'on n'ôtoit cét empêchement, qui ne permétoit pas de compliquer autre chose avec. Les Ministres de *Gretz* ne changérent pas pour cela d'avis, mais s'obstinérent à dire, qu'il ne faloit point parler des Uscoques, si l'on ne parloit aussi de cet autre Point, qui importoit si fort à l'Archiduc, que sans cela il ne pouroit écouter d'autre proposition. Ce qui ne fut apuié d'aucune instance des Impériaux. Ceux qui se piquent d'aprofondir les délibérations, crurent, que le but des Archiducaux étoit d'esquiver de parler de Uscoques. Matiére, qui leur avoit été odieuse en tout temps: & que celui des Impériaux étoit de voir auparavant résoudre un autre Point, qui fut proposé dans l'Assemblée, mais resta indécis, savoir, si l'on devoit faire la Guerre au Turc. Ce qui se fit peutêtre à dessein de tirer quelque somme d'Argent, en cas que la Guerre eût été résolûe. Mais on ne sauroit dire précisément ce qu'il y a de vrai dans tout cela.

Mais puisque l'Afaire de la libre Navigation a été l'année précedente séparée de celle des Uscoques, & remise à un autre Traité, & qu'aiant été en ce temps-ci proposée à *Lintz* par les Autrichiens, pour contrebalancer celles des Uscoques, elle n'a pas été traitée, à cause de l'oposition des Vénitiens, il est besoin de faire ici quelque digression, pour expliquer, qu'est

qu'eſt ce que l'on prétendoit par la demande de Navigation libre, en quel temps céte prétention s'eſt formée, & qu'elles étoient alors les raiſons des deux Parties.

Aprés une tres-longue Paix entre les Ancêtres de l'Empereur Maximilien I. & la République de Veniſe, en l'an 1508. il commença d'y avoir entre eux de légéres broüilleries, qui ſe terminérent enfin à de mémorables Guerres. De ſorte que la République fut par l'eſpace des 22. années ſuivantes, tantôt en Guerre, tantôt en Paix, & tantôt en Tréve avec ce Prince & ſon Petit Fils [a] pour diverſes raiſons. En l'an 1529. tous les diférends furent terminés par la Paix de Bologne, [b] laquelle a ſubſiſté durant tout le régne de l'Empereur Charles-Quint, & de Ferdinand ſon Frere, Roi de Hongrie, & Archiduc d'Autriche. Et comme par le partage, fait ſept ans aprés entre eux-deux, toutes les Terres de leur Maiſon, qui confinent à celles de Veniſe, étoient échües au ſecond, & que les Confins des uns & des autres étant enclavez, il y avoit pour cela bien des dificultez à régler, tant du coté des Princes, que de celui de leurs Sujets, leſquelles, comme étant de trop longue diſcuſſion, ne purent pas être décidées par ce Traité de Paix, tout fut accommodé alors, par un Article, qui portoit que l'on établiroit un Tribunal arbitraire pour les termi-
ner

a L'Empereur Charle-Quint.

b Concluë le 22. de Decembre entre le Pape Clement VII l'Empereur, Ferdinand ſon Frere, & la République, dont le Plenipotentiaire étoit Gaſpar Contarin, qui depuis fut Cardinal & Légat en Alemagne.

ner *a*. Il fut érigé à Trente, où il prononça une Sentence définitive en l'année 1535 *b*. par laquelle tous les points contentieux, qui passoient le nombre de cent furent décidez. Mais les dificultez ne cessérent pas encore. Car il en survint d'autres, quand ce fut à éxécuter la Sentence, lesquelles dans la suite firent naitre de nouveaux démêlez, chacune des Parties prétendant, que l'autre avoit innové plusieurs choses, Pour métre fin à tous ces diférends, Ferdinand *c* & la République érigerent de concert en l'an 1563. une Chambre de cinq Commissaires, un Procureur, & trois Avocats de chaque côté, pour términer les dificultés anciennes & nouvelles, sous la ratification des Princes. Ce grand nombre de Juges fut éxigé par l'Empereur, pour satisfaire ses Sujets

a C'est le troisiéme Article, conçu en ces termes. *Ea in re, ut omnes difficultates tollerentur, placuit, ut intra 20. dies utrinque Judices Arbitri eligerentur, communisque intermedius designaretur, qui controversias dirimerent, atque intra annum sequentem definirent.* A quoi il faut joindre l'Article sixiéme, qui porte. *Quoniam verò Vormatiæ pactionibus jura Aquileiensis Patriarchæ illæsa tuenda esse cautum erat atque ab iis, qui Regis Ferdinandi nomine agunt, res suas turbari Patriarcha conquereretur, totum hoc negotium Judicibus arbitris mandatum: ii jura cognoscant; quæ reddenda sint reddi faciant, atque impedimenta, si qua extiterint, cuncta amoveant.*

b André Morosin raporte céte Afaire dans l'Année 1533. & dit, que les Arbitres furent le Docteur Jerôme Bulfarch pour Ferdinand, & Marien *Avogadro* Docteur & Cavalier Bressan pour Venise. Il ajoute, que l'on traita de rendre Maran & Gradisque aux Vénitiens moiennant une somme d'argent: & que le Senat envoia pour cela Jean Delfin, *Podestà* de Vérone, à Trente: Mais que la chose ne réüssit pas.

c L'Auteur ajoute, *qui avoit succédé à l'Empire par la cession de son Frére.* Mais alors il étoit Empereur, non plus par la cession, mais par le decés de Charle-Quint mort dés l'année 1558.

Sujets de diférentes Provinces, intéressés dans cette Cause. Ses Commissaires furent André Peghel, Baron en Autriche, Maximilien Dotimberg, Elenger de Goritz, a Etienne Suorz, Antoine Statemberger. Son Procureur, Jaques *Campana*, Chancelier de Goritz. Ses Avocats, André *Rapicio*, Gervais *Alberti*, Jean-Marie *Gratia-Dei*. Les Commissaires de la République étoient Sébastien Vénier, b Marin *Cavalli*, Pierre Sannude, Jean-Batiste Contarin, & Augustin Barbarigue. c Son Procureur, Jean-Antoine *Novello*, Sécrétaire du Sénat, Ses Docteurs, *Marquardo Susanna*, François *Gratiano*, Jaques *Chizzola*.

Dans l'Assemblée, e les deux Parties exposérent leurs demandes, & aprés avoir disputé, & avoir en partie ajusté, en partie décidé les autres diférends publics, le Procureur Autrichien présenta une Requête conçuë en ces termes, *Cæsareæ Majestatis nomine requiritur, ut posthac illius subditis, atque aliis, in Sinu Adriatico tutò navigare, ac negotiari liceat.* Item, *ut damna Tergestinis Mercatoribus, atque aliis, illata restituantur.* Et l'Avocat *Rapicio* apuia la demande, en disant, que ce n'étoit pas une Cause à traiter avec subtilité; qu'il étoit trés-évident, que la Navigation doit être libre, & que néanmoins les Navires des Sujets de l'Empereur étoient

a Qu'André Morosin apelle André Relingher.
b Que Morosin apelle Seotemberg.
c Qui fut Generalissime de la Flote Vénitienne à la Bataille de Lépante en 1571. & fait Doge en 1577.
d Qui fut tué à la Bataille de Lépante, étant Providiteur-Général de l'Armée.
e Morosin dit, qu'elle se tint à Gonars, dans le Frioul.

ent quelquefois obligés d'aller à Venise, & de paier les Daces. A quoi l'Empereur demandoit que l'on remédiât.

Chizzola répondit pour la République. Qu'il est vrai, que la Navigation doit être libre, mais que ce dont ils se plaignoient ne répugnoit point à céte liberté. Parce que dans les Païs les plus libres, celui qui domine, leve des droits, & ordonne par où doivent passer les Marchandises. En sorte que personne n'a lieu de se plaindre, si la République use de ce pouvoir dans la Mer-Adriatique, qui est de son Domaine. Il ajoûta, que s'ils prétendoient métre leur demande en dispute, il les avertissoit, que céte Cause ne pouvoit apartenir à ce Tribunal, institué seulement, pour éxécuter les choses jugées, & connoître des innovations faites depuis la Sentence, étant manifeste, que la République, comme Souveraine de la Mer-Adriatique, n'éxerçoit que la même Jurisdiction, qu'elle avoit éxercé de temps immémorial, sans nulle interruption, tant à métre des Daces, qu'à assigner le Lieu, pour les recevoir ; & que la prétention dont il s'agissoit étoit nouvelle, & n'avoit jamais été déclarée par aucun Prédécesseur de l'Empereur, soit comme Roi de Hongrie, ou comme Archiduc d'Autriche, & des Provinces circonvoisines, ni par Ferdinand même depuis tant d'années qu'il regnoit. * Il demandoit aux Impériaux en quel autre temps „ ils avoient eu céte prétention. Ce n'est pas, „ disoit il, avant la Paix de Bologne. Car le „ diférend eût été vuidé alors, ou mis en ar„ bitrage. Il s'est traité plus de 120. Contro„ verses à Trente, & il ne s'est pas dit un „ mot

* C'est à dire, en Hongrie, savoir depuis l'an 526.

„ mot de celle-ci. Céte prétention n'a donc „ point encore été ſur pied. Que ſi elle étoit „ née au ſujet de quelque innovation faite de- „ puis la Sentence de Trente, ils diſent „ donc, quand & quel en fut le commence- „ ment, parce qu'il étoit prêt de leur mon- „ trer, que l'Uſage de la République étoit tres- „ ancien, & ſans nulle innovation : & qu'ain- „ ſi il ne faloit point entendre ceux, qui ve- „ noient avec des demandes, qui ne tiroient „ leur origine, ni de la Sentence, ni de l'inno- „ vation,

Rapicio répliquoit, qu'il ne prétendoit pas faire ſon principal fondement ſur ce qui eſt tres-connu d'un chacun, ſavoir, que la Mer eſt commune & libre, & que par conſéquent perſonne ne peut être empêché de naviger, où bon lui ſemble. Que les Doćteurs, qui diſent, que la République a preſcrit la Souveraineté de l'Adriatique, par ſa longue poſſeſſion, ne la prouvent pas : & que d'ailleurs les Doćteurs, qui aſſurent une choſe *de facto*, n'en ſont pas crus ſans preuve : Que toutefois il ne vouloit pas inſiſter la-deſſus, mais venir au principal, qui eſt, que quand même la République ſeroit Maîtreſſe de la Mer, les Sujets de l'Empereur pouvoient y naviger librement, en vertu des Capitulations, qui ſont établies entre les deux Princes, & qu'ainſi il apartenoit à leur Aſſemblée d'examiner la demande des Impériaux, à laquelle, puiſque les Vénitiens l'éxigeoient, il ajoûtoit pour fondement : *Quia libera navigatio Maris Adriatici cùm Majeſt. ſuæ Cæſareæ, tùm Subditorum damno & incommodo ab Illuſtriſſimi Dominii Veneti triremium Præfećtis impedita fuerit, Contra Capitula*

Vormatiæ, *Bononiæ*, *Andegavi*, & *Venitiis inita.* Sur quoi il raporta un Article de la Capitulation de Bologne conçu en ces termes. *Quod communes Subditi*, *liberè*, *tutò* & *securè*, *possint in utriusque statibus & dominiis*, *tam Terra*, *quam Mari*, *morari & negotiari*, *cum bonis suis*; *benèque & humaniter tractentur*, *ac si essent incolæ & subditi illius Principis ac Domini*, *cujus patrias & dominia adibunt*: *Provideaturque*, *ne vis*, *aut aliqua injuria ulla de causa eis inferatur*, *celeriterque jus administretur.* Il cita encore les Articles des Tréves d'Angers *a* & de Vormes, *b* & de la Paix de Venise, *c* qu'il n'est pas besoin de raporter ici, parce qu'ils sont de la même teneur. Il pesa le mot, *liberè*, considérant, qu'il tombe sur le Verbe, *Navigare*, & doit conséquemment s'entendre selon la Loi commune, en vertu de laquelle chacun peut naviger librement. De sorte que celui-là ne seroit pas libre, qui seroit contraint d'aller à Venise. Il ajoûta, qu'il ne faloit pas, que le mot, *liberè*, fût superflu; mais au contraire, fit quelque chose de plus, que les deux autres, *tutò* & *securè*, & signifiât, *sans empêchement*, & *sans paier de daces.* Il dit encore qu'il y avoit plus de quatre cens plaintes de gens, que l'on avoit fait aller à Venise, & obligés de paier les daces, pour être entrés dans les Ports de la République par hazard, ou autrement. Il lut une Sentence du *Podestà* de *Lesina*, qui relâcha un Navire tombé fortuitement dans cete Isle, & raconta que la Flote Vénitienne avoit laissé aller quelques Barques de Sel,

a Conclue en 1518. entre l'Empereur Maximilien & la République par l'entremise de François, I.
b en 1521.
c Qui confirme le Traité de wormes.

Sel, sans les envoier à Venise. Puis conclut, que sa demande consistoit en trois Points. Que les Autrichiens pussent naviger par tout où ils voudroient. Qu'ils ne paiassent rien, quand ils ne feroient que passer par les Ports de la République. Et qu'ils ne paiassent pas plus que ses propres Sujets, quand ils iroient pour y trafiquer.

Chizzola promit de résoudre ces objections si nétement, qu'il n'y auroit plus de réplique, & de montrer par des raisons convaincantes, que les Oficiers Vénitiens ne faisoient rien dans le Golfe, qu'avec un légitime pouvoir. Et remétant à parler de Souveraineté de la Mer à la fin de sa réponse, il commença par les Capitulations, & dit premiérement. Que le mot, „ *liberè*, ne tomboit point sur *Navigare*, mais „ sur *morari & negotiari tam Terra, quam* „ *Mari*. Si bien qu'il faloit entendre, *liberè*, „ comme la Loi commune l'entend, quand on „ demeure, ou trafique chés autrui; c'est à „ dire, en observant les Loix, & en paiant „ les Droits du Païs. Que les Capitulations „ entre la Maison d'Autriche & la République „ étoient égales & réciproques, & qu'il n'y „ avoit point de convention, qui fût plus en „ faveur des Autrichiens dans l'Etat de Venise, qu'en celle des Vénitiens dans les „ Etats d'Autriche: & qu'il ne s'etoit pas stipulé plus de liberté pour la Mer, que pour „ la Terre, ainsi qu'il se voioit clairement „ par ces paroles; *Que les communs Sujets* „ *puissent séjourner & négotier, tant par Mer,* „ *que par Terre, les uns les autres, & y* „ *soient amiablement traités*. De sorte que les „ Sujets Vénitiens ne doivent pas avoir moins „ de liberté dans les Terres d'Autriche, que

 „ les

„ les Autrichiens dans les Mers de Venise. Et
„ selon la teneur de ces paroles, il faut,
„ que l'Empereur acorde chés lui à la Républi-
„ que autant qu'il en veut avoir chés Elle.
„ Or si l'Empereur ne permet pas aux Véni-
„ tiens de prendre la route qu'ils veulent dans
„ son Etat de Terre, mais les contraint de
„ passer par les Lieux, où il se paie des droits,
„ il ne peut pas éxiger, que ses Sujets puis-
„ sent aller sur les Mers de Venise, par où
„ il leur plaît: mais doit se contenter qu'ils
„ passent par où il plaît à la République, qui
„ en est la Maîtresse, & paient aux Vénitiens
„ sur leur Golfe, comme ceux-ci paient sur ses
„ Terres. Il leur demanda, s'ils vouloient,
„ que cet Article ôtat, ou restreignit à l'Em-
„ pereur le pouvoir de métre des Impôts, si-
„ non pourquoi vouloient-ils l'ôter ou le re-
„ streindre à la République, par un Article,
„ qui parle des deux Potentats dans le même
„ sens? Il montra par une déduction particu-
„ liére, que depuis la Paix de Venise de 1523.
„ a jusques alors, l'Empereur avoit aug-
„ menté les daces des Vivres & des Marchan-
„ dises, qui passent d'un Etat à l'autre, à
„ la foule des Sujets Vénitiens, dautant que
„ telle chose, qui paioit un, paioit alors jus-
„ qu'à seize & vingt. Que l'Empereur avoit
„ mis une dace de dix-huit livres par millier
„ sur le fer, qui ne paioit rien, & avoit re-
„ glé

a C'est une Paix, que les Vénitiens firent avec l'Empereur Charles-Quint, par laquelle ils renoncérent à l'amitié de François I. qui leur avoit aidé à recouvrer les Villes de Bresse & de Verone. Cete Paix fut la premiére cause de la ruine de nos Afaires en Italie. Le Pape Hadrien VI. & le Roi d'Angleterre Henri VIII. en furent les Médiateurs.

„ glé les Lieux , par où il faloit passer pour „ paier , hors desquels c'étoit contrebande : „ au lieu qu'auparavant le Marchand pouvoit „ prendre la route qu'il vouloit. Que pour un „ Carantain , que l'on paioit de chaque veau, „ qui alloit à Venise , il faloit paier un du- „ cat à la perte des Bouchers de céte Ville. „ Que si l'Empereur se croit en droit de faire „ ce qu'il lui plaît dans son Etat , sans contre- „ venir aux conventions , il ne doit point croi- „ re , que la République y déroge , en fai- „ sant ce qui tourne au profit du sien. A cha- „ que paix , qui se fait entre deux Princes „ (continuoit-il) on convient , que les Su- „ jets pouront demeurer & négotier librement , „ non pas à l'exclusion des daces , ni de l'au- „ torité de ces Princes en Terre ou en Mer , „ mais seulement des violences & des hostilités „ précédentes.

Les Autrichiens s'entre regardoient avec étonnement à ce discours , & *Chizzola* ne trouvant pas nécessaire de s'arrêter davantage à ce point, passa à celui de la Souveraineté des Vénitiens „ sur la Mer-Adriatique. Il est tres-vrai , dit- „ il , que la Mer est commune & libre , mais „ c'est de la maniére , que l'on dit , que les „ Chemins publics sont libres & communs , „ parce qu'ils ne sauroient être usurpés par au- „ cun Particulier pour son propre service; mais „ sont à l'usage d'un chacun , non pas toute- „ fois , qu'ils ne soient sous la protection & „ l'Empire du Prince , ni que personne y puis- „ se faire licentieusement tout ce qu'il veut à „ tort & à droit. Car une telle Anarchie , soit „ sur Mer , ou sur Terre , est en horreur à „ Dieu & à la Nature. La vraie liberté de la „ Mer n'exclut pas la protection de celui , qui

„ la maintient en liberté, ni la ſujétion aux „ Loix de celui, qui en a la domination. Au „ contraire, elle renferme néceſſairement céte „ ſupériorité. La mer n'eſt pas moins ſujére, „ que la Terre, à être diviſée entre les hom- „ mes, & apropriée aux Villes & aux Poten- „ tats. Ce qui a été ordonné de Dieu, com- „ me une choſe naturelle, dés le commence- „ ment du monde, & a été tres-bien connu „ par Ariſtote, quand il a dit, que la Mer „ ſert de Territoire aux villes Maritimes, par- „ ce qu'elles en tirent leur nourriture & leur dé- „ fenſe. Ce qui ne pouroit pas être, ſi quel- „ que partie de la Mer ne leur étoit apropriée de „ la même maniére, que l'on s'aproprie la Ter- „ re; laquelle eſt diviſée entre les Villes, non „ pas en parties égales, ni proportionnées à „ leur grandeur, mais autant qu'elles en ont „ pû dominer & garder. Berne, qui n'eſt pas „ la plus grande ville de Suiſſe, a autant de „ Territoire, que les douze autres enſemble. „ Nuremberg, qui en eſt une grande, s'é- „ tend à peine hors de ſes murailles. Veniſe à „ été pluſieurs ſiécles ſans rien poſſéder en Terre- „ Ferme. Pareillement, quelques Villes Ma- „ ritimes tres-puiſſantes ont ocupé un grand „ eſpace de Mer, & d'autres de peu de force ſe „ ſont contentées des Eaux voiſines. Il y a eu „ même des Villes, qui ne ſe ſont pas ſouciées „ de s'étendre en Mer, parce qu'elles avoient „ un Territoire fertile à leurs côtés: & d'au- „ tres, que de plus puiſſantes ont contraintes „ de s'en abſtenir. Qui ſont les deux cauſes, „ pourquoi une Ville, bien que Maritime, „ peut ne point poſſéder de Mer. Dieu (ajoûtoit- „ il) a inſtitué les Princes, pour maintenir la „ la Juſtice, au profit du Genre-Humain, & ils „ ſont

„ ſont auſſi néceſſaires ſur Mer, que ſur Terre. Et c'eſt pour cela, que S. Paul a dit, „ qu'il leur étoit du des Gabelles & des Contributions. a Or ce ſeroit une grandé abſurdité, „ que d'aprouver, que les Terres fuſſent gardées & détenduës, & de blâmer cét ordre „ dans la Mer. Si quelque Mer, à cauſe de „ ſa vaſte étenduë, & de ſon grand éloignement „ de Terre, ne peut être protégée, ni gouvernée, c'eſt une peine du Genre-Humain, „ comme c'en eſt une, qu'il y ait des Deſerts „ ſur la Terre, ſi grans, que perſonne ne les „ peut protéger, ainſi qu'il ſe voit dans les Sablons d'Afrique, & dans les vaſtes Lieux de „ l'Atlas. Et cemme c'eſt un don de Dieu, qu'une Terre ſoit régie, ptotégée, & gouvernée „ par les Loix, & par la force publique, il „ en eſt de même pour la Mer. Et ceux-là ſont „ tombés dans une erreur bien groſſiére, qui „ ont dit, que la Terre, à cauſe de ſa fermeté, peut bien être dominée; mais non pas „ la Mer, qui eſt un Elément inconſtant, ni „ l'Air non plus. Car ſi par la Mer, & par „ l'Air, ils entendent toutes les parties de ces „ élémens fluides, il eſt certain, qu'elles ne „ peuvent pas être dominées, dautant qu'une „ partie court & s'en va, pendant qu'on ſe ſert „ de l'autre. Ce qui arive encore aux Riviéres, „ qui ne peuvent pas non plus être retenuës. „ Quand on dit, dominer la Mer, ou un Fleuve, l'on n'entend pas l'elément, mais le lieu, „ de ſa ſituation. L'eau de l'Adriatique court, „ & ne peut pas toute être arrêtée, mais la „ Mer, ou le Fleuve, eſt toûjours le même.

 „ Et

a *Dei Miniſter eſt . vindex in iram . ei qui malum agit. Ideò enim & tributa præſtatis. Miniſtri enim Dei ſunt, in hoc ipſum ſervientes.* Rom. 13.

„ Et c'eſt là ce qui eſt ſujet à la protection des „ Princes. Il demanda aux Autrichiens s'ils pré- „ tendoient, que la Mer fût laiſſée ſans prote- „ ction ; en ſorte qu'un chacun y pût faire ou „ bien, ou mal, l'infeſter, & la rendre innavi- „ gable. Et dit, que cela étoit ſi abſurde, qu'il „ vouloit répondre pour eux, que non. Il con- „ clut donc, que l'Empereur vouloit, qu'elle fût „ gardée, protégée & gouvernée par ceux, à „ qui la Providence Divine l'avoit recommandée. „ Mais de grace, demandoit-il, vous ſemble, „ t'il juſte, que cela ſe faſſe ſeulement avec la „ peine, le ſang & l'argent des Protecteurs, ou „ bien, avec les contributions de ceux, qui en- „ tirent du profit? Puis il répondit encore pour „ eux, que, ſans aléguer la Juriſprudence, S. „ Paul enſeigne trop clairement, que ceux, „ qui ſont protégés & gouvernés, ſont obligés de „ contribuer. Puis conclut, que ſi la Républi- „ que eſt le Prince, à qui il apartient de domi- „ ner, & de protéger l'Adriatique, il s'en- „ ſuit néceſſairement, que quiconque y navi- „ ge, doit être ſujet à ſes Loix, comme le ſont „ les Voiageurs à celles de la Contrée de terre, „ où ils paſſent. De là venant à montrer, que „ ce Domaine étoit de temps immémorable à „ la République, il fit lire une liſte d'Autorités „ de trente celébres Juriſconſultes, qui depuis „ l'an 1300. juſques à ſon temps avoient parlé „ de ce Domaine, comme d'une choſe tres- „ connuë & tres-ancienne de leur temps, quel- „ ques-uns diſant même, que la République „ n'a pas moins la Souveraineté de la Mer, que „ de la Ville de Veniſe, [a] à laquelle d'autres „ don-

[a] *Si enim*, dit un de leurs Auteurs, *Urbs in Mari ſumpſit exordia & urbis fuerunt Veneti Domini, Veneti* quo-

„ donnent l'Adriatique pour Territoire & pour
„ Détroit, faisant mention de la puissance légi-
„ time qu'elle a de prescrire des Loix à la Na-
„ vigation, & de lever des droits sur ceux, qui
„ navigent. Et il assuroit, qu'il ne se souvenoit
„ pas d'en avoir lû aucun, qui dît le contraire
„ Puis s'adressant à *Rapicio*, il lui dit, que s'il
„ n'en vouloit pas croire ces Ecrivains, parce
„ qu'ils ne prouvoient pas leur dire, du moins
„ il ne pouvoit pas refuser de les recevoir pour
„ témoins de ce qu'ils voioient de leur temps,
„ ni aléguer aucune exception contre ceux, qui
„ étant morts depuis si long-temps, ne sont
„ point intéressés dans les choses présentes. Ou-
„ tre qu'y aiant plus de 250. ans depuis le plus
„ ancien de ces Jurisconsultes jusques au der-
„ nier, leur témoignage prouve, que la Ré-
„ publique a dominé la Mer bien long-temps
„ auparavant: & qu'ainsi l'on n'en sauroit
„ nier présentement la possession immémora-
„ rable.

Aprés cela s'adressant aux Juges, il les pria de vouloir entendre une glose succinte sur les Autorités qu'il avoit aléguées. Par où il se prométoit de les laisser entiérement persuadés de la vérité.

„ Il dit premiérement: Que bien que quel-
„ ques-uns des Passages cités dient en termes gé-
„ néraux, *la Mer des Vénitiens*, sans exprimer,
„ quelle elle est, ni quelle étenduë à céte Mer,
„ toutefois les autres le spécifient en disant
„ *le Golfe*, ou par un terme plus expressif,
„ l'*Adriatique*, qui marque non seulement la

 „ situa-

quoque fuerunt Domini ejus, in quo erat Urbs. Igitur Domini Maris. André Morosin apelle le Golfe Adriatique la Maison de la République. *Adriaticum sinum Reip. veluti domum censeri.* Lib. 15.

„ situation, mais encore la quantité de céte
„ Mer: & qu'ainsi les témoignages, qui sont
„ plus formels & plus précis, doivent expli-
„ quer ceux, qui sont conçus en termes plus
„ généraux, conformément au commun pré-
„ cepte, qu'il faut expliquer les Passages am-
„ bigus par les clairs. Il montra, que la difé-
„ rente maniére de parler de ces Docteurs, les-
„ quels font dériver ce Domaine de la Mer, qui
„ de la coûtume, qui de la prescription, qui
„ d'une servitude imposée, qui de privilége,
„ venoit de ce qu'ils étoient tres-convaincus de
„ la Jurisdiction, éxercée de tout temps par la
„ République. Si bien qu'écrivant sur céte ma-
„ tiére, non point à la priére de qui que ce
„ soit, mais de leur propre mouvement, &
„ par forme de doctrine, chacun crut mieux
„ exprimer le titre, qui d'une façon, qui
„ d'autre, sans s'assujetir au seul nom-propre,
„ ainsi, qu'ils eussent tous fait, s'ils eussent
„ écrit par commission d'autrui, étant la coû-
„ tume des consulteurs d'être toûjours con-
„ formes, parce que l'Interessé leur donne à
„ tous la même instruction. Il ajoûta, que
„ céte diversité ne diminuë rien de la Foi, mais
„ l'augmente, comme dit S. Augustin, en
„ parlant de la varieté, qui se rencontre par-
„ mi les Evangelistes. Car un chacun peut in-
„ férer de la façon de parler diférente de ces
„ Ecrivains, que pas-un d'eux n'a écrit, par inté-
„ ret ni par complaisance. Auquel cas, ils ne se
„ seroient pas écartés de l'unique formule, que
„ l'Intéressé leur auroit prescrite. Joint que
„ ceux, qui éxaminent bien la chose, voient
„ un acord admirable de ces Docteurs à dire,
„ qu'aprés le déclin de l'Empire de Constanti-
„ nople, l'Adriatique se trouvant abandonné,
„ ainsi

„ ainſi que pluſieurs Iſles, & Villes de cet „ Etat, à tel point qu'il reſtoit ſans garde & „ ſans protection, & depuis long-temps n'é- „ toit ſous la Juriſdiction de perſonne; la Ré- „ publique, à qui il importoit extrémement de „ le tenir net, parce qu'elle en tiroit ſa nouritu- „ re, le prit ſous ſa protéction, & en aquit „ la proprieté, conformément au Droit Natu- „ rel, & au Droit des Gens, qui donne au „ premier ocupant les Terres, les Mers, & „ les autres biens qui ne ſont à perſonne. a Par „ où ont commencé les premiers Empires, & „ par où de temps en temps il s'en forme de „ nouveaux, quand un des anciens vient à „ tomber de foibleſſe, ou de vieilleſſe. De- „ puis que la République a fait céte aqui- „ ſition, elle s'y eſt maintenuë par des Ar- „ mées puiſſantes, par une exceſſive dépen- „ ſe, & au prix du ſang de ſes Citoiens & de „ ſes Sujets, & a continüé à la vüë de tout le „ Monde, ſans nulle interruption, la garde „ & la joüiſſance de céte Mer, malgré tous les „ obſtacles qu'y ont mis en divers temps, ou „ les Corſaires, ou les Potentats, tant de „ l'Italie, que de la Grece. Il ajoûta, que „ ceux, qui parlent dans les termes exquis „ de Droit, n'apellent d'ordinaire aquis par „ coutume que la faculté de ſe ſervir à un uſa- „ ſage particulier, ſans empêchement de l'u- „ niverſel, de ce qui eſt public de Droit Ci- „ vil, comme de pêcher dans une Rivié- „ re, ſans en empécher la Navigation. Né- „ anmoins, il ne ſera pas impropre de dire, „ que c'eſt une coutume, quand on a aquis, „ & tenu depuis inceſſamment en ſa pro- „ tection, & en ſa joüiſſance un détroit de

a *Bona nullius primo occupanti conceduntur.*

„ Terre, ou de Mer, abandonné, & sans „ possesseur, ainsi que parlent Bartole, Balde, Castre, & quelques autres. Au lieu „ que l'on ne peut pas dire proprement possedé „ par droit de Prescription, sinon ce dont un „ autre a été dépoüillé par l'Usage. Ainsi, ce „ titre n'est pas celui de la République, qui n'a „ dépoüillé personne de la Mer, mais l'a aquise, péndant qu'elle étoit sans Protecteur & „ sans Maître. Ce qui toutefois pouroit s'apeller Prescription, de la maniére qu'un faucon „ abandonné par son Maître, & devenu sauvage, puis pris, aprivoisé & nourri long-temps par un autre, pouroit se dire prescrit „ par le dernier, non pas proprement, mais „ pourtant sans absurdité. Il dit, que le mot „ de *servitude* n'est pas d'usage, sinon quand „ on aquiert à son propre territoire quelque usage particulier, sur celui de son Voisin, sans „ qu'il cesse néanmoins d'en être le Maître. En „ ce sens, la République n'a point mis de servitude sur l'Adriatique, parce qu'elle n'y „ a pas aquis seulement un usage spécial à sa „ Ville, ni n'en a pas laissé la propriété à un „ Maître, mais l'a ocupé tout entier, parce „ qu'il étoit à l'abandon. Ce qui pouroit néanmoins s'apeller en quelque façon servitude, „ en tant que la République à été contrainte de „ prendre tout le gouvernement de céte Mer, „ pour le service de sa Ville, qui en avoit besoin. Quant au Privilége, il est certain, qu'il n'y en a point, puis qu'il n'y avoit alors „ personne qui en pût acorder. L'Empereur, „ ni pas un Prince d'Occident, n'ont jamais „ eu, ni autorité, ni jurisdiction, ni supériorité sur l'Adriatique, ils n'y en pouvoient „ donc pas donner aux autres. L'Empereur

„ d'O-

„ d'Orient, qui l'avoit abandonné, faute de „ pouvoir le garder, renonça depuis à tout ce „ qu'il y pouvoit prétendre, dans les Transf- „ actions qui se firent entre cet Empire & la „ République. Cependant les Jurisconsultes „ Italiens, comme Gens, qui professent tous „ le Droit Impérial, & sont tout dévoüez à „ l'Empereur, ont mis tout leur esprit à la „ gêne pour vérifier dans l'Empereur d'Occi- „ dent, comme si c'étoit encore Auguste, ou „ Antoine, que *Imperator est Dominus Mun-* „ *di*, ce qui au temps même qu'il fut pronon- „ cé, n'étoit pas vrai dans une centiéme par- „ tie du monde, & ne l'est présentement dans „ aucune partie considérable. Et pendant qu'ils „ veulent faire honneur à l'Empereur, & lui „ donner par des épitétes ce qu'il n'a, ni ne „ sauroit avoir, ils tombent dans l'absurdité. „ Et comme ils ont dit, que pas un Roi ne „ posséde aucun Etat légitimement, sinon par la „ concession de l'Empereur, ils ont dit aussi que „ la République possedoit la Mer par Privilége „ Impérial. Mais il paroît bien en quel sens ils „ l'on dit, puisque pas-un d'eux ne veut qu'il „ y ait jamais eu de concession. Mais tel figu- „ gure, que c'est un Privilége prescrit par la „ possession immémorable; & tel autre, que „ c'en est un interprétatif, venant de la patien- „ de l'Empereur, qui est autant, que s'ils di- „ soient, que les Rois Chrétiens possedent „ les Roiaumes, & la République, l'Adria- „ tique, aussi légitimement par le titre de „ leur aquisition, que si l'Empereur eût été le „ le Maître de ces Etats & de céte Mer, puis „ les eût donnez à ces Princes & à céte Répu- „ blique. C'est ainsi, que *Chizzola* s'étendit à son- „ aise à parler des Jurisconsultes, cela, étant de

„sa profession, & conclut, que chacun pouvoit „tenir pour certain, que la Cause, qu'il défen-„doit etoit solidement apuiée sur l'autorité de „ces Docteurs, tant pour le Fait, que pour le „Droit.

„ Aprés les Jurisconsultes, il cita les Histo-„riens, qui racontent, que déja depuis plus „de trois cens ans la République levoit des droits „sur le Golfe, & y tenoit des Barques armées „en garde, avec ordre de faire aller les Navi-„res à Venise, assurant que cét usage s'est toû-„jours observé jusqu'à leur temps; mais il ne „s'y arrêta pas beaucoup, disant, que comme „ils sont bons têmoins des évenemens courans, „aussi quand il s'agit de prouver les Droits des „Princes, ou des Particuliers, il faut se servir „de Piéces autentiques, & citer les Historiens „avec grande discrétion, dautant que quelques-„uns, étant portez, qui d'amour, qui de hai-„ne, ou d'espérance, donnent dans la flaterie, „ou dans l'hiperbole, sur quoi il n'y a point de „fondement à faire. Il raporta l'Acte du Con-„cile Général de Lion, tenu en 1274. où l'Ab-„bé de Nerveze, délegué du Pape, rejeta la „demande de ceux d'Ancone, qui prétendoient „avoir la Navigation libre, & ordonna, que „les Vénitiens ne fussent point molestez dans la „défense & la protection de l'Adriatique contre „les Sarasins & les Pirates, ni troublez dans l'ex-„action des droits de Péage.

„ Il dit, que l'on ne savoit pas le temps, au-„quel Venise avoit commencé de faire un Capi-„taine du Golfe, parce que les Regîtres de ces „élections avoient été brûlez avec la Chancele-„rie en l'an 1230. mais que depuis ce temps-là „jusqu'au sien, l'on pouvoit montrer, par les „Regîtres publics, la succession continuë de ces

„Capi-

„Capitaines, ſans aucune interruption ; comme „auſſi les permiſſions de paſſer par le Golfe avec „des Vaiſſeaux armés, demandées par divers „Princes poſſeſſeurs de Riviéres, ſituées ſur l'A- „driatique, par des Papes, par les Légats, les „Vicaires, les Gouverneurs & les Communautés „des Terres de la Romagne & de la Marche, & „par les Rois de Naples pour la Poüille, deſquel- „les pluſieurs ont été acordées, quelques-unes „refuſées, & quelques autres octroiées ſeule- „ment en partie : Mais qu'il étoit ſuperflu d'a- „léguer les faits de ceux, dont les ſucceſſeurs ne „contrediſoient point. Qu'il parleroit ſeulement „des Prédéceſſeurs de l'Empereur, comme Roi „de Hongrie. & Archiduc d'Autriche.

„ Il récita un Bref du Pape Urbain VI. écrit „de Luques au Duc Antoine Vénier, en date „du 14. de Juin 1388. pour le remercier de ce „que les Galéres Vénitiennes, qui gardoient le „Golfe, avoient fait rélâcher Marie Reine de „Hongrie, détenuë priſonniére à *Caſtelnovo :* Et „deux autres de félicitation, l'un à céte Reine, „& l'autre au Roi Sigiſmond, ſon Mari, qui fut „depuis Empereur, ſur céte délivrance, procu- „rée par le Capitaine du Golfe.

„ Enſuite, fit lire un Paſſeport, acordé à la „priére de Rodolfe, Comte de *Sala*, au nom „de Ladiſlas, Roi de Naples, & de Guillaume „d'Autriche en date du 1399. permétant, que la „Sœur de ce Roi, mariée à cét Arciduc, fût con- „duite par Mer, depuis la Poüille, juſqu'aux Ri- „viéres de ſon Epoux, avec des Galéres & d'autres „Bâtimens, au nombre d'en viron 12. en tout, „à condition, qu'il n'y fût reçû aucun Banni de „Veniſe, ni autre, qui eût fait contre la Répu- „blique choſe digne de mort, En vertu de ce Paſſe-

* Jean Barbarigue.

Passeport les Autrichiens s'embarquérent à Trieste, & allérent en Poüille, d'où ils n'emmenerent pas pourtant la Princesse, parce que le Roi aiant retardé quelque temps son départ, elle tomba malade, & mourut.

Il raporta deux Létres de l'Empereur Féderic écrites de Gretz au Duc Jeau Moccé-„nigue. La 1. du 24. de Septembre 1478. „La 2. du 2. d'Avril 1479. où il prie, qu'on „lui perméte de faire transporter librement „de la Poüille & de l'Abruzze une certaine „quantité de Bleds à ses Châteaux du Carse * „& de l'Istrie, assûrant qu'il reconnoitra ce „plaisir par quelque autre plus grand.

Il montra une Létre de Béatrix, Reine de Hongrie au même Duc, datée du der-„nier de Janvier 1481. où elle demande, qu'on „lui acorde par libéralité, & par amitié, la per-„mission de se faire venir de divers Lieux „d'Italie plusieurs choses, qu'elle a envie d'a-„voir pour son propre usage, & promet de recon-„noitre céte grace.

Et deux autres de Matias, Roi de Hongrie, l'une du 26. de Février 1482. au mê-„me Duc, où exposant, que la République „avoit coûtume de permétre tous les ans aux „Comtes *Frangipani*, Seigneurs de *Segna*, & „d'autres Lieux Maritimes, de tirer de la Poüil-„le, & de la Marche, certaine quantité de „Vivres: & que ces Lieux étant tombés en-„tre ses mains, il prioit qu'on lui fît la même „grace, & qu'on en donnât les Patentes à la „Personne, qu'il envoioit exprés pour les „recevoir. Qu'il tiendroit cela à grace, & y correspondroit de sa part... L'autre, du 18.

* Contrée du Frioul.

„18. d'Octobre 1487. adreſſée au Duc Auguſtin „Barbarigue, qu'il prie de lui faire expédier les „Patentes néceſſaires, pour faire amener de *Se*-„*gna*, par Mer, des Bois, dont il a beſoin pour „les réparations d'une Fortereſſe, qui eſt à l'em-„bouchure de *Narenta*, ofrant d'obliger la Ré-„publique en de plus grandes choſes

Il expoſa une Létre d'Anne, Reine de Hongrie, du 30 d'Août 1502. où aprés avoir „raconté la ſtérilité du Païs de *Segna*, elle „prie, qu'il lui ſoit permis d'y faire por-„ter des Vivres de la Poüille, & de la Mar-„che, & que le Paſſeport ſoit donnné au Por-„teur, qu'elle envoie exprés, aſſurant, qu'elle s'en „tiendra trés-obligée.

Enfin, il raporta une Létre du 3. de Septembre 1504. où Jean de *Dura*, Capitaine „de *Piſino*, Miniſtre de l'Empereur Maxi-„milien, mande au Duc Léonard Lorédan, „que Jaques *Croato*, Sujet Autrichien, par-„ti de *Fianana*, pour aller à *Segna*, à été „aſſailli d'une Barque armée de Pirates, ſur „l'Adriatique, au deshonneur de la Sei-„gneurie, à qui céte Mer apartient, & „ſuplie qu'il y ſoit aporté quelque remé-„de.

Sur tous ces Points il fit les conſidérations qu'il jugea néceſſaires, quant aux temps, aux perſonnes, & à la qualité des Princes. Et pour confirmation de leur conſentement, il remémora la Céremonie annuelle d'épouſer la Mer en préſence des Ambaſſadeurs, & par-„ticuliérement de celui de l'Empereur, en ces „termes. *Deſponſamus te Mare, in ſignum* „*veri & perpetui Dominii.* Car bien que les „Hiſtoriens diſent, qu'elle tire ſon origine d'Aléx-„andre III. durant ſa retraite à Veniſe, néan-
„moins,

„ moins, ils ajoûtent, qu'elle a été instituée pour „ marque de la Domination aquise auparavant par „ le Droit de la Guerre.

Quant aux 400. Plaintes, & à la Sentence du Recteur de *Lesina*, il y répondit par un remer- „ ciment, comme à des choses aléguées en sa „ faveur, dautant que les plaintes présuposent la „ défense, & les Sentences de condamnation, „ ou d'absolution, prouvent la Jurisdiction. Sur „ les Barques de Sel, il dit, qu'on ne les avoit „ point fait aller à Venise, parce qu'il est defen- „ du d'y faire entrer du Sel étranger: & que si „ ce Sel n'avoit pas été jeté dans la Mer, c'étoit „ une courtoisie, qui ne doit point être imputée „ à préjudice. Il conclut, qu'il avoit donné le „ vrai sens aux Capitulations, & prouvé la pos- „ session immémorable de l'Adriatique. De sorte „ qu'il croioit superflu d'en dire davantage, étant „ manifeste, que la prétention étoit nouvelle, „ & par conséquent ne pouvoit pas avoir „ lieu.

Aprés que les Impériaux eurent traité ensemble, ils prirent la résolution de ne pas persister dans leur demande par Justice. Peghel & Suorz dirent ouvertement, que la République est la Maîtresse du Golfe, & peut y métre les Péages qu'il lui plaît, & qu'il le croioient ainsi dans leur conscience: mais qu'il leur sembloit aussi, que par bienséance, & pour son ancienne amitié avec la Maison d'Autriche, elle le devoit faire avec le moins d'incommodité qu'elle pouroit envers les Sujets Autrichiens. Les trois autres dirent, qu'il n'étoit pas saison d'aprouver, ni de contester le Domaine de la Mer, mais qu'il faloit par courtoisie trouver un tempérament, par où la République reçut ses droits des Autrichiens, qui navigeroient, mais suprimât de certaines conditi-
ons

ons, qui leur étoient onéreuses, & de nulle utilité pour Elle. Aprés l'examen de divers expédiens, il fut conclu d'en faire le raport, ainsi que de tout le reste, aux Princes, dont la ratification étoit nécessaire, & l'Assemblée finit. Mais comme l'Empereur se trouva trés-malade alors, puis en mourut, la négotiation demeura imparfaite.

Pour en donner une intelligence parfaite, je pourois raconter ce qui ariva sous les Regnes de Maximilien & de Rodolfe, sous qui céte Afaire fut remaniée. Mais ce que j'ai dit sufisant pour entendre l'origine du diférend de la Navigation libre (qui est précisément ce qui apartient à mon sujet) il sera bon de garder le reste pour un autre temps, & de reprendre le fil de la Narration.

Comme l'Archiduc étoit sur le point de partir de Lintz, il ariva une méchante nouvelle, qui mérite d'être racontée ici, n'y aiant point eu encore de cas semblable. L'Istrie est divisée de telle sorte, que la Partie Septentrionale & Montueuse est possédée par l'Archiduc, la Méridionale & la plus commode par la Seigneurie de Venise. Les Sujets de l'un & de l'autre Prince, qui confinent ensemble depuis trés-longtemps, a avoient acoûtumé de mener paître leurs Troupeaux les uns chés les autres, les Archiducaux chés les Vénitiens en Hiver, & les Vénitiens chés les Archiducaux en Eté, se paiant réciproquement le pâturage. Cét Eté, les Sujets Vénitiens hésitant d'aller sur les Terres de l'Archiduc, à cause des incursions de Uscoques, furent assurés par le Lieutenant de *Pisino*, qu'ils recevroient toute sorte de bon traitement, & sur tout, il leur répondoit de l'Armée des Uscoques de *Segna*, (Ce sont les termes de sa Patente, qui se voit encore.)

Les

a En 1614.

Les Vénitiens étant donc allés sous la Foi publique aux Lieux ordinaires, vaquoient à leurs Afaires sans se défier de rien. Les Uscoques, qui ne pouvoient sortir par Mer, à cause de la vigilance des Gardes, aiant passé le *Montmajor* dans le Territoire de l'Archiduc, essaiérent d'entrer dans celui de Venise, pour y butiner. Mais aiant rencontré une forte résistance sur les Confins, ils retournérent sur le Territoire de leur Prince, d'où ils enlevérent tout le bêtail des Vénitiens, & même, une partie de celui des Archiducaux. Mais les Ministres de l'Archiduc firent rendre sur le champ ce qui avoit été dérobé à ses Sujets. Ainsi les Vénitiens restérent afrontés de plusieurs milliers d'Animaux. Cet accident facha beaucoup l'Archiduc, à cause des circonstances du Lieu, & de la Parole donnée par ses Ministres, & même de l'indice violent de leur complicité, atendu le long voiage fait par les Uscoques sur ses Terres, sans être empêchés, ni détournés, & la restitution faite à ses Sujets par l'ordre de ses Magistrats. Si bien que tout le dommage restoit aux Vénitiens.

Les Ministres de la République jugérent, qu'il ne sufisoit pas de se vanger seulement sur les Uscoques, mais qu'aprés un tel outrage, la protection, qu'ils devoient à leurs Sujets, les obligeoit de les indanniser par des represailles. Et cela s'éxécuta par une Galére, qui débarqua vers *Fianona*, a & emmena, sinon pareil nombre d'Animaux, du moins autant que l'on en pût atraper dans les Lieux Voisins. Et ce bêtail fut aussi-tôt distribué aux Intéressés, à proportion de leur perte. Les Archiducaux restés à la Cour de l'Empereur, aprés

a Cela fut éxecuté par Laurent Venier, General d'Albanie.

aprés le départ de leur Maître, criérent hautement, que l'Archiduc avoit été provoqué par les Vénitiens, jusque dans ses Terres Patrimoniales, sans en avoir reçu aucune injure, répondant à ceux, qui leur aléguoienr le précédent enlevement de bêtail, que la Jurisdiction de Venise n'avoit point été violée, & que c'étoit à l'Archiduc de s'en ressentir, comme d'un excés commis chés lui, ainsi qu'il l'avoit bien résolu, avant que de partir de Lintz. Céte reponse surprit les Gens, qui savoient ce que c'est que represailles, lesquelles se font principalement, parceque celui qui doit punir les Mal-faiteurs par la justice ordinaire, ne le fait pas.

Mais l'Empereur, qui craignoit, que la multiplication des ofenses ne fît naître quelque grand désordre, écrivit à l'Archidnc, l'exhortant fortement de prévenir le mal. Pendant que l'on délibere à Gretz, comment faire, pour contenter l'Empereur, vint l'Hiver, durant lequel il est dangereux aux Gardes de se tenir longtemps en Mer. Les Uscoques firent plusieurs sorties à l'improviste. Ils sacagérent dans l'Isle d'*Ossero* les deux Villes de Lussin, où ils dépoüillérent jusqu'aux Enfans & aux Femmes, & bâtonnérent ceux, qui se plaignoient, & leur demandoient miséricorde, Et dans l'Isle de *Pago* ils pillérent le Bourg de Collane, puis l'Eceüil de *Provecchio*, lieu apartenant à l'Isle de *Veglia*. Ils ne pardonnérent à pas-un Vaisseau, & non contens du pillage, ils prenoient encore les principaux Mariniers, & les métoient à rançon, Tant de maux, & tant d'instances de l'Empereur obligérent enfin l'Archiduc d'envoier à *Segna* wolfang, Baron d'Echemberg, Général de Croatie, acompagné de bon nombre de Soldats, partie Alemans, partie Gens de Goritz, afin

afin qu'il pût forcer les mutins, & policer la Ville. Dés que ce Seigneur y fut arivé, Il fit ramasser tout le butin emporté de Lussin & des autres Lieux de la République, & fit paier 40. livres par tête à 53. Uscoques, qui s'étoient trouvés à ce pillage, pour supléer à ce qui en pouvoit être de manque. Il publia un Mandement, que tous les *Avanturiers* eussent à se presenter devant lui, dans quinze jours, faute de quoi ils seroient bannis avec leurs Familles. Les uns obéïrent, & les autres se réfugiérent dans la Montagne. Aprés qu'il en eut fait plusieurs fois la revüe, il en emprisonna subitement 39. du nombre desquels étoient tous les Chefs, & quelques autres de basse étofe, dont il fit sur le champ piller les Maisons, par les Allemans, qu'il avoit amenés, & prit pour lui l'Or, l'Argent, la Soie, & toutes les choses de prix. Puis il fit couper la tête à quatre de ces Uscoques, qui véritablement étoient des Voleurs, mais Gens de néant, & des plus misérables. a Il voulut encore, que le Gouverneur de *Buccari* en fît emprisonner deux, qui s'étoient enfuis de *Segna*. Les jours suivans, il en fit arrêter d'autres un à un, & pilla pareillement leurs Logis. Il fit courir le bruit, qu'il vouloit laisser á *Senga* pour Garnison 100. Allemans, & seulement 100. Uscoques, natifs de la Ville, & envoier tous les autres à Ottolaz. Mais peu de jours aprés, les Prisonniers, qui restoient au nombre de 36. trouvérent moien de se racheter de leur bourse, & de celle de leurs amis. Il n'osa pas relâcher ouvertement Vincent Craglianovich, Auteur d'une infinité de maux, & sur tout du massacre barbare de *Vénier*, & de tous

a *Vilissimo quoque quasi piaculari dato*, dit Pline ep. 9 lib. 3. Cela se voit tous les jours.

tous les Soldats & passagers de sa Galere, bien qu'il en eût reçu de grans presens. Mais il lui donna moien de s'évader. Cela fait, il manda le Comte de Césane au Général Vénitien, a pour l'informer des causes de son envoi, & lui demander l'ouverture des passages, & le rétablissement du Commerce, l'assurant, que s'il desiroit quelque satisfaction particuliére, lui Commissaire feroit tout son possible, pour la lui faire avoir, Le Général répondit, que sa République ne cherchoit que le repos, & ne demandoit que l'éxecution des promesses. Que tous les *Avanturiers* fussent chassez, les Bannis abandonnés, & les Malfaiteurs ôtés d'un Lieu, qui les métoit en commodité d'ofenser les Voisins. Qu'aprés cela les Ministres Vénitiens entretiendroient une parfaite correspondance avec les Autrichiens, mais qu'il ne savoit à quoi s'atendre, pendant que les Galéres étoient sur le Port de *Segna*, & le Canon Vénitien sur ses murailles, & les Auteurs de ce crime & de tant d'autres mis en liberté. Cet ofice ne fut suivi d'aucun bon éfet, au contraire les Chefs déja tirés de Prison furent honorés & favorisés, particuliérement Craglianovich, qui depuis sa fuite lui donna encore un Prisonnier Turc, qui s'étoit mis à 4000. Ducats de rançon, & non seulement fut rapellé à *Segna*; mais instalé dans un des quatre Capitanats, & pris en la protection de l'Archiduc. Il ne se parla plus de les transférer a Ottosaz, & ceux-même, qui s'étoient retirés dans la Montagne, prirent peu à peu la résolution de retourner. Enfin, Echemberg, aprés un sejour d'environ 50. jours, partit de *Segna*, sous couleur d'aller rendre compte à l'Archiduc des choses faites, & recevoir l'ordre de ce qu'il devoit faire encore, laissant une partie des

Ale-

a Laurent Vénier.

Alemans qu'il avoit amenés, & répandant le bruit qu'il feroit de retour dans deux mois. Il mena Craglianovicch à la Cour, pour lui faire confirmer son Capitanat. Il emmena douze Chevaux de somme, deux chargés d'argent & de vaisselle, & les dix autres d'étofes de soie, de tapis prétieux, & de Camelots, tirés, partie des Prisonniers, qu'il avoit délivrés, partie des autres, qui craignant d'être arrêtés avoient prévenu la mauvaise fortune. De sorte qu'en apauvrissant les Uscoques, il les rendit plus âpres au butin, semblable à ceux, qui aiant tiré tout le lait de leurs bêtes, les envoient paître dans le pré d'autrui, afin qu'elles se remplissent à ses dépens. Il est certain, qu'il emporta en argent monnoié 150000. florins. Quant à la valeur du reste, l'on en parla diversement. Mais ce qui est remarquable, c'est qu'il s'apropria encore tout ce qu'il avoit pû r'avoir du butin fait à Lussin & à Collane.

Il ne fut pas plûtôt parti, que le reste de ceux, qui s'étoient sauvés dans la Montagne revint à *Segna*, & peu de jours aprés les Alemans, qu'il y avoit laissés, en partirent aussi, faute de Vivres, soit que ce fût la vérité, ou un prétexte. Et telle fut l'issüe de cet envoi, toute semblable à celle des précedens; sinon en ce que ce Commissaire, ne partagea pas, comme faisoient les autres, mais prit tout, & laissa les Uscoques trés-mécontens. Ils se plaignoient au Ciel de ses extorsions, & disoient à pleine bouche, qu'il avoit bien pû faire avec assurance tout ce qui tournoit à son profit, aiant l'apui de son frére, l'un des Favoris de l'Archiduc. * Le Capi-

* Chose ordinaire, que les parens des Ministres croient que tout leur est permis *Felix*, dit Tacite du frére de Pallas, *cuncta malefacta sibi impune ratus, tanta potentia subnixo*, Ann. 12.

Capitaine *Frangipane* en resta même si piqué, qu'il se démit de sa Charge, & se retira à sa Terre de *Novi*, quoique la Cour ne reçût point sa démission.

Aprés le Sac de Lussin, de Collane & de *Porpecchio*, les Ministres Vénitiens déja tout prets d'user du droit de represailles, aiant apris l'ordre donné par l'Empereur, & la résolution de l'Archiduc, qui envoioit actuellement l'Echemberg, jugérent à propos de surseoir, pour voir ce que feroit ce Commissaire. Et quand ils surent, que tout le butin avoit été ramassé par son ordre, ils crurent d'autant plus devoir atendre l'issuë. Mais lorsqu'ils aprirent, comment il étoit parti de *Segna*, irrités sur tout de ce qu'il s'étoit aproprié le butin, ils résolurent d'en venir aux represailles, tant pour consoler leurs Sujets, qui s'afligeoient horriblement, se voiant hors d'espérance d'être soulagés, aprés tant de supercheries des Commissaires Archiducaux; que pour châtier les mal faiteurs, & métre un frein au brigandage. Le Capitaine du Golfe [a] aiant passé la Riviére entre Velosque & *Lovrana*, ravagea ces Terres. Entre autres choses, il trouva dans quelques Magasins force bleds, farine & avoine, [b] qui s'y gardoient pour *Segna*. Mais comme il ne pouvoit pas les emporter, & qu'il étoit nécessaire d'en priver céte Ville, qui fomentoit les Voleurs, il y fit métre le feu, lequel alla plus loin qu'il ne pensoit, en partie, à cause de la proximité des bâtimens; en partie, par la violence des Soldats. De sorte qu'il y eut beaucoup de Maisons brûlées. Et le dommage, que fit le feu fut bien plus grand, que celui du pillage, qui ne fut pas sufisant pour dédommager les Sujets Vénitiens rai-

[a] C'étoit Antoine *Civrano*.

[b] Il ajoûte, ramasses du Territoire de *Pisino*.

raison de la moitié. Les Persones ne furent point ofensées, & le Capitaine ne permit point qu'on touchât aux Eglises. Et quoique la principale fût pleine de bled, la révérence du lieu fit qu'on l'y laissa.

Il ariva un autre accident dans la forteresse de *Scrissa*, apellée autrement Carlobag, qui est un des nids des Uscoques, vis-à-vis & seulement à trois milles de *Pago*, dans un lieu éminent de la Morlaque, qui domine toute céte Isle, & d'où la Garnison a la commodité de voir où s'assemblent les troupeaux, pour y aller à point-nommé. Les Uscoques, qui gardoient céte forteresse, bien informés du désespoir de ces Insulaires, & de la prontitude, avec laquelle ils tenteroient toutes choses, pour se délivrer, s'avisérent de se servir de la misére & de la simplicité de ces pauvres-gens, pour tirer des récompenses de leurs Maîtres. Ils traitérent, selon toutes les aparences de bonne-foi, avec le Comte de *Pago*, a & lui promirent de l'introduire dans le

a C'étoit Antoine *Giorgio*, Noble-Vénitien. Où il faut remarquer, que la qualité de Comte n'en est pas une de Seigneurie & de propriété, comme en France & ailleurs, mais est seulement un titre de Magistrature biennale bien inférieur à celui de *Podestà*, quoique ces Comtes en fassent la fonction dans ces Lieux. Ce titre n'est d'usage parmi les Nobles Vénitiens, que pour les Isles de la Dalmatie & de l'Albanie. Et quand ce sont des Isles de consequence, comme Corfou, Cataro, Zante, &c. ils y envoient des gens avec la qualité de Provéditeurs, dont ils font bien plus de cas que de celle de Comte. Il est bien vrai qu'ils envoient un Comte à *Zara*, & un à *Spalatro*, qui sont les deux principales Villes de la Dalmatie, mais ce ne sont que comme des Châtelains, lesquels ne sauroient rien faire sans l'ordre du Provéditeur Genéral, qui fait son sejour or-

le Château, puis envoiérent donner avis de ce Traité à *Segna* d'où fut envoié aussi-tôt Paul Dannicich avec 300. Uscoques. Le jour assigné, le Comte aiant pris une partie des Soldats de la garde ordinaire de l'Isle, & bon nombre des habitans vint au signal qu'ils lui donnérent, & les portes lui étant ouvertes, il fut assés simple, que d'entrer le premier, sans prendre les précautions requises dans ces occasions, & fut suivi de tous ses gens avec beaucoup de confusion. Aussi-tôt, les Uscoques, sortis d'embuscade, les envelopérent, & les assaillirent à coups de mousquets. Le Comte & le Capitaine des Soldats y furent tués avec 80. tant Soldats qu'habitans de *Pago*. Les autres s'enfuirent. L'Etendard du Comte & une Enseigne de la Compagnie des Soldats restérent aux Auteurs de la trahison, qui les portérent premiérement à Gretz, puis à la Cour de l'Empereur, pour en avoir récompense. La nouvelle de ce second accident fut trés-agréable à *Segna*. Et ce n'est pas merveille, puisque c'étoit un exploit des Uscoques. Mais c'en est bien une, qu'ils eussent de la joie du succés de *Lovrana*, bien qu'il les eût privés de force vivres, n'étoit qu'ils espéroient, que cela leur feroit acorder pleine liberté d'aller en course.

Les Ministres de l'Archiduc firent de grandes plaintes à l'Empereur de ces deux succés, exagérant le premier par l'importance de la perte, & le second par la qualité de l'atentat, qu'ils disoient être principalement contre l'Empereur, *Scrissa* apartenant à la Couronne de Hongrie. Mais les Vénitiens disoient trois choses. 1. Quant

ordinaire dans ces deux Villes, tantôt dans l'une, tantôt dans l'autre, selon le besoin des Afaires. En 1615.

aux Auteurs du Traité, que les embûches dressées à ces pauvres innocens étoient un efet de la perfidie des Uscoques, qui ne cherchoient qu'à semer la discorde entre les Princes, pour être toûjours en liberté de mal-faire. 2. Quant au Comte, & aux habitans de *Pago*, Que le dessein, qu'ils avoient de se délivrer des véxations des Uscoques, à quelque prix que ce fût, étoit bon, comme fondé sur la nécessité de se défendre, mais que s'ils n'avoient pas eu assez de prudence, pour discerner un faux-Traité; ils l'avoient bien assez paié en perdant la vie. 3. Quant aux Princes, ils disoient, que quand même l'entreprise auroit réüssi, il n'y auroit point eu d'ofense contre l'Empereur. Et pour le prouver, ils racontoient, qu'en l'an 1592. les Uscoques de *Scrissa* aiant fait grand degât dans l'Isle de *Pago*, le Général Vénitien a prit la Forteresse, & peu de jours aprés envoia à *Segna* déclarer aux Commissaires Impériaux, qu'il n'avoit eu autre but, que de punir les Uscoques, sauf le respect qu'il devoit à l'Empereur. Qu'ils envoiassent d'autres Soldats pour la garder, & qu'il la leur consigneroit, autrement, qu'il la raseroit, de peur que les Turcs ne s'en emparassent. Ces Commissaires envoiérent un Capitaine Allemand, à qui elle fut renduë aussi tôt. De sorte que l'Empereur aprit la nouvelle de la restitution, aussi tôt que celle de la prise. Et lui, ni l'Archiduc Ernest, qui gouvernoit alors, à cause de la Minorité de Ferdinand, ne trouvérent pas, qu'il se fût rien fait contre la bonne intelligence.

Mais les Archiducaux firent grand bruit de l'Afaire de *Lovrana*, suposant, que cela s'étoit passé, pendant qu'Echemberg étoit encore à *Segna*. Mais

a *Almero Tiepolo*. dont il a été parlé dans la 1. partie de céte Histoire.

Mais quand on ſut, qu'il étoit parti auparavant, & que bien loin de remedier au mal, il avoit relâche les priſonniers, les plaintes s'amortirent; & l'on s'en tint à défendre le Commiſſaire, en diſant, qu'il avoit éxécuté, autant qu'il ſe pouvoit, les Conventions de Vienne, & qu'il étoit impoſſible d'en faire davantage. Ils ajoûtoient, que les Miniſtres Vénitiens n'avoient point agi par la néceſſité de ſe défendre, ni par le motif d'indanniſer leurs Sujets, comme ils le diſoient, puiſque les Uſcoques ne leur avoient fait aucun dommage auparavant, & qu'ainſi c'étoit une provocation & une injure faite de gaieté de cœur à l'Archiduc; qui, en cas que l'on ne fît point de reſtitution à ſes Sujets, & qu'on ne laiſſât pas le Commerce libre, ne pouvoit ſauver ſa réputation, que par la voie des armes. On répondoit pour les Vénitiens, qu'il n'étoit pas beſoin de diſputer, mais de voir, ſi le Concordat avoit été éxécuté. Que l'on voioit tous les Uſcoques retournés à *Segna*, & que leurs incurſions n'alloient plus par intervales, mais ſans interruption. Que l'on avoit puni, ſeulement pour l'aparence, quelques miſérables Uſcoques des moins coupables, & laiſſé les Chefs. a Que les Miniſtres Vénitiens ne s'étoient remués, qu'à force d'être provoqués. Que la priſe des barques étoit un reſſentiment des injures reçües auparavant, & le fait de *Lovrana* la juſte vangeance du Sac de Luſſin & de Collane. Que d'avoir atendu juſques au depart de l'Echemberg ne préjudicioit point à la Cauſe, ni l'interſtice d'environ trois mois entre le dommage & la repreſaille, ne pouvoit pas faire apeller agreſſion, ce qui étoit une revanche diférée, pendant

a *Tenuioribus irrogata ſupplicia, adverſus illuſtres diſſimulatum*, dit Tacite Ann. 16.

qu'il avoit lieu d'atendre une réparation. Il se montroit même tout publiquement une létre écrite par l'Evêque de *Segna* à un autre Prélat, à la Cour de Vienne, dans laquelle il atribuoit à l'Echemberg la cause de tous les inconvéniens.

L'Empereur, lassé d'entendre tant de plaintes de part & d'autre, commanda à son Conseil d'apliquer tous ses soins à terminer céte facheuse Afaire. Il y fut résolu de tenir une Conférence en la présence même de l'Ambassadeur de Venise [a] pour trouver plus facilement un expédient, les deux Parties agissant ensemble. Les Ambassadeurs d'Espagne & de Florence y furent aussi apellés, comme Ministres de deux Princes qui, outre leur bonté & leur équité, touchoient de si prés à l'Archiduc Ferdinand, qu'ils ne pouvoient pas être plus proches parens. [b] Il n'est pas certain, s'ils furent invités, pour être Médiateurs, ou témoins, ne paroissant pas qu'il fût besoin ni de l'un, ni de l'autre ofice. Aprés un long debat, il fut dit, que l'une des Parties afirmant d'avoir éxécuté le Concordat, & l'autre le niant, il faloit en voir la vérité: & que pour cela l'Empereur enverroit sans delai un Commissaire à *Segna*, pour faire éxécuter les conventions, en cas qu'il en restât encore quelqu'une à acomplir: & que cela se feroit dans le terme d'un mois. Que la République y pouroit envoier ses Ministres, non pas pour traiter, mais seulement, pour s'assurer, que l'on ne manquoit à rien: laissant pourtant à son choix d'envoier, ou de ne pas envoier, selon qu'il lui sembleroit meil-

[a] C'étoit alors George Justinien.

[b] Ces deux Princes avoient épousé ses deux sœurs, Filippe III. Marguerite en 1598. & Cosme II. Madeléne en 1608.

meilleur. Que cependant on suspendroit les hostilitez de part & d'autre. Les Archiducaux demandérent, qu'il fût dit, que sous le nom de suspension d'hostilités, s'entendoit la cessation du Siége des Terres Archiducales. A quoi ils intéressoient l'Empereur en disant, qu'il ne convenoit pas à sa dignité de rien faire, pendant que la République menaçoit l'épée à la main, comme si elle vouloit le contraindre par les armes. Ce qui se croiroit d'autant plus, que S. M. commençoit d'agir par l'envoi d'un Commissaire.

L'autre Partie répondoit, que l'on ne pouvoit pas espérer, que la République consentît à métre les Voleurs plus au large, aprés avoir expérimenté tant de fois, que jamais les passages n'avoient été ouverts, qu'ils n'eussent fait encore pis. Qu'il seroit trés-dificile de gagner ce point sur elle, en ne lui donnant que des paroles pour caution, l'envoi du Commissaire étant bien une promesse, mais non pas un éfet, à moins qu'il n'éxécutât. Que la République ne tenoit point les armes à la main, pour menacer aucun Prince, encore moins l'Empereur, qu'elle respectoit comme elle devoit; mais seulement pour se défendre elle & ses Sujets. Que céte pensée ne viendroit à personne aprés toutes les marques qu'elle avoit données en tout temps de sa révérence envers lui. Qu'au contraire, comme il passoit pour un Prince religieux, & zélateur de la Justice, bien loin d'atribuer à la crainte un devoir de Religion, l'on pouroit s'étonner, qu'il diférât d'aquiter sa promesse & sa conscience. Les Impériaux laissérent à la discrétion de la République de lever, ou de continuer le Siége, disant, qu'il leur sufisoit, qu'elle en usât de telle maniére, que le Commissaire pût se tenir dans ces Lieux avec bienséance.

L'Empereur manda céte résolution à l'Archiduc, & commanda à son Sécrétaire résidant à Venise (à qui il envoia pour cela une létre spéciale de Créance) d'exposer (comme il fit aprés l'avoir presentée) que S. M. avoit résolu d'envoier un Commissaire à *Segna*, pour voir, entendre, & régler toutes choses, selon qu'il seroit nécessaire pour le bon voisinage, qu'elle prioit le Sénat de donner les ordres qu'il jugeroit à propos pour la réüssite de cet envoi. Il fut répondu à cet ofice, digne de la justice d'un si grand Prince, que céte nouvelle étoit trés-agréable à la Seigneurie, & que sa joie seroit encore plus grande, quand elle verroit les éfets. Que cependant elle n'épargneroit rien pour contenter l'Empereur, & lui montrer éficacement, qu'elle étoit toûjours dans la disposition de vivre en bon Voisin. Et elle lui fit dire la même chose par son Ambassadeur, à qui elle envoia pareillement une Créance. Céte resolution de l'Empereur plut beaucoup aux Vénitiens, tant à cause qu'ils desiroient voir la fin de leurs maux, que parce que c'étoit un témoignage évident, que S. M. même ne croioit pas, que le Sénat eût manqué à aucun devoir de bienséance, pour n'avoir pas envoié traiter à *Fiume* avec le Comte Altan & ses Colégues. Il fut ordonné au Général de Dalmatie de faire rendre tout honneur, & donner toute commodité au Commissaire Impérial, qui viendroit à *Segna*, & dans les autres lieux de céte Côte.

L'Empereur aiant jeté les yeux sur Jean *Prainer*, Gouverneur de Javarin, personage de grande qualité, estimé intégre & résolu, le rapela de Ternavie, où des afaires importantes de la Transilvanie l'ocupoient alors, & l'expédia de sa Cour, avec une Instruction, dont le principal Point étoit de voir, si le Traité de Vienne étoit exé-

exécuté, & de faire ce qui seroit nécessaire pour qu'il le fût entiérement : & avec ordre d'aller premiérement à Gretz, pour communiquer ses Ordres à l'Archiduc ; puis de passer aussi-tôt à *Segna* tenant pour certain, que ce Prince tendoit à la même fin que lui, & le seconderoit en joignant ses Instructions particuliéres au Mandement Impérial, pour faciliter l'Afaire.

Prainer étant à Gretz, l'Archiduc ne lui permit pas de passer plus outre, mais le renvoia à l'Empereur avec une réponse par écrit de céte „ teneur. Qu'il ne pouvoit pas consentir à chas„ ser les Uscoques, ni faire les autres choses, „ que la République demandoit, pendant qu'elle „ se tenoit armée, de peur qu'il ne parût le fai„ re par force : mais qu'il feroit toutes choses, „ aussi-tôt qu'on auroit désarmé. Qu'il avoit dé„ ja mis les Afaires en bon train, aiant deja „ réduit à la moitié la demande, que les Usco„ ques faisoient de 200000. Florins pour les paies „ échuës, s'ils avoient à se retirer. Outre qu'il espé„ roit de la réduire encore à beaucoup moins. Si bien „ qu'il métroit la main à l'œuvre, quand cesseroit le „ scrupule qu'il avoit de paroître agir par contrainte.

Comme l'envoi de *Prainer* avec une si ferme résolution de l'Empereur, & de son Conseil, & de lui même aussi, fit croire, que céte épineuse Afaire étoit en bon chemin, la cause de son renvoi surprit horriblement. Car comme l'Empereur, Seigneur suprême de céte Contrée, avoit cru avec ses Ministres, que l'envoi d'un Commissaire ne dérogeoit point à sa dignité, l'on n'y trouvoit rien, qui dérogât non plus à la réputation de l'Archiduc. Il y eut des gens qui atribuérent le mal aux Ministres, qui ne voulant point aporter de reméde, a ni par raison

 de

a *Bonum publicum privatis simultatibus impediebant.* Tac. annal. 14.

de bon voisinage, ni d'amitié, ni de conscience, ni de toute autre maniére, & manquant d'excuses, qui parussent bonnes, ne se souciérent pas de donner dans l'absurdité; pourvu qu'ils empêchassent l'Acommodement de façon, ou d'autre.

Le retour de *Prainer* déplut à la Cour de Vienne, où l'on trouvoit étrange, qu'une résolution prise avec meure délibération, & même avec l'aprobation des Ambassadeurs des autres Princes, & sur tout d'un, comme le Roi d'Espagne, puis déclarée expressément à Venise, fût empêchée, sans colorer l'action de la moindre aparence de de respect envers l'Empereur. Et quand on en parloit aux Ministres de Gretz, faute de pouvoir s'excuser, ils levoient les épaules, ou rompoient le discours. Mais comme cête nouvelle fut trés-désagréable à la Republique, qui se voioit frustrée de son espérance, aussi reconnut-elle, que quand les Ministres Archiducaux remétoient quelque chose à l'Empereur, ce n'étoit qu'une échapatoire.

Sur ces entrefaites, les Uscoques, téméraires dans toutes leurs entreprises, & incapables de prévoir le mal, qui s'en pouvoit ensuivre, firent diverses tentatives lesquelles, à cause de la grande résistance qu'ils rencontrérent, ils ne purent éxécuter, qu'en des choses legéres, qui ne méritent pas d'être racontées. Mais il advint ce que la longueur des Afaires a coûtume de produire, pour peu qu'il y ait de préparation à la Guerre. Car les soupçons, qui naissent, l'inquiétude des Soldats, les menaces qui par fois échapent imprudemment de la bouche, augmentent la défiance, la longueur de la négotiation fait naître des démêlés, & les nouvelles queréles prolongent encore la négotiation.

Fran-

Frangipane, Capitaine de *Segna*, & Seigneur de *Novi* à 15. milles de-là, ramassa dans cete Terre quantité de Vivres & d'autres provisions, y fit porter les Armes & les munitions de la Galére de *Venier*, entre autres, trois piéces de Canon, qu'il fit métre sur les murailles, puis renforça la Place d'un plus grand nombre d'Uscoques. Ce qui donna lieu au Général Vénitien de soupçonner, qu'il se brassoit quelque chose d'importance. Et son soupçon s'agmenta sur ce que depuis le retour de *Prainer*, Geofroi *Stodler*, à qui ils donnoient le titre de Président, alla à *Segna*, escorté d'un nombre de Soldats, & acompagné de *Frangipane*. Celui-ci envoia visiter la Forteresse de *Scrissa*, courut à *Fiume* & à *Buccari*, & durant quinze jours, qu'il fut en ces quartiers-là, on vit souvent les Uscoques aller & revenir de *Segna*, soit à *Novi*, soit à *Scrissa*. De quoi les Habitans de *Veglia* prirent l'allarme, se figurant, que tout cela se faisoit, ou pour entreprendre sur eux, ou pour métre dans ces Lieux une si nombreuse garnison d'Uscoques, que leur Isle en fût incessamment tourmentée. Ils supliérent donc le Général de les tirer de ce danger. Et d'ailleurs, l'Armée Vénitienne, qui passoit souvent devant *Novi*, n'y pouvant voir ses Canons sans indignation, ni sans desir de se vanger, les Capitaines exhortérent le Général à le faire, en lui representant la facilité de l'entreprise. Ainsi, pour prévenir les maux, que les Insulaires craignoient, non sans cause; & pour rétablir l'honneur de la République, dont les Armes servoient de trofée aux Uscoques, il résolut d'ataquer céte Place, & de la démanteler. Il donna les ordres nécessaires pour éxécuter la chose, non seulement avec sûreté, mais encore sans endommager les Habitans. *Novi*, qui est situé sur

la Mer, fut surpris un matin avec des échêles & des Petards: & cet assaut fut si bien ordonné, qu'il n'y périt que 20. hommes du dedans, qui firent une résistance vigoureuse. L'on ne toucha, ni aux Eglises, ni aux femmes, * les Canons de la Galére furent recouvrés, le Tourjon abatu, & les Murailles ouvertes en divers endroits. Aprés quoi le Lieu fut laissé aux Habitans. Ce succés, comme il arive d'ordinaire, fut éxagéré à Gretz, où l'on débitoit, que les Habitans avoient été cruellement traités, les Eglises brûlées, les Reliques foulées aux pieds. Mais la vérité dissipa bien-tôt ce faux-bruit, quand on vit les Eglises sur pied avec tous leurs Ornemens, sans pas un vestige d'incendie dans toute la Place.

Céte Cour n'eut pas plûtôt reçû l'avis du fait de *Novi*, qu'elle dépécha un Courrier à l'Empereur, à qui elle le mandoit avec amplification, se plaignant aussi d'un ordre précedent du Général Vénitien, qui leur interdisoit même le Commerce par terre, & du dessein, qu'il avoit d'ataquer *Segna*, qui étoit un bruit, que les Uscoques répandoient malicieusement. Ils se servirent de toute leur adresse, pour persuader, que la démolition de *Novi* étoit une rupture ouverte. Mais on ne la crut pas telle à la Cour de l'Empereur, où l'on jugea bien, que Venise aiant vû, que *Prainer*, qui venoit avec d'amples commissions, & étoit déja à mi-chemin, avoit été renvoié sur ses pas, il lui avoit paru nécessaire de faire quelque algarade,

* *Nani*, au 2. Livre de son Histoire de Venise, dit, que tout fut mis au pillage, mais que les Ornemens & les Vases sacrés des Eglises furent rendus; Que le Lieu fut brûlé avec quelques Barques, & les Salines ruinées.

rade, non pas pour rompre, mais pour exciter au reméde que l'on diféroit : les Impériaux ne trouvant pas, que ce fût un indice, que les Vénitiens voulussent passer plus outre, que d'avoir abandonné une Forteresse, qu'ils eussent pû retenir sans crainte de la perdre jamais. Et les Vénitiens disoient, qu'au contraire cela montroit clairement, que le Comte de *Pago* a n'avoit point eu la pensée d'ocuper *Scrissa*, mais seulement de lui ôter le moien de molester les Habitans de son Isle.

Mais *Stodler* & *Frangipane*, celui-ci de rage du succés de *Novi*, & tous deux peut-être à cause qu'on avoit rompu leurs brisées, firent de si puissans ofices, que la Cour de Gretz permit aux Uscoques de faire tout le mal qu'ils pouroient, & à eux deux de lever une partie de la Milice de Croatie pour se vanger. Ils armérent donc aussi-tôt toutes les Barques au nombre de 25. ramassérent tous les Uscoques, épars dans les autres Lieux, de la Contrée, firent diverses sorties, tantôt en plus grand, tantôt en plus petit nombre. Mais ils ne purent rien éxécuter, parce que les Vénitiens étoient sur leurs gardes, & avoient renforcé leur Armée, qui, bien qu'elle n'empêchât pas toûjours les Uscoques de sortir, les poursuivoit si vivement, quand ils étoient sortis, qu'ils ne pouvoient s'arrêter en pas un lieu.

De temps en temps l'Archiduc dépêcha des Couriers à l'Empereur, pour lui rendre compte de divers accidens, lui figurant, que ces insultes étant faites directement à S. M. c'étoit à elle de les vanger par les armes. Mais cete Cour ne cessoit point de traiter d'Accommodement,

L 7 & tou-

a Six mois auparavant.

& toute la dificulté n'alloit qu'à régler, par où l'on commenceroit, les Impériaux voulant, que ce fût par l'ouverture des passages, & les Vénitiens par l'expulsion des Uscoques de toute céte Côte, Les premiers éxaltoient tout ce que l'Empereur avoit fait pour rétablir la concorde. (Ce qui lui auroit réüssi, si sa bonne volonté n'eût pas été traversée) & exhortoient les autres à lui correspondre en se fiant à sa parole, pour marque de leur révérence envers lui, afin qu'il pût agir, sans faire croire qu'il y fût contraint. Mais les Vénitiens prétendoient, que personne ne pouvoit se plaindre de ce qu'ils avoient fait pour la défense & la conservation de leurs Sujets, & que l'Empereur ne paroîtroit jamais forcé que par sa propre conscience, par sa justice, & par la fidélité inviolable de sa parole, ainsi qu'il l'avoit montré déja plusieurs fois, & tout récemment dans le Traité de Vienne. Ils trouvoient, que la bonne volonté de l'Empereur méritoit bien, qu'ils y répondissent de leur part, mais non pas au préjudice de leurs Afaires, étant une maxime de Gouvernement trés-connuë d'un chacun, qu'il faut toûjours faire cas des aparences, quand elles sont comparées avec d'autres; & que lorsqu'elles concourent entre deux Princes, on doit par déférence préférer celles, qui viennent du côté du plus grand à celles, qui sont du côté du plus petit: au lieu que quand la réalité & l'aparence se métent en balance, la réalité, de quelque côté qu'elle soit, l'emporte sans dificulté. Il y avoit encore un autre Point, que l'on tenoit tres-important. C'est que l'Empereur ne paroissoit pas être le principal dans céte Afaire, puisque la délibération d'envoier *Traut-*

man-

manstorf, avoit été arrêtée par une seule parole, & *Pruiner* empêché de passer outre. De sorte que la bonne volonté de l'Empereur, comme inéficace, ne pouvoit pas faire espérer des éfets. Enfin, l'on cessa de parler de l'ouverture des passages: puis on convint de faire une suspension d'Armes pour quelque temps, pendant quoi l'on remédieroit aux désordres. Ils consentoient à Venise, que durant les deux mois prochains, à compter du jour que l'on régleroit, il ne fût fait aucun tort aux Terres, ni aux Sujets Autrichiens, pourvu que l'Empereur & l'Archiduc donnassent parole, que, dans cet intervalle, les Uscoques, ni leurs autres Sujets, ne feroient aucun mal à ceux de la République: & que dans ce terme de deux mois les Uscoques sortissent des Lieux situés sur la Mer: & les autres conventions fussent éxécutées de la maniére, que la prudence de l'Empereur le trouveroit plus à propos.

Les Impériaux dirent, qu'il ne convenoit pas à la Dignité, ni à la réputation de leur Maître, de donner parole *d'éloigner les Uscoques*, par où il sembleroit contraint de suivre précisément la volonté de la République: & que bien qu'il fût résolu de les chasser, il ne le vouloit pas faire par pacte, mais de son gré. Et exigérent, qu'au lieu de ces paroles il fût dit, *à la charge que l'Empereur promît de couper la racine du mal.* Quoique l'on pût prendre grand ombrage de céte demande, qui rejetoit une expression, dont le Conseil Impérial même s'étoit servi dans l'Ecrit formé à Vienne, atendu que d'éplucher subtilement les mots, sans vouloir de ceux qui sont clairs & formels, c'est toûjours un indice du peu d'envie, que l'on a de tenir sa parole: au lieu que lors

lors qu'on eſt réſolu de la garder, on ne diſpute point ſur les mots, leſquels ne ſont recherchés & triés, que par ceux, qui ont deſſein, de manquer à leurs promeſſes: a Néanmoins on ne héſita pas à les contenter en ſe ſervant de leur Formule, & alors, & dans les négotiations ſuivantes. Ce menu détail paroîtra un excés de ſuperfluité, mais il ſera de grande inſtruction, quand on ſaura, que deux ans aprés, dans une certaine ocurrence, ceux même, qui avoient mis céte Formule en uſage, la trouvérent obſcure, & en demandérent explication aux Vénitiens.

L'Empereur exhorta l'Archiduc à accepter la ſuſpenſion, & à remédier au mal. Mais l'Archiduc qui penſoit à toute autre choſe, & s'éloignoit plus que jamais de l'Acommodement, répondit, qu'il ne le pouvoit pas faire avec honneur, que les paſſages ne fuſſent ouverts. Ajoûtant, qu'il étoit impoſſible de chaſſer les Uſcoques, que tous les diférends qu'il avoit avec Veniſe ne fuſſent terminés. Il offroit néanmoins d'obéir à l'Empereur, s'il lui plaiſoit d'en ordonner autrement, *Segna* étant de ſon Domaine, mais en des termes, qui ôtoient bien la penſée de lui rien commander.

Les Miniſtres Vénitiens eurent de grans preſſentimens, que la Guerre ſourde, qui leur avoit été faite ſi long-temps par le moien des Uſcoques, pouroit bien éclater en une Guerre ouverte. Car on leva en ce temps 300. Fantaſſins à *Fuime*, & 300. autres à Trieſte & le Comte de Terſatz tira des Milices de Croatie, 1200. hommes de pied, & 500. de Cheval, & le Capitaine Daniel Francol ramaſſa 500.

Avan-

a *Incerta diſſeruit, hue illuc tracturus interpretationem prout conduxiſſet.* Tac. Hiſt 3.

Avanturiers ſans paie, leſquels avoient ſeulement la permiſſion de voler, & leurs logemens qu'on leur préparoit dans les Vilages de la Juriſdiction de *Caſtel-San Servolo*, ſur les Frontieres des Vénitiens, qui, n'aiant point de Milice en ces quarties-là, ne ſavoient comment faire pour garder leurs Terres.

Mais les Uſcoques, qui avoient la permiſſion de faire tout de leur pis, comme j'ai dit, ſe réünirent pour cela, non ſeulement de tous les endroits de céte Côte, mais encore des Lieux Méditerranées d'Ottoſaz, Maligna, Brigne, & autres, & firent les entrepriſes, que j'ai dites, & d'autres encore, pour fondre enſuite ſur les Iſles, on ſur la Terre-Ferme de Dalmatie. Mais comme tout cela ne leur réüſſit point, & qu'ils virent par là, que tant que les Miniſtres Vénitiens contiüieroient de bien garder leurs Mers, ainſi qu'ils les y voioient bien réſolus, non ſeulement, ils ne feroient rien, mais même ils ſeroient contraints de ſe débander faute de Vivres ſoit de leur propre mouvement, ou de l'ordre de leurs Maîtres, ils paſſérent en Iſtrie, où ils ne s'arretérent pas dans la partie Orientale, qui leur eſt voiſine, pour butiner, & retourner aprés chés eux, comme ils avoient fait quelque-fois par le paſſé : mais il coururent juſque dans la partie Occidentale, où ils ſe joignirent avec *Benvenuto Petazzo*, Seigneur de *San-Servolo*, & Chef de la Milice de Trieſte, ſous la conduite de qui eux, & les autres Sujets de l'Archiduc, firent grand ravage ſur les Terres ouvertes des Vénitiens; portant leur butin dans le Vilage de *Pogdaria* de céte Juriſdiction, où étoit leur retraite ordinaire, & atendant l'ocaſion de ſurprendre quelque lieu, qu'ils puſſent garder. Mais ils en furent empêchés par la vigilance des Vénitiens, qui pour arrêter leurs incur-

incursions envoiérent Benoit *da Legge* pour Provéditeur, avec ordre de garder le Païs, & de défendre les Sujets, sans faire de tort aux Voisins, mais de se vanger sur eux sans delai, si l'on en recevoit quelque dommage. Les gens de l'Archiduc en firent plusieurs sur les Terres de *Popecchio*, *Caresana*, & de jour en jour en d'autres Lieux, & le Provéditeur en prit sa revanche, selon qu'il en trouva la commodité.

Parmi ces hostilités, qui durérent quelques jours, pendant que les Archiducaux vouloient être les derniers à faire du dommage, & les Vénitiens les derniers à s'indanniser, il ariva, que quelques Maisons de *Petazzo* [a] furent saccagées. Cet homme, ou pour se vanger, ou pour faire naître de plus grans diférends entre les Princes, usa d'une formalité extraordinaire contre le Provéditeur. Il publia un Ban contre lui, & le fit aficher aux Confins avec des paroles injurieuses, & pleines d'ignominie; comme si ç'eût été contre un infame. Et peu de jours aprés, il en vint à une Sentence de proscription, métant sa tête à prix, même dans les Terres d'autrui, & déclarant, qu'il procéderoit de même contre les Capitaines, & les Soldats de son parti. Si j'etois d'humeur à juger sinistrement des Actions d'autrui, je dirois que celle-ci étoit incivile, & non pas même d'usage dans les Guerres ouvertes, où les injures, ni les machinations insidieuses n'ont jamais été aprouvées, quoique toutes les Hostilités y soient cruës permises. Il s'est vu quelquefois, mais rarement, que les Princes Souverains en sont venus à déclarer rebelles, & proscrire leurs propres Sujets pour avoir pris les Armes contre eux. Mais il ne se verra point

[a] Cernicale & Cremosic.

point d'éxemple de rien de semblable fait contre les Capitaines de l'Ennemi, bien loin qu'un Vassal, possesseur précaire d'une petite Jurisdiction puisse s'aroger de procéder avec des formalités de justice contre un Général de Milice. Mais le Provéditeur irrité voulut user d'une vangeance particuliére & publique, en publiant un pareil Ban contre *Petazzo*, jusque dans sa propre Jurisdiction. Pour cet éfet, aiant assemblé toute sa Soldatesque, il entra dans *Sant'Odorico*, *a* au dessous de *San Servolo*, où il falut combatre contre les gens du lieu & des Hameaux Voisins assemblés & guidés par le Curé. Dans céte Escarmouche les Lieux furent brulés, & il n'en resta que la *Mude*. C'est en céte Contrée une grande Fabrique, où se reçoivent les Dixmes des grains, & les autres Droits de l'Archiduc. Le Provéditeur aiant passé par devant avec les gens, sans y faire aucun tort, fit publier son Ban contre *Petazzo*, dans les propres termes, dont celui-ci avoit usé.

Mais pendant qu'il étoit par de là le Torrent de la *Rosanda*, qui confine entre les Territoires de Trieste & de *Muglia*, le premier apartenant à l'Archiduc, le second aux Vénitiens, il fut averti, qu'il y avoit sur ce rivage de certaines Salines construites par *Petazzo*, & qu'à l'embouchure de la Rosande il en avoit été rebâti quelques-unes, qui aiant été fabriquées environ 40. ans auparavant *b* pour la premiére fois furent

a S. Teodorico

b En 1578. les habitans de Trieste s'avisérent de bâtir des Salines, pour tirer à eux tout le Commerce du Sel, & ruiner par là les Habitans de *Capo d'Istria* leurs Voisins, dont ils sont Ennemis de longue main. Le Senat l'aiant sû ordonna au Podesta de *Capo d'Istria*, & à Loüis *Balbi* General contre les Uscoques, de se porter

furent détruites au même-temps, parce qu'elles détournoient le Torrent ſur les Terres du Voiſin. Ce qui y cauſoit un tres-grand dommage. Pour ce ſujet, le Provéditeur, qui ne trouvoit pas, qu'il en eût fait aſſez contre *Petazzo*, & qui d'ailleurs vouloit remédier aux incommodités, que recevoient ces Confins, réſolut de ruiner ces Ouvrages. Et pendant qu'il apelle une Galére à ſon ſecours, & qu'il aſſemble les Barques, qui étoient néceſſaires pour l'entrepriſe, il deſcendit en ces quartiers-là de la Milice, que le Comte de Terſatz *b* & Francol amenoient, à laquelle divers gens s'étoient joints par chemin, dans l'eſpérance de voler. Le Provéditeur alla avec bon nombre de gens du Païs pour travailler à la démolition, & avec des Soldats pour les garder & les défendre. *Petazzo* eut beau ſe tourmenter, il ne put les empêcher. Mais pendant que l'on étoit à détruire les Levées, les gens de Terſatz vinrent à ſon ſecours au nombre de 3000. De ſorte que le Provéditeur, qui n'avoit pas plus de 800. Hommes en tout, aprés avoir été aſſailli, comme il ſe retiroit, & avoir fait réſiſtence, fut obligé de céder à la force & de ſe retirer à *Muglia*. Dans ce Combat, qui dura deux heures, il y eut 120. hommes tués, & pluſieurs bleſſés du côté des Vénitiens,

avec

ſur les Lieux, avec bon nombre de Milice, pour faire raſer ces Salines. En 1608. les gens de Trieſte s'étant remis à les rebâtir, le Senat envoia Loüis *Giorgi* avec une Galere & quelques Barques, pour les abatre. Ce qui ſexecuta fort heureuſement par ce Noble, qui outre cela prit & coula à fond quelques Navires, qui portoient du Sel à cete Ville, qui ſelon ſes anciennes conventions, n'en doit prendre que de Veniſe.

b Wolfang Frangipane, Frere du Capitaine de Segna

a avec perte de quelques-uns des Archiducaux. Ceux-ci enflés d'un tel ſuccés, & même renforcés de quelque Cavalerie Croate, coururent toute l'Iſtrie, métant tout à feu & à ſang. Les Vilages d'*Hoſpo*, Gobrovitz, Bertovitz & Lonchi furent entiérement brûlés, & dans ce dernier, qui étoit bien peuplé, ils pillérent les Egliſes, briſérent les Images, & jetérent par terre les Saintes Hoſties, pour en emporter le Ciboire d'argent. Il en firent de même à *Mareniglia*, & dans les Territoires de Barbane & de S. Vincent. Il échapa peu de Lieux, non murés, à l'incurſion de ces gens, & ſur tout des Uſcoques, qui éxercérent toute ſorte de cruautés contre les perſonnes, & de rapacité ſur les Choſes Divines & Humaines. Ce qui leur fut facile, la Province étant toute ouverte, & expoſée aux courſes. Les incendies durérent 12. jours, & conſumerent encore *Xaſe*, *Grimalda*, *Roſarolo*, *Figarolo*, *Recatovi*, *Valmoroſa*, *Graſicchia*, *Secerno*, *Cerneza & Barato*; les Vilages du Territoire de *Dignano*, & pluſieurs de celui de *Rovigno*, Et il ſembloit quaſi, que leur deſſein fût de ravager toute la Province, afin que venant à ataquer enſuite les Lieux un peu munis, il leur fût aiſé de s'en emparer & de s'y fortifier. Pour cet éfet, ils tentérent la priſe du Château de Draguch, d'où ils furent repouſſés & contraints de ſe retirer, aprés en avoir brûlé le Bourg. Le Château de *Colmo* fut traité de même. Aprés cela, ils allérent en plus grand nombre, & en meilleur ordre, avec leurs Enſeignes deploiées aſſiéger *Docaſtelli*, Lieu

a Nani au livre 2 de ſon Hiſt. dit, qu'il y eut 200 hommes tués, beaucoup de bleſſés, & quelques-uns priſonniers, & que le Champ de bataille demeura aux Autrichiens

Lieu de conſequence, qu'ils tâcherent de prendre par eſcalade. L'attaque dura quatre heures, mais les Aſſaillans furent enfin contraints de ſe retirer, aprés avoir perdu beaucoup des leurs. Ils mirent le feu dans tous les Villages circonvoiſins, par où ils paſſérent. Mais les Corſes & les Albanois, qui étoient partis, auſſi-tôt qu'ils eurent l'avis des premiers degâts, étant arivés là-deſſus, les Archiducaux furent obligés d'abandonner l'entrepriſe de l'Iſtrie. Cependant, les Vénitiens prirent toutes ces inſultes pour un commencement de Guerre ouverte, & ſe confirmérent dans leur penſée par ce qui ariva auſſitôt aprés. Car les Chefs Autrichiens aiant perdu l'eſpérance de s'emparer d'aucun Lieu muni, laiſſérent dans céte Province les Païſans de *Piſino* & de *Zimino*, ſous Atanaſe *Callioti* , *du Sogliaco* , & quelques Uſcoques & Alemans, pour y défendre leurs propres Terres; & paſſérent avec le reſte les Montagnes du Carſe. Puis étant entrés, ſous la conduite de *Vermigliano* dans le Territoire de *Monfalcone*, ſitué entre le *Liſonza* & le pied des Montagnes du Carſe, lequel apartient aux Vénitiens, & y aiant brulé ſept Vilages, & ſacagé les autres avec la même impiété envers les Egliſes: ſans épargner les Femmes, les Enfans, ni les autres perſonnes innocentes, ils firent tous leurs efforts pour s'emparer de la Rocca à deſſein de s'y arrêter. Mais outre qu'ils virent, qu'ils n'y réüſſiroient pas les Soldats de *Palma* étant ſurvenus, ils ſe retirérent dans le Carſe.

Comme ce n'étoit plus aux Uſcoques, que l'on avoit afaire, mais aux Capitaines & aux Soldats même de l'Archiduc, les Miniſtres Vénitiens, pour la ſûreté de leurs Frontiéres, firent aller à *Palma* les Milices du Païs, & tout ce qu'ils purent avoir d'autres Soldats dans un cas imprévu, lorſ-

lorsq'uon s'atendoit à toute autre chose, qu'à voir la guerre en Istrie, encore moins dans le Frioul. Mais quand l'avis en fut à Gretz, les gens de céte Cour en eurent une joie extraordinaire. Par le passé, quand ils aprenoient, que les Uscoques avoient fait quelque insigne insolence, ou desordre, ils ne s'abstenoient pas d'en montrer une joie intérieure, par paroles, ou autrement, tant pour le profit, qui leur en revenoit en partie; que pour l'envie qu'ils portoient aux Vénitiens, avec qui ils desiroient, que leurs Princes vinssent à rompre. Mais dans l'ocurrence présente, leur semblant d'avoir obtenu ce qu'ils souhaitoient depuis si long tems, leur joie fut extrême, dautant qu'ils se figuroient déja de grandes Victoires, des Aquisitions de Terres, & des richesses immenses. Ainsi, tous les esprits panchant à la guerre, il fut ordonné aux gens du Comté de Goritz & de la Jurisdiction de Gradisque de se tenir en Armes dans leurs propres Maisons: au Comte de Tersatz & à Francol, de prendre leurs logemens en ces quartiers là; & aux Milices de Carintie & de Stirie, d'y aller pareillement. Ils conseillérent encore de lever 6000. Héduques (ce sont des Païsans Hongrois) avec une seule paie, qui ne couteroit pas plus de dix mille Florins, & de les envoier par les Territoires de Goritz & d'Aquilée dans le Frioul, pour y vivre sur les Terres de la République, à qui l'Archiduc feroit la guerre sans depense. Joint qu'ils pensoient faire une chose agréable à l'Empereur, en le délivrant par là d'une race de gens indisciplinables & séditieux, qui empêchoient l'éxécution des Conventions faites avec les Turcs. Ils lui écrivirent, pour lui donner avis du dernier Combat, où les leurs avoient eu l'avantage, & le supliérent de prendre la défense de l'Archiduc, amplifiant la bravoure de

leur

leur Milice, & la facilité de remporter une pronte & entiére Victoire.

Cependant, les Capitaines & les Ministres Vénitiens assemblés à *Palma*, pour aviser aux moiens de défendre leurs Confins, avoient fort à faire, considérant le dessein, que les Archiducaux avoient de se fortifier dans le Territoire de *Monfalcone*, & ruminant sur les avis, qu'on leur donnoit, qu'un nombre de Milice de Carintie étoit déja arivé à *Tolmino*; que le Comte de Tersatz, logé à *Proseco* avec ses Croates & les Uscoques, se préparoit à passer outre; que ceux de Goritz leur ofroient la contribution, a condition qu'ils passassent le *Lisonzo*; que l'Archiduc avoit expédié des Patentes, pour lever 500. Chevaux en Autriche: & que l'on ramassoit sur les Confins de céte Province tous les Vagabonds, pour en faire un Corps d'Infanterie. Ils voioient, que la levée des 6000. Héduques étoit facile à faire, & tres-dangereuse pour eux, si elle se faisoit. Outre les divers Conseils de guerre tenus à Gretz, ils savoient, que le Comte de Zrin avoit ofert d'amener des Cosaques (Cavalerie Hongroise acoûtumée aux Incursions) & qu'il y avoit pour cela des ordres de préparer des logemens dans le Territoire de *Pisino*: & que les Capitaines Impériaux avoient tenu Conseil à Goritz. Joint qu'il couroit des bruits de divers endroits, que quand ils seroient renforcés de 200. Cavaliers Valons, levés à Vienne par Perrin, & de quelques Fantassins ramassés à Grets, ils passeroient dans le Frioul: *a* & que les gens du Comté de Goritz se préparoient à seconder les autres. Ainsi, les Vénitiens se virent en danger d'une incursion certaine & prochaine dans le Frioul, laquelle, comme c'est

a Nani dit, qu'ils menaçoient de bâtir des Forts & faire des courses jusque dans les fossés de *Palma*.

c'eſt un Païs plat & non fortifié, ſeroit auſſi tres-dommageable. Ils réſolurent danc d'aller au devant, & d'ocuper les Poſtes ſitués ſur la Frontiére du Comté de Goritz, afin que les gens de l'Archiduc, qui viendroient, fuſſent forcés de s'y arrêter, & ne puſſent paſſer dans le Frioul.

Le 19. de Décembre, [b] les Milices, qui ſe trouvoient à *Palma*, & qui juſqu'alors n'avoient été emploiées, qu'à ſecourir, ou à empêcher les Courſes des Ennemis, en étant ſorties, ſe ſaiſirent de *Medea*, *Sagra*, Cervignan, Cormons, Mérian, *Porpetto*, & d'autres Lieux non fortifiés, ſans faire violence à perſonne, envoiant ſeulement habiter ailleurs ceux, qui ſe montroient mal-contens de ce changement. Et ces Lieux furent fortifiés de retranchemens, avec une garniſon ſufiſante pour les défendre.

Quelques jours aprés, la petite garde, que l'Archiduc tenoit à *Maranuto*, étant partie, les Habitans ſe rendirent volontairement, comme auſſi Aquilée avec ſon Territoire, ſans réſiſtance de perſonne.

Auſſi-tôt que la Cour de Gretz eut apris, que les Milices Vénitiennes s'étoient logées dans le Comté de Goritz, elle en prit ocaſion de déclarer, que la guerre étoit ouverte, & d'en informer tous les Sujets Autrichiens, & tous les Princes d'Alemagne ſes amis, ſoit Eccléſiaſtiques, ou Seculiers, par des létres, qui diſoient en ſubſtance, Que la République de Veniſe aiant fait diverſes injures, & divers dommages, au Terres & aux Sujets de la Maiſon d'Autriche, ſous couleur de s'indanniſer des dommages reçus des Uſcoques, quoi qu'elle les éxagérât horriblement, l'Archiduc, pour ôter tous

 les

[b] *Palma* avoit alors pour Général François *Erizzo*, qui fut élu Doge en 1631.

les ſujets de broüillerie, avoit aporté tous ſes ſoins à la contenter, tant en châtiant les coupables, qu'en métant les ordres néceſſaires pour empêcher de nouveaux diférends: mais que les Vénitiens, continuant toûjours leurs ofenſes, avoient envahi tout nouvellement le Comté de Goritz, & lui en retenoient une partie, ſans aucun fondement de raiſon, mais bien par un deſir d'avoir le bien-d'autrui, ſelon ſa coûtume ordinaire, & de chaſſer la Maiſon d'Autriche l'Italie. Ce qui l'avoit contraint de prendre les armes pour la conſervation de ſon Etat, & de ſa propre réputation: & de leur demander du ſecours, pour l'honneur de la Nation, & en faveur de la Juſtice.

Les Miniſtres, qui preſentérent ces létres expoſérent en détail tous les envois de Commiſſaires à *Segna* & à *Fiume* depuis quelques années, racontant auſſi toutes les punitions, qu'ils avoient faites, & tous les ordres, qu'ils avoient mis, leſquels devoient ſatisfaire les Vénitiens, à qui, ſans cela, les Uſcoques euſſent fait bien plus de mal, comme en aiant été provoqués: mais que la République, non contente de la raiſon, avoit toûjours inſiſté, que les Uſcoques fuſſent chaſſés de *Segna*, reméde inhumain, impoſſible, & contraire au bien de la Chretienté, lequel elle ne propoſoit, que pour trouver un prétexte aparent d'exciter une guerre contre la Maiſon d'Autriche, dont elle a toûjours tâché d'écorner les Etats & la Juriſdiction, ainſi qu'il eſt manifeſte par tant de Villes & de Terres, qu'elle a uſurpées ſur céte Maiſon, qui les poſſedoit légitimement. Que les Vénitiens n'avoient jamais obſervé les Capitulations, qui s'étoient faites depuis 100. ans en ça à Bruxelles, à Wormes, à Veniſe, à Bologne & à Trente, pour con-

ſer-

ſerver le bon voiſinage : & que bien qu'on fût convenu, que les Sujets de part & d'autre auroient le Commerce libre par Terre & par Mer, comme s'ils étoient ſous une même Domination, ils avoient foulé ceux de la Maiſon d'Autriche par toute ſorte de nouvelles daces ; leur avoient ôté l'uſage de la Mer-Adriatique, où ils avoient droit de naviger, contracter, & courre ſur les Juifs, & ſur les Mores, ſans que perſonne les en pût empêcher. Que violant encore les conventions ſur Terre, ils avoient, par de fauſſes pratiques, & par des tromperies, réduit ſous leur puiſſance la Fortereſſe de Maran, & enfin bâti celle de *Palma* ſur les Terres d'autrui, malgré les proteſtations du légitime Seigneur du Territoire.

Jean-Chriſtien Smidlin fut auſſi envoié aux Suiſſes, pour les informer de la guerre ouverte contre les Vénitiens, & prier céte brave Nation de ne point ſoufrir, que perſonne des leurs allât à leur ſervice. Et cet Ambaſſadeur preſenta un Mémoire, qui fut publié par tout avec les griefs & les prétentions que j'ai dites.

Et pour imprimer encore céte opinion dans l'eſprit des Peuples, on publia une Rélation en Alemand, contenant les mêmes excuſes de la Maiſon d'Autriche, ſes plaintes & ſes imputations nouvelles & anciennes contre la République, avec une défenſe des actions des Uſcoques, & une narration hiperbolique de divers accidens du paſſé. Et depuis il en parut une autre bien plus artificieuſe, écrite en Eſpagnol, par une perſonne [a], qui avoit part au Gouvernement public, avec les mêmes preuves du Domaine de la Mer, & de la liberté de la courre, les mêmes plaintes

 des

a Don Alfonſe de *la Queva* Ambaſſadeur d'Eſpagne à Veniſe.

des Fortifications de *Palma*, & la même justification des Uscoques.

Mais quand les Ambassadeurs Vénitiens entendirent les ofices, qui se faisoient contre la République, ils informérent aussi les Princes, auprés de qui ils résidoient, & leurs autres Amis, précisément de ce qui concernoit les Afaires présentes, jugeant, que leur Cause seroit pleinement justifiée, quand ils auroient montré, qu'ils avoient pris les Armes par une pure nécessité de se defendre. Ils dirent en substance, „ Que les Uscoques avoient, par l'espace de „ plusieurs dixaines d'années, troublé le „ Commerce, infesté la Navigation, & pil„ lé les Voisins avec une extrême insolence, „ sans épargner les Personnes, de quel„ que qualité qu'elles fussent, non pas „ même les Ministres publics, ni les Dépê„ ches publiques. Qu'outre les injures, & „ les dommages faits à la République, en „ passant par son Territoire, ils avoient „ provoqué les Turcs à se vanger sur Elle, & „ lui avoient fait des queréles avec la „ Porte Ottomane. Que les Ministres Autri„ chiens les avoient retirés & protégés, pour „ partager leur butin. Qu'il ne s'étoit fait au„ cun devoir contre les Coupables, ni aucun „ réglement sufisant pour empêcher les nou„ velles ofenses, bienque l'un & l'autre „ reméde eussent été souvent demandés par les „ Vénitiens, & souvent promis par les Empe„ reurs précédens, & tout récemment par le „ Traité de Vienne. Que bien loin de cela „ tous les envois de Commissaires avoient „ produit un éfet tout contraire, leur exem„ ple aiant assuré les Voleurs, que le butin „ ne seroit jamais restitué, ni eux châtiés.

Outre

„ Outre qu'en prenant tout leur butin, ils les „ avoient rendus plus nécessiteux, & consequemment plus avides à en chercher d'autre. Qu'il „ étoit contre tout droit Divin & Humain de „ fomenter une Canaille, si ennemie de la „ Paix. Que depuis quelques années on s'en „ étoit servi, pour faire une Guerre sourde à „ la République, dans ses Mers, dans ses „ Isles, dans le *Quarner*, & dans la Dalmatie; Guerre, qui, outre qu'elle a dépeuplé céte Province, & ruiné le Commerce, „ n'avoit pas moins coûté par an à la République, qu'une Guerre ouverte. Que dés qu'on „ avoit vû Venise dans la résolution de se delivrer de peine, céte Guerre oculte s'étoit „ convertie en une manifeste, par plusieurs „ provocations & hostilités faites, premierement „ dans l'Istrie, puis dans le Frioul, lesquelles „ jointes avec diverses provisions d'Armes, qui „ se faisoient sur ces Confins, avoient contraint „ les Vénitiens de passer outre, & de se loger en „ des Postes plus prés du *Lisonzo*, pour métre „ leurs Etats à couvert des déprédations & des „ incursions, dont ils étoient menacés. Que la „ République n'avoit jamais eu d'autre but, „ que de faire observer des promesses, qui restoient sans éfets depuis tant d'années, & de „ métre ses Etats en sureté. Que quand elle „ verroit les choses en état, qu'elle pût être „ certaine d'un bon voisinage, elle correspondroit de sa part avec toute sorte de sincérité.

„ Il courut aussi un Ecrit en forme de Manifeste, contenant un détail succint des voleries & des cruautés horribles des Uscoques, ausquelles les Ministres Archiducaux avoient non seulement consenti, mais même participé, & les Princes Autrichiens négligé d'apliquer les remédes si sou-

vent promis: comme auſſi des artifices, avec leſquels ils avoient éludé, ou plutôt mépriſé les plaintes de la République, & l'avoient retenuë de s'indanniſer par la voie des Armes. Par ces Ecrits de part & d'autre furent divulgués dans l'Europe, non ſeulement les bruits, mais auſſi les cauſes de la Guerre, avec les prétentions des deux Parties. Et un chacun en diſcouroit ſelon ſa propre opinion, ou ſon inclination particuliére.

Comme l'on ne pouvoit pas excuſer les Uſcoques, du moins on exténuoit leur tort, en diſant pour la Maiſon d'Autriche. Que ces „ Gens, qui étoient dans un païs ſtérile, & ſans „ paie, ne pouvoient pas vivre autrement, que „ de butin; mais que la faute ne devoit pas s'en „ attribuer à l'Archiduc, qui leur avoit toûjours „ défendu de piller les Chretiens, & ne pouvoit „ pas faire davantage, à moins que de les chaſſer tous avec leurs Femmes & leurs Enfans. Ce qui ſeroit inhumain. Outre que „ cela ne pouroit pas s'éxécuter contre des Gens „ féroces & indomtables, & ſur tout dans un „ Païs preſque inacceſſible. Que quand même „ on viendroit à bout de les chaſſer, ce ſeroit au deſavantage de la Chretienté, à qui „ ils ſervoient de boulevard contre les Infidéles. Que l'on ne pouvoit pas imputer à faute „ aux Capitaines de *Segna* d'avoir permis aux „ Uſcoques de courre la Mer, puiſque la „ Commiſſion de chaque Capitaine contenoit „ cét ordre précis, *Tu ne ſoufriras point, „ qu'il ſoit fait aucun préjudice à la Juriſdiction, que nous avons ſur la Navigation de ces Mers.* Que n'y ayant, que les „ Uſcoques, qui puſſent maintenir céte Juriſdiction, l'on ne pouvoit pas dire, qu'il fût au „ pou-

„ pouvoir du Capitaine d'empêcher leurs sorties.
„ Que s'il y faisoient du mal, ce n'étoit pas la
„ faute de ceux, qui se servoient d'eux pour un
„ bien; mais un éfet de la mauvaise habitude de
„ ces Gens. Qu'il arive par tout, que les Soldats
„ font du dommage aux Peuples, & que pour-
„ tant la faute ne s'en donne point au Prince,
„ ni au Capitaine, qui ont afaire d'eux. Mais comme ces raisons avoient besoin d'être apuiées d'autres plus plausibles, pour faire impression, ils y ajoûtoient les anciens griefs de l'inéxécution des Conventions, des véxations faites aux Autrichiens, de la liberté de la Navigation empêchée, de l'usurpation de divers Lieux, qui apartenoient à la Maison d'Autriche, entre autres, d'une partie du Comté de Goritz, & de *Marano*, qu'ils avoient ocupé depuis les Conventions; & enfin de l'édification de la Forteresse de *Palma* sur le Territoire Autrichien, croiant par ces plaintes fortifier la Cause des Uscoques, dont il étoit seulement question.

D'autres défendoient les Vénitiens, en disant,
„ Qu'un chacun pouvoit dire tout ce qu'il
„ voudroit pour excuser les Capitaines de *Se-*
„ *gna*, & les autres, mais qu'il n'y avoit que ce
„ mot à répliquer, *C'est une Cause de Pirates*,
„ *abominables à Dieu, & aux Hommes.* Qu'il
„ est honteux, non seulement de les protéger,
„ mais encore de parler en faveur, soit d'eux,
„ ou de ceux, qui les tolérent & les fomentent;
„ Que l'on a beau pallier la vérité par des pa-
„ roles spécieuses: qu'il n'en sera pas moins
„ évident, que la diférence qu'il y a entre
„ les deux Parties, est, que l'une demande à
„ vivre en paix, & l'autre veut nourrir des
„ Voleurs aux dépens d'autrui. Que de remé-

„ dier à leurs scélératesses, en les chassant de „ céte Côte de Mer, cela ne se peut apeller in„ humanité, puisqu'au contraire, c'est une gran„ de humanité envers les pauvres Voisins, & les „ Gens, qui navigent, lesquels sont pillés, & „ massacrés avec une cruauté de Barbares. Que „ de leur ôter la commodité & l'ocasion de voler, „ c'est le service de Dieu, & leur salut, & pareil„ lement celui de leurs Enfans, qu'ils ne pouront „ plus élever dans une profession éxécrable, où „ ils se dannent, Eux, leurs Femmes & leurs en„ fans, ainsi que tous les autres Habitans du Païs. „ Que l'on ne peut pas dire, sans blesser la véri„ té, que les Femmes, ni pas un d'eux soient sans „ faute, puisque les premiéres, qui ne savent ce „ que c'est, que de manier l'Aiguille, ou la Que„ noüille, tourmentent leurs Maris d'entrete„ nir leur Ménage au prix du sang d'autrui; que „ les Religieux même exhortent en pleine Chai„ re au Brigandage, & que les Eglises reçoivent „ la décime du butin: Que les plus honorables „ Familles de *Segna*, & de toute céte Provin„ ce, sont celles, qui montrent une plus lon„ gue suite d'Ancêtres pendus, ou tués dans „ l'éxercice de la Piraterie. Que le titre d'im„ possibilité, inventé de nouveau étoit démenti „ trop visiblement par les choses que l'on avoit „ vûes: dautant que si le reméde eût été im„ possible, les deux derniers Empereurs ne „ l'eussent pas promis tant de fois. Joint que „ dans l'Ecrit, fait à Vienne, l'Archiduc ne s'ex„ cusoit point sur l'impossibilité, non pas même „ sur la dificulté de l'apliquer, mais disoit, qu'il „ ne vouloit pas y paroitre contraint. Que *Ra*„ *bata* en avoit bien montré la possibilité, la „ facilité, & l'utilité: mais que pour avoir dé„ couvert ce mistére, contre l'intérêt de ceux,

„ qui

„ qui vouloient persuader l'impossibilité, il lui en „ avoit coûté la vie. Que si l'expulsion des Uscoques est crüe préjudiciable à la Chretienté, „ il sufit de dire, qu'à leur sujet le Turc menace „ tous les jours de faire chose, qui métroit en „ danger, non seulement la Dalmatie, mais la „ Poüille, la Romagne, & toute l'Italie. a Qu'il „ n'est pas blâmable de conserver les prétentions „ de son propre Etat, quand elles ne sont pas „ volontaires, ou qu'elles ont quelque aparence „ de justice, mais que d'en forger de nouvelles, & vouloir les maintenir aux dépens du „ Voisin ami, c'est le fait de gens, qui réglent „ la raison & la justice par leurs passions. Que „ le Prince n'a à rendre compte qu'à Dieu seul „ du mal, que ses Soldats font à ses propres „ Sujets: mais que de celui, qui est fait à ses „ Voisins, il est obligé de leur en répondre, „ faute dequoi ils peuvent, selon le Droit des „ Gens, user de représailles. Que d'interpréter ce que la République a fait, pour se délivrer des véxations des Uscoques, devenus „ incorrigibles & insuportables, comme un dessein de chasser la Maison d'Autriche de l'Italie, c'est le contraire de tout ce que le Monde a vû depuis plusieurs années, où il n'y a „ rien, qui montre, que la République ait „ eu avidité de dominer, mais seulement qu'Elle a voulu maintenir ce que Dieu lui a donné.

„ Il y avoit aussi des gens, qui défendoient „ ses actions passées, soûtenant, Qu'Elle n'a „ jamais ataqué aucun Prince Autrichien, mais

a C'est que les Turcs avoient grande envie de prendre *Segna*, dequoi la République avoit un extrême fraieur, depuis l'année 1594. qu'Assan. *Cicala*, Bassa de la mer, en donna le conseil au Grand-Seigneur Amurat.

„ s'est contentée de se défendre, quand elle a „ été provoquée. Qu'il seroit bien dificile de „ prouver, que le Comté de Goritz, qui apar- „ tenoit à la République, par la mort du der- „ nier de céte Maison, n'eût pas été ocupé ju- „ stement. Que la Forteresse de Maran, dont „ les Autrichiens font tant de bruit, fut prise „ de bonne-guerre par François I. Roi de Fran- „ ce, a & défenduë plusieurs années contre „ l'Empereur Charle-Quint, & Ferdinand Roi „ des Romains, joints ensemble, & les Véni- „ tiens avec eux. Mais comme il parut impos- „ sible de la reprendre, & qu'il étoit à crain- „ dre, qu'elle ne tombât entre les mains de „ quelque Prince, dont le voisinage fût nuisible à „ la Maison d'Autriche, & incommode à la Répu- „ blique, les Vénitiens, à qui elle fut oferte, „ l'achetérent, b Charles & Ferdinand en étant „ même alors trés-contens, parce qu'ils étoient „ déchargés d'une grande dépense, & délivrés „ d'un grand péril. Il est vrai, qu'aprés un si- lence de quelques années Ferdinand prétendit, que céte Place lui fût rendüe, que la Navi- gation fût libre, & les Sujets Autrichiens exemts de toutes daces. Ces prétentions furent éxa- minées en l'an 1563. & trouvées mal-fondées. Et peut-être eussent elles été mises en oubli, si ce

a En 1542. par Pierre *Strozzi*, l'un de ses Géné- raux And. Morosin. liv. 6.

b De Pierre *Strozzi*, à qui François I. l'avoit don- née pour récompense de ses services, & qui mena- çoit de la vendre au Turc, s'ils n'accéptoient pas son ofre. De sorte que le Sénat, qui ne craignoit rien da- vantage, que de voir les Turcs Maîtres de céte Place, qui n'est qu'à 40. lieües de Venise, & touche à ses Marets, fut contraint de l'acheter. Il en paia 35000. écus. Morosin Ibid à l'Année 1543. Au Livre 8. il dit, que Ferdinand, étant fort en colére de cét achat des Venitiens, fut apaisé par Charle-Quint.

si ce Prince, de glorieuse Mémoire, eût vécu un peu davantage. Mais l'Archiduc Charles, à qui, aprés la mort de son Pére, échurent, avec d'autres Etats, les Terres du Frioul & de l'Istrie, limitrofes des Vénitiens, ne se tenant pas à la délibération prise dans l'Assemblée de 1563. l'on reprit céte négotiation en l'an 1570. Et quoique la République eût encore mieux montré alors, que la demande n'avoit aucun fondement, on ne laissa pas d'en traiter une troisiéme fois en 1583. Il seroit donc tantôt temps de métre fin a des prétentions nouvelles & mal-fondées.

Quelques-uns disoient encore, que d'y ajoûter cel-,, le d'avoir Jurisdiction sur la Mer, (chose, qui non ,, seulement ne s'étoit jamais prétendüe, mais dont ,, les Princes Autrichiens & Hongrois, Prédécesseurs ,, de l'Archiduc, avoient même reconnu le contrai-,, re) c'étoit renouveler la convoitise insatiable d'A-,, léxandre, à qui un Monde ne sufisoit pas. Que d'en ,, venir jusques à prétendre d'écumer la Mer, & ,, d'enlever les Marchandises des Vaisseaux de l'A-,, mi, c'étoit une chose, qui avant que d'être dite, ,, méritoit bien d'être éxaminée selon les régles de la ,, Conscience, & de la Charité Chretienne.

Pour ce qui concerne les Conventions. Ceux, qui en avoient quelque connoissance, ou pour en avoir vû les copies, qui courent par tout; ou pour en avoir lû la substance dans les Histoires, disoient, Que quiconque les liroit, trouveroit, que ,, les Autrichiens sont tenus par la Sentence de ,, Trente de restituer six bonnes Places du Frioul, ,, autour de Belgrade, & une autre vers le *Lisonzo* à la République, comme aussi la Ville ,, d'Aquilée, avec tout son Territoire, & toute sa ,, Jurisdiction, au Patriarche, a & pareillement

a C'est pourquoi le Patriarche Jean Grimani la redemanda à l'Archiduc Charles en l'Année 1580. *And. Morosin. liv.* 12.

„ la Ferme d'*Aiello* avec ses quatre Vilages, & à la „ ville de *Cividale* la Jurisdiction en seconde instance „ de 110. Lieux. Que les Autrichiens ne pou- „ roient montrer, que la République eût enco- „ re quelque chose à exécuter de son côté, si- „ non ce que les Capitulations réservent à faire „ aprés la restitution des Terres. Quant à *Palma*, „ que les Archiducaux disoient verbalement être „ bâtie sur le Territoire Autrichien, [b] (car ils n'o- „ soient dire par écrit, que *sur le Territoire d'au- „ trui*) l'on s'étonnoit de l'absurdité de la pré- „ tention, d'autant que le Traité de Wormes „ nommant tous les Lieux, qui sont aux Autri- „ chiens en ces Quartiers-là, & même ceux des „ deux Maisons, ils devroient bien dire „ sur lequel de ces Lieux *Palma* est bâtie. Or „ comme ils ne le peuvent dire d'aucun, puis- „ que le fait parle au contraire, c'est une ab- „ surdité, que de le prouver, comme ils font, „ en disant, que *Palma* est dans le Patriarcat, & „ que ce Patriarcat est à la Maison d'Autriche; „ d'autant, qu'il est manifestement faux, par „ les termes des Capitulations, que le Patriarcat „ lui apartienne, & encore plus faux par le Fait, „ que *Palma* soit dans le Patriarcat. Que de di- „ re, que les Sujets Autrichiens paient des droits, „ dont les Capitulations les exemtent; & ne „ sont pas traités comme les propres Sujets de „ Venise, c'est une plainte frivole, puisque l'on „ fait voir, avec ces Capitulations en main, que „ l'obligation est réciproque, & que les Autri- chiens

b *Palma* fut bâtie dans une Plaine apellée *la Palmata*, d'où elle tire son nom. Et céte Plaine, & les Lieux circonvoisins, apartenoient à la République. *Palma* est à dix mille d'Udine, & à huit de Maran, Place forte de Mer: & ainsi elle peut recevoir à point nommé des secours par Mer & par Terre.

„chiens doivent être traités dans l'Etat de Veni-„ſe, comme les Vénitiens dans les Etats „d'Autriche, mais qu'en ces temps-ci l'on „voit en éfet, que dans le ſeul Territoire de „Trieſte (pour n'aller pas plus loin) les Mar-„chands Vénitiens ſont incomparablement plus „foulés, que les Sujets Autrichiens, puis qu'ils „paient pour quelques Marchandiſes quinze „fois plus, & pour d'autres juſques à 36 fois „autant que les autres, tant de celles qu'ils em-„portent du Païs, que de celles qu'ils y por-„tent. Mais que c'étoit ſortir du ſujet, & a-„voüer, que les raiſons manquoient dans la „Cauſe des Uſcoques, que de paſſer à d'autres „matiéres, où l'on ne pouvoit pas demander „l'éxécution d'aucun point décidé, au lieu que „celles des Uſcoques l'étoit par un Traité, & par „des Promeſſes.

Dans céte contrariété d'avis & de diſcours, il n'apartient pas de juger de quel côté eſt le bon-droit, ni quelle eſt celle des deux Parties, qui a manqué à ce qu'elle devoit. Mais comme j'ai ajoûté & ſupléé à l'Hiſtoire de l'Archevêque de *Zara*, pour fournir, de quoi former un bon jugement ſur les Accidens modernes, arivés à l'ocaſion des Uſcoques, je ſerois auſſi, ce me ſemble, convié par l'oportunité du ſujet, ou plûtôt obligé par mon Deſſein de dreſſer une vraie & courte Rélation des Guerres, des Conventions, & de l'obſervation, ou de l'inéxécution des anciennes Capitulations, faites entre ces deux Potentats, (leſquelles j'ai racontées & compliquées avc les Modernes) ſi l'eſpérance de voir bientôt rétablir la paix & la bonne intelligence entre eux, avec le repos de leurs Sujets, ne me donnoit lieu de croire, que ce ſeroit un travail inutile & hors de ſaiſon.



TABLE DES MATIE'RES.

A

Au-

C.

Com-

Et

Be-

Geor-

Sa

F I N.

